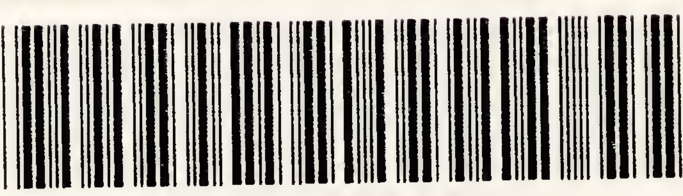







22101528637



Mœurs intimes du Passé

(QUATRIÈME SÉRIE)

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 vol.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 vol.
Les Morts mystérieuses de l Histoire, 2 vol
L'Enfer de l'Histoire, 2 vol.
Marat inconnu.
Balzac ignoré.
Folie d'Empereur.
La Princesse de Lamballe intime.
Napoléon jugé par un Anglais.
Poisons et Sortilèges (en collaboration avec le Dr L. Nass), 2 vol.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass), 2 vol. (nouvelle édition).
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 5 vol.
Mœurs intimes du passé, 8 vol.
Fous couronnés.
Une Allemande à la cour de France.
L'Histoire éclairée par la Clinique.
Au Chevet de l'Empereur.
Dans l'intimité de l'Empereur.
Le Mal héréditaire, 2 vol.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Les Curiosités de la Médecine (nouvelle édition), 4 vol.
Remèdes d'autrefois, 2 vol. (*Epuisé.*)
Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le Dr Barraud). (*Epuisé.*)
L'Esprit d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Joyeux propos d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire.

DIVERS

Souvenirs d'un Académicien, 2 vol.
La Salle de garde (*Epuisé*).
Les Goutteux célèbres (*Epuisé*).
Le Costume du médecin (3 séries).
Poitrinaires et Grandes Amoureuses (3 séries).
La Médecine en caricatures (4 séries).
Petites Misères, grandes maladies.
La Goutte et l'Humour.

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

(*QUATRIÈME SÉRIE*)

Ouvrage illustré de 74 gravures

PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22

HISTORY of MEDICINE, Early

(2)

BA.AH



MŒURS INTIMES DU PASSÉ

(QUATRIÈME SÉRIE)

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU MOYEN AGE

I

La connaissance du passé ne sert pas seulement à satisfaire la curiosité qu'éveillent en nous des coutumes pittoresques ou des usages surannés; elle nous permet de constater, aussi bien en matière d'institutions universitaires que d'institutions sociales, religieuses ou politiques, la continuité historique, la survivance des traditions.

Les traditions sont, en effet, « les derniers fils qui relient les Universités d'à présent à ces Universités médiévales d'où elles sont directement sorties[1] ». Les Universités modernes sont, selon une heureuse expression, les filles légitimes (quoi

1. HASTINGS RASHDALL, *The Universities of Europe in the middle age*. Oxford, 1895, 3 vol. in-8.

qu'elles ne leur ressemblent guère) des Universités du moyen âge[1].

Examens, degrés académiques, cours réguliers d'études supérieures, corporations de maîtres et d'étudiants, voilà des choses que l'antiquité n'a pas connues, qui sont nées au douzième siècle. L'idée fondamentale d'où ces choses dérivent, que les maîtres et les étudiants doivent s'associer, vivre et travailler ensemble, a ses racines dans les sentiments, dans les habitudes des hommes du moyen âge[2].

S'il n'y avait pas une association constituée d'étudiants, il y avait à Paris, dès la seconde moitié du douzième siècle, une société de maîtres, originaires de l'étranger, parlant la même langue, ayant des statuts disciplinaires, jalouse de ses privilèges et les défendant avec âpreté.

Si rien ne subsiste du milieu social qui explique l'origine et les divers modes d'existence des universités médiévales, certaines formalités, certaines institutions sont encore de nos jours en vigueur[3].

1. La première mention que l'on trouve du mot *Université*, appliquée aux Écoles de Paris, d'après M. Albert MAIRE (*la Vie universitaire à Paris pendant le moyen âge et la première imprimerie à la Sorbonne;* Paris, Champion, 1908), se trouve dans un acte émanant du cardinal Robert de Courçon, daté de 1215.

2. *Les Universités du moyen âge*, par Ch.-V. LANGLOIS (*Revue de Paris*, 15 février 1896).

3. Parmi les usages qui ont disparu, il en est un, au moins

Comme le fait justement remarquer M. Ch.-V. Langlois, si en France les survivances du moyen âge sont presque nulles, il n'en est pas de même dans les pays où les institutions universitaires, évoluant paisiblement, se sont transformées sans secousses [1].

Autrefois, les nouveaux docteurs étaient investis par l'anneau, le bonnet et le baiser de paix : des fragments de ce vieux rituel ont persisté, çà et là. A Bologne, c'est l'anneau; en Écosse, le bonnet.

qui mérite une mention. Lors de la première neige, les étudiants faisaient une quête chez les docteurs et chez les principaux habitants. Nul ne devait quêter sans une autorisation de l'Université, et sans que le légat ou le vice-légat n'eût constaté qu'il était réellement tombé de la neige. L'argent devait être déposé en lieu sûr, et destiné à payer les portraits ou les statues des professeurs célèbres, pour en orner le bâtiment de l'Université. Mais, comme il s'élevait souvent des contestations à ce sujet, la loi décida qu'on ne ferait chaque année qu'un portrait ou qu'une statue (Savigny, *Hist. du droit romain au moyen âge*, III, 148-149).

1. Jadis, les étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier avaient la coutume d'accueillir à coups de poings le nouveau bachelier au sortir de sa réception, comme pour le chasser de la ville et des écoles, et de lui crier joyeusement. *Vade et occide Caïn*, paroles au sujet desquelles ont beaucoup disserté les commentateurs ; d'après A. Germain, elles devraient être traduites ainsi : « Va chercher fortune où tu voudras, promène ta vie errante comme Caïn, où il te conviendra de le faire. » (Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, III, 93; Notice de V. Broussonnet sur Laurent Joubert, 4; Astruc, *Mém. pour l'hist. de la Fac. de méd. de Montpellier*, 88 et 330.)

A Coïmbre, les docteurs en médecine et en droit n'ont pas cessé de recevoir l'*osculum pacis*.

A Cambridge, la seule Université où les robes de cérémonie aient encore la forme des robes du moyen âge, il y a vingt ans à peine que la noblesse ne dispense plus des examens.

Les étudiants de Glasgow et d'Aberdeen sont encore divisés en « Nations » et élisent, tous les trois ans, les « recteurs » de leurs universités, comme cela se pratiquait à Bologne il y a près de sept cents ans!

Bologne, avec Paris, était un des principaux centres universitaires du moyen âge : *Vade Bononiam vel Parisiis*. « Va-t'en à Bologne ou rends-toi à Paris », disait le père de famille à son enfant, qui entreprenait le voyage vers l'une ou l'autre de ces universités, selon ses goûts et selon ses ressources[1].

Vers Bologne se dirigeaient les futurs juristes; tandis que Paris attirait les théologiens, les philosophes, ceux que l'on nommait les *artistes*. Les médecins gagnaient Salerne et Montpellier.

Salamanque était réputée pour l'enseignement

1. Pour connaître dans le détail l'équipement d'un fils de famille, quittant la maison paternelle pour entreprendre un long voyage, lire le très curieux article de M. Lecoy de la Marche, *le Bagage d'un étudiant en* 1347, paru dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. 50e, Ve série, t. X, 162 et suiv.

de la musique; Orléans, pour l'explication des auteurs[1].

Alors chaque cité a sa spécialité, qui fait sa gloire et son renom. Dans les universités du type parisien, l'autorité, le gouvernement de la corporation appartient aux professeurs; dans les universités qui s'inspirent de l'organisation bolonaise, les élèves commandent; leurs « recteurs » sont des personnages, qui ont le pas, dans les cérémonies, sur les archevêques, sur les cardinaux.

Les professeurs sont tenus de prêter serment d'obéissance au recteur des étudiants; les bedeaux du recteur ont le droit de les interrompre en plein cours; ils ne peuvent manquer une seule leçon sans l'assentiment de leurs élèves, ni prendre un congé sans leur autorisation.

Tout étudiant, sous peine d'amende, doit dénoncer chaque infraction. Payant leurs maîtres, les étudiants de Bologne voulaient en avoir pour leur argent; aussi surveillaient-ils de très près le professeur de leur choix, choix pour lequel ils ne se déterminaient, qu'après avoir assisté gratuitement

1. *In morbis sanat medici virtute Salernum*
Ægros. In causis Bononia legibus armat
Nudos. Parisius dispensat in artibus illos
Panes unde cibat robustos. Aurelianis
Educat in cunis auctorum lacte tenellos.

pendant deux semaines aux leçons de chacun d'eux.

Il y avait même un comité de « dénonciateurs de docteurs », qui empêchait ces derniers d'être « arrogants », et qui vérifiaient leur travail, tels des contremaîtres commis par une société de capitalistes pour inspecter des ouvriers [1].

Les professeurs de Bologne se soumettaient, faute de s'y pouvoir soustraire, à cette humiliante servitude. Ceux de Paris avaient une organisation différente.

Les maîtres, nous l'avons dit, s'étaient rapprochés suivant la communauté de leur origine et de leurs études : les groupements, en se resserrant, devinrent les Facultés. La Faculté des arts étant de beaucoup la plus nombreuse et les maîtres ès arts étant généralement plus jeunes, plus entreprenants que ceux des autres facultés, ceux-ci se subdivisèrent en quatre « Nations », correspondant aux pays d'où ils étaient originaires.

La Nation de Normandie comprenait Normands

1. Ce contrôle des étudiants sur les maîtres existait également à Montpellier. M. A. Germain a retrouvé, dans les archives municipales de cette ville, la minute d'une plainte adressée par les étudiants, à la fin du quatorzième siècle, aux généraux réformateurs, laissés par Charles VI en Languedoc à la suite de son voyage à travers cette province et de son séjour à Montpellier en 1389. V. aux Pièces justificatives, p. 95.

et Bretons ou, plus exactement, l'archevêché de Bayeux, de Lisieux, de Coutances, d'Évreux, de Rouen et les évêchés suffragants d'Avranches



SCEAU DE LA NATION DE NORMANDIE

et de Séez; elle se réunissait au collège d'Harcourt.

La Nation de Picardie comprenait cinq villes, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Arras, auxquelles il faut ajouter les évêchés de Boulogne, Pont-Audemer, Ypres et tous les diocèses de

Belgique jusqu'à la Meuse. Ses assemblées se



SCEAU DE LA NATION DE PICARDIE

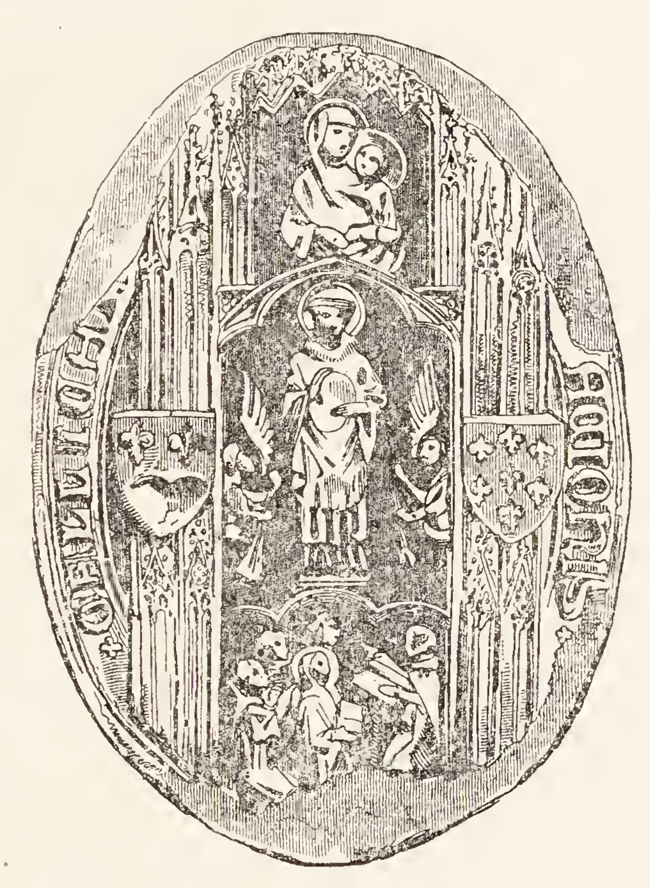
tenaient alternativement au collège du cardinal Le Moine et au collège de Boncour.

La Nation d'Angleterre, qui changea de nom à la guerre de Cent Ans[1] et devint Nation d'Alle-

1. En 1378, l'empereur Charles IV, étant venu à Paris au moment où la guerre venait de recommencer avec les Anglais, la Nation d'Allemagne, qui avait jusqu'alors porté le nom de *Nation d'Angleterre*, exprima le désir de quitter son nom porté par les ennemis de la France et de prendre celui du peuple, alors ami, auquel appartenait le prince qui visitait notre pays. Mais ce changement ne s'opéra pas immédiatement, car c'est à partir de 1436 seulement, que dans les registres de l'Uni-

magne, groupait Allemands, Anglais et Suédois : elle se réunissait dans une salle d'un cloître des Mathurins.

La Nation de France englobait, avec les Français des évêchés de Paris, Bourges, Sens, Tours et



SCEAU DE LA NATION DE FRANCE

Reims, tous les universitaires de race latine.

Les assemblées s'en tenaient d'abord, alternativement, au collège de Navarre et au collège de Beauvais ; plus tard, dans le cloître des Mathurins.

versité, le nom de Nation d'Allemagne remplace d'une manière définitive celui de Nation d'Angleterre (CREVIER, *Hist. de l'Université de Paris*, IV, 73-74).

La Nation d'Allemagne, à peu près la seule sur laquelle nous possédions des informations quelque peu précises, était, à l'origine, partagée en trois tribus : la Germanie supérieure, la Basse-Germanie et l'Écosse, comprenant l'Angleterre et l'Irlande. En vertu d'une délibération du 30 décembre 1528, les trois tribus primitives furent ramenées à deux : celle des *Continentaux*, qui comprenait tous les étudiants venus d'Allemagne ; celle des *Insulaires*, désignant les écoliers qui arrivaient des Iles Britanniques.

La Nation allemande placée, comme l'Université tout entière, sous le patronage de la Vierge, de saint Nicolas et de sainte Catherine, avait deux patrons qui lui étaient spéciaux : saint Edmond, roi d'Angleterre, et Charlemagne. Pour le service divin et pour les fêtes solennelles, elle se réunissait dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien.

Rue du Fouarre, la Nation d'Allemagne ne possédait pas moins de huit écoles, logées dans deux maisons de cette rue.

Rue Galande, elle occupait une maison à l'enseigne de la *Pomme Rouge*, avec un terrain qui allait jusqu'à la Seine. Elle était propriétaire de deux autres immeubles : l'un, rue du Clos-Bruneau, à l'enseigne *A l'Image de Notre-Dame;* le deuxième, rue Saint-Hilaire, vis-à-vis le collège

des Lombards. Il y avait, en outre, un collège dit des *Allemands*, situé rue du Mûrier, qui allait de la rue Traversine à la rue Saint-Victor.

Un compte de recettes et de dépenses, mis à jour par un historien de l'Université [1], va nous initier au fonctionnement d'une institution dont il ne reste plus le moindre vestige. Commençons par les recettes : celles-ci consistaient presque exclusivement dans les rétributions acquittées par les nouveaux bacheliers ou licenciés et par les nouveaux maîtres ès arts, à l'occasion de leur début dans l'enseignement.

Les rétributions exigées des bacheliers et des licenciés étaient subordonnées à leurs ressources pécuniaires : par là, on entendait la somme que chacun d'eux dépensait, dans une semaine, pour son entretien, déduction faite du loyer et des gages des domestiques. Cette dépense hebdomadaire, que l'étudiant devait déclarer sous serment, s'appelait *bursa;* selon le taux des *bourses*, certaines rétributions scolaires s'élevaient à dix livres, tandis que d'autres descendaient à six sous; jamais la taxe exigée des nouveaux bacheliers ne descendit au-dessous de quatre sous.

1. Un compte de la Nation d'Allemagne de l'Université au quinzième siècle, par M. Ch. Jourdain (*Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. I, 1875, 167 et suiv.).

Indépendamment de ces rétributions variables, les maîtres ès arts payaient une somme fixe de deux livres, comme droit de bienvenue et pour la robe du recteur. Il y avait aussi une taxe perçue par les bedeaux et à leur profit.

Quant aux dépenses, elles consistaient surtout dans les distributions faites aux « suppôts » de la Nation : distributions, lors d'assemblées particulières, aux fêtes solennelles, lors de la procession du recteur, pour l'obit d'un régent.

Elles comprenaient, en plus, toutes les fois qu'un service religieux était célébré, le droit du curé de Saint-Côme ; ceux de l'officiant, des chantres et de l'organiste; la somme donnée à l'offrande ; les frais de luminaire, cierges, chandeliers, ornements ; le lavage de l'église, etc.

Il convient d'ajouter à ces déboursés les indemnités, éventuelles ou régulières, que touchaient parfois un ancien recteur, plus ordinairement le procureur ou le receveur sortant de charge, et les bedeaux des autres Nations, qui avaient accompagné le recteur à Saint-Côme; les aumônes; enfin, certaines redevances, comme celles dues à l'abbaye de Sainte-Geneviève, sur le territoire de laquelle étaient situées les écoles de la Nation.

La comptabilité n'était pas, en somme, très compliquée. Les ressources de nos anciennes écoles

étaient modiques, maîtres et écoliers n'étant guère plus riches les uns que les autres [1].

Une sage économie présidait à l'établissement du budget des Nations : sans proscrire les fêtes et les banquets universitaires, on s'efforçait d'en modérer les frais. Voici les règles qu'avait posées à cet égard la Nation d'Allemagne et qui, d'ailleurs, ne furent pas toujours fidèlement observées :

Il y aura chaque année trois banquets seulement de la Nation : le premier lors de la reddition du premier compte : la dépense à la charge de la Nation ne devra pas y dépasser deux francs; le second, le jour de la fête de saint Matthieu : la dépense y sera également de deux francs au plus; ce qui dépasse restera à la charge des convives présents. Le troisième banquet aura lieu le jour de la fête de saint Edmond : quelques jours avant, le procureur convoquera la Compagnie, qui avisera aux mesures à prendre, tant pour la célébration de l'office divin que pour le banquet. On s'entendra amicalement, de manière à éviter à la Nation tout préjudice.

Chaque Nation avait un sceau, des magistrats (*procuratores*). Les quatre Nations réunies élisaient un chef, le *recteur*.

Chargé de la défense des intérêts généraux de toutes les Facultés, le recteur représentait le pou-

1. Il fut un temps où les pouvoirs publics durent, par des règlements spéciaux, pourvoir aux plaisirs des étudiants : une loi de 1521 ordonna que les Juifs paieraient 104 livres et demie aux juristes et 70 livres aux artistes, pour être employées à un festin de carnaval (Savigny, *op. cit.*, III, 146).

voir exécutif de l'Université ; mais, alors qu'à Bologne le recteur était l'élu d'une corporation riche, aristocratique, celui de Paris était un maître ès arts, de condition modeste, qui n'avait même pas les ressources suffisantes pour entretenir son escorte d'appariteurs. Toutefois, il avait, comme celui de l'Université bolonaise, le pas sur les prélats, les ambassadeurs, mais sa magistrature était temporaire [1].

Chaque Nation empruntait une église, tantôt celle des Mathurins, tantôt celle de Saint-Julien-le-Pauvre, pour y tenir ses réunions [2], ou pour l'élection du recteur.

Celui-ci était élu à deux degrés. Au premier degré, les délégués des quatre Nations des arts et des autres Facultés se réunissaient et choisissaient, pour chaque groupement, quatre électeurs.

Ces grands électeurs, ou *intrants*, se réunissaient en conclave et, avant la fin du jour, ils élisaient le recteur, qui, une fois élu, était proclamé solennellement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par son prédécesseur ; il recevait, de

1. Cf. l'ouvrage de DU BOULAY, *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université de Paris.*

2. La collation des grades, les fêtes académiques se tenaient dans un cloître ou dans le réfectoire de quelque monastère (*L'étudiant au moyen âge*, par Michel HUISMAN, in *Revue des Cours et Conférences*, 15 décembre 1898).

ses mains, les insignes de sa nouvelle fonction : le béret sur la tête, la mante d'hermine sur les épaules et, en sautoir, l'écharpe au sachet de velours, contenant le sceau de l'Université et la clef de la caisse commune.

Les étudiants, convoqués par le recteur, formaient l'Université proprement dite.

Dans les assemblées, on votait avec des fèves, blanches et noires; chaque membre devait y assister au moins trois fois l'an, sous peine de perdre ses droits.

Les professeurs étaient tenus, lors de leur promotion et une fois dans l'année, de prêter serment d'obéissance au recteur ; placés sous sa juridiction, ils pouvaient être condamnés non seulement à l'amende, mais être exclus de l'Université. Il leur était interdit de quitter la ville sans l'autorisation du recteur, ou de l'Université si leur absence durait plus de huit jours.

Les artisans qui travaillaient pour l'Université, tels que les peintres en miniature, les copistes, les relieurs, et aussi les domestiques des étudiants, étaient placés sous la protection de l'Université, lorsqu'ils lui avaient juré fidélité, et devaient se soumettre au recteur et aux statuts ; on choisissait, en outre, tous les ans, un certain nombre de marchands de la ville, qui avaient le privilège de prêter sur gages aux étudiants et qui

juraient obéissance aux recteurs, de même que les loueurs de livres.

Le recteur était renouvelé chaque année; les Nations étaient partagées en séries, appelées, chacune à leur tour, à fournir le recteur.

Celui-ci jouissait d'une grande considération ; sa juridiction s'étendait sur tous les membres de l'Université, qui ne pouvaient décliner cette juridiction sans violer leur serment d'obéissance aux statuts[1].

Ce que nous venons de dire s'applique plus spécialement à l'Université de Bologne; mais cela se passait de même, à quelques variantes près, dans les autres Universités.

L'Université en droit de Montpellier était administrée par un recteur, élu annuellement et entrant en fonctions le 2 février, et par douze conseillers, également annuels.

Le recteur était pris, à tour de rôle, parmi les trois Nations qui composaient l'Université, c'est-à-dire parmi les Provençaux, les Bourguignons et les Catalans : on comprenait, sous le nom de Nation catalane, non seulement les étudiants de la Catalogne proprement dite, mais encore ceux du Roussillon et du royaume de Majorque. Deux des conseillers étaient, l'un, chanoine de Maguelone; l'autre, habitant de Montpellier.

1. SAVIGNY, *Hist. du droit romain au moyen âge*, t. III, *passim*. Paris, 1839.

Conseillers, comme recteur, devaient être clercs, issus de mariage légitime : une assemblée tenue à Montpellier en 1313, n'admit, parmi les étudiants en médecine pouvant aspirer à la licence



SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS (XIVe siècle)

et au doctorat, que les enfants légitimes et cette règle fut appliquée dans presque toutes les Universités [1].

Ils ne pouvaient être âgés de moins de 25 ans.

Leur élection était l'œuvre du recteur et des

1. *Sur l'étude et l'exercice de la médecine depuis le dix-neuvième siècle jusqu'à la Révolution française*, par L. MONTARIOL (thèse de doctorat de Toulouse, 1912); GERMAIN, *op. cit.*, III, 103-104.

conseillers sortants et avait lieu à la majorité relative, la voix du recteur décidant en cas de partage.

Les nouveaux élus prêtaient serment entre les mains de l'évêque.

Élection d'une part, élément ecclésiastique de l'autre, voilà ce qu'on retrouve à la base de l'organisation universitaire, au moyen âge. Il est assez remarquable que l'Église, en préconisant le système électif et le faisant prévaloir, ait ouvert la voie à l'esprit démocratique et libéral qu'on croit généralement de tout autre essence.

L'élection seule décidait de l'aptitude à la dignité suprême; le plus modeste des étudiants pouvait y prétendre.

Le recteur était toujours pris en dehors de la catégorie des docteurs et, s'il était reçu docteur pendant l'année de son doctorat, il était pourvu à son remplacement, avant qu'il fût arrivé au terme de sa magistrature. Recteur et conseillers n'étaient donc que de simples étudiants[1].

« Voilà, certes, de la démocratie! » ne peut s'empêcher de s'écrier un annaliste des coutumes universitaires [2]; mais, par une singulière contradic-

1. Il est vrai que, quand il s'agissait d'une affaire importante, le recteur ne se contentait pas de prendre l'avis de son conseil ; il consultait aussi les docteurs, les licenciés et les bacheliers.

2. *Hist. de la Commune de Montpellier*, par A. Germain, t. III (1851).

tion, cette même Université qui, tout à l'heure, manifestait dans le choix de ses dignitaires des tendances si avancées, sacrifiait au fétichisme aristocratique, en autorisant les étudiants de familles nobles à porter un costume particulier et à prendre place dans les cérémonies avant les licenciés et immédiatement à la suite des docteurs.



UNE LEÇON AU LIT DU MALADE

(Moyen âge)

II

Ce n'était pas toujours des adolescents qui fréquentaient les écoles de haut enseignement du moyen âge. Les auditoires des écoles comprenaient nombre d'hommes occupant une certaine situation sociale.

D'aucuns étaient possesseurs de bénéfices ecclésiastiques, ou tenaient un rang dans le monde. La plupart, toutefois, étaient jeunes, et avaient les qualités et les défauts de leur âge. Les différentes interdictions, énoncées par les anciens statuts, témoignent assez des désordres qu'à maintes reprises, l'autorité fut obligée de réprimer.

A Montpellier, défense était faite aux membres de l'Université, sous peine d'être mis au ban de la corporation, d'aller danser ou gambader au dehors [1] ; défense, sous la même peine, de jouer aux dés ou autres jeux de hasard [2]. Défense

1. Statuts de 1339, chap. v.

2. Les jeux étaient interdits, sous peine de cinq livres d'amende (SAVIGNY, *op. cit.*, III. 149).

aux étudiants de porter des armes d'aucune sorte, sans la permission préalable de l'évêque ; défense aux habitants de louer ou de prêter des armes aux étudiants, en cas de rixe.



COURS DE FACULTÉ, AU MOYEN AGE

Les escholiers du treizième siècle, encore un peu barbares et pleins d'exubérance juvénile, échangeaient souvent entre eux, ou avec les gens du roi, des *seria pugnorum*, coups de bâton ou coups d'épée. En 1218, l'Official de Paris dut publier une ordonnance, plusieurs fois renouvelée dans la suite, interdisant aux étudiants le port d'armes

dans Paris, sous peine d'excommunication. Leur humeur turbulente ne justifiait que trop de pareilles mesures.

Au point de vue de la discipline, il existait une différence notable entre l'Université de Paris et les universités italiennes; dans celle-là, une peine fort ordinaire était celle du fouet, que l'on infligeait au coupable sur les épaules nues, en présence du recteur et des procureurs. Cette peine, appliquée déjà au treizième siècle, l'était encore au quinzième, et on la prononçait non seulement contre les simples étudiants, mais contre les bacheliers.

La juridiction de l'Université n'embrassait ni les affaires criminelles proprement dites, ni les affaires civiles ordinaires, mais uniquement celles qui avaient un rapport direct à l'École. L'Université connaissait des contestations qui s'élevaient, au sujet de l'enseignement, entre les professeurs, ou entre un professeur et ses élèves; elle instruisait les plaintes du recteur offensé par un membre de l'Université, les procès relatifs aux loyers[1] ; elle pouvait prononcer l'exclu-

1. Le propriétaire qui refusait de se soumettre à la taxe des loyers voyait ses maisons interdites, c'est-à-dire qu'aucun étudiant ne pouvait y loger. Cette interdiction était également prononcée contre la maison de celui qui se plaignait à tort d'un étudiant et même contre les maisons voisines, lorsqu'un étudiant avait été volé ou maltraité. Afin que les étudiants étran-



MAITRES ET ÉCOLIERS, AU XIIIe SIÈCLE

(D'après un bas-relief extérieur de Notre-Dame de Paris.)

sion des professeurs, ou des peines disciplinaires contre les étudiants.

Dans l'Université de Paris, les escholiers étaient justiciables des tribunaux ecclésiastiques ou des tribunaux criminels; mais quand la justice séculière les arrêtait, elle les remettait entre les mains des gens de l'évêque. Le chancelier de Notre-Dame avait seul le droit, concurremment avec le recteur, de retrancher de l'Université les turbulents qui avaient donné matière à poursuites.

A tout prendre, l'étudiant du moyen age était une puissance; puissance oppressive, tyrannique, avec laquelle devaient compter les pouvoirs publics. L'opposition religieuse et politique, qui ne pouvait avoir pour organes ni des journaux, ni des livres, s'était réfugiée dans l'École.

« L'étudiant d'alors, c'est le vaudeville vivant, frondant le trône et l'autel, le monarque et le pape[1]. »

gers ne perdissent pas leur temps en recherches, le *notarius* de l'Université (élu chaque année par les notaires de la ville) devait tenir une liste de tous les appartements à louer.

1. AUDIN, *Hist. de Calvin* (Paris, 1850), t. I, 18.

III

Est-ce parce qu'ils osaient s'attaquer à l'autorité pontificale que les prédicateurs les ont objurgués; déjà, au temps de Philippe-Auguste, les sermonnaires se montrent sévères pour les escholiers de Paris. A les entendre, ce sont des piliers de cabarets, d'infâmes débauchés.

Pierre le Mangeur[1] leur reproche de trop aimer le vin et la bonne chère. « Pour boire et pour manger, ils n'ont pas de pareils; ce sont des dévorants à table, mais non des dévots à la messe. Au travail, ils bâillent; au festin, ils ne craignent personne. Chaque jour, soir, matin, midi, ils veulent avoir la meilleure table. Ils abhorrent la méditation des livres divins, mais ils aiment à voir le vin pétiller dans leur coupe, et ils l'avalent avec intrépidité[2]. »

1. Pierre le Mangeur (*Petrus Comestor*), ainsi nommé à cause de son appétit de lectures, avait été d'abord doyen de Troyes; il mourut, dans la retraite, au monastère de Saint-Victor, en 1179, selon les uns, en 1198, suivant d'autres.

2. *La Chaire française au douzième siècle*, par l'abbé L. Bourgain, liv. III, chap. II. Paris, 1879.

Sur ce point, les professeurs eux-mêmes ne prêchaient pas toujours d'exemple. Pierre de Blois, dans une de ses lettres, sermonne vertement un maître ès arts, devenu, dit-il, de dialecticien de première force, un buveur consommé, *egregium potatorem.*

« Je passais, dit-il, devant la maison de ce maître, lorsqu'un étudiant en sortit ivre de bière et de vin ; il arrêtait le cheval de son camarade et voulait le forcer à venir boire avec lui [1]. » Et le digne ecclésiastique essaye, en accumulant les textes de l'Écriture, de détourner l'ivrogne de ses habitudes d'intempérance.

Dans une autre circonstance, Pierre de Blois s'élève contre les désordres dont il est le témoin impuissant et attristé : « Les uns entretiennent des concubines ; les autres abusent des femmes d'autrui, car chacun prend son plaisir comme il l'entend ; et, ce qui est le pire, c'est que non seulement ils ne cachent pas leur perversité, mais ils affichent, au contraire, leurs débauches dans des festins et des réunions de buveurs. »

Pierre de Poitiers, chancelier de Notre-Dame (mort vers 1205), insiste également sur la dépravation des étudiants.

« Quelle honte ! nos écoliers vivent dans des

1. De Vaublanc, *la France au temps des Croisades*, III, 60.

turpitudes qu'aucun d'entre eux, dans son pays, parmi ses proches, n'oserait même nommer. Ils dilapident, avec des courtisanes, les richesses du Crucifié..... Leur conduite, outre qu'elle rend l'Église odieuse, est une ignominie pour les maîtres et pour les élèves, un scandale pour les laïques, un déshonneur pour leur nation, et une injure envers le Créateur lui-même ! »

Le chancelier Prévostin, de Crémone, plus précis dans l'articulation de ses griefs, nous montre l'écolier courant la nuit, tout armé, dans les rues de Paris, enfonçant les portes des bourgeois, remplissant les tribunaux du bruit de ses esclandres. Tout le jour, des *meretriculæ* viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces et leurs cheveux coupés[1].

L'indignation des mystiques, lorsqu'ils s'élèvent contre la corruption des mœurs, se traduit par une crudité d'expression capable de faire rougir les libertins : cette remarque a été consignée, à propos du cardinal Jacques de Vitri, mort en 1244. Ce prélat, rigoriste s'il en fût, nous a laissé, des mœurs des escholiers, au douzième siècle, un portrait peu flatteur, mais qui semble encore au-dessous de la vérité.

1. *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, par Ach. Luchaire.



ÉCOLIER RECEVANT LE BONNET DE *maître ès arts*

(**Fac-similé d'une gravure du traité** ***De Officiis*** **de Cicéron, édition du XVIe siècle**).

Ivrognes et paillards, nos étudiants étaient, en outre, querelleurs, violents et quelquefois meurtriers. Ils s'introduisaient, de jour comme de nuit, dans les maisons des bourgeois, pour y enlever leurs femmes, mettre à mal leurs filles, commettre, en un mot, toutes sortes de forfaits [1].

Les femmes de mauvaise vie, écrit le prélat, attiraient de force dans les lieux de débauche les clercs qui passaient dans les rues ou les places publiques. Que s'il s'en trouvait qui refusaient d'y pénétrer, elles les poursuivaient en les traitant de sodomistes. Ce vice abominable et honteux avait envahi de telle sorte la cité, à la façon d'une lèpre incurable et d'un venin mortel, qu'on réputait d'honneur d'entretenir une ou plusieurs concubines.

La même demeure abritait en haut les écoles et en bas les lieux de prostitution ; en haut, les maîtres faisaient leurs leçons ; en bas, les prostituées se livraient à leur honteux commerce. D'un côté, les prostituées se querellaient entre elles et avec leurs entremetteurs ; de l'autre, les clercs discutaient à haute voix les questions qui leur étaient proposées.

Dès le douzième siècle, Paris passait pour un lieu de délices (*locus deliciorum*), où les fils de famille venaient faire la fête. Pierre de Celle écrivait à son ami Salisbury, en 1154 : « O Paris, comme tu es habile à prendre et à tromper les

1. Vallet de Viriville. *Histoire de l'instruction publique en Europe.* Paris. 1869.

âmes ! » Le biographe d'Aldebert, archevêque de Mayence, qui avait fait ses études en France, parle en termes à peu près analogues de cette capitale, « qui fait couler dans les veines des jeunes gens le poison des plaisirs charnels[1]. » Une proclamation de l'official de Paris, en 1269, dénonçait toute une classe d'écoliers qui, jour et nuit, se livraient à l'orgie, enlevant des femmes mariées, ravissant des vierges, et, selon la chaste formule de cet acte, « commettant toute sorte d'énormités désagréables à Dieu. »

L'Église s'épouvanta du mal qui s'étendait sur Paris, « comme une lèpre incurable et un poison sans remède », *quasi lepra incurabilis et venenum insanabile.* Un saint prêtre, Foulques de Neuilly, parvint, pour un temps, à enrayer la prostitution, en proposant aux bourgeois et aux étudiants d'ouvrir une souscription, pour arracher à leur honteux métier les filles perdues et aider à fonder un couvent à leur intention. Les bourgeois versèrent plus de mille livres, les étudiants deux cent cinquante : ces derniers, clercs pour la plupart, ne payèrent que par crainte des rigueurs de l'officialité ; sacrifice inutile, d'ailleurs, car les

1. *La Vie des étudiants parisiens, du douzième siècle au quatorzième siècle* (conférence faite à la Salle de la Bourse, le vendredi 4 mars 1898, par M. Levillain, professeur au lycée de Brest).

choses restèrent en l'état. Ce précurseur de M. Bérenger était venu trop tôt, dans un monde trop jeune.

Nous devons nous hâter de dire que Paris n'avait pas le monopole du dévergondage. Si la « Cité des Lettres », l' « Athènes moderne », attirait le plus grand nombre de jeunes gens dans un centre universitaire « où florissaient les arts, la théologie et le droit », d'autres villes savaient les retenir, moins par l'enseignement qui s'y donnait, que par les mœurs faciles qui y régnaient.

A Cahors, en Quercy, les étudiants vont à l'église pour voir les femmes et les filles, celles-ci surtout, qui, parées d'une façon scandaleuse, à demi nues, courent les rues et les places, provoquant les jeunes gens aux plus détestables actions, comme s'exprime un professeur de droit du quinzième siècle. Dans cette même ville [1], deux jeunes écoliers avaient enlevé de nuit une jouvencelle, un peu légère à la vérité, demeurant chez son père, honnête travailleur; ils obtinrent, par fraude, des lettres de rémission de la chancellerie royale; mais le Parlement de Toulouse, examinant à nou-

1. L'Université de Cahors fut créée, par une bulle du pape Jean XXII, du mois de juin 1332. Dès l'année 1336, eurent lieu les premières réceptions de docteurs. A la fin du xv° siècle, le nombre des étudiants de cette Université s'élevait à 4.000.

veau l'affaire, renvoya les prévenus devant l'official [1].

A Montpellier, la gent écolière n'était pas d'une moralité meilleure; sous ce rapport, les étudiants en droit, les *décrétistes*, n'avaient rien à envier aux autres étudiants. Le *Liber Rectorum* rapporte qu'en 1428, vers Noël, des étudiants en droit, au nombre de six ou sept, en armes et le visage voilé, s'introduisirent pendant la nuit, avec effraction, dans la maison d'une veuve, pour enlever une jeune femme en l'absence de son mari. On poursuivit l'un des coupables, mais il s'abrita derrière les privilèges de l'Université et fut renvoyé des fins de la plainte.

En Italie, on était moins indulgent : un étudiant de Bologne fut décapité, en 1321, pour avoir osé enlever la petite-fille du célèbre jurisconsulte Jean Andréa [2].

En dépit des remontrances et des châtiments, nos jeunes gens étaient incorrigibles. Les examens étaient toujours suivis de réjouissances, qui donnaient lieu aux plus graves abus [3]. Les étudiants se répandaient ces jours-là tumultueusement dans

1. *Les Étudiants de l'Université de Cahors à la fin du quinzième siècle*, d'après un document inédit (*Annales du Midi*, t. XXII, 1910), par Ch. SAMARAN.

2. *Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier*, 14 mai 1887.

3. Ce n'était pas seulement le jour des examens que les étudiants se montraient turbulents. Parfois, comme ils le firent

les rues, cherchaient querelle aux bourgeois et à la garde, faisaient des illuminations improvisées, au risque d'allumer des incendies, allaient dans les tavernes se livrer aux pires orgies.

Quand les buveurs sortaient en état d'ivresse, on devine à quels excès ils se livraient. Si deux bandes d'écoliers se rencontraient, appartenant à des « Nations » ennemies, elles commençaient par s'injurier, puis finissaient par en venir aux mains. Le guet survenait-il, tous s'accordaient pour le rosser de concert.

Il n'y avait pas de fête scolaire sans moult beuveries. Les statuts des Nations nous révèlent qu'une fois par an, quand l'exercice de l'année se soldait par un excédent, les étudiants, recteur en tête, gagnaient la taverne la plus proche [1], et y dépensaient le surplus de leurs revenus.

à Pavie, ils troublaient les cours, en faisant irruption dans les salles. Ils y entraient masqués, chantaient, jouaient, commettaient mille insolences. En temps de carnaval, passe encore, mais ils faisaient mieux alors : c'était un usage, en certains pays, que les étudiants dérobassent les livres de leurs professeurs, à qui ils ne les restituaient que contre la remise d'un florin par ouvrage (Ferrari da Grado, *infrà cit.*, 25).

1. Cf. *Notes sur quelques tavernes fréquentées par l'Université de Paris aux quatorzième et quinzième siècles*, par Émile Chatelain (*Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 25e année, 1898, 87 et suiv.). Ces tavernes étaient presque toutes situées dans le quartier latin : rue Saint-Julien-le-Pauvre, rue de la Harpe, rue Saint-Jacques, etc. Elles n'étaient le plus souvent désignées que par un objet suspendu, sans aucune

Les circonstances dans lesquelles on allait manger et surtout boire, étaient nombreuses : un nouveau maître, un nouveau procureur, un nouveau receveur, un examinateur élu pour interroger les candidats à la licence étaient tenus de



UN PROFESSEUR EN CHAIRE, AU MOYEN AGE

(D'après un bas-relief de l'Université de Paris, au xv[e] siècle).

payer à leurs camarades quelques tournées de vin, selon un tarif déterminé.

Un nonce devait arroser ses adieux. Déléguait-on

inscription, qui tenait lieu d'enseigne : l'*Arbalète*, l'*Ange* ou les *Deux Anges*, le *Cerf*, le *Berceau*, le *Chaudron*. Les enseignes *A l'Image de la Sainte-Vierge* étaient nombreuses ; il y avait, en outre, des cabarets, *A l'Image S*[te]*-Catherine*, *S*[t]*-Denis*, *S*[t]*-Jacques*, *S*[t]*-Jean*, *S*[t]*-Julien*, *S*[t]*-Louis*, *S*[t]*-Michel*. Villon a rendu célèbre

quelques députés, pour s'occuper de réparations aux immeubles ou au mobilier, ils ne manquaient pas de conclure l'affaire avec des entrepreneurs sur les bancs d'une taverne, aux dépens de la Nation.

Chaque fois qu'un étudiant recevait la *licentia docendi*, il payait à ses nouveaux collègues un bon dîner, arrosé de vins généreux.

Ce banquet était assez coûteux, si nous en jugeons par la lettre d'un étudiant d'Orléans, qui réclamait à son père cent livres (environ 250 francs de notre monnaie), pour fêter son succès.

A Cahors, à la rentrée des cours, il était d'usage que les consuls offrissent des réjouissances qui, en l'an 1367, occasionnèrent 137 livres tournois de dépenses. A la fin de l'année, c'était de nouvelles fêtes en l'honneur des professeurs et des étudiants qui s'étaient distingués et auxquels on distribuait des coupes et des plats d'argent. Enfin, trait de mœurs d'une rare simplicité, avait lieu un banquet où, seuls, les plus réputés des professeurs et les plus méritants des élèves étaient admis à manger des confitures, offertes par les consuls [1].

Maîtres et étudiants vivaient en commun.

la *Maison de la Mule*, ainsi que celle de la *Pomme de Pin*. Rarement, les étudiants s'éloignaient du quartier de l'Université; ils ne passaient le Petit-Pont, que pour se rendre dans quelque établissement de la Cité renommé pour son vin.

1. *La Faculté de médecine dans l'ancienne Université de Cahors* (1332-1751), par le docteur Paul Lafeuille; thèse de Lyon, 1895.



ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS, AU MOYEN AGE.

Les professeurs accompagnaient leurs élèves dans les expéditions nocturnes et prenaient leur part, qui n'était pas toujours la moindre, de leur dissipation. Couverts des immunités dont jouissait l'Université, professeurs et élèves se croyaient tout permis ; d'autant que la royauté les protégeait presque ouvertement, les exemptant d'impôts, les comblant de franchises, cherchant par tous les moyens à se les concilier[1].

Henri II d'Angleterre, dans sa rivalité avec Thomas Becket, prenait les étudiants de Paris comme arbitres

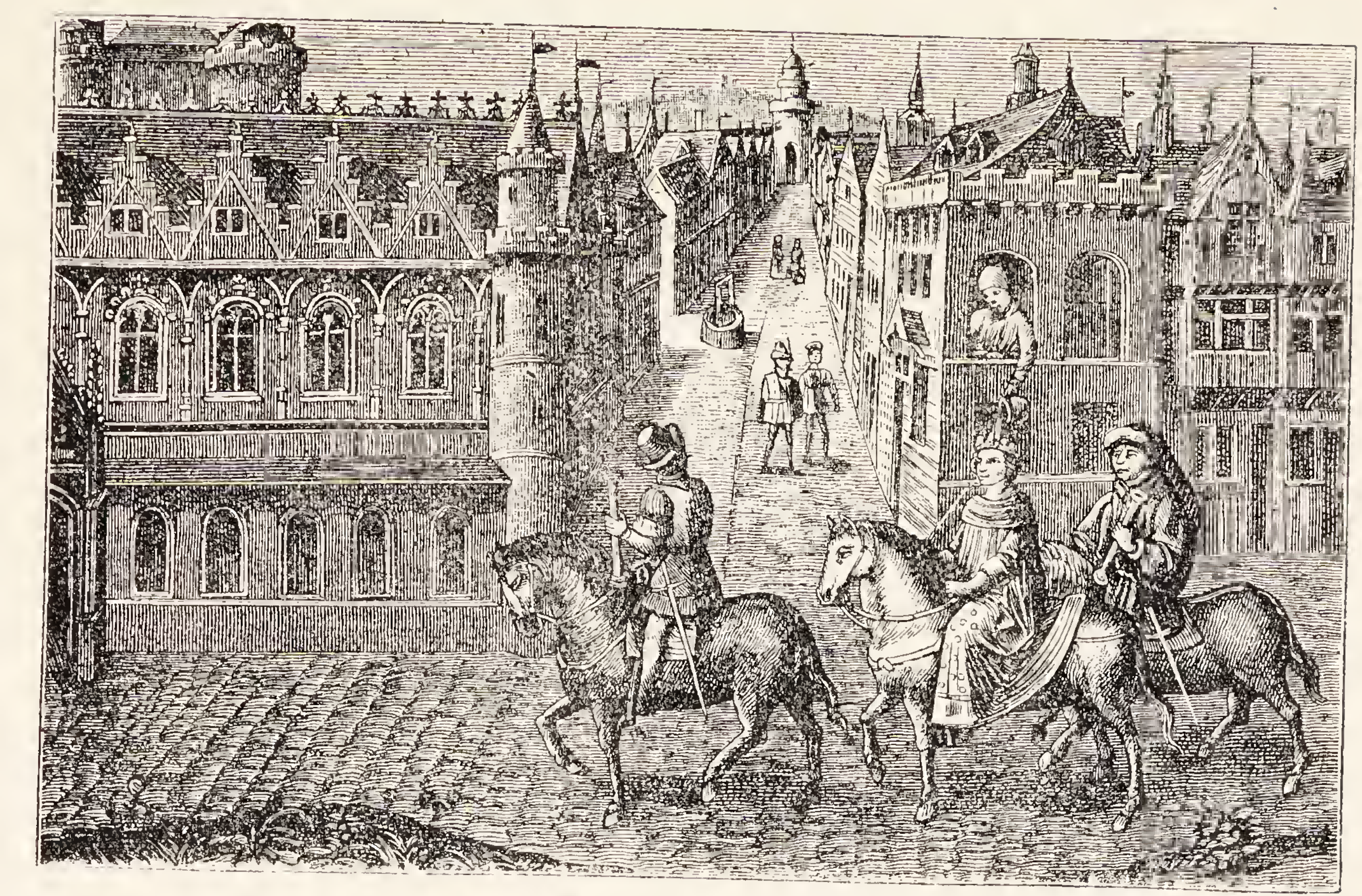
1. Les médecins étaient dispensés de faire la garde, de nuit et de jour, aux portes de la ville et de la collecte des tailles. Des lettres patentes, du 12 février 1360, exemptèrent « les maîtres lisans et étudians en l'Université de Paris, de port, gabelles, impositions, aydes et subsides ». Une déclaration du 26 septembre 1369 étendit cette exemption aux écoliers, libraires, enlumineurs et parcheminiers. Dès 1350, Jean Ier, à Lyon, dans une lettre portant les privilèges de la ville d'Aigues-Mortes, édictait : « Les pauvres, les veuves, les pupilles, les notaires, les jurisconsultes, les physiciens, les médecins ne seront pas obligés de servir, ni d'envoyer personne à leur place » (MONTARIOL, *Sur l'étude et l'exercice de la médecine depuis le quatorzième siècle jusqu'à la Révolution française*, thèse de doctorat en médecine de Toulouse, 1912). Charles V, en confirmant, par des Lettres du 16 mars 1379, l'exemption des tailles et des impôts, en faveur des maîtres et étudiants de l'Université de médecine de Montpellier, reconnaît expressément qu'ils jouissent de cette exemption de temps immémorial (GERMAIN, *op. cit.*, III, 105, note 1). Les rois de France, successeurs de Charles V, ont non seulement maintenu, mais étendu les privilèges et exemptions accordés aux médecins.

Philippe le Bel s'appuyait sur l'Université, dans sa lutte contre Boniface VIII. Il avait assez bien traité les écoliers, pour que ceux-ci lui rendissent, en échange, quelques services; outre qu'il les avait dispensés de donner des arrhes aux bourgeois, pour l'acquittement des loyers, il avait affranchi les objets à leur usage de tous droits de péage sur ses terres; il avait négocié pour obtenir de ses vassaux la même immunité.

A un seigneur qui résistait à ses injonctions, le roi mandait: « Nous croyons qu'il est dû de grands égards aux travaux, aux veilles, à la disette de toutes choses, aux peines et aux périls qu'endurent les étudiants, en vue d'acquérir la perle précieuse de la science. Nous considérons qu'ils quittent souvent leurs amis, leurs parents, leur patrie, qu'ils viennent de pays éloignés, afin de satisfaire la soif ardente qu'ils ont de puiser à la source des eaux vives, dont ils inondent ensuite toutes les parties du monde [1]. »

Philippe-Auguste avait mis sous la dépendance de l'Université le prévôt de Paris, chef de la justice dans la capitale. Le prévôt était dit « conservateur des privilèges de l'Université » et,

1. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, 165; cité par Alf. Franklin, *la Vie privée au temps des premiers Capétiens*, t. II. Paris, Émile-Paul, éditeur.



SAINT LOUIS, SE RENDANT, DE NUIT, A MATINES, AUX CORDELIERS DE PARIS, REÇOIT SUR SON CHEF LE CONTENU D'UN « ORINAL », QU'UN ÉTUDIANT MATINAL A JETÉ PAR LA FENÊTRE

(D'après une miniature d'un manuscrit du XVe siècle).

à ce titre, il prêtait serment entre les mains du recteur, ce qui le plaçait vis-à-vis des maîtres et des écoliers dans une sujétion absolue. Ce vasselage persista jusqu'aux premières années du dix-septième siècle.

Les prérogatives dont jouissaient les étudiants rendaient à peu près illusoire l'action de la police. La miniature, qui représente saint Louis recevant sur le chef le contenu d'un vase innommable, tandis qu'il se rendait, de nuit, à matines, aux Cordeliers de Paris, et ordonnant non seulement de ne pas punir le coupable, mais de lui octroyer une riche prébende, parce qu'il ne pouvait être qu'un écolier studieux, pour veiller encore à cette heure, cette curieuse miniature donne une idée de l'indulgence que ce souverain témoignait aux « Universitaires[1] ».

Pareille tolérance ne pouvait qu'encourager ces derniers à s'insurger contre l'autorité, qui osait mettre une entrave à leurs coupables fantaisies. Les rixes se multipliaient entre étudiants et bourgeois, ces derniers soutenus par le prévôt du roi, c'est-à-dire par la police. Celle-ci finissait par avoir le dessus, mais ce n'était pas sans qu'il y

1. Philippe-Auguste disait d'eux : « Ils sont plus hardis que les chevaliers. Ceux-ci, couverts de leurs armures, hésitent à se battre ; les clercs, à la tête tonsurée, qui n'ont ni haubert, ni heaume, se jettent les uns sur les autres, en jouant du couteau. »

eût, de part et d'autre, effusion de sang, comme dans les circonstances que nous allons narrer[1].

Un clerc d'une grande famille allemande, qui avait été proposé pour l'évêché de Liége, étudiait à Paris. Son domestique, entrant dans une taverne acheter du vin, se querelle avec le marchand ; il reçoit des coups et on lui brise sa cruche.

Furieux, les étudiants allemands prennent fait et cause pour leur compatriote. Ils envahissent la boutique et laissent le tavernier à demi mort.

Grand émoi dans la bourgeoisie parisienne : ce n'était pas, cependant, la première fois qu'elle avait à se plaindre des écoliers.

Le prévôt de Philippe-Auguste, suivi des bourgeois en armes, entre dans la maison des clercs allemands, pour arrêter les coupables, qui résistent.

La police, comme il arrive trop souvent, eut la main lourde. Cinq universitaires, dont plusieurs clercs, restèrent sur le carreau.

Sans plus tarder, maîtres et étudiants portent plainte au roi. Ils menacent de suspendre les cours et de quitter Paris, si l'on ne châtie pas les meurtriers.

Une grève de professeurs, la cessation des

1. Nous en empruntons le récit, pittoresquement imagé, au savant historien de l'Université sous Philippe-Auguste, le regretté Achille Luchaire.

cours ! Aujourd'hui, l'inconvénient serait grave ; au temps de Philippe-Auguste, le fait était considéré comme une calamité publique, presque comme une offense à la religion. L'importance de l'Université de Paris pour le recrutement du clergé était telle, qu'une suspension de l'enseignement équivalait à un arrêt brusque dans la vie ecclésiastique de l'Europe.

Le roi de France accorda tout ce qu'on lui demanda. Le prévôt de Paris fut jeté en prison, avec ceux de ses complices qu'on put retrouver. Une partie des meurtriers ayant pris la fuite, Philippe fit démolir leurs maisons et arracher leurs vignes.

Un peu plus tard, les écoliers priaient le roi de relâcher le prévôt et les autres détenus, condamnés à la prison perpétuelle, mais à la condition qu'on leur remettrait les coupables : on les fouetterait dans une école, puis on les tiendrait quittes de leur peine. Philippe-Auguste refusa, disant qu'il était de son honneur de ne pas permettre que des hommes du roi fussent châtiés par d'autres que par le roi.

Trente ans plus tard, survenait un nouvel incident.

Le 26 février 1229, quelques étudiants, Flamands et Picards, étaient allés prendre leurs ébats à Saint-Marcel ; après avoir joué, on se mit à boire, et quand on eut bien bu, on en vint à se disputer aigrement avec le cabaretier, qui avait l'audace

de vouloir se faire payer son dû. Mal lui en prit, il fut roué de coups par les écoliers.

A ses cris, des voisins accourent, et après force horions, parviennent à délivrer des mains des clercs l'infortuné aubergiste.

Mais ceux-ci ne se tiennent pas pour battus ; le lendemain, ils reviennent en nombre, armés d'épées et de bâtons, saccagent la taverne et, bousculant tout, sans distinction d'âge ni de sexe, rouent de coups hommes, femmes, enfants, tous ceux qui se présentent sur leur passage.

Dès la nouvelle de l'événement, le prieur de Saint-Marcel porte plainte au légat et à l'évêque. La régente, Blanche de Castille, prescrit à son lieutenant de police de mettre à la raison les fauteurs de trouble.

D'après un historien du temps [1], les innocents payèrent pour les coupables : des étudiants qui jouaient entre eux aux portes de la ville et qui n'avaient pris aucune part aux violences commises, furent saisis et fort malmenés ; à en croire le narrateur, la police, bien qu'elle les eût vus sans armes, les avait dispersés, après avoir tué les uns et blessé les autres. Ceux-là seuls avaient échappé, qui s'étaient cachés dans les vignes et dans les carrières.

1. Mathieu de Paris, cité par R. Delègue, *De l'Université de Paris* (1224-1244). Paris, 1902.

Si le tableau est poussé au noir, il semble, néanmoins, qu'il y ait eu quelques victimes ; ce qu'apprenant, le Pape, dans des lettres adressées à l'évêque de Paris, au roi et à la régente, réclama justice des vexations subies par les étudiants.

Les maîtres de l'Université, après avoir suspendu leurs cours, se présentent devant la régente et le légat, pour demander réparation. Ils s'indignent que, pour une faute imputable à quelques clercs, l'Université tout entière en subisse le dommage et réclament sur l'heure le châtiment de l'officier de police qui a fait preuve de tant de brutalité.

Ce que, trente ans avant, un monarque absolu avait accordé, la reine-régente n'hésita pas à le refuser : cette souveraine impérieuse, ayant voulu avoir raison de la communauté naissante, celle-ci décrétait la suspension des cours.

Le 27 mars (1229), les maîtres prennent d'énergiques résolutions : ils décident, d'un commun accord, que si, trente jours après Pâques, satisfaction n'est pas donnée à l'Université, ils quitteront Paris pendant six ans ; durant ce laps de temps, tout enseignement, public ou privé, sera suspendu dans la capitale. La régente restant obstinée dans sa détermination, les universitaires ne se montrèrent pas moins fermes dans leur résolution.

Au terme fixé, maîtres et élèves quittaient Paris, se répandant en tous lieux : les uns, se dirigeant sur Reims, alors célèbre pour les lettres et la philosophie ; les autres, vers Angers, qui devint le principal centre d'émigration.

A Angers, les étudiants faisant maigre chère, se plaignirent qu'on leur vendait « de mauvais pâté à un prix excessif ; que le sel y était trop cher et mêlé de sable et de poussière ».

Les Toulousains, ayant eu vent de leurs doléances, s'offrirent à recueillir les plaignants. Un prospectus-réclame, émanant des membres de l'Université languedocienne, vantait la beauté du site, la salubrité du climat, les mille avantages que Toulouse réservait aux étudiants.

A entendre ces beaux parleurs, leur pays est « une terre promise, où coulent le lait et le miel, où verdoient les pâturages féconds, où pullulent les arbres fruitiers. L'air y est supérieur à celui de toutes les autres régions ». Les escholiers trouveront à Toulouse le pain, le vin, la viande, le poisson, à un prix qui défie toute concurrence. Comment résister à une pareille invite ?

Mais la capitale du Languedoc n'attira qu'une partie des dissidents ; certains poussèrent jusqu'en Italie, dont les Universités, celle de Bologne en particulier, étaient des plus florissantes.

Quelques-uns se rendirent en Espagne; d'autres avaient préféré passer le détroit et se réfugier en Angleterre, dont le roi leur avait fait les plus flatteuses avances.

Compatissant aux maux et aux tribulations qu'une loi inique leur faisait endurer à Paris, Henri VIII mettait à la disposition de ceux qui voulaient venir étudier en Angleterre, des villes, des bourgs et des propriétés, dont ils pourraient jouir en toute liberté. Plusieurs allèrent se fixer à Oxford, d'autres à Cambridge.

Cet exode produisit, dans toute l'Europe, une impression profonde. A Paris, on feignit, en haut lieu, de ne pas s'en émouvoir. Le légat et l'évêque, loin de chercher à apaiser la querelle par une mesure de conciliation, excitaient, au contraire, à la haine contre les clercs : maîtres et écoliers furent excommuniés. Le concile provincial de Sens alla jusqu'à priver du revenu de leurs bénéfices, pendant deux ans, les maîtres et étudiants retirés à Angers; quant à ceux qui en étaient dépourvus, il leur était interdit d'en posséder jamais, s'ils ne se soumettaient sans retard. Les écoliers se vengèrent du légat et de la régente, en répandant contre eux les bruits les plus malveillants.

Mais l'Université ne s'en tint pas à la guerre d'épigrammes, elle en appela au pape des sentences portées contre elle. Le pontife n'avait

pas attendu cette démarche pour intervenir. Tout en conseillant au roi et à l'évêque de Paris de donner satisfaction à l'Université, il



Sceau de l'université de Paris (xive siècle).

demanda aux maîtres et étudiants de lui sou mettre leurs revendications. Enfin, après deux années de longues et laborieuses négociations, un traité de paix était signé entre les belligérants.

Louis IX consentait à recevoir une délégation de l'Université, et après avoir écouté avec bonté ses doléances, il donnait des ordres, pour que, désormais, les bourgeois laissassent vivre les écoliers en paix et sécurité, obtenant de ces derniers, en échange, qu'ils auraient à l'avenir une conduite moins dissipée.

Peu après, Grégoire IX publiait une bulle confirmant et précisant les privilèges de l'Université et, pour mettre en tous lieux les membres de la corporation à l'abri des violences ou des exactions, il mandait ses volontés non seulement à Paris, mais à Reims, Amiens, Soissons, etc., partout où professeurs et élèves avaient été plus ou moins molestés.

IV

Si, dans les différends qui survenaient entre les étudiants et l'autorité, les premiers arrivaient presque toujours à triompher, c'était grâce surtout à la solidarité étroite qui unissait maîtres et élèves.

Cette solidarité faisait leur force. Couverte de ses privilèges et immunités, l'Université avait conscience de son pouvoir. Pour savoir ce qu'il en coûtait, au début du quinzième siècle, d'attenter à ses droits, écoutez l'anecdote que nous conta naguère M. Maire, le sympathique et érudit bibliothécaire de la Sorbonne.

En 1404, les pages de Charles de Savoisy, seigneur de la Cour, se prirent de querelle avec les étudiants; pendant une procession que l'Université faisait en l'honneur de sainte Catherine, et, armés comme ils l'étaient, les pages en blessèrent plusieurs. L'Université cessa ses cours, suspendit tous ses exercices et demanda justice au Roi.

Gerson porta la parole au nom de l'Université. La sen-

tence prononcée, en présence du Roi, à l'hôtel Saint-Pol, fut excessive de sévérité. Elle portait que « la maison de Savoisy serait démolie; que ce seigneur fournirait le fonds de 100 livres de rente perpétuelle pour fonder cinq châtellenies; qu'il paierait 1.000 livres de dommages-intérêts aux blessés et 1.000 livres à l'Université ». Ses gens, auteurs de cette agression, furent fouettés par le bourreau, condamnés à faire amende honorable en chemise, puis bannis du royaume.

Trois ans à peine s'étaient écoulés que survenait un nouvel épisode, non moins tragique et où l'Université ne paraît pas avoir joué un rôle des plus honorables.

Le prévôt de Paris, le sire de Tignonville, avait fait arrêter deux étudiants convaincus de crimes multiples, Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois; il avait offert de remettre les coupables à la justice de l'Université; mais, sur sa réponse qu'elle désavouait de pareils membres, ils furent condamnés à être pendus et exécutés.

Le duc de Bourgogne, ennemi personnel de Tignonville, souleva contre ce dernier les étudiants de la Nation de Normandie, qui excitèrent les passions de tous leurs confrères. Sermons et études furent suspendus; l'Université, en corps, se rendit auprès du Roi, le menaçant de se retirer hors de la ville de Paris, si justice ne lui était accordée. Un arrêt du Conseil déclara que le prévôt avait agi avec imprudence; il lui ordonna d'aller, en personne, détacher du gibet les deux corps des coupables, de les baiser sur la bouche et de payer les frais du convoi, qui serait conduit par le bourreau vêtu d'un surplis; le sire de Tignonville et tous ses gens devaient



MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'AMENDE HONORABLE FAITE EN 1440, AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS PAR LES SERGENTS DU PRÉVOT, POUR AVOIR VIOLÉ LES PRIVILÈGES DE CE CORPS

suivre le convoi ; il fut ensuite destitué et remplacé par Pierre Desessarts.

Les corps des deux étudiants furent inhumés dans le cloître des Mathurins et le monument qu'on leur éleva les représente attachés au gibet, avec une inscription relatant cet événement : « Ci-dessous gisent Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs, écoliers et étudians en l'Université de Paris, exécutés à la justice du Roi notre bon Sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, le vingt-sixième jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés ; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'archevêque de Paris comme clercs, et aux députés de l'Université comme suppôts d'icelle, à très grande solennité ; et de là en ce lieu-ci furent amenés pour être mis en sépulture, l'an 1408, le dix-huitième jour de mai, et furent lesdits prévôts et son lieutenant démis de leurs offices, à la dite poursuite, comme plus à plein appert, par lettres patentes et instruments sur ce cas : priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. *Amen*[1]. »

Souvent l'autorité royale se brisa contre l'Université, qui s'affranchissait de toute tutelle, ne reconnaissant que sa juridiction propre et pratiquant le droit de coalition et le droit de grève, si justice lui était refusée.

1. En 1440, des huissiers avaient arraché de force, du couvent des Augustins, un maître en théologie, malgré la résistance des religieux qui avaient pris son parti; plusieurs de ces derniers furent blessés et l'un d'eux fut tué. Les Augustins étant membres de l'Université, celle-ci prit aussitôt leur défense et demanda justice, menaçant de fermer les écoles, si elle ne lui était pas accordée. Les huissiers, condamnés à

Contre le Chancelier, contre les rois mêmes, l'Université invoquait la protection du Saint-Siège ; mais elle ne se montrait pas toujours docile aux instructions ou aux ordres pontificaux.

Pas plus que les laïques de Bologne n'ont incarné, au moyen âge, l'esprit révolutionnaire, les clercs de Paris n'ont été, comme on le croit communément, les représentants de l'esprit conservateur. La démocratie universitaire de Paris était moins orthodoxe que l'aristocratie bolonaise, sous des apparences moins indépendantes. Ne possédant ni palais, ni revenus fonciers, elle était libre de toute attache et pouvait à sa volonté se transporter ailleurs ; rien que la menace de cesser les cours suffisait à lui faire donner satisfaction.

faire amende honorable, nu-pieds et une torche à la main, furent ensuite bannis. Un bas-relief, représentant la scène de l'amende, fut placé au coin de la rue des Grands-Augustins et du quai de la Vallée. Ce bas-relief se trouve aujourd'hui au musée Carnavalet (Albert Maire). V. page 53.



CONTRE-SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

(XIV[e] siècle)

V

A cette époque, les vacances étaient rares, en dehors de la période prolongée durant laquelle, comme de nos jours, les travaux scolaires étaient complètement suspendus. C'est tout au plus si, à l'occasion de fêtes plus ou moins solennelles, on chômait pendant une demi-journée ; un, deux, rarement trois jours entiers.

A Pâques, à Noël et à la Pentecôte, il y avait trois jours et demi de congé. Les jours de l'arrivée d'un personnage illustre dans la capitale ; ceux où l'Université assistait, en corps, aux obsèques de l'un de ses membres ou d'une personnalité éminente, donnaient prétexte à des congés exceptionnels.

Il y avait quelques habitudes locales : à Montpellier, il était de coutume que, le mercredi, on ne chômât en l'honneur d'Hippocrate, qu'autant qu'il n'y avait pas de fête religieuse dans la semaine. Les cours de la Faculté étaient sus-

pendus huit jours avant Noël et huit jours après; durant les trois jours qui précèdent l'ouverture du Carême et pendant toute la quinzaine de Pâques[1].

Que devenaient les étudiants pendant ce chômage forcé? A Paris, les jours de congé ordinaires, la plus grande distraction des écoliers était la promenade du Pré-aux-Clercs[2], vaste prairie, s'étendant le long de la Seine, depuis la clôture de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, jusqu'à l'emplacement approximatif de la Chambre des députés actuelle.

Les étudiants s'y livraient à leurs jeux habituels, dont Rabelais nous a conservé l'interminable énumération. Parfois, trompant la surveillance des moines, ils envahissaient les vignes de l'abbaye voisine et, ne se contentant pas de déta-

1. Germain, *op. cit.*, 29; cf. Dubouchet, *th. cit.*

2. A Cahors, dont l'Université était très prospère, et où les étudiants affluaient non seulement des provinces voisines (Albigeois, Rouergue, Auvergne), mais où il en arrivait jusque du Berry, les étudiants, plutôt que de se rendre aux cours, envoyaient leurs répétiteurs à leur place, préférant aller s'ébaudir au bord de l'eau, dans le pré de Valentré, au bout du pont de pierre. Ils élisaient des abbés de Mal-Gouverne, sortes de princes de la Basoche, entourés d'une cour de ducs, de comtes et autres suppôts, et chargés de rendre, avec un accusateur public, une justice grotesque et expéditive. Quand ils avaient bien ripaillé, les querelles ne tardaient pas à s'ensuivre et on allait en découdre sur le pré Valentré, le Pré-aux-Clercs de l'endroit. Souvent, il en coûta la vie aux jeunes risque-tout, qui étaient les héros de ces aventures.

cher le raisin, allaient jusqu'à arracher les ceps. Les plus audacieux essayaient de forcer les portes du couvent, au risque de recevoir les projectiles que les religieux leur envoyaient avec leur arbalète et, plus tard, avec leur arquebuse.

Le Pré-aux-Clercs était une occasion incessante de rixes. L'Université soutenait qu'il était sa propriété exclusive, qui lui venait, disait-elle, de Charlemagne. Les moines de Saint-Germain répliquaient qu'il avait été postérieurement acquis par un de leurs abbés. La querelle dura quatre ou cinq siècles, jusqu'à ce que la Cité fût couverte de constructions.

Outre la question de propriété, il s'en éleva une autre, relative au droit de pêche, dans le fossé assez poissonneux qui traversait une partie du pré et venait aboutir à la Seine. Les escholiers prétendant y pêcher, les moines s'y opposèrent et envoyèrent leurs vassaux les chasser. Vers 1270, il y eut à ce sujet une bataille, où trois des premiers trouvèrent la mort.

Pour bien affirmer le droit de propriété de l'Université, chaque année, le jour de Pâques et, plus tard, le lendemain, le recteur, les quatre procureurs des Nations et les quatre intrants se rendaient solennellement à Saint-Germain, avec le scribe de l'Université et huit bedeaux portant des faisceaux. Ils y entendaient la messe, puis

faisaient le tour d'une partie du pré ; le scribe dressait du tout un *instrumentum.*

En 1315, un particulier s'étant permis d'ensemencer en blé une partie du pré, l'Université se réunit tout exprès, pour délibérer sur cet empiétement ; il fut décidé que le blé serait arraché et, séance tenante, le recteur, se rendant sur les lieux, ordonna aux nombreux escholiers qui l'avaient accompagné, d'exécuter cette décision : ce fut, on le présume, l'affaire d'un instant.



SCEAU DE LA NATION D'ANGLETERRE
(XIVe siècle).

VI

Lors des grandes vacances qui, à Paris, à Oxford et à Bologne, allaient du 7 septembre au lendemain de la Saint-Luc, soit le 19 octobre, quantité d'étudiants, en raison des faibles ressources dont la plupart disposaient, ne pouvaient quitter la ville où ils poursuivaient leur instruction. Car c'était toute une affaire que d'entreprendre un voyage de quelque durée : outre que les moyens de communication n'étaient guère aisés, il fallait, pour se mettre en route, être bien lesté [1].

Quand les étudiants voyageaient, ils jouissaient de nombreuses faveurs. Sur une lettre établissant leur identité, les couvents leur offraient gratuitement l'hospitalité ; quand ils se trouvaient en vacances dans leur ville natale, ils bénéficiaient encore des privilèges universitaires et ils ne se faisaient pas faute d'en pro-

1. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France* (1889-1890), E, X, 162-182.



DOCTEURS ET MAITRES DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD
(XVIIe siècle)

fiter : pour les délits graves, ils n'étaient pas tenus de comparaître devant les juges. En dépit de tous ces avantages, ils se mettaient rarement en route et ne revoyaient pas leurs parents avant la fin de leurs études.

Le maigre pécule dont la plupart disposaient leur suffisait à peine pour se loger et se vêtir.

Pour le costume que portaient les étudiants et leurs professeurs, nous sommes suffisamment renseignés tant par les vignettes des manuscrits que par la lecture des statuts de l'antique Université. Un statut, promulgué en 1215 par le cardinal Robert de Courçon, stipule que : « nul maître lisant ès arts ne soit autrement vêtu que d'une chape ronde et noire, longue jusqu'aux talons, *du moins lorsqu'elle est neuve ;* il lui est, toutefois, permis d'y joindre le manteau. Qu'il n'ait pas sous sa chape des souliers lacés, et « jamais en forme de *liripipion* », ce qui signifie : largement recourbés au bout et semblables à l'appendice du chaperon des élégants de ce temps, appendice nommé *liripipion.*

Les étudiants portaient une robe ou cape grise, ne traînant pas tout à fait à terre. Certains, se conformant aux prescriptions d'Urbain V, la portaient rouge.

A Paris, il était expressément défendu « de

porter dedans les collèges, chappeaux, reistres et manteaux et registres vestues », sous peine de confiscation et d'amende arbitraire pour la première fois et de prison pour la seconde. Les étudiants devaient se « vestir selon leurs états, porter bonnets ronds, robes à manches, et chaperons à bourrelets, et ne porter aucunes grosses chausses ni découpées, lesquelles en cas de contravention seront déclarées acquises et confisquées au profit des pauvres [1] ».

Deux siècles plus tard, un nouveau règlement recommandera aux bacheliers et aux autres écoliers, lorsqu'ils paraîtront en public avec leur compagnie, de s'habiller décemment : à savoir, d'une robe longue, fermée et flottante ; d'être coiffé d'un chaperon à longue cornette, avec l'épitoge, si son grade le comporte ; enfin, d'être chaussé de souliers courts. Étaient interdits les habits courts, étroits, serrés à la taille, ouverts par devant, dégagés au cou ; les chaperons à bourrelets, à pointes, à becs, à *farcitures ;* les souliers longs, pointus et recourbés.

La chape ronde était l'insigne de la licence; les docteurs se couvraient la tête d'un bonnet, dont la forme a varié avec les temps et suivant les Nations.

1. *Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier*, 1887, nº 21.

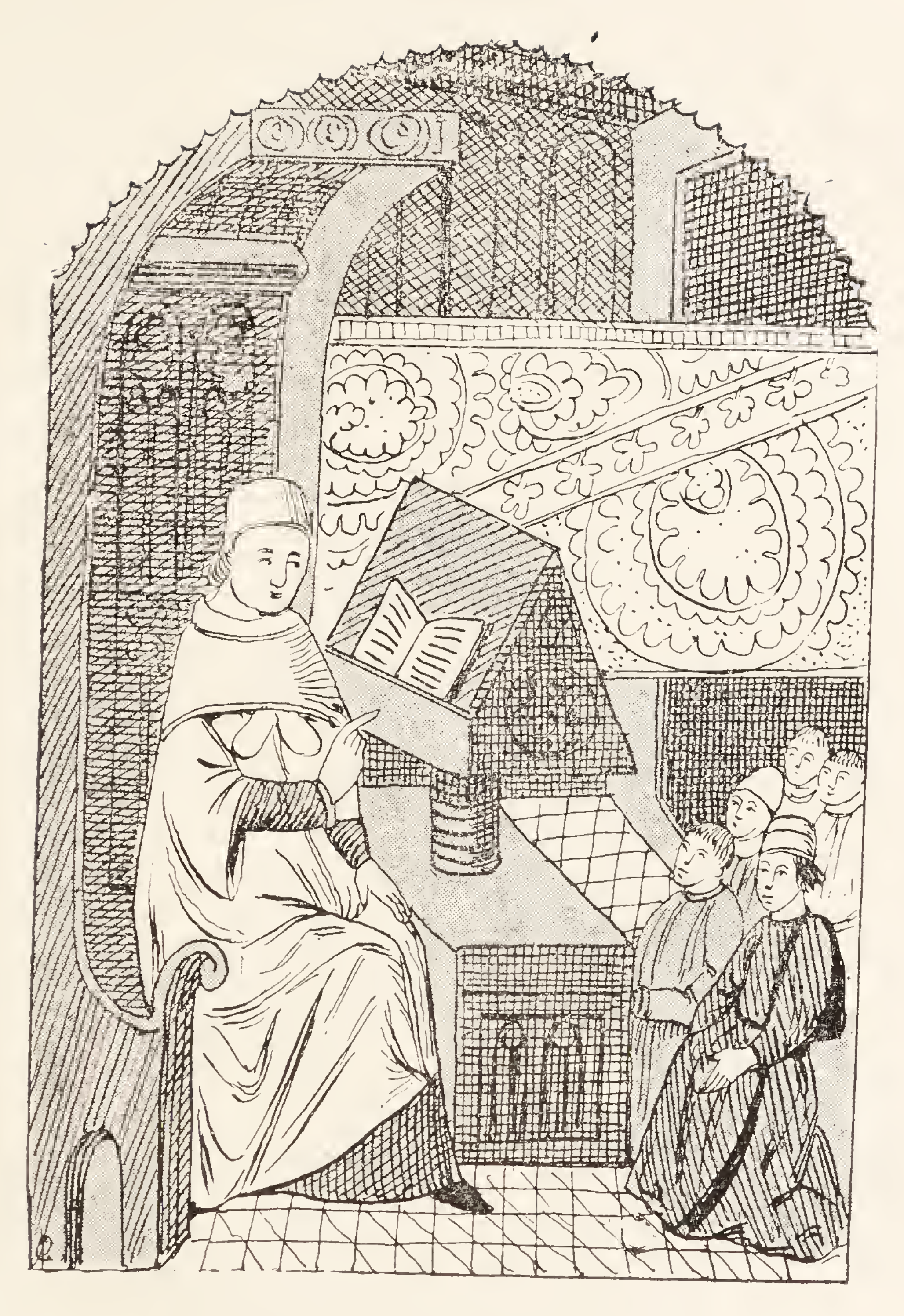
Un compte de la Nation d'Allemagne de l'Université de Paris, nous révèle que, pour son entretien, l'étudiant du quinzième siècle employait, en moyenne, trois livres par semaine : dans cette somme, n'étaient comprises ni les consommations au cabaret, ni les pertes au jeu, ni les dépenses galantes ; pas davantage le loyer de la chambre et les gages des domestiques, quand l'étudiant en avait à son service.

Pour les étudiants pauvres, et c'était le plus grand nombre, la question du logement était une grave préoccupation. L'acte le plus ancien qui se rapporte à cette question date de l'an 1215, et c'est un cardinal qui l'a promulgué.

Pouvoir est donné aux maîtres et écoliers, édicte Rober de Courçon, de contracter aussi bien entre eux qu'avec des personnes étrangères, des pactes ou obligations, passés de bonne foi, avec une clause pénale ou sous la foi du serment, en ce qui concerne la taxe de la valeur des loyers [1].

A la lecture de cet article, il n'est pas téméraire de conjecturer que, dans les premières années du treizième siècle, les écoliers avaient quelque difficulté à trouver un logement ; que les propriétaires ne se souciaient pas de les abriter, et qu'ils s'en sont plaint assez fortement, pour que l'autorité ecclésiastique s'en soit émue. Mais

1. *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t JV (1877), 140 et suiv.



UN MAITRE, PROFESSANT A L'ÉCOLE DE MÉDECINE (XVe siècle)

D'après une miniature placée en tête d'une édition de Guy de Chauliac, Ms fs., n° 396, *Bibl. nat.*)

il faut croire que l'autorité d'un cardinal, fût-il légat du Saint-Siège, n'en imposait pas beaucoup, pour que, les mêmes abus persistant, on ait eu recours aux bons offices du souverain pontife lui-même.

Le pape Grégoire IX, par ses lettres du 14 avril 1231, intervenant en faveur des écoliers de Paris, supplia le bon roi Louis IX de leur accorder le droit de faire établir la taxe des loyers à leur usage : deux maîtres de l'Université et deux bourgeois, élus par leurs concitoyens et agréés par l'Université, furent chargés de taxer les loyers.

Les commissaires taxateurs évaluaient chaque année la location des immeubles, susceptibles de servir d'habitation privée ou d'école publique et ce, pour l'année entière.

Le difficile était de faire accepter, par toutes les parties intéressées, une décision qui portait une aussi grave atteinte à des droits jusqu'alors reconnus. La cupidité des propriétaires, qui ne consentaient pas de bonne grâce à se laisser dépouiller de leur privilège, était un obstacle sérieux, il ne fut pas le seul : il fallut contenir les rivalités des étudiants et de leurs maîtres, qui se disputaient à prix d'argent et souvent s'enlevaient sans scrupule, par une enchère déloyale, l'habitation ou le local que le premier détenteur croyait s'être assuré.

Un nouveau statut, promulgué en 1244, vint mettre un terme à ces discussions; entre autres articles, il y est énoncé que nul ne s'emparera de la salle d'école, occupée par un régent, tant que celui-ci y donnera des leçons et s'acquittera des obligations par lui contractées envers le propriétaire; nul, moyennant surenchère, ne se rendra locataire d'une maison louée par un autre; nul ne paiera, pour une école, un loyer supérieur au prix de la taxe; nul, enfin, ne se rendra locataire d'une maison, tant que ceux qui l'occuperont voudront y demeurer et qu'ils s'acquitteront de leurs obligations, conformément à la coutume de Paris.

Le bourgeois demandait-il un prix supérieur à celui qui avait été taxé, sa maison était mise en interdit pendant cinq ans, et l'écolier ou maître qui, en dépit de l'interdiction, allait y loger, était, après avertissement, déchu des droits et privilèges universitaires. Cette dernière clause était l'unique sanction, mais une sanction efficace, des mesures prises pour modérer la cherté des loyers [1].

Bien que l'exploitation des étudiants fût, autrefois, comme aujourd'hui, une industrie lucrative,

1. Les moyens de se loger se multipliant pour les étudiants, le prix des logements baissa en rapport et la taxe des loyers, devenue moins utile, tomba peu à peu en désuétude; à partir de 1277, on n'en trouve plus trace, à Paris du moins; on la retrouve, en 1290, à Oxford, mais il ne semble pas qu'elle y ait été longtemps maintenue.

il y avait nombre de propriétaires qui ne tenaient que médiocrement à les avoir pour locataires; cela se comprend, quand on voit quelles étaient les exigences de ces derniers.

Le logeur possédait-il un cheval, il devait le prêter, — contre une somme convenue, il est vrai, — à l'étudiant, son locataire, pour aller au cours et en revenir; celui-ci s'engageait à ne pas maltraiter la bête et à se contenter de la cravache et des éperons, sans jamais se servir du bâton.

Quand le jeune homme était mauvais cavalier, on exigeait de lui un cautionnement, et on ne lui confiait la bête qu'avec un serviteur pour l'accompagner, au cas qu'il survînt un accident.

L'animal tombait-il, et cette chute avait-elle des conséquences, l'étudiant proposait au logeur de lui payer une indemnité, qu'il fixait de son plein gré, ou qu'appréciaient des experts. Si le maître de la bête n'acceptait pas l'offre qui lui était faite, l'animal était attaché à la porte devant deux témoins, et laissé là, sans autre forme de procès.

Ce n'étaient pas les seuls ennuis que le propriétaire eût à essuyer de la part de son locataire. Si, pour des raisons quelconques, celui-ci s'en allait avant l'expiration de son bail, il ne payait que le temps qu'il avait séjourné dans la maison qu'il quittait. Durant le temps de sa location, il

pouvait chasser, de plein droit, ceux qui l'importunaient, ceux qui interrompaient son sommeil ou son travail, tels que les serruriers, menuisiers, etc.

Son logement était un véritable lieu d'asile : la police ne pouvait l'y saisir, ni ses créanciers l'y poursuivre. Les malfaiteurs n'avaient pas tant de scrupules : ils s'introduisaient dans la demeure des étudiants qu'ils savaient dehors, les dévalisaient et poussaient l'indélicatesse jusqu'à coucher dans leurs propres lits ! A Montpellier, le fait se reproduisit si fréquemment, que les élèves qui devaient sortir la nuit pour aller travailler en commun, durent faire garder leur chambre par un veilleur, qu'ils se cotisèrent pour payer.

Les plus pauvres louaient une maison entière, qu'ils occupaient depuis le haut jusqu'en bas, se groupant, soit par pays, soit par affinité réciproque. Parfois, les gradués en médecine, en droit ou en apothicairerie, hébergeaient les fils de leurs collègues. Les professeurs ne dédaignaient point d'offrir — moyennant finances — la table et le lit à quelques-uns de leurs élèves.

Plusieurs couchaient dans la même chambre ; la chandelle étant considérée comme un objet de luxe, on s'en passait.

Rien n'était introduit dans le logis commun, sans le consentement de tous. Si le logeur se

montrait peu sévère sous le rapport des fréquentations, par contre, les étudiants ne lui permettaient d'amener chez eux, sans leur autorisation, *meretrices aut homines perversos, aut unum studentem rixosum.* S'il changeait l'ordre du local, s'il abattait, par exemple, des arbres qui l'ornaient, force lui était de restituer le montant intégral du loyer.

Dans cette communauté, il y avait toujours un domestique, payé proportionnellement au nombre de ceux qu'il servait. On devine à quelles besognes on l'employait ; mais, comme il était assez mal rétribué, il ne craignait pas de voler et de faire la contrebande, en se couvrant des privilèges de son maître.

VII

De bonne heure, on avait songé à fonder, pour les écoliers sans fortune, des maisons de charité, des *Hospitia* ou collèges, où l'on admettait les étudiants pauvres, à qui on donnait gratuitement, outre un asile, le vivre et le couvert : ainsi naquit la Sorbonne, en 1256.

Le point de départ de ces créations fut l'acte charitable, par lequel, en 1180, un bourgeois de Londres, du nom de Josce ou Joce, revenant de Jérusalem, acheta une salle de l'Hôtel-Dieu de Paris et fonda une rente, qui permit d'entretenir et de coucher dix-huit clercs écoliers. En retour, ceux-ci se chargeaient de veiller, à tour de rôle, les morts de l'hôpital et de porter, aux enterrements, la croix et l'eau bénite. Plus tard, ils sortiront de l'Hôtel-Dieu et posséderont une maison en propre : de la sorte, fut institué le premier en date des collèges parisiens, celui des *Dix-huit*, qui remonte au moins à l'année 1180[1].

1. Luchaire, *l'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, 28.

Le régime de ces collèges était sévère[1] : il n'était permis d'y introduire « ni chiens ni femmes ».

A l'origine, on n'y recevait que des jeunes gens travailleurs, assimilables à nos boursiers actuels. Plus tard, on y laissera pénétrer tout étudiant pouvant s'acquitter des frais de pension. Les « boursiers » avaient des devoirs à remplir.

Ceux qui auront été absens sans cause légitime desdits collèges, et n'auront couché ès chambres d'iceux collèges par cinq mois entiers et consécutifs, seront privés desdites bourses et chambres.

Ces étudiants étaient tenus d'assister aux sermons, aux récitations des commandements de Dieu, chaque jour, soir et matin, et « aux festes solennelles ; de faire leur confession auriculaire en bonne contribution et dévotion ».

Dans les collèges, l'écolier trouvait, outre un lieu pour s'instruire, le gîte et la table.

Au début, ces *hospitia* étaient des sortes d'hôtels garnis, où les étudiants étaient sous la garde d'un *principal*. Puis, les maîtres s'installèrent dans ces maisons hospitalières, qui devinrent des foyers d'enseignement libre, des « petites collec-

1. Les règlements intérieurs de ces collèges étaient, dans une certaine mesure, ceux des maisons religieuses. (Cf. un de ces règlements, dans la thèse de Henri-Maxime Ferrari da Grado, *Une chaire de médecine au quinzième siècle;* Paris, 1899, 19-23.)

tivités dans la république fédérative de l'Université[1] ».

Peu à peu, aux boursiers qui constituaient en majeure partie la clientèle de ces maîtres, vinrent s'ajouter d'autres escholiers, pensionnaires ou externes : les *caméristes* ou chambriers, jeunes gens riches, qui s'offraient le luxe d'un précepteur particulier, avaient chacun leur chambre, et se nourrissaient à leurs frais ; les *correcteurs* ou *portionnistes*, qui payaient pension pour le dortoir et la table commune.

Les externes étaient appelés *martinets*, parce que, comme cet oiseau, ils avaient l'humeur vagabonde et ne paraissaient au collège que pour retirer les attestations nécessaires au moment des examens. Enfin, on désignait sous le nom de *galoches* ou porteurs de sabots, indispensables pour conserver les pieds secs dans la boueuse Lutèce, les étudiants amateurs, vieillis sous le harnois scolastique. C'est dans ces deux dernières catégories que rentraient tous les besogneux, qui constituaient une portion notable de la population scolaire.

Pendant longtemps, la misère de la plupart de ceux qui fréquentaient les Écoles fut telle, qu'elle était devenue proverbiale. Un contempo-

1. LIARD, *la Vieille Université de Paris,* loc. cit.

rain de Philippe-Auguste a retracé la vie des escholiers de Bologne; et nous savons, d'autre part, que le sort de ceux de Paris n'était pas plus enviable :

« Je devrais, écrit un de ces pauvres hères, passer mon temps à suivre des cours, mais la pauvreté m'oblige à aller aux portes des ecclésiastiques. J'en suis réduit à crier vingt fois de suite : *La charité, mes bons seigneurs!* et l'on me répond le plus souvent : *Va-t'en avec Dieu!* Je me transporte dans les maisons des laïques : on me repousse avec force cris, et, quand on me dit, par hasard : *Attends un peu*, je reçois un morceau de pain détestable dont les chiens ne voudraient pas.

« Les mendiants de profession obtiennent, plus souvent que moi, les mauvais légumes, les peaux et les chairs qu'on ne peut pas mâcher, les boyaux qu'on jette, le vin avarié. La nuit, je cours à travers la ville, tenant d'une main un bâton, et de l'autre une besace et une gourde : le bâton, pour me défendre contre les chiens; la besace, pour recueillir les débris de poisson, de pain et de légumes, et la gourde pour prendre de l'eau. Souvent, il m'arrive de tomber dans la boue, cette boue de Bologne qui sent le cadavre, et c'est ainsi que je rentre chez moi, tout souillé, pour satisfaire, avec les restes qu'on m'a jetés, un estomac qui aboie. »

Que la peinture soit poussée au noir, nous se-

rions assez tenté de le croire et cependant, les descriptions qui nous sont parvenues de la misère de ces temps nous la rendent très vraisemblable.

Des écrits de l'époque[1] nous montrent des étudiants vivant dans des taudis grabateux, vêtus de guenilles, réduits à manger, dans des tavernes sales et louches, une pitance des plus maigres.

Comme boisson, de l'eau ; rarement du vin, et quel vin !

Saint Richard de Chichester et deux de ses camarades, alors étudiants, mangeaient tous les jours du pain sec et buvaient une mixture de bouillon et de vin. La viande et le poisson étaient servis seulement le dimanche et les jours de fête, quand on recevait la visite d'un ami et que la bourse commune permettait ce régal. Tel était le dénûment des trois compagnons, qu'ils avaient, de leurs communs deniers, loué une chambre, dont le seul mobilier était un tout petit lit, et qu'ils ne possédaient, à eux trois, qu'une chape (vêtement de sortie) et une tunique. Ils se servaient, à tour de rôle, de la chape pour aller au cours; quant à la tunique des deux étudiants qui restaient à la maison, l'un l'endossait, pendant que l'autre était couché.

1. *Architenus*, de Jean DE HAUTEVILLE, livre III, cité par LANGLOIS et LEVILLAIN.

« Faulte d'argent, c'est douleur sans pareille », a dit Rabelais. « Toutefoys, ajoute l'auteur de *Pantagruel*, Panurge avait soixante et trois manières d'en trouver toujours à son besoing, dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement faict ; malfaisant, pipeur, beuveur, batteur de pavez, ribleur s'il en estoit à Paris, toujours machinoit quelque chose contre les sergeans et contre le guet. »

Les plus honnêtes s'offraient à louer leurs bras aux bourgeois, à servir de domestiques à ceux de leurs condisciples ou de leurs maîtres qui pouvaient payer leurs services. Beaucoup se livraient à la mendicité, dans la rue ou à la porte des collèges, où on leur abandonnait les restes.

A part quelques-uns, assez indélicats pour emprunter à leurs camarades livres ou argent, qu'ils oubliaient de rendre, la plupart des écoliers pauvres étaient généralement des étudiants laborieux, dont la seule distraction, — les exercices violents et les jeux de hasard étant sévèrement interdits, — était l'assistance à la messe ou aux vêpres chantées, le dimanche, ce qui leur tenait lieu de concerts ; ou la lecture des poèmes et des chroniques, qui remplaçaient les gazettes encore à naître. En semaine, la vie scolaire les absorbait suffisamment et ne leur laissait que peu de loisirs.

VIII

On aime à se représenter l'étudiant du moyen âge, quittant le lit au son de la cloche d'un couvent voisin. Une fois vêtu, bravant l'obscurité d'une nuit d'hiver, il descend à tâtons un escalier tortueux, tire le verrou d'une porte basse, se glisse dans les ruelles, sombres et étroites, du quartier latin, et, arrivé à la rue du Fouarre, pénètre dans une écurie jonchée de paille : quant aux auditeurs, ils s'asseoient, l'été, sur le sol nu ou sur des branchages ; l'hiver, sur la paille, l'usage des bancs et des escabeaux leur étant interdit.

La salle de cours se composait des quatre murs, d'une chaire et d'un siège pour le maître.

La pièce, est-il besoin de le dire, n'était jamais chauffée ; les fenêtres pas vitrées, le verre n'existant pas encore, ou étant considéré comme un objet de luxe. Une simple chandelle suffisait pour éclairer la salle, quand il en était besoin.

Il était ordonné aux élèves de se lever à cinq

heures du matin, de se rendre d'abord à la chapelle pour y entendre la messe, et d'être à six heures au cours. A la Faculté de droit, les cours avaient lieu dès cinq heures.

L'auteur d'un statut du quatorzième siècle se plaint que les maîtres vont aux écoles à l'heure de la seconde messe et donnent aux élèves la mauvaise habitude de perdre dans le sommeil un temps qu'ils emploieraient plus utilement à travailler.

Le travail commençait à six heures, pour finir à dix. A dix heures, onze heures au plus tard, l'étudiant rentrait chez lui, pour prendre son « dîner ». A midi, il lui fallait être de retour à l'école, pour assister aux « disputations méridiennes ».

L'après-midi, on repassait les cours du matin et on apprenait les leçons du lendemain, quand le temps n'était pas pris par des cours libres ou par des répétitions.

Au cours, les élèves prenaient leurs notes sur un pupitre, qu'ils plaçaient sur les genoux pour écrire[1].

Les *scriptionales* portatifs les plus anciens se

1. Au lieu d'écouter leur maître, les paresseux s'occupaient à toute autre chose, si nous devons nous en rapporter à un des professeurs de l'Université de Cahors, au quinzième siècle. « Les uns, dit-il, écoutent la leçon, en bâtissant des châteaux

composaient de deux tablettes de bois, réunies par trois planchettes verticales, de façon à former comme une petite boîte, dans laquelle on rangeait les rouleaux ou feuilles de vélin [1], le grattoir et les plumes. La tablette était munie d'une équerre, percée à son extrémité, pour y placer un encrier de corne [2].

La rareté des livres faisait que l'enseignement était surtout oral. Au douzième siècle, les livres devinrent plus communs, grâce à l'industrie des parcheminiers [3].

Les matériaux dont se servaient les copistes aux douzième et treizième siècles et, communément, au quatorzième, étaient le parchemin et le

de papier, les autres écrivent des livres et des chansons; la plupart sont distraits ou endormis ; quelques-uns même envoient leur cahier à l'école et demeurent au lit... » (LAFEUILLE, *th. cit.*)

1. C'est sous Philippe de Valois que le papier devint réellement à la mode ; mais il fut d'abord employé aux usages vulgaires, pour les minutes, les lettres missives, les cahiers de notes, les livres d'études ; tandis que les ouvrages de bibliothèque et les actes officiels continuaient à être écrits sur parchemin jusque dans le cours du quinzième siècle. On trouve, dans l'article précité de M. Lecoy de la Marche (*le Bagage d'un étudiant en* 1347), un des plus anciens exemples de la propagation du papier dans le monde des écoles.

2. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. raisonné du mobilier français*, t. I, art. *Scriptionale.*

3. Léon MAITRE, *les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste* (768-1180). Paris, 1866.

papier de coton; celui-ci avait commencé à être employé pour les bulles pontificales dès le neuvième siècle ; le papier de lin ne fut inventé qu'au quatorzième et répandu beaucoup plus tard. Le parchemin était, préférablement, réservé pour les livres.

Qui avait besoin d'un livre allait le commander à un copiste et traitait directement avec lui. Les loueurs de livres (*stationnarii*) tenaient un assortiment d'ouvrages, qu'ils louaient pour en faire des copies. Le prix de la location était fixé pour chaque volume : il variait non seulement d'après le nombre de feuilles, mais, sans doute aussi, d'après son utilité et sa rareté.

A Bologne, les bedeaux exerçaient la profession de loueurs de livres, mais pas exclusivement : des professeurs tenaient le même commerce.

A Paris, le recteur se rendait en grande pompe à Saint-Denis, à la foire du Lendit, qui commençait le 2 juin, suivi d'un nombreux cortège de maîtres et d'escholiers, visitant ou faisant visiter le parchemin, pour percevoir le droit et prévenir les fraudes.

Bien que les manuscrits fussent rares et par suite assez chers [1], les libraires ne devaient pas en

1. La découverte de l'imprimerie fit rapidement tomber le prix



UNE SALLE DE COURS AU XVe SIÈCLE

(D'après une miniature de manuscrit ; ms latin, 696 d., f° 4. *Bibl. nat.*)

majorer le prix, ni les vendre en mauvais état (*vitiosos*). Ils y avaient intérêt, s'ils tenaient à conserver le privilège de fonctionnaires de l'Université.

Défense était faite aux établissements universitaires d'acheter du parchemin ailleurs qu'aux Mathurins et à la foire Saint-Denis. Chaque boîte de parchemin rentrant dans Paris était grevée d'un léger droit au profit du recteur.

Tout marchand forain devait, en arrivant, prévenir le recteur, qui envoyait compter les boîtes et les faisait estimer et taxer par les quatre parcheminiers-jurés de l'Université ; pendant vingt-quatre heures, le marchand ne pouvait vendre qu'aux escholiers, aux praticiens et aux particuliers, mais non aux libraires.

des manuscrits, qui était relativement élevé. On connaît l'histoire du prêt du manuscrit de Rhasès, par la Faculté, au roi Louis XI. (Cf. *Historia Universitatis Parisiensis*, par Du Boulay, t. V, 883.) Au début, l'imprimé n'a été qu'une contrefaçon du manuscrit, destiné à rendre la copie plus facile et moins coûteuse. (Ferrari da Grado, th. cit., 96.)

IX

Quand les étudiants avaient besoin d'argent pour faire la fête, nous dirions aujourd'hui la « bombe », ils proposaient à leurs propriétaires de leur vendre leurs instruments d'étude, les véritables armes du soldat, pour employer l'expression du temps. Tout comme leurs descendants actuels, ils « lavaient » leurs manuscrits. A défaut du mot, ils pratiquaient la chose.

Pour se procurer de l'argent, certains ne reculaient pas devant les moyens les plus répréhensibles. Chose incroyable et qui nous paraît énorme, même à distance, ils avaient le droit d'écouler de la fausse monnaie, sans être soumis aux lois qui en punissaient l'émission ou la fabrication[1] !

Ceux-là constituaient, il est vrai, une infime minorité. La plupart recouraient à leurs banquiers naturels, je veux dire leurs parents.

1. *Les logements des étudiants au moyen âge*, par A. Dubouchet (*Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier*, 21 mai 1887).

M. Léopold Delisle[1] a publié quelques lettres d'étudiants, dont celle qu'on va lire nous offre un spécimen assez réussi : c'est une requête que deux écoliers, appartenant à une famille noble, deux Flamands étudiant aux écoles d'Orléans, sont censés adresser à leurs parents, pour en obtenir l'argent qui leur est indispensable[2] :

A leurs chers et vénérés parents, M. Martre, chevalier, M., sa femme, M. et S., leurs fils, salut et obéissance filiale.

Veuillez apprendre que, grâce à Dieu, nous demeurons en bonne santé dans la cité d'Orléans, et que nous nous consacrons tout entiers à l'étude, sachant que Caton a dit : *Scire aliquid laus est...* Nous occupons une bonne et belle maison, qui n'est séparée des écoles et du marché que par une seule maison, de sorte que nous pouvons nous rendre journellement aux cours sans nous mouiller les pieds. Nous avons aussi de bons camarades, déjà avancés et fort recommandables à tous égards. Nous nous en félicitons bien, car le Psalmiste a dit : *Cum sancto sanctus eris.* Mais pour que le manque d'instruments ne compromette pas les résultats que nous avons en vue, nous croyons devoir faire un appel à votre tendresse paternelle, et vous prier de nous envoyer, par le porteur de la présente, assez d'argent pour acheter du parchemin, de l'encre, un écritoire, et les autres objets dont nous avons

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1869, 139 et suiv.

2. Ce fut à Orléans que se formèrent, pendant longtemps, les plus habiles rédacteurs de lettres ; c'est des Écoles de cette ville que sortirent les secrétaires des papes Alexandre III et Lucius III.



MESSAGER, AU MOYEN AGE

(Musée germanique de Nuremberg.)

besoin. Vous ne nous laisserez pas dans l'embarras et vous tiendrez à ce que nous finissions convenablement nos études, pour pouvoir revenir honorablement dans notre pays Le porteur se chargerait bien aussi des souliers et des chausses que vous auriez à nous envoyer. Vous pourriez aussi nous donner des nouvelles par la même voie.

Si la bourse paternelle refusait de s'ouvrir, les étudiants qui appartenaient à la bourgeoisie aisée, fils de commerçants, chevaliers ou neveux d'ecclésiastiques bien prébendés, quoique recevant de fréquents et importants subsides, avaient recours à l'usurier. Mais, avant de recourir à cette extrémité, il n'était prétextes qu'imaginât le jeune étudiant, pour attendrir ses parents récalcitrants[1].

« Le premier chant de l'étudiant, dit un père de cette époque, est une demande d'argent, et il n'y avait jamais une lettre qui n'en demandât. »

Ces lettres étaient composées sur un canevas à peu près uniforme, dont celui-ci, vendu par un industriel ingénieux, offre le type le plus habituel.

Thème à développer. *Début :* la mère devient une marâtre, quand elle ne soulage pas la misère de son fils. *Narration :* il y a longtemps que j'ai

1. Au début du quatorzième siècle, un étudiant d'Orléans écrit à son père qu'il est tombé gravement malade ; il demande qu'on lui envoie un cheval et de l'argent, « pour avoir le moyen de venir chercher la santé sur le sol natal ». Cf. *Mém. de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais*, t. XXIII (1892), 48.

(xve siècle).



(xvie siècle)

(xviie siècle)

MESSAGERS

dépensé mon argent pour mes études et mes besoins journaliers. *Demande :* donnez-moi mon nécessaire et soulagez ma pauvreté par un petit sacrifice. *Conclusion :* il est du devoir d'une mère de soulager l'indigence de son fils.

Le plus souvent, la maman faisait la sourde oreille, invoquait la dureté des temps, la cherté du logement et des aliments.

Les écoliers lettrés témoignent plus d'élégance dans l'art de « tirer la carotte ». Eustache Deschamps, étudiant en droit de l'Université d'Orléans[1] adressait à son père cette jolie ballade :

Très cher père, je n'ai denier
Et si fait à l'étude cher.
Je ne saurais étudier
Dans mon Code, dans mon Digeste,
Caduques sont. Je dois, de reste,
De ma prévôté dix écus,
Et ne trouve homme qui me preste.
Je vous mande argent et salus.

. . . .

Très cher père, pour m'alléger,
En la taverne, au boulanger,
Aux docteurs, aux bedeaux conclus,
Vins sont chers, hôtels, autres biens,
Je dois partout. J'ai grand métier
D'être mis hors de tels biens.
Cher père, veuillez moi aider
Je redoute l'excommunier,
Cité suis ; n'ai os ni areste.

D'argent n'eu devant cette feste
De Pasques ; du moutier exclus
Serai : octroyez ma requeste.
Je vous mande argent et salus

Parfois le père se laissait toucher, non sans recommander à sa progéniture plus de modération dans les dépenses ; d'autres fois, il refusait, invoquant la mévente de son blé ou de son vin.

L'étudiant se décidait alors à frapper à d'autres portes. Un d'entre eux écrivait à sa sœur, mariée, de tromper la vigilance de son mari et de lui envoyer telle somme qu'elle pourrait. Afin de l'apitoyer sur son sort, il lui contait qu'il logeait sur la place publique, n'ayant ni vêtements, ni chaussures, pas même de chemise ! La missive produisit son effet : la destinataire, se laissant attendrir, envoyait à son frère cent sols tournois, deux paires de chaussettes et dix aunes de toile.

Dans la lettre qui accompagnait l'envoi, elle recommandait le secret le plus absolu : « Prends garde que mon mari le sache, disait-elle à son jeune frère, car s'il le savait, il me tuerait ; sur mes instances, il a d'ailleurs l'intention de t'envoyer de l'argent[1] ». C'était double profit pour celui qui, à cette heure, se félicitait que sa ruse eût aussi bien réussi.

1. LEVILLAIN, *loc. cit.*

X

On a pu se demander comment, à une époque où le service postal n'existait pas, ou était des plus rudimentaires, communiquaient entre eux parents et écoliers.

En raison de la difficulté des communications, lorsqu'un étudiant arrivait du fond de sa province, pour suivre des cours à Paris, il ne fallait pas qu'il comptât pouvoir revenir dans son pays avant la fin de ses études. Il allait donc rester séparé de sa famille pendant plusieurs années.

D'autre part, comme il n'existait, alors[1], aucun organisme ayant une analogie, même lointaine, avec notre service des postes, afin que les escholiers pussent rester en relations avec leurs parents, on créa de bonne heure des messagers, *nuntii minores*, ou encore *viatores*, qui portaient primitivement le nom de *missi dominici*.

1. Du moins avant Louis XI.



PROCUREUR DE LA NATION — BEDEAU — PETIT MESSAGER

(D'après l'ouvrage de P. Lacroix, sur le *Moyen Age*.)

Irréguliers à l'origine, ils ne tardèrent pas à s'organiser en corps spécial : il leur fut accordé un certain nombre de dispenses d'impôts, de droit de péage, etc., qui en firent un office assez recherché.

Les petits messagers, *nuntii volantes* ou *minores*, *petits forains* et *ordinaires*, étaient des sortes de commissionnaires, qu'on rencontrait sur tous les chemins, jusque dans les coins les plus reculés du royaume et même en pays étrangers. Ils ne faisaient pas seulement les commissions des étudiants et des suppôts de l'Université ; ce service n'étant pas assez rémunérateur, ils étendirent leur clientèle, en se chargeant, pour toute espèce de personnes, de porter « lettres, argent, procez, hardes, marchandises, et tout ce qui leur est commis et confié, pour l'usage des particuliers et du public, et d'avoir bureau ouvert pour cet effet[1] ».

Les grands messagers, *nuntii majores*, répondaient à d'autres besoins. Les étudiants, dont le pays était trop éloigné pour qu'ils pussent entreprendre le voyage, ou qui ne voulaient ou ne pouvaient faire les frais de messages, s'adressaient à des bourgeois de Paris et, moyennant caution, ceux-ci les dispensaient de recourir à l'aide

1. *Preuves et Defence du Droict de l'Université touchant les messagers* (Bibl. de la Sorbonne, U, 76).

paternelle : ils leur tenaient lieu de *correspondants*.

Ces bourgeois assistaient de droit aux réunions, en corps, de l'Université, aux autres actes et cérémonies publiques où l'Université figurait et ils jouissaient d'un certain nombre de privilèges.

Ils devaient prendre soin des écoliers de chaque diocèse, les recevoir à l'arrivée de leur pays, les assister en leurs maladies, leur procurer et faire servir, « soit par lettres de change ou autrement », ce qui est nécessaire pour leur entretien.

Ces messagers ne se déplaçaient que dans des circonstances exceptionnelles ; ils n'avaient droit d'apporter lettres et paquets pour d'autres personnes que les étudiants, ni de tenir bureaux de messagerie.

Qu'il eût recours aux *grands messagers*, représentants autorisés de la famille, ou à ses propres parents, l'écolier du moyen âge connaissait, comme celui de nos jours, l'art de faire s'ouvrir les bourses rebelles. Mais nous devons convenir, à son honneur, que l'escholier d'antan abordait avec plus de délicatesse que l'étudiant d'aujourd'hui, le chapitre de la « pécune ».

En conclurons-nous que, de nos jours, le respect s'en va, que la distance était plus grande

qui séparait, jadis, le père de ses enfants ?

Quoi qu'il en soit, les pitoyables requêtes d'escholiers que nous avons produites étaient bien faites pour attendrir leurs destinataires, à moins qu'ils n'eussent un pavé en place du cœur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'exercice du *contrôle des étudiants à l'égard de leurs maîtres* date de loin. M. A. Germain a retrouvé (1), dans les archives municipales de Montpellier, la minute d'une plainte adressée par eux, à la fin du quinzième siècle, aux généraux réformateurs laissés par Charles VI en Languedoc, à la suite de son voyage à travers cette province, et de son double séjour à Montpellier, en 1389, si gaiement raconté par Froissart, au quatrième livre de ses *Chroniques*.

Tellement grande, y disent-ils, en se qualifiant d'étudiants et de bacheliers, était autrefois la renommée de l'Université de médecine de Montpellier, qu'elle jouissait de l'estime générale jusqu'aux dernières limites du monde. Mais, ô douleur ! elle est aujourd'hui réduite à tant d'abjection, que, s'il ne subsistait certains vestiges de cette ancienne gloire, elle serait entièrement oubliée.

(1) *Principe démocratique dans les anciennes écoles de Montpellier*, par A. Germain, 9-10.

La cause de cette ruine, c'est surtout la négligence, la cupidité, l'avarice des professeurs. Aucun ordre dans l'école, aucune mutuelle déférence. Nos maîtres, en présence même des élèves et du public, se querellent sans cesse ; l'inférieur injurie son supérieur, et le fait impunément. Nulle modestie ; rivalité incessante de domination. Par suite, pas d'entente, désaccord perpétuel : on ne s'unit que pour couvrir l'Université d'une honte qui finira par la perdre totalement.

Quoique, en effet, de sages statuts aient ménagé aux étudiants le moyen d'arriver aux grades sans trop s'appauvrir, l'avarice aveugle tellement nos professeurs, qu'au mépris de l'honneur de l'Université, et des serments qui les obligent à se respecter eux-mêmes, ils ne craignent pas de nous extorquer, pour la licence et le doctorat, des sommes excessives, réglementairement interdites... En vertu de cette sordide passion du lucre, ils reçoivent apothicaires et barbiers, en dépit de ce qu'ils doivent d'honneur à l'Université, des sujets ne sachant rien, au point de dégoûter les candidats sérieux de prendre leurs grades à Montpellier ..

Aussi, les étudiants et bacheliers de cette Université, se sentant profondément atteints, par la prévision de son anéantissement, recourent-ils à vous, très redoutés seigneurs, pour vous supplier humblement de vouloir bien, au nom de l'autorité royale, dont vous êtes les dignes mandataires, arracher à une ruine imminente notre École de Médecine, en imposant à nos maîtres le strict devoir de n'exiger de nous pour la collation des grades que les droits régulièrement prescrits, et en les soumettant à l'entière obéissance aux statuts universitaires. Notre école ne peut revivre que par ce moyen...

Vous accomplirez ainsi une œuvre vraiment bonne, et les

étudiants et bacheliers, présents et futurs, pleins de gratitude à votre égard, prieront Dieu pour vous (1).

(1) *Arch. mun. de Montpellier.* Le texte original, en latin, de ce document, est rapporté *in-extenso* dans *l'Histoire de la commune de Montpellier*, de A. Germain, t. III, 444-449.

LA VIE D'ÉTUDIANT

A LA RENAISSANCE

I

Qui n'a entendu rapporter ce mot d'un ministre de l'Instruction publique, sous le second Empire : tirant sa montre à 2 heures de l'après-midi, en présence de son interlocuteur, le grand-maître de l'Université déclarait fièrement : « A cette heure, tous les élèves de tous les lycées et collèges de France composent en version latine ! » S'il y avait eu, au moyen âge, un ministre de l'Instruction publique, et qu'il eût donné audience à 5 heures du matin, il aurait pu dire, lui aussi, à son visiteur : « A l'instant où nous parlons, tous les élèves de toutes les Facultés se rendent à leurs cours. »

Au seizième siècle, où se conserve fidèlement la tradition moyen-âgeuse, du moins en ce qui concerne l'enseignement, l'étudiant est toujours tenu de se lever de bon matin, mais les infractions à la règle sont fréquentes.

En un temps où il n'existe pas encore d'horloge, il y a des chances que le professeur, aussi bien que l'écolier, se mette en retard : on est plus disposé à l'indulgence, quand soi-même on s'expose au blâme. La cloche de la paroisse voisine a beau être mise en branle par le *pulsator*, — l'un des fonctionnaires de l'Université chargé de ce soin, — que, plongé dans un sommeil profond, on a pu ne pas l'entendre.

Les cours ayant lieu à une heure très matinale[1], ceux qui les suivaient étaient tenus de loger dans le quartier universitaire ; aussi, en province notamment[2], les habitants de ce quartier se plaignirent-ils, à maintes reprises, de voir retomber sur un petit nombre de bourgeois les taxes ou exemptions dont jouissaient les suppôts de l'Université, tant les maîtres, les officiers, les libraires, etc., que les escholiers.

Mais voici nos étudiants sur pied. Une fois levés,

1. A 5 heures en été, à 6 heures en hiver, pour la Faculté des Arts ; une heure plus tard, pour les Facultés dites supérieures.
2. *La Vie de l'Étudiant à Caen au seizième siècle*, par Henri Prentout. Caen, 1905.



MAITRES ET ÉTUDIANTS AU XVI[e] SIÈCLE

(Collection Hartmann.)

ils s'habillent, bien qu'à la hâte, décemment ; leur toilette est moins négligée qu'aux âges précédents.

Voulez-vous savoir quel était le vêtement d'un écolier, en 1565 ? C'est un témoignage, en même temps qu'un trait de mœurs[1], que nous allons produire.

Après que j'ay esté esveillé, je me suis levé du lict, j'ai vestu mon pourpoint et mon saye (tunique). Je me suis mis sur une selle (chaise), j'ay pris mon haut de chausse et mon bas, que j'ay tousdeux chaussés, j'ay pris mes souliers, j'ay attaché mon haut de chausses a mon pourpoint avec aiguillettes, j'ay lié mon bas avec les jarretières au-dessous du genouil, j'ay pris ma ceinture; j'ay peigné ma teste, j'ay pris mon bonnet que j'ay bien agencé, j'ay vestu ma robbe et puis, estant sorty de la chambre, j'ay descendu en bas, j'ay fait de l'eau en la cour contre une muraille, j'ay pris de l'eau d'une seille, j'ay lavé mes mains et mon visage, la bouche et les dents, j'ay essuyé mes mains et mon visage à une serviette.

Le mobilier de l'étudiant, on peut déjà en juger par cet aperçu, était sommaire. Souvent une même chambre avait deux occupants.

Peu ou point de livres : quelques rares ouvrages de médecine, tels que les œuvres d'Hippocrate ou de Galien, l'*Universa medica*, de Fernel; des livres de philosophie, ou de l'antiquité grecque et ro-

1. Mathurin CORDIER, Colloque 60, l. 2, 320 (*Glossaire archéologique* de GAY, art. *Ecole, Ecolier*).

maine constituaient tout le bagage littéraire et technique de l'étudiant.

Celui-ci, en général peu fortuné, allait à la Bibliothèque, qui n'était guère pourvue.

Le gardien, qui était en même temps le *clavige scholarum*, devait l'ouvrir à tous ceux qui venaient y étudier ; les autres en étaient sévèrement exclus.

La précaution n'était pas superflue; car, malgré la surveillance exercée, on constata maintes fois nombre de feuillets coupés, de lettres d'or ôtées, d'écussons arrachés [1].

En dépit de ces mutilations, les bibliothèques de nos Écoles de médecine s'enrichissaient sans cesse de dons privés. Le scribe de l'Université en tenait soigneusement registre.

Dans certaines Facultés, une partie du trésor de l'Université, « abri presque inviolable, dont quatre clefs différentes, confiées à diverses mains, garantissaient la sécurité », était affectée à l'accroissement de la bibliothèque.

Un conseil, composé de bacheliers et d'étudiants, était chargé d'acquérir les ouvrages jugés nécessaires, mais rien autre que des livres de médecine et de philosophie, grecs ou latins [2] : ainsi en avait décidé un article des statuts édictés en 1534.

1. *La Vie de l'Étudiant à Caen*, op. cit., 30.

2. *La Renaissance à Montpellier*, par A. GERMAIN. Montpellier, 1871.

La bibliothèque profitant du reliquat des fonds demeurés en caisse chaque année, les étudiants exerçaient certains droits sur elle. Chacun d'eux possédait une clef, qui lui permettait d'y pénétrer à sa convenance.

A 4 heures du soir, le *claviger* fermait le dépôt de livres à la grosse clef, afin que nulle personne du dehors ne pût s'y introduire.

Les lecteurs s'engageaient, par serment, à ne pas maltraiter les livres qui leur étaient confiés, à ne les maculer ni d'encre ni de notes marginales ou interlinéaires. Violaient-ils ces engagements, non seulement l'accès de la bibliothèque leur était interdit, mais ils étaient contraints de payer le dommage qu'ils avaient causé.

II

Un code scolaire, datant de la première moitié du seizième siècle, atteste que l'organisation de nos Facultés de médecine continue de reposer, comme au moyen âge, sur la base religieuse.

Chaque dimanche, depuis la Saint-Luc jusqu'à Pâques, l'étudiant est tenu d'assister à la messe; à défaut, il paie deux deniers à titre d'amende, s'il est étudiant non gradué ; quatre deniers, s'il est bachelier ; six, s'il est licencié ou docteur : le tout au profit du trésor de l'École.

L'un des jours qui suivent la Toussaint, l'École faisait célébrer une messe particulière, pour les morts de l'Université. On disait aussi des messes d'actions de grâces, des messes pour les bienfaiteurs. La fête de Saint-Luc, patron des médecins, donnait, aussi, lieu à de pieuses manifestations.

Dans le courant de l'année scolaire, tout le monde s'approchait ou était censé s'approcher des sacrements plusieurs fois. La veille de la



COURS DE FACULTÉ (commencement du XVIe siècle)

(*Bibl. nat.*, Ms fs. 1537 : *Chants Royaux.*)

cérémonie, les cours étaient suspendus *confessionis causa.* En 1572 (l'année de la Saint-Barthélemy), Jean de Gorris, fils d'un doyen protestant, n'ayant pas voulu prêter le serment, sur les Saints Évangiles, d'assister aux messes de la Faculté, fut exclu de l'examen du baccalauréat en médecine[1].

Aucun docteur, bachelier ou étudiant, atteint d'excommunication, ne pouvait fréquenter l'École. L'entrée lui en était expressément interdite, jusqu'après son absolution[2].

L'École était placée sous le haut patronage de l'Évêque, bien qu'elle fût, en réalité, régie par le doyen, c'est-à-dire le plus ancien docteur en fonctions.

Le chancelier se bornait à juger, prononçant judiciairement soit entre les maîtres et les étudiants, soit entre les divers membres de la Compagnie et le public. Il convoquait les assemblées où l'on s'occupait des diverses affaires de l'École, notamment de l'élaboration du programme des cours, de l'administration financière, etc. Au-dessous du doyen et du chancelier, venaient les procureurs des docteurs, au nombre de deux, et le *procureur des étudiants.*

1. *Les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle*; essai historique, par G.-J. Henri de Boyer de Choisy; thèse de Paris, 1905, 105.

2. Statuts du 16 décembre 1534.

Charge enviée que celle-là, et qui la briguait devait présenter des garanties de probité et de pureté de mœurs qui le missent hors de soupçon[1].

Une fois élu, il fournissait caution pour les sommes d'argent dont il était appelé à devenir dépositaire. Il ne se libérait, à l'expiration de son mandat, qu'en rendant ses comptes de recettes et de dépenses. Son rôle consistait, en outre, à veiller au respect des statuts et au maintien de la discipline.

Dans les huit premiers jours de l'arrivée de l'aspirant-docteur, le procureur des étudiants le présentait au chancelier et aux procureurs des docteurs ; il lui était interdit de recevoir au delà de deux livres pour l'immatriculation du nouvel inscrit, et la même somme pour le baccalauréat : la livre tournois représentait, sous François Ier, 4 francs d'argent en moyenne, comme valeur intrinsèque, mais une somme cinq ou six fois supérieure, commercialement.

Le procureur des étudiants était choisi, le plus ordinairement, parmi les bacheliers. Ses fonctions cessaient de plein droit le jour où il parvenait à la licence; mais il pouvait ne pas arriver au terme de sa magistrature. Le doyen, ou le chan-

1. « Quiconque mène une vie déshonnête, quiconque s'adonne au jeu ou à la débauche est indigne de cette charge et doit en être exclu. » Statuts de 1534 (*Archives de la Faculté de médecine de Montpellier*).

celier, pouvait le révoquer, en cas de manquement grave à ses obligations.

Ils pouvaient, de même, le destituer, s'il devenait joueur, ou semeur de discorde ; s'il n'observait pas ou ne faisait pas observer les statuts ; s'il négligeait d'apporter la diligence nécessaire dans les anatomies ou dans les autres devoirs de sa charge[1].

Par contre, le procureur des étudiants avait le droit d'admonester le professeur, ou son suppléant, qui ne faisait pas régulièrement son cours ; en cas de récidive, il le convoquait devant le chancelier ou le doyen et lui renouvelait, en sa présence, ses avertissements ; en dernier ressort, il en appelait à l'autorité supérieure de l'Évêque, conservateur des privilèges de l'Université.

1. *Les Étudiants de l'École de médecine de Montpellier au seizième siècle*, par A. Germain (*Revue historique*, janvier-février 1877).

III

« Pas d'immatriculation (dit formellement un statut du 30 septembre 1517), pour quiconque n'aura pas fait preuve de connaissances suffisantes en logique et en philosophie. On interdira l'entrée des cours de médecine aux candidats déclarés, après examen, incapables sur ces matières, jusqu'à ce qu'ils se montrent en état d'en discuter convenablement. » C'est qu'on était, plus que de nos jours, convaincu de la nécessité d'une culture classique, avant d'aborder l'étude de la médecine; nous avons changé tout cela. *Quantum mutati !* pour parler le peu de latin qui nous reste.

On se montrait, alors, plus sévère qu'aujourd'hui pour les certificats de provenance étrangère. Les diplômes délivrés par l'Université d'Orange ou de Siguenza, en Espagne, jouissaient d'une défaveur particulière.

A Montpellier, on n'admettait qu'à une sorte d'équivalence préparatoire les diplômes même

parisiens ; ceux qui en étaient porteurs étaient tout au plus considérés comme aptes aux épreuves du baccalauréat [1].

En dépit de ces mesures restrictives, le nombre des étudiants allait croissant. Et cependant, il leur en coûtait pour conquérir le parchemin de leurs rêves ; on se plaint de la cherté des frais scolaires, que dirait-on, si on rétablissait les droits de jadis ?

A chaque professeur, le futur bachelier était tenu de verser cinq sous tournois ; dix sous au président de l'examen [2].

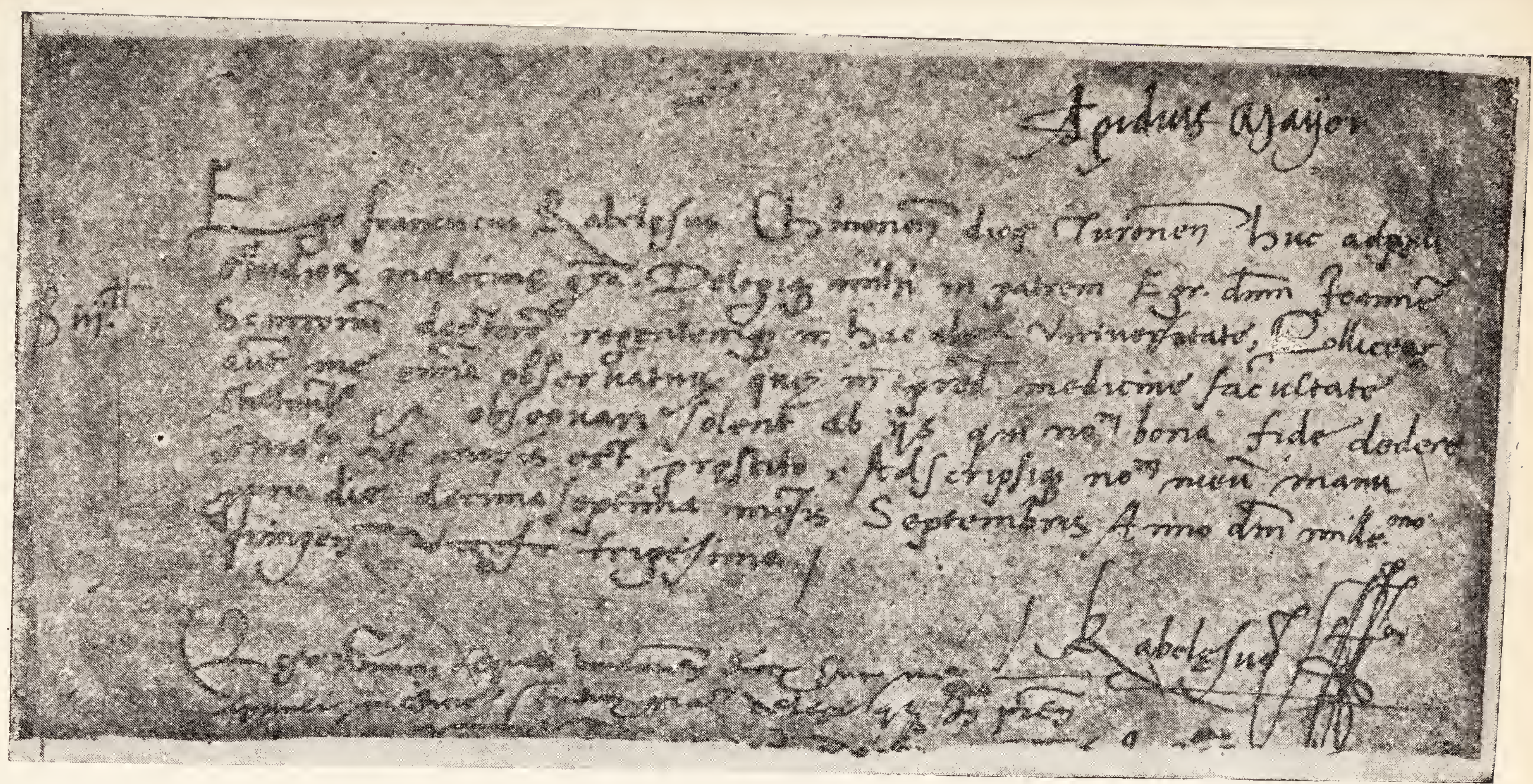
Pour devenir licencié, il avait à faire trois cours successifs, *ad sonitum campanæ in cathedrâ*, *cum toga et byrretto quadrato* : c'était une partie des seize épreuves exigées pour obtenir le grade de docteur.

Le bachelier ne pouvait commencer les cours, qu'après s'être exercé, pendant six mois au moins, à la pratique, dans une localité des environs.

Ces cours avaient lieu en présence de la foule

1. Statuts du 5 avril 1526.

2. On aura une idée de ce qu'était le baccalauréat, par le témoignage de l'un des bacheliers de l'époque, qui conquit son grade en 1556, le 18 mai. L'examen dura de 6 heures du matin à 9 heures ; on revêtit ensuite le candidat d'une robe rouge. Celui-ci commença par réciter un discours assez long, puis fit un remerciement en vers (*carmen*). Quand il eut terminé, il versa la somme de douze francs trois sols, en échange de laquelle on lui remit son brevet, dûment scellé du scel de l'Université.



Inscription de Rabelais, comme élève en médecine, sur le registre des matricules de la Faculté de Montpellier à la date du 17 septembre 1530 ; en marge du registre on lit : *solvit tres libras* ; c'est la mention du versement, par Rabelais de l'écu de trois livres exigé en pareil cas.

des licenciés, bacheliers et étudiants en médecine, accourus pour apposer leur signature sur le diplôme en parchemin délivré au nouveau professeur. Celui-ci, sa leçon faite, conduisait ses auditeurs chez le pâtissier, où il leur payait des gâteaux, afin qu'ils fussent d'autant plus exacts à son cours et lui donnassent son attestation[1].

Le futur licencié versait neuf sous deux deniers à chacun de ses juges; il leur fournissait, en plus, deux bouteilles de vin blanc par jour, ainsi qu'au bedeau de l'Université, « avec un certain nombre de pommes et d'oranges ».

Le jour de la discussion des *points rigoureux*, il donnait un écu à chaque docteur-régent assistant ou non à l'examen, et à chacun des autres docteurs libres, présents à l'acte ; à quoi il lui fallait ajouter vingt sous tournois pour chaque professeur, comme représentation du dîner auquel la Faculté avait droit, quand elle menait le futur licencié à l'Évêché ; tout cela, sans préjudice de moult bouteilles de vin blanc, de gâteaux ou de fruits, suivant la saison ; enfin, d'une copieuse collation, que partageaient, en compagnie des examinateurs, les notabilités de la ville, venues, sur son invitation, pour applaudir à son succès.

1. Cf. la relation de Thomas Platter (*op. infrà cit.*).

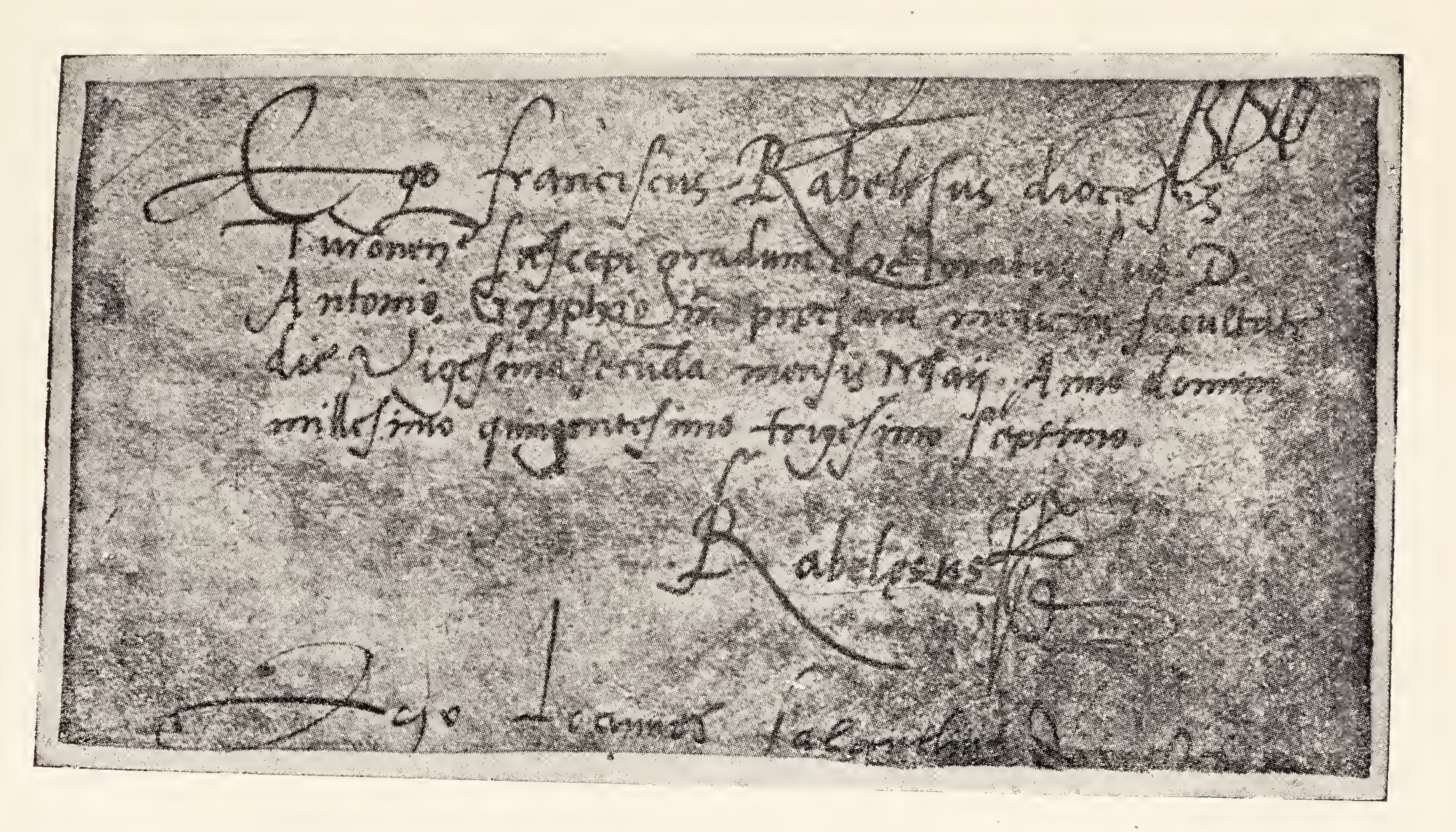
Un personnage célèbre était-il de passage dans la ville universitaire au moment de l'examen, on ne manquait pas de l'inviter[1]. Il ne restait plus à l'étudiant qu'à envoyer, pour avoir fait tout son devoir, au domicile de chaque docteur, un massepain, garni de deux livres de dragées ou de confitures de choix, avec un beau cierge ; ce dont il s'acquittait habituellement à l'issue de la collation.

Voulait-il prendre rang parmi les docteurs, il lui incombait l'obligation de donner à chaque professeur — en échange du festin, du bonnet, des gants, des droits de grade — deux écus et cinq sous tournois. Quant au président de la cérémonie, il avait reçu la veille une somme de trente écus.

Ce n'est pas tout ! Il y avait le bedeau qu'il ne fallait pas oublier, le bedeau qui marchait en avant du professeur, quand celui-ci, enveloppé dans sa robe fourrée, faisait son entrée dans la salle des actes.

Situation recherchée que celle de bedeau :

1. L'ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi, Quentin-Taffin, de Tournai, étant de passage à Caen, pendant la Ligue, fut invité, ainsi que le Parlement, à assister à la réception de Me Nicolas Michel au doctorat en médecine. (*La Faculté de Médecine de Caen au seizième siècle*, par H. PRENTOUT : communication lue à la Société des Antiquaires de Normandie, le 27 janvier 1905.)


Ego franciscus Rabelesus diocesis
Turonensis suscepi gradum doctoratus sub D.
Antonio Gryphio in preclara medicine facultate
die Vigesima secunda mensis Maij. Anno domini
millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

Rabelesus

Ego Ioannes

Note écrite de la main de Rabelais, à l'occasion de sa promotion au doctorat en médecine, à la Faculté de Montpellier.

les bourgeois les plus considérés de la ville la sollicitaient; et on se l'explique, quand on sait que le bedeau avait le droit de prélever, sur chaque étudiant immatriculé de Pâques à la Saint-Luc, un tribut de deux sous et demi ; pareille contribution à la Sainte-Catherine et différentes sommes pour les cours. Les frais allaient en augmentant, à mesure que l'on montait en grade.

Le docteur devait, en outre, payer dix sous tournois au sonneur de l'église, qui annonçait la cérémonie de sa réception, en sonnant la cloche la veille au soir et le matin du jour de la cérémonie. Il avait, en plus, à verser au prieur de la même église paroissiale, *présent ou absent*, une barrette et une paire de gants.

Autant en réclamait le sacristain, mais seulement s'il avait assisté à la solennité; autant, les deux premiers prêtres et l' « hebdomadier » préposé à la garde de la porte du chœur, sauf à s'en tenir à la remise des gants à l'égard du troisième prêtre, des trois diacres et du clerc. Décuplez toutes ces sommes et vous aurez une idée approximative de la dépense qu'occasionnait une réception au doctorat[1].

1. A Montpellier, la cérémonie du doctorat se passait en grande pompe, dans l'église de Saint-Firmin, au son de l'orgue. Certains récipiendaires prononçaient un discours de remerciement en cinq ou six langues ; puis on les promenait solennellement par la ville, au son des fifres et avec un panache de soie

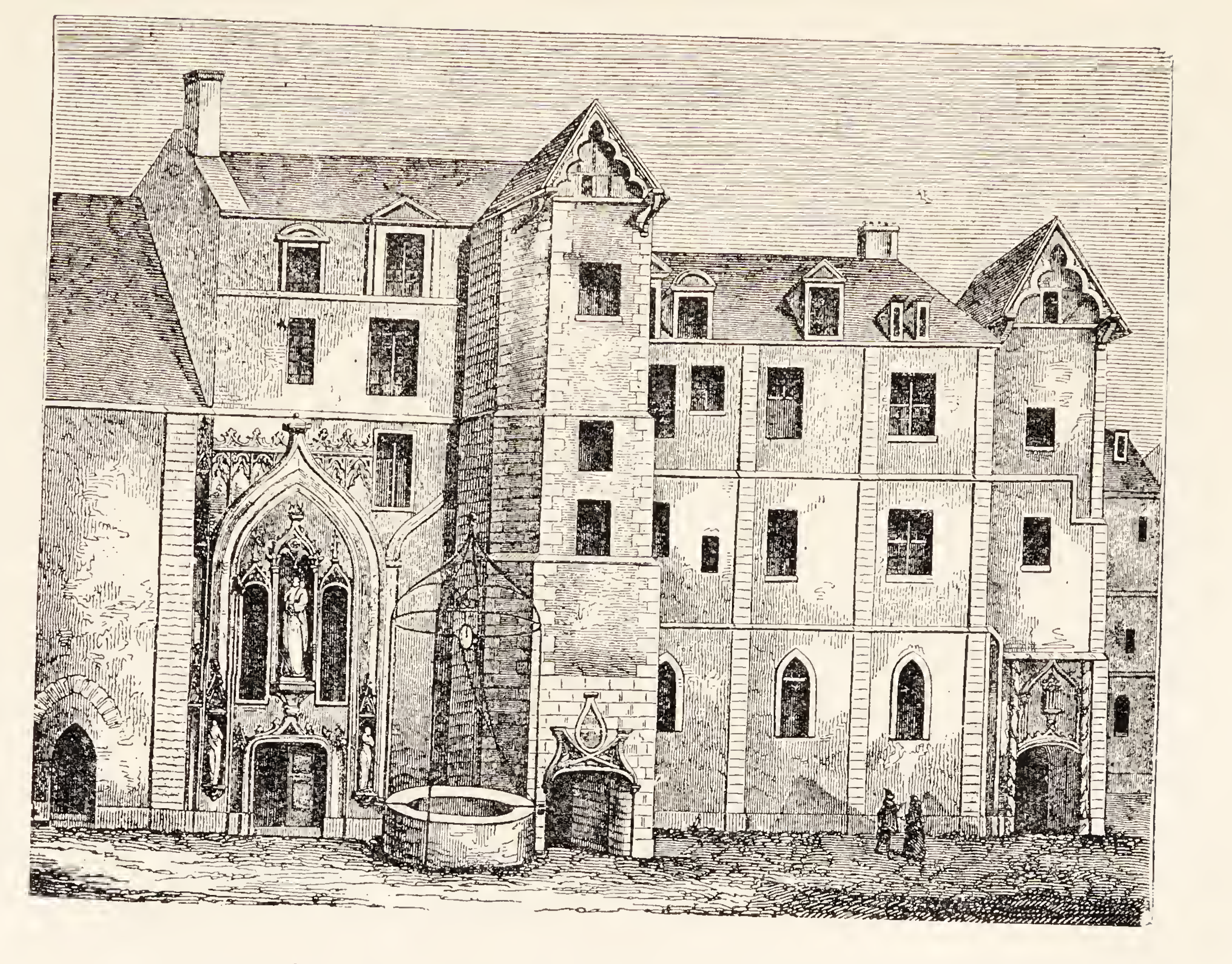
Mais tous les étudiants étaient loin de pouvoir s'acquitter de ces frais élevés : il y avait une grande diversité dans les ressources des jeunes gens qui fréquentaient les cours des Universités. Si tels d'entre eux pouvaient dépenser de grosses sommes, quelques-uns mendiaient leur pain.

Le *Dit des crieries de Paris* nous montre les écoliers du collège des Bons-Enfants criant, par les rues de la Cité, ce refrain désolé :

Les Bons Enfants orrez crier
Du pain, n'es vueil pas oublier.

Ceux qui avaient leur pitance assurée, aux collèges de Navarre ou de Montaigu, n'étaient guère mieux partagés : ils ne mangeaient pas toujours à leur faim ! Devons-nous rappeler le jeu de mots latin sur Montaigu : *Mons acutus, ingenium acutum, dentes acuti?* Erasme, qui y avait fait ses études, a laissé, dans un de ses *Colloques*, un

sur la barrette. On portait, au cortège, des tiges de fenouil, ornées de figurines de sucre. Au retour, avait lieu une collation copieuse, avec abondante distribution de dragées. L'hypocras était versé à flots et, après avoir bien bu et bien mangé, on dansait avec frénésie. En Espagne, c'était un jour de fête pour toute la ville, celui où le doctorat était décerné à quelques étudiants, après sept ou huit années passées à l'Université : cloches à toute volée, processions, femmes au balcon agitant des mouchoirs, distributions de vivres à la populace, banquets, courses de taureau. Le nouveau docteur, s'il possédait quelque chose, s'y ruinait le plus souvent. (Cf. *Une réception de docteur à Montpellier au seizième siècle*, par A. CASTAN. Montpellier, 1878.



FAÇADE DU COLLÈGE DE NAVARRE, SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE-LE-BEL ET AUJOURD'HUI DÉTRUIT.

tableau vigoureusement buriné de la rude existence qu'il avait menée dans ce collège, où il avait gagné, à l'entendre, des infirmités pour le restant de ses jours.

Le valétudinaire écrivain a retracé, avec l'éloquence de la rancune, le régime famélique auquel il avait été soumis. L'hiver, il lui fallait se contenter d'une eau glacée et saumâtre, provenant d'un puits empesté, ou la lie d'un vin tourné; jamais de viande, comme si le carême durait douze mois entiers. Au moins, les écoliers avaient-ils une couche convenable? Ah! que non pas! un méchant grabat, posé à même le sol, leur servait de lit et, s'ils s'avisaient de regimber, la férule tournoyait dans l'air, jusqu'à ce qu'elle s'abattit sur leurs épaules, ou un peu plus bas.

Nous avons dit que, pour gagner de quoi vivre et étudier, au moyen âge, des écoliers écrivaient des manuscrits, balayaient, ramassaient les ordures; que d'autres se mettaient au service d'un collègue, d'un étudiant riche ou d'un professeur. Il en était de même à la Renaissance. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui s'observe dans telles Universités américaines, de nos jours, où les étudiants sont cochers, conducteurs de tramways, décrotteurs, etc.?

La corporation universitaire parisienne, qui a servi de modèle à presque toutes les autres, avait

trouvé un moyen ingénieux de proportionner les frais d'examen aux ressources des écoliers : la dépense hebdomadaire de chaque étudiant était calculée, d'après ses déclarations, par les autorités universitaires, qui établissaient la quotité de leur contribution vis-à-vis de la Faculté. Cette *bourse* servait d'unité ; si l'étudiant avait à payer quatre bourses, cela indique qu'il payait une somme quatre fois équivalente à sa dépense hebdomadaire, déduction faite du loyer de sa chambre. L'impôt sur le revenu, calculé proportionnellement aux facultés du contribuable et fondé sur la déclaration, aurait-il été inventé par la démocratie universitaire du moyen âge ? Il y semblerait.

L'esprit de corps, la solidarité qui unissait étudiants pauvres et étudiants riches, se manifestait, parfois, d'une façon fort touchante. Il n'était pas rare que des camarades généreux payassent les droits pour ceux qui ne pouvaient les acquitter, en versant à la caisse commune. Mais une délibération de la Faculté était indispensable : tout devait se passer dans les formes et l'on poussait la délicatesse jusqu'à dissimuler, sur le registre des comptes, le nom du bénéficiaire de cette faveur ; sauf, toutefois, si celui-ci s'engageait à rembourser plus tard les avances qu'on avait faites pour lui, auquel cas son nom était consigné sur les registres.

IV

Il fallait avoir la bourse bien garnie, quand on abordait les études médicales ; n'allait-on pas, dans nos anciennes Écoles, jusqu'à payer l'assistance aux démonstrations anatomiques ?

Il y avait longtemps, au seizième siècle, que l'on pratiquait des dissections : dès 1376, les médecins de Montpellier avaient obtenu, du lieutenant du roi en Languedoc, l'autorisation d'opérer sur le cadavre des condamnés à mort ; mais il n'était accordé, pour chaque cour judiciaire du ressort, qu'un cadavre de supplicié par an. L'École de Paris ne jouit que plus tard du même privilège.

La pratique des dissections existait donc dès le quatorzième siècle en France ; mais celles-ci étaient relativement rares, d'autant plus rares que le Coran, aussi bien que la loi de Moïse, édictaient les pénalités les plus rigoureuses contre quiconque mutilait même une portion de cadavre humain[1].

1. Arrêt des Grands Jours de Béziers.



UNE LEÇON D'ANATOMIE, AU XIV[e] SIÈCLE
(Manuscrit de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.)

Il faut arriver en 1550 pour voir prescrire l'obligation de quatre anatomies par an[1], confiées « à l'un des docteurs et chirurgiens des plus idoines et suffisans ».

Le premier « Théâtre anatomique » qu'eut l'École de Montpellier fut inauguré en 1556[2]. Mais on n'avait pas attendu jusque-là pour ouvrir des cours, ou, pour mieux dire, des démonstrations d'anatomie.

Si l'on s'en rapporte à la relation d'un étudiant de l'époque[3], ces démonstrations étaient publiques. Outre les étudiants, il y avait dans l'assistance beaucoup de personnes de la noblesse et de la bourgeoisie, et jusqu'à des dames et des demoiselles, quoi qu'on fît l'autopsie d'un homme. Il y assistait même des moines. Les femmes se cachaient derrière le masque, surtout quand on faisait l'anatomie d'un sujet de leur sexe.

On allait à une dissection, comme on court aujourd'hui aux leçons du conférencier à la mode et, lorsqu'en 1673, Molière, dans le *Malade imagi-*

1. Le *Liber procuratoris studiosorum*, analysé par M. A. Germain, enregistre une anatomie pour l'année 1526, deux en 1527, deux en 1528, quatre pour 1529, deux pour 1530, trois pour 1531. Le nombre s'en élève à cinq en 1532 et 1534 ; il n'avait été que de trois en 1533, et il retombait à deux en 1535.

2. *L'École de médecine de Montpellier, ses origines*, etc., par A. Germain (Montpellier, 1880), 80.

3. *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1552-1559 ; 1595-1599). Montpellier, 1892.

naire, mettra en scène Thomas Diafoirus, invitant sa fiancée à aller voir, « pour se divertir, la dissection d'une femme », il ne fera que mentionner une coutume qui persistait et dont nul ne songeait à se choquer[1].

Le professeur chargé, selon l'expression consacrée, d' « interpréter l'histoire du corps humain, » en présence d'une assistance aussi nombreuse que choisie, recevait un écu pour sa peine; le surplus de la recette — car on prélevait le prix de la place que chacun venait occuper dans l'amphithéâtre, pour jouir de ce peu ragoûtant spectacle[2]

1. Un autre genre de distraction, qui donne bien le ton du temps : on allait aux exécutions judiciaires comme à une partie de plaisir. Celles-là étaient fréquentes : pendant un séjour de sept ans à Montpellier, F. Platter n'en note pas moins de treize ; deux fois seulement, ce furent des exécutions en effigie ; mais, quand ce n'était pas un simulacre, le spectacle était d'une tragique horreur : le bourreau, après avoir bandé les yeux du condamné, le couchait sur le ventre, le cou à découvert, sur le billot ; il tirait un grand glaive, qu'il tenait dissimulé sous sa robe, et lui en portait deux coups sur la nuque : la tête roulait sur le plancher; ensuite, il coupait les jambes et les bras du criminel, les posait sur l'échafaud, avec la tête au milieu, les y laissait toute la nuit et, le lendemain matin, suspendait ces débris, hors de la ville, à un olivier, où on les laissait pourrir. Parfois, le corps était remis aux amphithéâtres d'anatomie ; d'autres fois, on le livrait aux flammes, et quand le feu ne voulait pas prendre, s'il pleuvait, par exemple, on y répandait de l'huile de térébenthine pour l'activer.

Doux pays ! douces mœurs ! !

2. On payait, à Montpellier, douze deniers tournois, pour assister à une « anatomie », si on était étudiant ; les profanes payaient quinze deniers.

— le surplus était affecté aux « frais matériels de l'opération et de ses suites ».

Ces frais étaient loin d'être insignifiants : la note qui suit, extraite des registres officiels[1], montre ce qu'il en coûtait, en l'an 1527, pour pratiquer une *anatomie* ; si l'on eut un moment l'idée d'y admettre les étudiants sans bourse délier, on dut bien vite y renoncer, dans l'intérêt même de la caisse scolaire.

Voici la carte des dépenses d'une dissection, au temps de Rabelais[2] :

Pour l'éminent et très savant maître Jean Faucon, doctissime interprète de l'histoire du corps, un écu. (Jean Faucon était, avec Schyron, le maître de Rabelais ; avec Antoine Gontier et Antoine Saporta, Jean Faucon était un des professeurs d'anatomie les plus réputés). — Pour le prosecteur, 20 sous. — Pour le vase de verre destiné à recevoir les intestins, ainsi que pour le feu et les étoupes, cinq sous dix deniers. — Pour l'encens employé à assainir la salle, dix-huit deniers. — Pour le garde de l'hôpital, qui a bénévolement livré le cadavre, cinq sous. — Pour la femme dudit garde, qui a prêté le linceul dans lequel on l'a apporté à l'École, deux sous, afin de la mieux disposer à nous avertir, lorsqu'il se présentera des corps propres à la dissection. — Pour les hommes qui ont amené

1. *Liber Procurat.*, ad. ann. 1527, rapporté par GERMAIN (*La Renaissance à Montpellier*, 67-8.)

2. Rabelais a constaté sa présence à une autopsie pratiquée par Schyron, en 1530, en signant de sa main sur le registre *ad hoc* : « *Rabelæsus, quia præsens fui.* »

le cadavre de l'hôpital au Collège de médecine, deux sous. — Pour le vin qui a servi à le laver, et pour ceux qui l'ont lavé, deux sous. — Pour une livre de chandelle nécessaire à la poursuite de la dissection dans la soirée du jour de l'autopsie, seize deniers. — Pour le suaire d'ensevelissement, et pour les tabliers et linge de dissection, sept sous. — Pour la préparation du cercueil et de la fosse, l'appel des prêtres, le port des cierges qu'ont exigé les funérailles, neuf deniers. — Pour les peines du bedeau de l'Université, qui a concouru à l'opération en entretenant le feu, en fournissant de son mobilier nombre d'ustensiles dont on avait besoin, cinq sous. — Pour sa femme, qui a ensuite nettoyé la salle, douze deniers. — Pour ses enfants, qui ont également prêté assistance, soit en aidant les opérations, soit en courant chercher tout ce qu'il fallait, quatre deniers. — Pour le prêtre de Saint-Claude et pour le fossoyeur, six livres. — Pour les prêtres qui ont accompagné le corps au cimetière Saint-Barthélemy et les pauvres qui leur ont fait cortège, neuf sous. — Pour le prêtre ou prieur de l'hôpital, deux sous. — Pour les porteurs qui ont transféré le corps au lieu de la sépulture, quatre sous. — Pour les prêtres de Saint-Mathieu, trois sous quatre deniers. — Au cimetière de l'église Saint-Barthélemy, douze deniers. — Pour le lit ou brancard du curé de la paroisse Saint-Firmin, quatre livres. — Pour le cercueil, douze sous. — Pour les chapes, la croix et les prêtres de Saint-Firmin, sept sous. — Pour une messe dite à l'intention du disséqué, vingt deniers.

Le cérémonial ne fut pas toujours aussi compliqué et l'on mettait parfois moins de façons pour porter un corps en terre et surtout pour l'exhumer.

Quand le bruit se répandait que le prévôt des maréchaux allait procéder à une exécution capitale, le procureur de l'Université se hâtait de tenir conseil, avec les étudiants et bacheliers en médecine, et on décidait de réclamer le futur pendu, pour en faire une « anatomie sèche ». Mais l'autorité n'accordait pas toujours la dépouille mortelle du condamné ; force était de se contenter d'un méchant squelette, plus ou moins avarié, plus ou moins complet. Aussi, pour remédier à cette disette de « sujets », les étudiants recouraient-ils à tous les moyens, voire à ceux que condamnaient sévèrement les lois. Ils dérobaient furtivement les cadavres, soit dans les hôpitaux, soit dans les cimetières. Le fait de Vesale allant de nuit déterrer les cadavres à la butte de Monfaucon ou au cimetière des Innocents, est loin d'être un fait isolé.

Le médecin bâlois, qui nous a laissé le récit, pittoresque et imagé, de sa vie d'étudiant, a conté une de ces expéditions nocturnes, au cours desquelles il alla, en compagnie de camarades aussi déterminés que lui, déterrer les corps fraîchement inhumés dans un cloître situé *extra-muros*. Ce ne fut pas sans courir quelques risques.

«... Ma principale étude, narre le conteur, était l'anatomie. Non seulement je ne manquais

jamais d'assister aux dissections d'hommes ou d'animaux qui se faisaient au Collège, mais j'étais aussi de toutes les autopsies que l'on pratiquait secrètement sur des cadavres et j'en étais venu à mettre moi-même la main au scalpel, malgré la répulsion que j'avais éprouvée d'abord. Je m'exposai même à plus d'un danger avec d'autres étudiants français, pour me procurer des sujets.

Un *baccalaureus medicinæ* nommé Gallotus, qui avait épousé une femme de Montpellier et possédait une certaine fortune, nous prêtait sa maison. Il nous invitait, moi et quelques autres, à des expéditions nocturnes, pour aller hors la ville déterrer secrètement des corps fraîchement inhumés dans les cimetières des cloîtres, et nous les portions chez lui pour les disséquer. Des individus apostés nous prévenaient des enterrements et nous menaient la nuit à la fosse...

A la nuit close, Gallotus nous conduisit hors de la ville, au couvent des Augustins, où nous attendait un moine appelé frère Bernard, gaillard déterminé, qui s'était déguisé pour nous prêter la main.

Arrivés au couvent, nous y restons à boire, sans bruit, jusqu'à minuit. Alors, dans le plus grand silence et l'épée à la main, nous nous rendons au cimetière du couvent Saint-Denis, où nous déterrons un corps avec nos mains, car la terre n'était pas encore tassée, l'enterrement

ayant eu lieu le jour même. Une fois mis à découvert, nous le tirons dehors avec des cordes, et l'enveloppant de nos flassades, nous le portons sur deux bâtons jusqu'aux portes de la ville. Il pouvait être trois heures du matin. Là, nous mettons le corps à l'écart, pour aller frapper à la poterne, qui s'ouvrait pour entrer et sortir de nuit. Le vieux portier vient nous ouvrir en chemise; nous le prions de nous donner à boire, sous prétexte que nous mourions de soif et, pendant qu'il va chercher du vin, trois d'entre nous font passer le cadavre et le portent sans désemparer dans la maison de Gallotus, qui n'était pas bien éloignée. Le portier ne se douta de rien, et nous rejoignîmes nos compagnons.

En ouvrant le linceul où le corps était cousu, nous trouvâmes une femme, avec les jambes contrefaites de naissance, les deux pieds tournés en dedans. Nous en fîmes l'autopsie et découvrîmes, entre autres curiosités, diverses veines *vasorum spermaticorum*, qui n'étaient pas laides, mais contournées comme les jambes et dirigées vers le fondement. Elle avait une bague de plomb et comme je les déteste naturellement, cela augmenta mon dégoût [1]. »

1. Tout ce passage, et ceux qui suivront sont extraits de l'excellente édition de l'ouvrage dont nous avons donné plus haut le titre, paru à Montpellier, chez l'éditeur Coulet, en 1892.

Cette expédition avait lieu le 11 décembre 1554.

Encouragés par le succès de leur équipée, nos jeunes gens, cinq jours après, tentaient de nouveau l'aventure : un étudiant et un enfant venaient d'être enterrés au même cimetière, le cimetière du couvent Saint-Denis. La nuit venue, ils se rendent chez les frères Augustins ; un d'entre eux, qui leur prêtait la main, les reçoit dans sa cellule. La jeunesse aidant, le repas ne pouvait manquer d'être gai. La chère fut plantureuse et le vin déclaré exquis. Mais écoutons un des acteurs de la scène nous la raconter... par le menu.

« C'était le 16 décembre. Nous nous régalons d'une poule au chou, dans la cellule du frère Bernard ; nous avions cherché nous-mêmes le chou dans le jardin et nous l'avions apprêté avec un vin excellent, qu'avait fourni le frère.

En quittant la table, nous nous mettons en campagne avec nos armes, car les moines de Saint-Denis s'étant aperçus que nous leur avions déterré une femme, avaient menacé de nous faire un mauvais parti. Myconius portait son épée nue et les Français, leurs rapières. Les deux corps sont déterrés, enveloppés de nos couvertures et portés sur deux bâtons, comme la première fois, jusqu'à l'entrée de la ville ; mais n'osant pas réveiller le concierge, l'un de nous se glisse à l'intérieur, par un trou que nous découvrons sous

la porte... Nous lui faisons passer les cadavres par la même ouverture, il les tire au dedans et nous suivons le même chemin à notre tour, en nous traînant sur le dos; je me rappelle même que je m'égratignai le nez au passage. »

Les deux sujets sont portés dans la maison de Gallotus et débarrassés de leur enveloppe. Là, nos voleurs de cadavres s'aperçoivent que l'un des corps dérobés est un étudiant de leur connaissance. Ils procèdent, néanmoins, à son autopsie : celle-ci leur révèle des lésions pulmonaires graves et, en outre, de petits calculs. La décomposition était si avancée, que le corps répandait « une odeur affreuse », malgré le vinaigre dont il avait été arrosé. Quant au cadavre de l'enfant, ils n'eurent que la ressource d'en faire un squelette.

A partir de ce jour, il devint de plus en plus difficile, sinon impossible, de recommencer de pareilles expéditions. Les moines de Saint-Denis gardèrent leur cimetière, et quand il se présentait un étudiant, ils le recevaient à coups d'arbalète.

Le temps vint où l'on put se procurer plus facilement des cadavres. La dissection était passée, peu à peu, à l'état de coutume scolaire, et on n'exigeait plus de rétribution que dans des circonstances exceptionnelles.

La pratique des autopsies n'était suspendue

qu'en temps d'épidémie, par exemple quand la peste régnait, ce qui arrivait assez fréquemment[1]. C'est alors à qui fuirait le danger ; les médecins, et c'est à leur louange, étaient des derniers à déserter leur poste.

1. Voici, à ce propos, un curieux passage du journal du procureur Léonard Veirier, à la date de 1533 : « Savoir faisons à tous les suppôts de l'Université, qu'entre le 5 septembre et la fête des Rois, les assemblées et les leçons de l'École n'ont été accompagnées d'aucunes démonstrations anatomiques, à cause de l'intempérie de la saison et de la peste qui régnait dans les hôpitaux. M'y étant un jour présenté avec l'abbé des chirurgiens, pour y trouver un sujet propre à la dissection, on nous en offrit un atteint d'un charbon au pied. A cette vue, nous nous mîmes vite à fuir. A quels périls ne sont donc pas exposés les pauvres procureurs !... »

V

L'auteur du journal que nous avons mis à profit, ne nous a pas donné seulement des informations sur la manière dont on enseignait l'anatomie ; nous sommes aussi renseignés, grâce à lui, sur les autres branches de l'enseignement médical.

A dire vrai, notre étudiant ne professe pas un enthousiasme immodéré pour les leçons de ses professeurs. A part le cours du savant Rondelet, qui avait des connaissances encyclopédiques (car il présidait des « anatomies », écrivait sur la composition des médicaments[1] et fournissait, sur ces sujets si différents, selon l'expression de son auditeur, d' « admirables explications »),

1. C'est dans son livre que le jeune Platter avait découvert « une recette infaillible pour faire pousser les poils ». On comprend l'impatience qu'avait ce gamin de seize ans à essayer de a recette. « Toutes les nuits, dit-il, nous nous frottions le menton avec le précieux onguent, ce qui mettait nos oreillers dans un état pitoyable ; nous ne négligions pas, entre temps, de nous faire raser ; mais tous ces efforts furent en pure perte. »



FÉLIX PLATTER
(1530-1614)

ses autres maîtres ne semblent pas lui avoir inspiré beaucoup de respect. Schyron, entre autres, — un nom prédestiné! — ne s'oublia-t-il pas, ce que notre étudiant ne manque pas de consigner malicieusement sur ses tablettes, jusqu'à « faire, un jour, dans ses chausses, en pleine chaire! » Ce déplorable accident trouvait son excuse dans l'âge avancé du professeur.

Combien de faits témoignent du peu de zèle des professeurs pour les fonctions de leur charge! Déjà l'on se plaignait que trop d'entre eux sacrifiaient leur cours à leur clientèle ; mais cette négligence trouvait plus malaisément grâce devant les étudiants du seizième siècle, que devant ceux du vingtième.

« A cette époque, raconte F. Platter, il y eut grand émoi parmi les étudiants, à cause du petit nombre de cours que faisaient les professeurs; ils se rassemblèrent en armes devant les collèges et, ayant entraîné avec eux tous les camarades qu'ils rencontrèrent ou qu'ils trouvèrent au cours, ils se rendirent à l'Hôtel du Parlement. Un délégué, désigné par eux, se plaignit de la négligence que les professeurs mettaient à faire leur cours et réclama leur ancien droit d'avoir deux procureurs autorisés à retenir les appointements des professeurs qui ne feraient pas leurs leçons. Les

professeurs, de leur côté, présentèrent leurs plaintes par la bouche de l'un d'entre eux qu'ils avaient désigné... Deux procureurs [1] furent nommés et le calme se rétablit [2]. »

Les élèves studieux se réunissaient, pour se faire part de leurs recherches, s'exercer à parler

1. Le *Procureur des étudiants* avait pour mission de faire observer les règlements de l'École. Il portait le bâton d'honneur, signe d'autorité, dans les cortèges officiels et les cérémonies publiques. Il lui était permis d'avertir ou d'admonester le professeur dont le cours n'était pas scrupuleusement fait. Il fut remplacé, en 1550, par quatre « Conseillers des Étudiants », nommés par les professeurs et qui n'en conservaient pas moins le droit de censure à leur égard. Les quatre conseillers des étudiants étaient choisis parmi les bacheliers ; ils se chargeaient de tout ce qui pourrait être utile ou agréable à leurs mandants, avaient le droit de donner des conseils aux professeurs, pour l'organisation des études, etc. A la suite d'excès de pouvoir, ils furent suspendus de leurs fonctions pendant onze ans, de 1753 à 1764.

2. Au seizième siècle, il régnait encore, à Montpellier, une singulière coutume : « Quand le professeur, écrit Platter, dans sa relation, veut toucher son traitement, qui s'élève annuellement à deux cents couronnes de France, et qui lui est payé par la Cour des comptes royaux, il doit se faire accompagner par quelques étudiants, y compris un de leurs quatre conseillers, pour attester que les cours ont été faits régulièrement et avec soin. Le professeur est, d'ailleurs, obligé de terminer sa leçon ou son argumentation à la volonté des élèves. Dès qu'ils en ont assez, ils commencent à faire tapage avec les plumes, les mains, les pieds ; et, pour peu que le professeur fasse la sourde oreille, ils se mettent à faire un tel vacarme qu'il lui est impossible de continuer ». De tout temps, on le voit, les étudiants ont fait du *chahut*.

sur des sujets qui avaient fait l'objet de leurs cours, ou qui étaient matières d'examens. Ces exercices, qu'on appelait *privatæ disputationes*, avaient lieu une fois par semaine; ils présentent une évidente analogie avec les conférences d'externat ou d'internat, si en faveur de nos jours.

Quand on voit le nombre de cours que nos aînés suivaient, cours d'anatomie, cours de chirurgie[1], cours de botanique, etc.[2], force est de convenir qu'ils travaillaient autant, et peut-être plus, que les étudiants de nos jours[3].

1. Platter rapporte, dans son journal, qu'il vit le chirurgien Michel Héroard, père du futur précepteur de Louis XIII, opérer un jeune *canonicus* d'une varice à la cuisse, pour empêcher la formation d'un dépôt en dessous ; il vit un autre de ses professeurs cautériser au fer rouge une vilaine plaie au gros orteil menacé de gangrène et il ajoute ce détail suggestif, que « le patient a tout le temps hurlé d'une façon lamentable, et lui a déchiré, en plusieurs endroits, son bonnet avec les dents ». L'anesthésie ne devait être pratiquée que trois siècles plus tard.

2. Au seizième siècle, la Faculté de médecine de Montpellier ne comptait pas moins de huit chaires : aux quatre chaires royales, primitivement établies par Charles VIII et Louis XII, Henri IV avait adjoint, en 1597, une chaire de chirurgie et de pharmacie. (V. *Le Cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier*, par A. Germain. Montpellier, 1879.)

3. Les étudiants du seizième siècle, tout comme cela se faisait dans l'ancienne Rome, accompagnaient leurs maîtres en ville, quand ceux-ci allaient voir leurs malades ; la clinique hospitalière n'existait pas encore. Parmi les avantages qu'offre l'enseignement de la Faculté de Montpellier, « un des plus précieux, écrit Thomas Platter, est qu'on peut accompagner les professeurs et les médecins dans les visites qu'ils font en ville

S'amusaient-ils moins, ou leurs divertissements étaient-ils d'une autre espèce ? Quels étaient les passe-temps, les plaisirs, les distractions de la jeunesse universitaire à cette époque qu'on est convenu d'appeler la Renaissance, et qui ne fut pas toujours celle du bon ton et des belles manières ? C'est ce que nous allons dire.

à leurs malades ; on peut suivre ainsi le diagnostic, les prescriptions et l'action des remèdes ; c'est un grand honneur pour les médecins d'être escortés dans les rues par un grand nombre d'étudiants ».

Les Medecins des Personnes de leurs AA. SS.

Le Docteur André Treuisius

Le Docteur François de Paz

Le Docteur Henry Masteloyn



Ne Chemina pour son Indisposition

COSTUMES DES MÉDECINS, AU XVI[e] SIÈCLE

Les plaisirs de la table étaient, entre tous, ceux qui comptaient le plus d'adeptes. On a dit[1] que les médecins étaient « gourmands par état » : la boutade n'est pas sans vérité; mais, au temps de Rabelais, la gastronomie ne classait pas ses fervents ; la statistique, si elle eût existé, aurait eu trop de mal à les dénombrer. L'expression de « repas pantagruélique » n'est pas sans fondement [2] : bien manger et encore mieux boire étaient dans les mœurs du temps.

Hôteliers et cabaretiers pullulaient; il y en avait pour toutes les bourses et pour toutes les bouches [1]. Ceux qui prenaient pension chez l'habitant devaient se contenter de ce qui leur était

1. BRILLAT-SAVARIN, dans sa *Physiologie du goût*, méditation XII (Des gourmands).

2. Cf. la curieuse brochure de notre confrère, le docteur CHAMBARD-HÉNON, de Lyon : *Comment buvaient et mangeaient les personnages du Livre de Rabelais*. Lyon, 1904.

3. Voir aux *Pièces justificatives* la note A.

servi. Platter nous donne le menu quotidien de ses repas chez l'apothicaire Laurent Catelan, chez qui il était logé : c'est suffisant, sinon confortable.

Les jours gras, à midi, une soupe de mouton, rarement de bœuf, garni de « naveaux » ou de choux, qu'on mangeait avec les doigts, chacun dans son écuelle. A souper, régulièrement de la salade, suivie d'un petit rôti. « Les restes ne donnaient d'indigestion à personne ». Le pain, en quantité suffisante, était bon ; le vin, très rouge, supportait largement l'eau, mais on pouvait en boire à sa soif.

Durant le carême, force était de se contenter de soupe aux choux préparée à l'huile, et de la merluche. Quelquefois, on servait de petites soles ou du thon, du maquereau, des sardines ; ou encore des anguilles et des écrevisses, mais « on n'en voyait malheureusement pas beaucoup dans la maison ».

A souper, nos étudiants devaient se contenter d'une salade de laitue ou d'endives blanches ; des oignons « que l'on vend au marché par énormes tas, » et qu'on assaisonnait de sucre. Presque tout l'hiver, il y avait des châtaignes rôties ; jamais de fromage ni de fruits. La viande et les œufs étaient interdits en temps de carême, « sous peine de la vie », ce qui n'empêchait pas le jeune Platter de manger des œufs en cachette, qu'il avait appris à faire cuire sur une feuille de papier,

imprégnée de beurre et placée au dessus de la braise.

On se rattrapait, au dehors, de cette maigre chère. Les étudiants allaient à une auberge située non loin de l'École, où ils se faisaient servir d'un excellent muscat, et, mets qu'ils paraissaient fort apprécier, de la viande de porc, dont ils ne mangeaient jamais chez l'apothicaire, relevée de bonne moutarde.

Dans les grandes occasions, maîtres et élèves se retrouvaient au cabaret à la même table, et en chœur ils reprenaient les couplets bachiques, où s'amalgamaient, dans une alliance hétéroclite, le langage usuel et un latin, qui, lui aussi, était de cuisine, comme l'atteste l'échantillon ci-dessous :

Je suis un docteur tousiours yvre,
Qui tient rang *inter sobrios*
Et si jamais je n'ay veu livre
Qu'*epistolas ad ebrios;*
Et moy, de qui la panse esclatte
Nimis plenis visceribus,
J'ay les yeux bordés d'escarlatte
Et nasum plenum rubibus.
Et tousiours, et tousiours je chante
Qu'il vaut mieux avoir vin que trente[1].

1. *La Comédie des Chansons* (composé de vieilles chansons), publiée par Toussainct Quinet (Paris, 1640), 65 (H. de Boyer de Choisy, *les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle*. Versailles, 1905).

Ces joyeuses antiennes étaient entonnées à pleine voix par la jeunesse bruyante, les soirs de grande liesse, qui fréquemment se renouvelaient et dont, au besoin, on faisait naître les occasions.

L'arrivée ou le départ d'un compatriote était un des prétextes les plus habituels de ces réjouissances. Quand, ses études terminées, un étudiant quittait la ville universitaire, ses camarades l'accompagnaient jusqu'à quelque village plus ou moins éloigné; là, on buvait le coup de la séparation et, pour prolonger les adieux, il n'était pas rare qu'on passât la nuit à boire.

Afin de dissiper les fumées de l'ivresse, les étudiants couraient les rues et se livraient à la turbulence de leur âge. Bien qu'il leur fût interdit de fréquenter les tavernes, sous peine d'amende, ils bravaient toutes les défenses et narguaient l'autorité.

Les festins étaient l'accompagnement obligé de tous les actes universitaires. Les écoliers avaient leur banquet; bacheliers, licenciés, docteurs devaient se soumettre à l'obligation de solder les frais de mémorables agapes [1].

1. Il y avait « banquet à la Saint-Luc, pour solenniser la reprise des cours, à l'issue des vacances ; banquet pour faire les Rois, le jour de l'Épiphanie ; banquets d'arrivée et banquets d'adieu, pour les nouveaux venus et pour les partants ; banquets de réconciliation, pour mieux fraterniser à la suite

Chacun avait à cœur de bien faire les choses et de ne pas s'exposer à l'affront de voir soumettre à une sorte d'essai les vins offerts aux convives, ou de recevoir des reproches, comme le bachelier qui s'attira l'observation désobligeante, consignée sur les feuillets du *Liber procuratoris studiosorum*, en 1534 [1].

Il se commettait, en pareilles circonstances, de tels excès, qu'on dut fixer une somme maxima, qui ne devait être, en aucun cas, dépassée.

C'était un lourd sacrifice, pour la plupart, que

de querelles entre les divers membres de l'École : festins non moins savamment préparés qu'allègrement savourés, où les commissaires, quand chacun payait son écot, se piquaient de paraître artistes, et où l'amphytrion, lorsqu'il s'agissait d'inaugurer la prise d'un grade, en supportant seul toute la dépense, tenait à honneur de ne pas s'entendre accuser de lésinerie. (A. GERMAIN, *la Renaissance à Montpellier*, 51).

1. « L'an du seigneur 1534 et le 21 novembre, X (le nom du bachelier incriminé a été laissé en blanc) a commencé à lire pour son premier cours. Il a donné ce jour-là une dînette ; car on ne pouvait vraiment appeler banquet ce modeste goûter, servi dans une chambre dont l'étroite enceinte nous permettait à peine de ne pas nous morfondre à la porte. A ce spectacle, je me suis esquivé sans rien prendre : il n'y avait ni nourriture ni place pour tant de monde. On pouvait dire de ce repas ce que les apôtres dirent au Christ : « Nous avons trois pains et deux poissons ; mais qu'est-ce pour une si grande multitude ? » Le nouveau bachelier nous a joué ce tour, à l'instigation d'Étienne Mercier, boursier du Collège du Pape, acharné, comme ses confrères, à la ruine de l'Université. Mais leur plan de destruction n'a pas abouti : c'est nous, bons universitaires, qui l'avons emporté ». *Revue historique*, 1877, *loc. cit.*

cette dépense obligatoire : on vit le précepteur de Pétrarque mettre en gage son traité de Cicéron *sur la Gloire*, pour payer les frais de son festin, et l'histoire ajoute qu'il ne fut jamais en état de le retirer[1].

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

« La plupart des étudiants étrangers et des pensionnaires qui demeurent à Paris, logent chez les particuliers en chambre garnie; ils paient un loyer mensuel pour le logement, et paient à part le bois et la nourriture. Lorsque plusieurs d'entre eux se réunissent pour prendre un logement, ils prennent un domestique pour acheter ce qu'il leur faut et préparer leur repas. Ils font souvent une collation dans les restaurants et dans les cabarets, achètent des plats dans les gargotes et trouvent le vin et le pain dans les cabarets. On vous demande d'abord si vous voulez du vin à quatre, cinq, six, sept ou huit sous la mesure et si vous désirez du vin doux ou de la bière de bonne qualité, on vous le fait parvenir moyennant l'argent nécessaire. Il se fait à Paris un grand commerce de vin, des hommes riches le vendent dans les auberges ». *Description de Paris* par Thomas PLATTER le jeune, de Bâle (1599), traduit de l'allemand par L. SIEBER, achevé par M. M. WEIBEL, avec notes de E. MAREUSE, pp. 41-2.

1. *Hist. de la Faculté de médecine d'Avignon*, par le docteur Victorin LAVAL, t. I (Avignon et Paris, 1889), 73.

VII

« En 1609, lisons-nous dans les *Caquets de l'accouchée,* on voit les étudiants se livrer à toutes sortes de débauches, lutter en bataille rangée avec les pages, les laquais et les soldats... Ils sont plus débauchés que jamais, portant armes, pillant, tuant, paillardant et faisant plusieurs autres méchancetés... dépensent l'argent de leurs parents en débauches, saletés et quelquefois emportent l'argent de leurs maîtres, en changeant tous les mois de nouveaux. »

Ce tableau de la jeunesse, à la fin du règne de Henri IV, peut s'appliquer, point par point, à celle de la Renaissance.

Les règlements les plus sévères ne parvenaient pas à contenir ces bouillants jeunes gens, et dans le Nord comme dans le Midi, avec l'unique différence des degrés, les mêmes désordres se produisaient.

A Pont-à-Mousson, comme le nombre des écoliers augmentait tous les jours, et qu'il naissait

beaucoup de querelles entre eux, le souverain dut créer, par lettres-patentes, en date du 7 avril 1579, un promoteur, avec deux huissiers, « pour décider leurs différends, réprimer le vacarme qu'ils faisaient dans la ville, et arrêter leur insolence ».

Cinq ans plus tard, le souverain envoyait, dans la ville en révolte, une garde, pour y faire la patrouille toutes les nuits. La licence et les désordres auxquels se livraient les étudiants, firent prendre ce parti ; car cette jeunesse, mal morigénée, courait les rues sans clarté, et armée d'épées, maltraitait les bourgeois, les insultait et cassait les vitres. La patrouille les tint en respect, et quelques exemples que l'on fit contre les plus insolents qui furent surpris, arrêtèrent ces ardents jeunes gens ; ils n'osèrent plus sortir de nuit et, dès lors, la tranquillité publique fut assurée [1].

A Montpellier, on eut plus de peine à contenir et à réduire les mutins.

Les étudiants y avaient conservé de singulières coutumes : ils élisaient, parmi eux, tous les ans, un *roi*, qu'ils promenaient par la ville et qu'ils accompagnaient en armes. Ce roi avait quelque analogie avec le roi des clercs de la Basoche, des

1. Cf. *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson* (1572-1768), par J.-F. Favier. Nancy, 1878.

villes de Parlement. L'Université ayant voulu s'opposer à l'élection du roi des étudiants, ceux-ci élurent un *abbé*, qui jouit des mêmes prérogatives royales que son prédécesseur[1].

L'abbé était ou devait être, pour les étudiants, une sorte de père, de protecteur, de mentor; en réalité, c'était un modèle de dissipation et, loin de réprimer les écarts de la jeunesse qui lui était confiée, le plus souvent il les favorisait. Ce scandale ne pouvait se prolonger : il fut résolu que la charge d'abbé serait abolie. On ordonna la vente de son chapeau au profit de l'Université, la démolition de la chaire où il trônait, et la suppression de toutes les pratiques se rattachant à ses attributions, notamment celle de certain saut qu'avaient coutume de faire ceux des étudiants qui voulaient passer *béjaunes* en médecine.

Avant de poursuivre, disons ce qu'on entendait par ce vocable. Les étudiants jouissaient de tant de privilèges, qu'avant de pouvoir se parer de ce titre envié, il fallait subir un véritable noviciat; ce noviciat durait ordinairement un an : c'est ce qu'on appelait le *béjaunage*.

1. A Toulouse, les écoliers en chirurgie avaient leur *abbé*, désigné parfois sous le titre de *prieur*. L'abbé des chirurgiens de Toulouse se distingua, dans la lutte de ces derniers contre les médecins ; il fut chargé, une fois, d'aller reprendre à l'École de médecine, un cadavre que les étudiants avaient dérobé aux écoliers en chirurgie (Thèse MONTARIOL).



Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

(1586.)

On est, généralement, peu ou mal renseigné sur cette période d'initiation de l'étudiant d'autrefois; grâce aux recherches d'archivistes zélés[1], nous pouvons, dans une certaine mesure, suppléer à cette lacune.

Le *béjaune* devait le respect à son ancien; la réciproque n'existait pas. Arrivait-il à un étudiant d'appeler *monsieur* le nouveau venu, il encourait une amende d'un marc d'argent; mais si le béjaune qualifiait de même l'étudiant, il recevait deux coups de férule.

La déférence que les béjaunes devaient à leurs anciens les obligeait à certaines fonctions serviles : ils essuyaient les tables, convoquaient les assemblées. Dans les réunions, où les anciens étaient assis et la tête couverte, les *béjaunes* demeuraient debout et découverts, sous peine de deux coups de férule. On leur en appliquait autant s'ils rompaient le silence.

Ils cédaient, en toutes circonstances, le pas aux anciens et ne pouvaient, l'hiver, s'approcher du feu, qu'autant que les anciens présents n'étaient pas en nombre suffisant pour occuper toutes les places du premier rang.

Lorsque l'un des *béjaunes* était enfin jugé

1. Surtout, grâce à celles de M. Paul Achard, ancien archiviste de Vaucluse, que nous a fait connaître le sympathique docteur Ecoiffier (de Thuir).

digne, après un stage laborieusement accompli, de passer dans le corps des étudiants, tous les *béjaunes* étaient appelés à se prononcer sur son admission. Les anciens devaient tous être présents à ce conseil, et ceux dont l'absence n'était pas justifiée par des raisons valables, encouraient *ipso facto* une amende de deux marcs d'argent.

Si l'épreuve était favorable au candidat, celui-ci était lavé de la *tache de béjaunage* par deux parrains et les autres *béjaunes* étaient tenus d'apporter l'eau nécessaire pour cette opération; après quoi, si le nouveau promu s'entendait encore traiter de *béjaune*, il faisait condamner celui qui s'était rendu coupable de cette injure à deux coups de férule. Ces formalités terminées, il ne restait au *béjaune*, pour obtenir son brevet d'ancien, qu'à s'acquitter d'une taxe au profit de la caisse de l'Université [1].

Béjaunes et étudiants se retrouvent toujours la main dans la main, quand il s'agit de festoyer ou de guerroyer contre l'ennemi commun, le bourgeois. En vain a-t-on essayé de mettre un frein à leur turbulence : ni leur organisation en confrérie, sous le vocable de Saint-Sébastien, dans le but de les détourner, par la pratique des exercices reli-

1. *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse*, 1869.

gieux, d'une vie trop mondaine, ni les règlements les plus sages, ni les menaces des foudres de l'Église ne les arrêtaient. Ils faisaient la fête à toutes les fêtes et Dieu sait si elles étaient nombreuses !

A Montpellier, le banquet des rois était ordinairement précédé d'une promenade carnavalesque à travers la ville, organisée par les étudiants, et de la représentation d'une *sotie* ou moralité, dont la préparation occupait les acteurs plusieurs semaines à l'avance.

Le plus souvent, ils composaient eux-mêmes la pièce, en apprenaient les rôles, louaient ou fabriquaient les costumes nécessaires, construisaient le théâtre, l'établissaient, si le temps s'y prêtait, en plein air, dans un des carrefours les plus fréquentés.

En 1529, fut représentée, sous le titre de la *Résurrection de l'abbé*, une farce satirique, en manière de protestation contre la charge abolie deux ans auparavant. Les étudiants s'étaient opiniâtrés à reconstruire la chaire où leur dignitaire devait siéger ; ils avaient rétabli le saut du béjaunage, et aussi la ripaille qui faisait suite à ce grotesque cérémonial.

Là-dessus, grave conflit : la chaire, à peine relevée, est une seconde fois renversée, la nuit, par une main inconnue. Les ecclésiastiques fulminent l'excommunication contre le ou les coupa-

bles. L'affaire n'était pas complètement terminée, quand Rabelais[1] vint se faire immatriculer à l'Université de Montpellier, le 17 septembre 1530.

Quatre ans plus tard, l'autorité universitaire s'inquiétait de réglementer les plaisirs des étudiants, d'introduire un peu d'ordre dans leurs désordres.

« Plus de banquets publics, édictent les statuts de 1534 ; plus de ces fêtes dont profitent les étudiants, pour se livrer à des promenades armées à travers la ville. Le jour de la Saint-Luc, le procureur invitera à un modeste pique-nique les divers membres de l'Université et, à la fin du dîner, fera ou fera faire, par délégation, un discours en latin, où il leur recommandera une réciproque bienveillance et une mutuelle charité. Il engagera les docteurs à s'acquitter soigneusement de leurs leçons et conviera les bacheliers et étudiants à les suivre avec exactitude, en en tirant tout le fruit possible et en s'exerçant entre eux à de pacifiques discussions.

Un second banquet aura lieu pour fêter les Rois ; et le procureur y remerciera, ou fera remercier, en latin également, les docteurs, au sujet des travaux déjà accomplis, avec prière de

1. Rabelais ne se contenta pas de jouer son rôle dans les représentations scéniques que donnait la jeunesse médicale, il tint aussi sa place dans les assemblées scolaires.

les continuer, en même temps qu'il exhortera les étudiants à leur venir en aide par les efforts les plus assidus.

Celui qui remplira, dans ces deux banquets, des Rois et de la Saint-Luc, la fonction d'orateur, recevra, en récompense, un écu d'or, le jour de son baccalauréat, s'il est simple étudiant; s'il est déjà bachelier, il n'aura pas à payer de dîner pour l'inauguration de son premier cours. En cas d'enseignement déjà en train, il aura droit, de la part de ses camarades, au premier écu d'or que consignera le plus prochain bachelier arrivant à l'examen.

Si quelques autres bacheliers ou étudiants voulaient, à la suite de cette allocution latine, jouer une comédie devant l'assemblée, il leur sera loisible d'y procéder, pourvu qu'elle ne soit injurieuse à l'égard de personne.

Ces deux banquets de la Saint-Luc et des Rois, se feront aux frais communs des étudiants, et avec leur pleine liberté de consentement, sans luxe ni superfluité, et surtout sans rixe. »

Les mêmes statuts reviennent, un peu plus loin, sur ces « promenades armées », dont les étudiants avaient coutume de donner le spectacle, en toutes occasions et dans tous les pays.

Une ordonnance de la même époque, rendue par le souverain dont dépendait la ville de Pont-à-Mous-

son, interdisait à tous habitants de Pont... « de porter les armes ; comme semblablement à tous escholiers, estudiants de notre dite Université... de porter... aucunes armes... après la retraite ». La peine contre les contrevenants était, pour les bourgeois de la ville, une amende de vingt francs et la confiscation des armes; pour les écoliers, éga lement la confiscation et l'emprisonnement en plus.

Jusqu'alors, les armes n'avaient été interdites aux étudiants que pendant la nuit ; bientôt, on fut obligé d'en défendre le port même pendant le jour, « pour réprimer les insolences et désordres... les voyes de faict et débauches d'aucuns escoliers mal affectés au bien de leur étude et repos du public ».

Les étudiants, de quelque faculté qu'ils fussent, ne devaient porter aucune arme offensive ou défensive, « non plus de jour que de nuit [1] ». La précaution n'était pas superflue. Il n'était pas rare qu'entre décrétistes (étudiants en droit) et étudiants en médecine, le désaccord régnât. On s'invitait bien aux banquets, à la Saint-Luc, aux Rois, mais la moindre étincelle mettait le feu aux poudres et les Facultés rivales en venaient aux prises, sous le plus futile prétexte [2].

1. *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson* (1878), par J. Favier.

2. A Montpellier, la lutte était si chaude, entre médecins et

Dans les comédies qu'ils représentaient, médecins et légistes ne manquaient pas de se railler, de s'accabler réciproquement de brocards. C'était à qui lancerait le trait le plus acéré.

« Les médecins, disent les légistes, ont la détestable habitude de s'attaquer, dans leurs jeux publics, à notre glorieuse Université de droit ; comme si les précieuses perles du droit canon et du droit civil... pouvaient entrer en comparaison avec leurs fétides et ordurières opérations ! »

Jusque-là, ce n'est qu'un défi ; mais les rapports ne tardent pas à s'aigrir et l'on en vient aux menaces, puis aux voies de fait.

Le 20 février 1532, se tient à l'École (de Montpellier) une réunion, où il est décidé que, si les légistes continuent leurs provocations, les étudiants en médecine s'armeront, « pour repousser leur insultant défi ». Dans cette éventualité, le procureur des étudiants loue six arquebuses, des piques, de la poudre à canon, des balles — et des masques !

Ces préparatifs belliqueux pouvaient faire craindre une issue funeste ; le dernier article nous rassure. Le plus souvent, en effet, la querelle se terminait par quelque mascarade, ou quel-

chirurgiens, que l'assemblée *per fidem*, du 26 septembre 1559, dut mettre la leçon, pour ces derniers, à 4 heures du matin, et celle des premiers à midi, afin d'éviter les collisions.

ques farces de plus ou moins mauvais goût, comme celle dont se divertissaient les étudiants d'Avignon, en temps de carnaval.

Un Juif était-il, durant cette période de licence, rencontré par le cortège des étudiants, immédiatement il était saisi, traîné de force à la place Saint-Pierre, et là, rasé brutalement et fouetté, au milieu des risées de la foule, à moins que le malheureux ne se rachetât à beaux deniers comptants : c'était ce qu'on appelait le *droit de barbe*[1].

La *batacule* était autre chose. Malheur à la femme impudique, *putain*, *putante* ou *insigne maquerelle*, qui se trouve sur le passage de la bande en folie. Quatre étudiants s'en emparent ; chacun se saisit qui d'une jambe, qui d'un bras, et, la tenant ainsi suspendue, l'abaissent par trois fois sur le pavé, contre lequel elle va frapper avec d'autant plus de violence que l'abaissement a été plus subit. A la troisième reprise, chacun lâche le membre qu'il tient, et la patiente, meurtrie et ensanglantée, n'a plus qu'à se relever et à de-

1. En Espagne, subsista longtemps la singulière institution qu'on appelait le *jour de barbe*. Les nombreuses vacances qui interrompaient les cours, les fêtes multipliées de l'Église, sans compter les circonstances exceptionnelles, ne suffisant plus aux étudiants paresseux, ceux-ci imaginèrent de s'octroyer un congé, toutes les fois qu'ils se rendraient chez le barbier pour s'y faire raser : le *jour de barbe* devint, de la sorte, et par la volonté seule des intéressés, un jour férié de l'Université.

mander grâce, tandis que les bourreaux, cléments à leur heure, s'en vont la plume au vent, l'épée au côté, recommencer ailleurs leurs galants exploits.

Mais on pouvait se racheter de la *balacule ;* le droit de rançon perçu de ce chef rapportait aux étudiants environ cent écus par an : un écu par « putain », tel était le prix taxé par le vice-légat lui-même pour le rachat[1].

1. Docteur V. LAVAL, *Hist. de la Faculté de médecine d'Avignon*, t. I, 45.

VIII

Les femmes tenaient une large place dans la vie de cette jeunesse « fantasque, libre, emportée, amie du plaisir[1] ». Avec les rixes et les bagarres, l'amour fut toujours au premier rang de ses préoccupations. En écrivant à son fils, qui faisait ses études à Montpellier, le Bâlois Platter ne manque pas de le chapitrer là-dessus.

Bien que la distance fût considérable entre Bâle et Montpellier — une lettre ne mettait pas moins de quinze jours pour parvenir à destination — le père et le fils échangeaient d'assez fréquentes correspondances. Ce sont de longues missives, recommandant, avant toutes choses, le crainte de Dieu, l'honnêteté et le travail. Passant à des sujets moins graves, le *pater familias*, bonhomme au fond, mais quelque peu ragotier, en vient aux petits potins de la ville natale, conte à l'absent la

1. Gust. Reynier, *la Vie universitaire dans l'ancienne Espagne.* Paris et Toulouse, 1902.

méprise de ces deux docteurs, nouvellement installés, dont l'un a tué son client et l'autre a failli se tuer lui-même, avec des purgatifs dont ils connaissaient mal les vertus. A une autre place, il raille un certain docteur Pantaléon, qu'on a surnommé plaisamment *le docteur à l'arrosoir*, depuis qu'il a prescrit à une femme, tourmentée par l'insomnie, de se faire répandre de l'eau sur la tête pendant la nuit.

La part faite à la chronique locale, les époux Platter songent aux nécessités de la vie pratique. Pour ne pas être en reste avec leur fils, qui a eu l'attention de leur expédier des caisses d'oranges, de grenades, de raisins secs et de figues et, aussi — sachant son père collectionneur — plusieurs variétés de coquillages, sans oublier quatre grands pots de mithridate, la panacée bienfaisante, les parents du jeune Félix lui envoient deux belles peaux, teintes en vert, dont celui-ci se fait faire un vêtement, brodé de soie de la même couleur. Comme les chausses en peau sont inconnues à Montpellier, celui qui en est revêtu excite partout l'admiration et l'envie. Mais, au bout de quelques jours, notre étudiant découvre que son tailleur lui a dérobé un morceau de la précieuse étoffe et en a fait... un sac pour sa femme ! Comme il est trop tard pour faire opérer la restitution, le jeune homme en prend mélancoliquement son parti.

Il sait, d'ailleurs, qu'il n'en sera pas moins recherché dans la société où l'on s'amuse. Bien que son père ait eu soin de le mettre en garde contre les séductions des femmes françaises, le jeune Félix est de ceux qui pourraient être donnés en exemple à ses camarades. Il n'a qu'une passion, il aime la danse. Beau cavalier, bon danseur, il se plaît à assister aux bals où les riches bourgeois mènent leurs demoiselles : après souper, on dansait, aux flambeaux, le *branle*[1], la *gaillarde*, la *volte*, la *tire-chaîne*, etc., jusqu'au matin. Ces bals ne prenaient fin qu'avec le dernier jour du carnaval.

Parfois, notre étudiant se mêle à ceux qui vont donner à leurs belles des sérénades, avec accompagnement de cymbales, de fifres et de tambourins.

1. Au début de la Renaissance, on danse principalement la *pavane* et le *branle*. « La pavane est belle et grave et bienséante aux personnes honorables, principalement aux dames et demoiselles. Le gentilhomme la peut danser ayant la cape et l'épée... et les demoiselles avec une contenance humble, les yeux baissés, regardant quelquefois les assistants avec une pudeur virginale. La pavane est facile à danser, car il n'y a que deux simples et un double en reculant et démouchant (*Orchésographie*, de Thoinot Arbeau). » Le *branle* est une danse où dames et cavaliers se tiennent en rond par la main ; un cavalier et sa danseuse se détachent du cercle et font une figure qui est répétée tour à tour par tous les couples. Notre cotillon est une sorte de *branle*. Le tableau du Louvre, *Un bal à la cour de Henri III*, représente des seigneurs et des dames qui dansent le branle. (Cf. *Etudes sur la vie privée de la Renaissance*, par Edmond Bonnaffé. Paris, 1898).



UN BAL A

(I



E HENRI III

vre).

Le même musicien joue parfois de trois instruments : le hautbois, alors très commun ; la viole et la guitare, encore dans leur nouveauté.

Le 12 février, «jour du carnaval de la noblesse », ce sont réjouissances d'autre sorte.

Le mardi-gras, des jeunes gens parcourent la ville, portant attachés autour du cou des sacs pleins d'oranges. « Ces fruits sont à vil prix dans le pays et la douzaine ne coûte pas plus d'un patart, ce qui fait deux deniers. » Les corbeilles servant de boucliers, la bataille s'engage. Toute la place est bientôt jonchée des débris de ces projectiles d'un nouveau genre.

Ce qui nous paraît aujourd'hui de simples gamineries d'écoliers suffisait à mettre en joie les futurs médecins ou les avocats de l'avenir. Félix Platter conte, avec ingénuité, comment lui vint l'idée de dévaliser, avec l'aide de quelques amis, la cave de son hôte, l'apothicaire Catelan, et par quel moyen il réalisa son audacieux projet. Tandis que l'un s'introduisait par-dessous la porte et remplissait une cruche d'hippocras, les autres en vidaient le contenu dans des gobelets, faute de pouvoir faire passer la cruche par la seule voie dont on disposât.

Un autre jour, nos garnements s'attaquaient aux raisins secs, que le brave apothicaire avait suspendus sans méfiance dans sa chambre ; ils

s'amusèrent à les décrocher avec une perche et les mangèrent, en ayant soin de rejeter les grappes dans la pièce.

Catelan demeura convaincu que les rats étaient les seuls auteurs de ce méfait. « C'était mal de notre part, il faut l'avouer, ajoute ingénûment Félix, » qui fut, à son tour, victime d'une plaisanterie traditionnelle : ses camarades l'avaient invité à une collation nocturne, où on lui servit un soi-disant pâté de lièvre ; quand il en eut mangé, on lui fit voir que c'était du chat ! Il en fut, confesse-t-il, « médiocrement satisfait ». Nous le comprenons sans peine.

Les passe-temps de nos étudiants ne sont pas toujours aussi innocents. Quand ils sont hors de vue de leurs parents ou de leurs maîtres, ils sont bientôt débridés. Visitent-ils une ville, leur premier mouvement est de se diriger vers les rues mal famées. Si timide soit-il, l'étudiant qui nous a livré ses impressions, dans un récit à la fois naïf et piquant, ne manque pas d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails qui ne sont pas dépourvus de saveur.

« En traversant la ville (Avignon), dans l'après-midi, écrit-il, nous traversâmes les deux rues qu'on nomme *Pont Truncat* et *Peyre*. Des femmes, dont quelques-unes richement vêtues, se tenaient

assises dans les maisons, nous criaient : *lantz hiszer haster;* l'une d'elles enleva même la barrette d'un des nôtres et se sauva avec dans la maison. Plusieurs de la troupe s'éclipsèrent, qu'on ne manqua pas de plaisanter, par la suite, sur la belle Champenoise, de Troyes, demeurant à Avignon [1]. »

C'est la seule allusion que nous ayons trouvée aux « plaisirs défendus », dans cette relation si abondamment explicite par endroits.

Nous sommes mieux renseignés sur ce qui se passait en Espagne.

L'Espagne a eu autrefois de nombreuses universités, pourvues de chaires de toutes sortes et de savants professeurs. Celle de Salamanque a été célèbre entre toutes : on y a compté jusqu'à dix-huit mille personnes jouissant des immunités universitaires. Parmi ces immunités, l'une des plus prisées était l'interdiction aux gens de justice de faire des perquisitions dans les maisons habitées par les maîtres et par les étudiants.

L'indépendance de ces établissements était telle qu'on les qualifiait de petites Républiques. Les étudiants intervenaient dans la nomination du recteur et des professeurs, et dans quelques détails de l'administration.

Beaucoup d'étudiants pauvres y menaient une

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, 118.

existence précaire, tantôt jouissant des bienfaits d'une bourse, tantôt vivant de petites places de toutes sortes, même de domesticité, ou encore se contentant des soupes distribuées par les couvents [1].

Tandis que les étudiants pauvres, s'en tenant aux succès faciles, courtisaient les servantes d'auberge et les cuisinières, « qui les aident à vivre », ceux qui avaient la bourse mieux garnie s'éprenaient des jolies filles qu'ils avaient rencontrées à la promenade, dans une partie privée, ou à l'église. Les familles favorisaient les rendez-vous, et la « bonne fortune » se terminait souvent par un mariage.

D'autres, qui étaient parvenus à échapper aux rets qui leur avaient été tendus, poursuivaient un « flirt » en règle avec les couventines.

Dans l'ancienne Espagne, les jeunes filles enfermées dans les couvents n'étaient pas toujours de mœurs austères. Les portes des cloîtres étaient rarement protégées, par leurs barreaux de fer, des entreprises galantes du dehors. On y tolérait les rapprochements qui feraient, aujourd'hui, scandale.

Les étudiants qui apportaient, sous leur vaste *capa*, des menues friandises, boîtes de confitures

1. *Magasin pittoresque*, 1878.

sèches, sucreries, flacons de ce vin *del Santo*, que récoltaient sur leurs coteaux arides les moines de l'Escurial, étaient sûrs de rencontrer bon accueil.

Tout en faisant honneur à la collation, on devisait, pendant de longues heures, avec les nonnes et leurs invitées ; et les conversations qui s'engageaient autour du *brasero*, dans la solennité des grands parloirs, roulaient quelquefois sur des sujets assez brûlants. On y discutait volontiers des questions de morale galante ; l'on se demandait, par exemple, ce qui vaut mieux, en amour, de la possession ou de l'espérance, et les jeunes religieuses n'étaient pas les dernières à dire leur mot.

De telles libertés nous paraissent choquantes ; à l'époque de la Renaissance, et plus tard, nul ne songeait à s'en indigner. On n'a qu'à lire, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, ce que la Grande Mademoiselle raconte sur les nonnes de Perpignan[1], pour être édifié à cet égard.

Il fallut un éclat pour qu'intervînt l'autorité ecclésiastique : en 1564, l'évêque de Lérida rendit un édit, interdisant l'accès des couvents de femmes aux étudiants âgés de plus de 14 ans, sous peine d'excommunication.

Ceux qui les fréquentaient, est-il besoin de le

1. *Mémoires*, t. III, 440.

dire, étaient des raffinés de perversité, ou des amateurs d'idylles romanesques. La plupart des étudiants, « jeunes corbeaux qui s'abattent sans discernement sur toute espèce de chair », se satisfaisaient d'une proie plus facile.

Toute l'après-midi, d'aimables personnes, d'abord engageant et de vertu peu farouche, se tenaient sur leur balcon, exposant aux regards un visage fardé et une gorge fort découverte ; le soir venu, on allait les retrouver à la taverne ; parfois, on réussissait à les introduire dans les pensions et dans les collèges, et c'étaient alors des fêtes inoubliables, dont l'inquiétude doublait le plaisir.

Celles qui consentaient à cette libéralité de leurs corps étaient, en général, de pauvres filles, dont les dentelles de bas prix, des bijoux en toc, ou de maigres présents, comme « limons, oublies, pastilles de bouche », suffisaient à assurer la conquête.

Mais il y avait des « horizontales » de plus haute marque, qui ne cédaient qu'aux colliers de perles, aux guipures de Hollande, aux chaînes d'or de cent ducats. Il n'y avait que ceux qu'on appelait, à Salamanque, les *generosos*, les Sud-Américains jetant les doublons par les fenêtres, qui pouvaient s'offrir le luxe de ces belles étrangères, oiseaux de passage qui disparaissaient aussi brus-



COURTISANES AU BALCON
(Par CARPACCIO).

quement qu'ils étaient venus, volant vers d'autres cieux, en quête de pigeons à plumer ; à moins qu'intervenant à propos, le corregidor ne confisquât un bien mal acquis et ne condamnât l'aventurière à demeurer tout un jour sur une des places de la ville, attachée à une échelle, coiffée du bonnet pointu, exposée aux risées du petit peuple.

Notons, en passant, une singulière correction infligée aux individus non pourvus de titres et qui étaient surpris dans la pratique de la médecine : les docteurs et les étudiants avaient le droit, sans autre forme de procès, de placer le coupable « à rebours sur un âne, avec la queue dans la main en guise de bride », des verges enflammées à la figure, aux mains et aux jambes, et de le promener par la ville, au milieu du cortège des étudiants en armes, et poursuivis par les huées de la populace, « qui le couvre de boue et d'ordures de la tête aux pieds [1] ».

Thomas Platter, qui avait pris part à une exécu-

1. Ce châtiment fut infligé, en 1526, à un individu dans l'escarcelle duquel avaient été trouvés des onguents et des poudres ; un autre fut surpris, le 18 juillet 1532, achetant chez un libraire des livres de médecine ; comme il ne put justifier d'aucun grade et malgré ses protestations que, depuis nombre d'années, il exerçait l'art de guérir en France et en Espagne, la Faculté le déclara empirique et il fut condamné à monter sur l'âne de parade, la mitre en tête et les verges aux mains et aux pieds.

tion de ce genre, nous en a conservé les péripéties. « Nous enfermâmes, dit-il, le délinquant dans la salle d'anatomie pour le mettre sur l'âne ; mais sa femme courut partout, criant que nous voulions disséquer son mari tout vif ; le quartier s'ameuta, prit pitié pour le pauvre diable, et nous l'arracha de vive force : on ne le revit plus[1]. »

Défense était faite à tous médecins ambulants, marchands d'onguents et de thériaque, de vendre ou d'exercer dans la ville ; la même prohibition atteignait les docteurs étrangers, non pourvus d'une autorisation de l'Université. Il était non moins sévèrement interdit aux apothicaires de délivrer des remèdes, sans prescription de médecin, à l'exception de quelques drogues insignifiantes, comme suppositoires, clystères communs, etc.[2].

Les charlatans qui s'improvisaient praticiens ne pouvaient exercer leur métier dans une entière sécurité. On faisait aux empiriques une guerre sans merci et le grotesque châtiment qu'on leur infligeait les empêchait, au moins pour un temps, de s'adonner à leur dangereux commerce.

D'autre part, on recommandait plus de sévérité dans les épreuves conduisant à l'obtention des

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, édition citée, 190.
2. Relation de Thomas Platter.

grades. La pratique de la chirurgie ne fut pas soumise à de moindres garanties ; et, pour fortifier son enseignement, on le spécialisa, en établissant des cours particuliers à l'usage des chirurgiens.

Les apothicaires furent également surveillés de près.

Quant aux femmes qui se livraient à l'exercice illégal de la médecine, elles n'étaient pas plus que les hommes à l'abri des poursuites. Il ne semble pas, toutefois, qu'elles aient été astreintes à la même peine publique : on se contentait de les faire comparaître « comme sorcières » devant les conservateurs des privilèges de l'Université[1].

Ces privilèges, on a vu avec quel soin jaloux l'*Alma mater* les défendait. En toute circonstance elle entendait qu'on ne touchât à ses prérogatives, fût-ce l'autorité suprême, fût-ce le roi même !

L'esprit frondeur des étudiants ne date pas de notre époque : la royauté en subit les atteintes, témoin ce qui se passa sous le règne de Henri III.

On sait le goût dont témoigna ce prince efféminé pour les fards et les parfums. En 1578, il s'avisa, un jour, d'exhiber en public une immense collerette à tuyaux, ou fraise godronnée, « formée de quinze lés de linon et large d'un tiers

1. *La Renaissance à Montpellier*, par A. Germain, 74.

d'aune ». Pour maintenir à l'étoffe une certaine rigidité, il avait lui-même composé un empois avec de la farine de riz. Au carnaval suivant, les écoliers se concertèrent et on les vit, parés de fraises en papier, sur le modèle de celle du roi, parcourir la foire Saint-Germain et exciter les rires du populaire, en criant tout haut : « A la fraise on connaît le veau ! » Le roi, qui n'entendait pas la plaisanterie, jugea la manifestation offensante et le soir même, les jeunes écervelés remplissaient les prisons du Châtelet.

Les fêtes de l'Université étaient, d'ailleurs, presque toujours, à la Renaissance comme elles l'avaient été au Moyen Age, prétexte à du tumulte et à des violences. Ainsi, la foire du Lendit[1], qui se perpétua jusqu'à la veille de la Révolution fut, jusqu'à l'aurore du grand siècle, troublée par de nombreux désordres. Une grande cavalcade accompagnait le Recteur à Saint-Denis, où se tenait la foire fameuse. Docteurs, maîtres, licenciés et étudiants, suppôts de l'Université, tous à cheval, se réunissaient sur la place Sainte-Geniève. Tambours et trompettes donnaient le

1. A l'occasion de cette fête, les élèves des collèges payaient à leurs régents, en écus d'or, les honoraires qui leur étaient dus. Les écus étaient offerts dans une bourse ou dans un verre de cristal, ou bien placés dans l'écorce d'un citron (Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, VI, 65.)



Docteur en Chirurgie de la Faculté de Paris.
fin du R. de Henry III.

signal du départ et le défilé triomphal se poursuivait à travers la ville, bannières et enseignes au vent.

Arrivé au lieu de sa destination, le cortège faisait halte ; suivant l'usage, professeurs et écoliers faisaient leur provision de parchemin à la foire, puis on leur rendait la liberté. A partir de ce moment, la cérémonie dégénérait en désordres ; toute cette jeunesse se déchaînait, au grand effroi des paisibles bourgeois qui avaient peine à s'en garer.

Le Pré-aux-Clercs continuait, comme par le passé, à être le champ clos de sanglantes collisions, au point qu'en 1557, le roi dut annoncer qu'il le confisquerait, si les désordres ne cessaient pas[1]. Peu à peu, tout rentra dans le calme ; l'Université fut rétablie dans ses droits sur le Pré-aux-Clercs, où, de nouveau, les étudiants purent s'ébattre[2] et se battre à l'aise.

En réalité, si parfois quelques émeutes éclatèrent, ce fut surtout dans les grands centres universitaires ; nulle part ailleurs, on ne connut les

1. Voir, sur ces désordres, la thèse de doctorat en médecine de G.-F. Henri de Boyer de Choisy, *les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle;* Versailles, 1905, 101 et suivantes.

2. On appelait « esbattement », un lieu propre à la promenade et aux exercices, comme on appela « mail » un endroit où on pouvait jouer à ce jeu. (J.-J. Jusserand, *les Sports et Jeux d'exercice dans l'ancienne France.* Paris, 1901).

batailles entre bourgeois et écoliers, qui ensanglantèrent Paris, Orléans ou Toulouse. On s'y livrait à des jeux moins périlleux.

Qui ne connaît le piquant chapitre où Rabelais promène Pantagruel à travers les Universités françaises, criblant, au passage, chacune d'elles de ses traits acérés ? Le fils de Gargantua visite successivement Poitiers, où « les escoliers festoyent aulcunes fois de loysir » ; Bordeaux « auquel lieu ne trouva grand exercice » ; Montpellier, que l'auteur accable de ses quolibets.

D'Avignon, terre papale, son pédagogue doit l'emmener au plus vite, à cause de la licence des mœurs.

A Valence, les écoliers sont journellement aux prises avec les habitants; mais, dans d'autres villes, Pantagruel s'initie aux jeux familiers des étudiants.

A Toulouse, il apprend à danser et à jouer de l'épée à deux mains ; à Orléans, à jouer de la paume ; ailleurs, il s'exerce au jeu de boules [1].

1. Il est à remarquer que Rabelais n'a fait que vulgariser les idées du médecin italien Mercurialis (Girolamo Mercuriale), dont le livre (*De arte gymnastica Libri...*) paru en 1573, eut une si grande vogue. Mercurialis étudie, dans son ouvrage, le jeu de paume, le jeu de ballon, la boxe, la lutte, la danse pyrrhique et les effets de ces différents jeux sur la santé. La gymnastique proprement dite (ce qui était nouveau à l'époque)

Nombre de ces jeux ont survécu ; la plupart se sont transformés : ainsi, en dépit de nos prétentions, nous n'avons point inventé les sports. La jeunesse de la Renaissance s'y livrait déjà avec ardeur, et si nous demandons qu'on ne sacrifie pas trop le corps à l'esprit, nous n'avons qu'à jeter un regard en arrière pour nous convaincre que, sur ce point, comme sur tant d'autres, nos aînés peuvent nous donner de profitables leçons.

et l'hygiène ne sont pas négligées par notre auteur, qui parle, en outre, de la marche (le *footing* n'est pas une invention anglaise), de l'équitation, de la natation, de la chasse. Le même auteur célèbre les mérites du « plein air », montre que certaines maladies sont guéries par le mouvement (le saut, par exemple, guérit la pierre !), et examine enfin s'il faut considérer comme un exercice salutaire de se tenir debout, de rire et de crier. Rabelais — qui était, ne l'oublions pas, médecin et s'en souvenait à l'occasion — ne faisait que propager les doctrines de son confrère italien, en donnant à Gargantua une éducation physique aussi soignée que son éducation littéraire.

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU TEMPS DE MOLIÈRE

I

Quand l'immortel Comique a fait choix, pour personnifier l'étudiant en médecine de son temps, de Thomas Diaforus, ce « benais nouvellement sorty des Écoles, qui fait toutes les choses de mauvaise grâce et à contretemps [1] », nous savons, à n'en pas douter, que son portrait est poussé à la charge.

Les écoliers du grand siècle n'étaient ni plus ni moins sérieux que nos jeunes gens d'aujourd'hui. On comptait, parmi eux, alors comme de nos jours, des paresseux, des turbulents et des travailleurs. Il en fut même d'enragés à la besogne. Pour ceux-là, le monde extérieur, ses ten-

1. D'après l'édition originale du *Malade imaginaire* (Paris librairie des Bibliophiles, 1877, 74).

tations et ses distractions n'existent pas. Ils appartiennent à des familles pauvres ; provinciaux pour la plupart, ils débarquent du coche dans la capitale et se mettent aussitôt en quête d'un logis.

Provisoirement, le nouvel arrivé élit domicile dans l'hôtellerie où la voiture publique l'a conduit : c'est, généralement, une auberge plus ou moins mal famée où, malgré de sévères règlements de police, les larcins sont loin d'être rares.

Dans le quartier de l'Université, l'étudiant peut trouver à se loger convenablement, mais à quel prix le plus souvent, à moins de se contenter d'une ruelle obscure, fréquentée par les tire-laines et autres escrocs, comme il en existait tant dans les environs des Facultés.

Les plus favorisés de la fortune avaient la ressource d'habiter sur la rive droite; c'était le très petit nombre. La majeure partie des étudiants vivaient à l'hôtel, ou prenaient une chambre chez les particuliers.

Des veuves, des bourgeois retirés des affaires, des commerçants, des petits boutiquiers consentaient à louer une ou plusieurs chambres de leur maison ou de leur appartement aux élèves de l'Université.

Des magistrats ne dédaignaient pas cet honnête moyen d'augmenter leurs revenus : le fils de Belin, médecin à Troyes, qui avait été envoyé par son

père à Paris, pour y suivre les cours de la Faculté, était le locataire d'un procureur au Parlement, très rigide sur le chapitre des fréquentations féminines. C'est pour n'avoir pas respecté les clauses de son contrat à cet égard, que le jeune Belin dut transporter ailleurs ses pénates et l'objet passager de son culte, une accorte blanchisseuse, qui s'occupait à toute autre chose qu'à lui ravauder son linge.

L'idylle aurait pu se prolonger longtemps, sans la fâcheuse maladie qui vint surprendre l'étudiant et le contraindre à recourir au médecin. Si nous sommes instruits de ce mince détail, qu'on pourrait dire d'alcôve, c'est parce que le praticien appelé à donner ses soins à notre libertin — entendez l'expression dans le sens actuel — n'était autre que le célèbre Gui Patin, à qui le docteur Belin avait particulièrement recommandé son coquin de fils.

C'est à plusieurs fins, mandait l'épistolier à son ami, que je vous écris derechef : 1° pour vous donner avis que M. votre fils a changé de logis et qu'il est mieux nourri et plus soigneusement pansé qu'il n'était chez M. Lemoine (le procureur rigide dont nous avons parlé) ; il est logé avec une blanchisseuse, rue de la Harpe, chez un chapelier, à *La Main Fleurie*, à la troisième chambre vis-à-vis de la *Gibecière*, bien près de l'*Arbalestre*...

Vous vous étonnez de cette précision, de cette

minutie dans l'indication d'une adresse; songez qu'à l'époque, le numérotage des rues n'existait pas; que, sous la Révolution, on tentera en vain de réaliser ce progrès et qu'il n'y a guère que cent ans que nous jouissons de cette amélioration.

Pour Gui Patin, qui demeurait sur la place du Chevalier-du-Guet, dans les environs du Châtelet, cela lui paraissait loin d'aller jusqu'à la rue Saint-Victor; aussi s'applaudissait-il que le jeune homme sur qui il était chargé de veiller, se fût rapproché; sans doute, lui savait-il gré de ce bon mouvement, car il se montre plein d'indulgence pour ses « débordements ». Il est d'avis, toutefois, de le faire rentrer au plus tôt dans le giron familial, et de lui faire quitter Paris pour aller respirer l'air natal.

Par la situation qu'il occupait à la Faculté, autant que par le crédit dont il jouissait à la ville, plus encore qu'à la cour, Gui Patin était en butte à maintes sollicitations de la part de ses anciens camarades d'école qui destinaient leurs fils à la carrière qu'ils avaient eux-mêmes suivie.

Lorsqu'André Falconet, docteur qui résidait à Lyon, où il jouissait d'un renom mérité comme praticien, décida d'envoyer son rejeton à Paris, c'est à Patin, grand bibliophile comme lui, et à

qui l'unissaient les liens d'une vieille amitié, qu'il l'adresse, en lui recommandant d'en avoir soin.

Gui Patin s'intéresse au fils de son ami, comme à son propre enfant; il veille à ce qu'il suive régulièrement les cours de la Faculté et ceux du Jardin des Plantes. Quand il professe ses leçons au Collège de France, il s'assure que son disciple aimé est dans l'amphithéâtre; dans la journée, il le conduit auprès de ses malades.

Sans être mécontent de lui, il se plaint qu'il aime un peu trop la promenade et le plaisir. « Il ne manque pas d'esprit, mais l'application en est souvent distraite... Paris fournit trop de distractions aux jeunes gens qui ne se peuvent pas retenir d'eux-mêmes... » Un jour qu'il est allé voir jouer une tragédie au collège de Clermont, tenu par les Jésuites, l'étudiant en est revenu plein de feu et d'enthousiasme pour le théâtre et le jeu des acteurs. Tout cela inquiète son correspondant, dont les alarmes ne cessent que lorsque celui-ci reçoit une lettre du père, rappelant son fils à Lyon.

Noël Falconet, si nous en croyons l'indiscret chroniqueur, était un joueur incorrigible, dépensant tout son argent pour satisfaire sa passion. Ce vice, Gui Patin le pardonne moins aisément que les femmes, si nous en jugeons par le ton de ses vitupérations.

Cependant, s'il se montrait relativement indul-

gent pour les écarts des jeunes gens qui lui étaient confiés, il était fort marri, quand il s'agissait de ses propres enfants. Si l'un, son Carolus chéri, lui donnait toute satisfaction, s'il fondait sur son avenir les plus hautes espérances, son fils aîné, Robert, lui causait de graves soucis. « Il ferait bien s'il voulait, mais il n'aime guère à étudier, il est volage et aime à courir... mais il est encore si jeune » : il n'avait pas tout à fait vingt ans; ne faut-il pas que jeunesse se passe ?

Encore était-il de ceux que couve l'aile maternelle, et dont le père surveille et réfrène les ébats. Combien d'autres jeunes gens étaient abandonnés à eux-mêmes, dans cette grande ville, où la dissipation, la paresse les sollicitaient à tous les carrefours !

Quand Gui Patin était venu, en 1617, à Paris, pour y commencer ses études, il avait, pour subsister, accepté une place de correcteur d'imprimerie. Mais il fallait s'être initié à ce métier, ou être doué d'une énergie peu commune, pour mener de front ses études avec un travail manuel mal rétribué.

Or, Gui Patin était dans la moyenne des étudiants du dix-septième siècle, lesquels jouissaient de ressources modiques.

La pension paternelle étant un maigre appoint,

il fallait réaliser de vrais tours de force pour équilibrer son budget, si l'on ne voulait le trouver, au bout du mois ou de l'année, en déficit.

Le choix du logement était subordonné à la fortune de l'étudiant.

Pour tout mobilier, il comprenait, outre le lit, une table de bois blanc, chargée de papiers, de livres, de cahiers de cours, de thèses d'amis ou de condisciples, le tout dans un beau désordre, qui rarement est un effet de l'art.

La bibliothèque était peu fournie: des traductions latines, d'Hippocrate et surtout de Galien, voisinaient avec un Virgile ou un Quintilien. Les plus éclectiques offraient l'hospitalité des rayons de leur armoire aux œuvres de Montaigne et de Rabelais.

Ceux qui veulent s'orner l'esprit lisent les *Lettres* de M. de Balzac, ou un des romans à la mode : *l'Astrée,* d'Honoré d'Urfé, ou *le Grand Cyrus*, de Mlle de Scudéry.

Béroalde de Verville et Guillaume Bouchet sont réservés pour les jours d'hypocondrie, quand la fin du mois approche et que l'escarcelle sonne creux.

Ceux qui ont la bourse pleine n'ont pas de ces préoccupations. Ceux-là s'offrent le luxe d'un valet, qu'ils paient un franc ou vingt-cinq sols par jour, somme sur laquelle celui-ci prélève ses frais

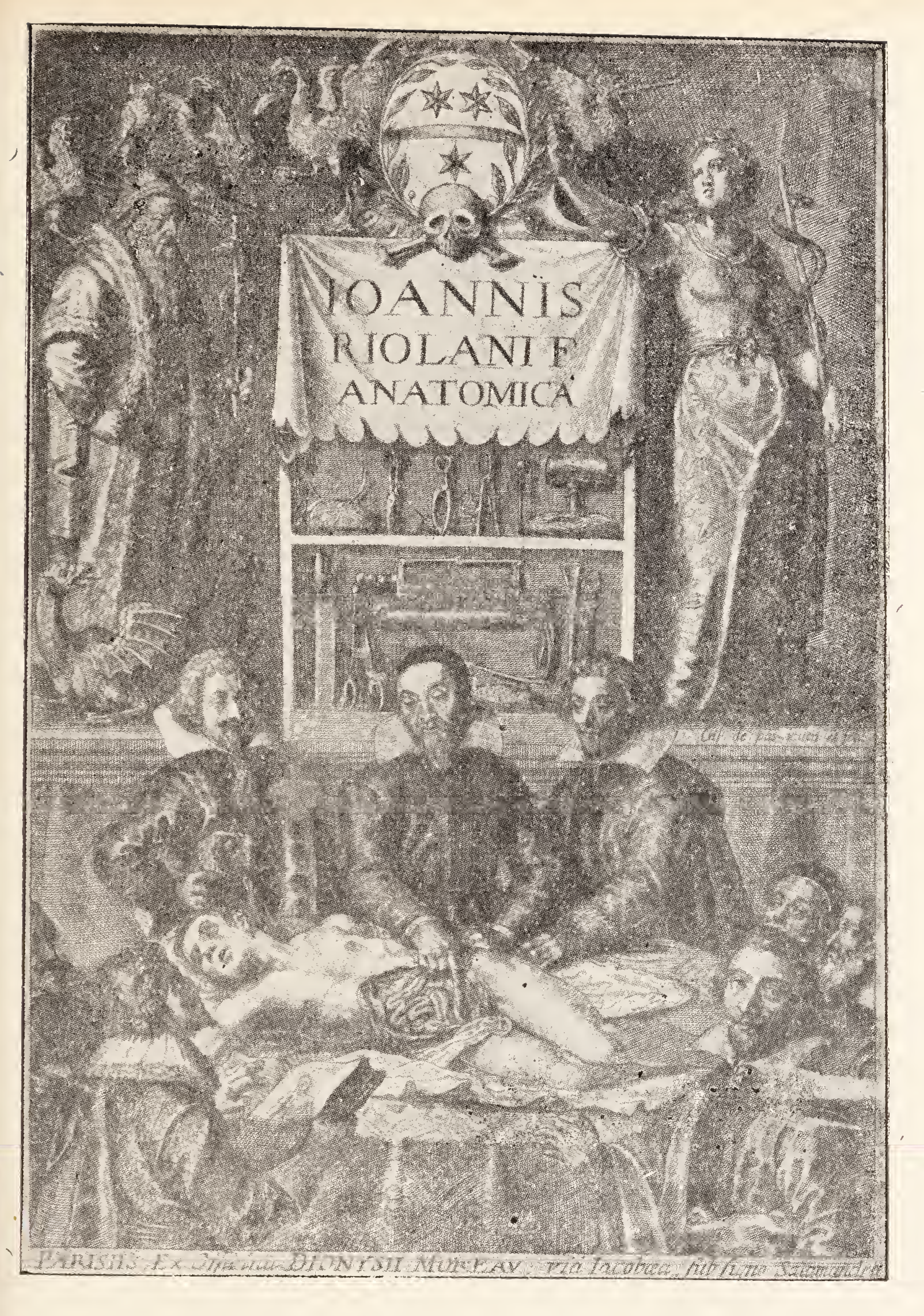
de nourriture et de vêtement. Ce serviteur à gages modestes se tient à la disposition de son maître, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit où il réclame ses services. Le matin, principalement, il doit l'aider à s'habiller.

A cette époque, le costume de l'étudiant est des plus sommaires. Après avoir mis ses bas — des bas de laine, car les bas de coton ne furent en usage que plus tard — et les avoir maintenus par une jarretière, nouée sur le jarret, il enfile ses chausses, de couleur noire comme les bas, très larges et qui sont rattachées, au moyen d'aiguillettes, à un grand pourpoint, noir comme le reste du costume, boutonné de haut en bas. Par-dessus, il met un rabat tout uni et soigneusement empesé.

Ce n'est que longtemps après qu'on adoptera la perruque et qu'on verra, dans les amphithéâtres, des étudiants vêtus comme des jeunes seigneurs, « avec des chausses à la mode, ornées de grands canons, un pourpoint tout ouvert et garni de rubans, laissant voir la chemise... et un rabat de dentelle[1] ».

Les docteurs-régents voyaient d'un mauvais œil les modes nouvelles s'introduire parmi les

1. Docteur FAUVELLE, *op. cit.*



UNE LEÇON D'ANATOMIE A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIII

(Frontispice d'un ouvrage de RIOLAN).

jeunes gens; aussi ceux-ci s'abstenaient-ils de paraître aux leçons de leurs maîtres ainsi attifés.

Aux termes du serment auquel ils étaient astreints, et qu'ils prêtaient la main sur l'Évangile, les professeurs étaient tenus de faire leurs leçons « en robe longue et à manches, le bonnet carré sur la tête, le rabat au cou, la chausse (épitoge) d'écarlate sur l'épaule ».

Aux grandes cérémonies, ils mettaient, par-dessus la robe noire, un grand manteau rouge, avec la pèlerine ou chaperon de fourrure.

Quant à l'enseignement, il ne différait pas sensiblement de ce qu'il était aux siècles précédents. Toutefois, sous le Grand Roi, les portes de la Faculté étaient ouvertes aux seuls catholiques, ainsi que le prouve la nécessité de produire son acte de baptême, avant de commencer ses études médicales.

On a fait la remarque qu'en 1645, il y eut des docteurs appartenant à la religion réformée [1], mais ce fut une exception ; la règle sera de moins en moins fléchie, à mesure qu'on approchera de la date qui marque le révocation de l'Édit de Nantes.

Il fallait, alors, quatre années d'études, pour être admis à se présenter aux examens du baccalauréat; pour les fils des docteurs et quelques pri-

1. Jourdain, *Hist. de l'Université de Paris*, t. I, 304.

vilégiés, ce temps était réduit à vingt-huit mois.

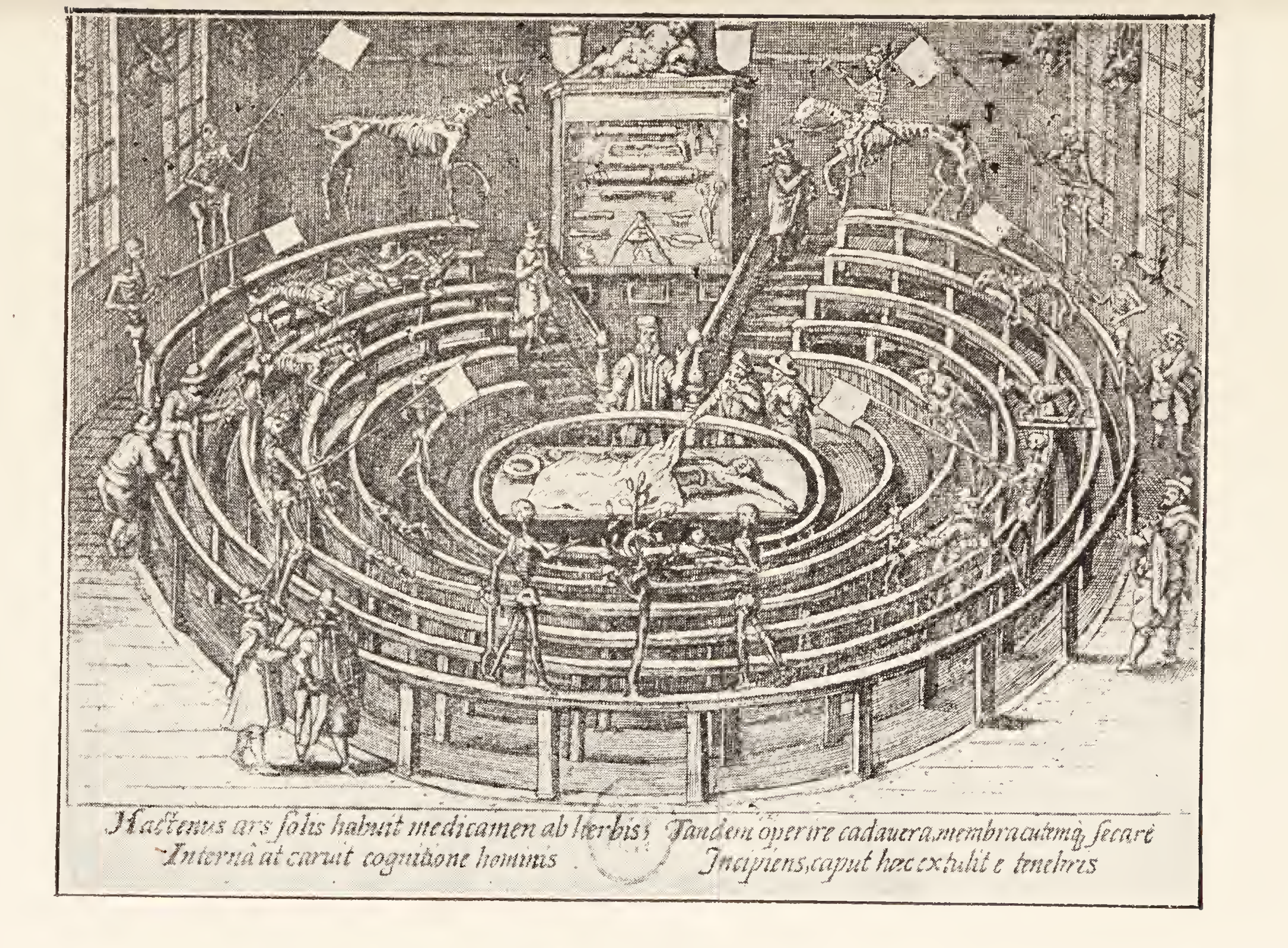
Quand l'aspirant venait d'une Faculté étrangère, il devait prouver qu'il y avait étudié pendant huit ans consécutifs.

On disséquait durant la première année de cours : l'assistance aux *anatomies* était obligatoire pour tous les bacheliers; ceux-ci élisaient un de leurs camarades qui, sous le nom d'*archidiacre*, était chargé de se procurer les cadavres, avec l'autorisation du doyen, de préparer la leçon du professeur, de la répéter aux *philiâtres* (aspirants médecins), puis de s'assurer qu'ils l'avaient comprise.

Dès la fin du dix-septième siècle, les bacheliers qui suivaient, pendant les deux ans qui les séparaient de la licence, les cours de chirurgie, étaient interrogés sur cette matière et, d'après les statuts édictés en 1676, ils devaient opérer eux-mêmes sur le cadavre et montrer comment on appliquait les bandages. Il était aussi d'usage que chaque bachelier s'attachât à un docteur, qui dirigeait ses travaux et l'emmenait comme aide dans sa clientèle privée.

Ceci nous amène à dire quelques mots de l'enseignement clinique.

On croit, généralement, que cet enseignement ne remonte guère plus loin que le règne de



AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (début du XVIIe siècle)

(D'après une gravure de CRISPIN de PASSE).

Louis XVI ; c'est une erreur. Certes, les études cliniques étaient loin d'être développées sous Louis XIV autant qu'elles le sont sous notre troisième République, mais elles se pratiquaient déjà sous trois formes différentes : à la Faculté d'abord, où tous les samedis se donnaient des consultations gratuites : ce qui prouve que les « consultations charitables » du sieur Théophraste Renaudot n'ont pas été une innovation[1].

Outre la Faculté, il y avait l'hôpital, l'Hôtel-Dieu, où bacheliers et licenciés allaient suivre la visite du médecin. Enfin, comme nous venons de le dire, chaque docteur initiait un bachelier à la pratique de son art, en l'autorisant à l'accompagner dans ses visites.

Quelques détails sur cet enseignement clinique ne seront pas oiseux ; car on est, assez communément, ignorant de son histoire.

Une affiche apposée dans les rues de Paris le 27 mars 1637, faisait « assavoir à tous malades et affligez, de quelque maladie que ce soit, qu'ils se pourront trouver à leur collège, rue de la Bûcherie, tous les samedis de chaque semaine, pour être visitez charitablement par les médecins

1. En réalité, dès 1370, la communauté des chirurgiens avait organisé des consultations gratuites dans son collège de Saint-Côme.

députez à ce faire, lesquels se trouveront audict collège, et ce, depuis les dix heures du matin jusqu'à midy, pour leur donner avis et conseils sur leurs maladies et ordonner remèdes convenables pour leur soulagement ».

Les malades ne durent pas affluer, car, quatre ans plus tard, la Faculté faisait lire dans les églises, au prône, pendant la semaine de Pâques, un nouvel avis, où il était dit, qu'en outre des consultations gratuites, les médicaments seraient distribués gratis aux indigents qui se présenteraient rue de la Bûcherie.

S'il arrivait que le malade fût dans l'impossibilité de se rendre à la consultation, le doyen, prévenu, envoyait chez lui un médecin et un apothicaire.

Six docteurs assistaient aux consultations de l'École : trois anciens et trois jeunes. Ces docteurs étaient désignés à tour de rôle et convoqués par le bedeau. Ils examinaient les malades en présence des bacheliers, et à propos de chaque sujet, faisaient une leçon sur son cas, dictant à l'un des étudiants l'ordonnance, tandis qu'un autre remettait les médicaments prescrits au patient : cela ne différait pas sensiblement, comme on le voit, de nos consultations d'hôpitaux.

Mais ces consultations mêmes existaient et, dès la fin du dix-septième siècle, le stage hospitalier était réglementé.

Les bacheliers étaient tenus de suivre alternativement, pendant trois mois, le service de chacun des médecins de l'hôpital.

La durée totale des études cliniques était fixée à deux ans et, pour se présenter à la licence, chaque élève devait fournir un certificat, signé de chacun des médecins dont il avait suivi l'enseignement, certificat constatant qu'il avait suivi régulièrement ses visites.

On n'est pas certain de la date exacte à laquelle les médecins de l'Hôtel-Dieu ont admis les étudiants à assister à la visite au lit des malades [1]. Il est à supposer qu'avant d'être attachés officiellement aux services de leurs maîtres, les bacheliers en médecine sont venus, au moins d'une façon intermittente, à l'hôpital, n'y remplissant peut-être aucune fonction, mais écoutant les explications qui leur étaient fournies.

Il existait, dès le quinzième siècle, un personnel chirurgical assez important pour assurer le service à l'Hôtel-Dieu ; quant au service obstétrical, il était organisé depuis longtemps, puisqu'il est fait men-

1. Le docteur G. Cornu, dans sa thèse *A l'hôpital il y a deux siècles, l'Hôtel-Dieu, les compagnons chirurgiens et externes*, Paris, 1897, prétend que ce n'est qu'en 1677 que les médecins de l'Hôtel-Dieu furent autorisés à se faire accompagner, pendant la visite, par leurs élèves.



COURS PUBLIC DANS UNE UNIVERSITÉ (début du XVIIe siècle)

(D'après une gravure de CRISPIN DE PASSE).

tion, dans un document de 1378, d'une « ventrière des accouchiez[1] ».

Le maître chirurgien qui était à la tête du service était désigné par les médecins de l'hôpital, en vertu de la suprématie que ceux-ci conservèrent si longtemps sur les porte-lancettes; au-dessous du maître, et lui servant de second, était un « compagnon-chirurgien, gagnant-maîtrise », c'est-à-dire susceptible de passer maître au bout de dix ans de compagnonnage; puis venaient les compagnons-chirurgiens *internes*, logés à l'hôpital et qui peuvent être considérés comme les ancêtres du corps de l'internat; enfin, au bas de l'échelle, les apprentis chirurgiens : apprentis externes, vivant au dehors; apprentis personnels du maître, logés chez ce dernier en qualité de « pensionnaires ».

Pour être admis *externe*, l'apprenti chirurgien passait un examen; s'il était reçu, à titre de bienvenue il faisait don de deux lancettes au maître chirurgien et à son second, et d'une lancette à chacun des compagnons-internes[2].

Les externes portaient un tablier noir; les pensionnaires du maître chirurgien le relevaient d'un ruban rouge.

1. Brièle, *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. I. (Délibération de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu.)

2. Cf. *les Origines de la Maternité*, par Henriette Carrier, Paris, 1888, 5.

Au bout de deux ans, l'externe pouvait se présenter pour être interne, et, s'il subissait ses épreuves avec succès, la première place vacante lui était réservée. C'étaient alors de nouveaux cadeaux, de nouvelles distributions de lancettes, sans oublier le festin que, dans le langage des étudiants, on nommait le *dégraissement du tablier*.

Les internes étaient nommés pour quatre ans : encore un ressouvenir d'antan, que les quatre années de l'internat de nos jours.

A 5 heures en été, à 6 heures en hiver, les compagnons-chirurgiens se levaient ; une demi-heure plus tard, suivis de leurs externes, ils se rendaient dans les salles, faisaient les pansements du matin, de manière qu'à 8 heures, quand arrivait le médecin en chef, toute la besogne fût terminée.

A 11 heures, sonnait l'heure du repas.

Les externes mangeaient au dehors, sauf cinq d'entre eux, qui dînaient aux frais de l'administration : c'étaient ceux préposés « aux amputations, aux vérolez et aux accouchées, et celui qui lit au réfectoire ».

A 1 heure de l'après-midi, reprise du travail un instant interrompu. C'était le moment des saignées : on en pratiquait, quelquefois, plus de 400 dans la même journée, à l'Hôtel-Dieu.

Vers 2 heures et demie, on renouvelait tous les

pansements : cela occupait jusqu'à la nuit tombante. A 6 heures, on soupait, et, avant d'aller se coucher, à 9 heures au plus tard, on faisait la dernière contre-visite.

Le service de garde était assuré par deux compagnons ; il durait toute une semaine, à tour de rôle.

On obtenait difficilement l'autorisation de s'absenter : à peine les futurs chirurgiens pouvaient-ils s'échapper pendant quelques heures, dans la journée, quand ils n'étaient pas de garde, tellement ils étaient rivés à leur tâche quotidienne.

En dehors de leurs occupations, ils avaient l'obligation d'assister à maints exercices religieux, auxquels ils essayaient, en vain de se dérober. A côté de cette existence quasi monacale, les rigueurs de nos règlements modernes font sourire.

La vérité nous oblige à reconnaître que cette claustration forcée de jeunes gens, pleins de sève et d'ardeur, n'allait pas sans de sérieux inconvénients : un fragment de délibération du 6 septembre 1662 en fait foi. Ces « Messieurs » du Bureau de l'Hôtel-Dieu avaient décidé de faire coucher, dans un local spécial, « les filles malades, de l'âge de 12 ans et au-dessus, qui viendront de l'hôpital général (la Salpêtrière), ou d'ailleurs,

quand on aura crainte que, pour leur beauté ou autrement, on les vienne débaucher, et pour cet effet, ladite salle sera tenue ouverte le moins qu'on pourra ».

Quand le jeune loup a faim, il court au bois le plus proche.

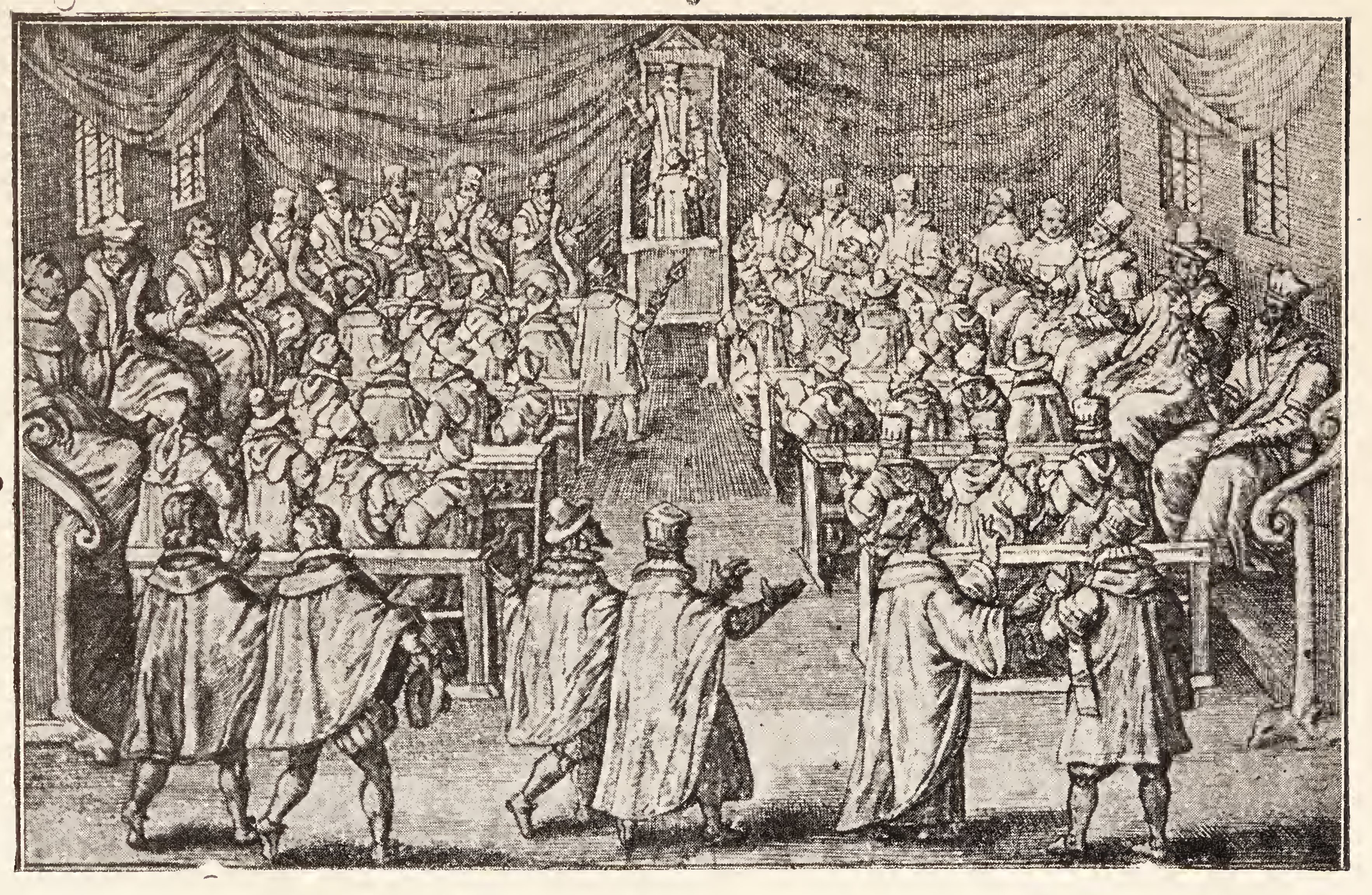
II

On a souvent incriminé le défaut d'hygiène et de propreté des salles d'hôpitaux, sous l'ancien régime. On en était réduit, en effet, à faire coucher plusieurs malades dans le même lit; mais c'était une nécessité que chacun déplorait, comme les brancards que l'on multiplie en temps d'encombrement et qui ont fini par s'installer dans nos hôpitaux à l'état permanent.

Un écrivain du dix-septième siècle écrit à ce propos : « On voudrait que les malades ne fussent pas tant ensemble dans le même lit, à cause de l'incommodité, n'y ayant rien de si important, que de se voir couché avec une personne à l'agonie et qui se meurt [1].» Malheureusement, le vœu qu'exprimait notre historiographe tarda longtemps à être réalisé.

On n'était jamais à court de malades, et quand le médecin arrivait pour la visite, il était sûr de trouver, dans les salles, toujours matière à disserter.

1. Sauval, *Hist. et Recherches des antiquités de Paris* (Paris, 1724), I, 523.



RÉCEPTION D'UN DOCTEUR DANS UNE UNIVERSITÉ (XVIII[e] siècle)

(Gravure de Crispin de Passe, publiée dans son *Académie* ou *Tableau de la vie scolaire*, datée de 1612).

Dès que le portier l'apercevait, venant au loin, monté sur sa mule, philiâtres, bacheliers, *topiques* (on appelait ainsi les deux compagnons qui se rendaient au-devant du chef, pour l'accompagner durant sa visite et écrire ses ordonnances), tous étaient au port d'armes.

Le premier soin du médecin pénétrant dans l'hôpital était de se faire remettre le registre des entrants, tenu par le chapelain de semaine; puis le cortège s'ébranlait vers les salles, le chef en tête, escorté par les bacheliers et les aspirants, les compagnons chirurgiens fermant la marche; et la leçon se poursuivait au lit de chaque malade.

Nous venons de faire le tableau d'un enseignement clinique rudimentaire; mais il serait injuste de prétendre que « nos pères, absorbés qu'ils étaient par l'érudition, par la philosophie, par ces interminables argumentations, dernier reste des traditions de l'école, ont trop souvent oublié que la médecine ne s'apprend qu'au lit des malades ». Notre critique[1] a trop oublié l'enseignement hospitalier dont il vient d'être question. Quand il nous montre la chambre du patient transformée en salle de cours, n'exagère-t-il pas à dessein, et lorsque Molière nous présentera les deux Diafoirus, père et fils, s'installant chacun à un bras de malade et

1. M. Raynaud, *les Médecins au temps de Molière* (Paris, 1863), 35.

dissertant, jusqu'à épuisement de qualificatifs, sur la nature de son pouls, est-ce vraiment un tableau d'après nature qu'il nous a restitué ? Peut-être, mais en appuyant sur l'appareil grotesque de ces consultations, plus que de raison. Il semble, cependant, qu'il se soit approché davantage de la réalité, quand il nous décrit la cérémonie de réception d'un docteur : nous avons dit comment il avait pu, tandis qu'il était de passage à Montpellier, assister à une de ces solennités et nous la rendre au naturel.



FRONTISPICE D'UNE THÈSE DÉDIÉE A RICHELIEU

III

Dans l'ancienne Faculté, les thèses ont tenu une trop large place, pour que nous ne leur consacrions pas au moins un paragraphe.

Les thèses *quodlibétaires*, ainsi nommées parce qu'elles traitaient d'un sujet quelconque (*quod libet*) de physiologie ou de pathologie, furent imprimées, pour la première fois [1], en 1569.

D'abord in-folio, elles devinrent plus tard (1662) in-4. Elles portèrent, longtemps, pour épigraphe, les mots : *Deo Optimo maximo, Virgini Deiparæ et Sanctæ Lucæ.*

Avant de faire imprimer sa thèse, on en présentait deux exemplaires manuscrits au doyen, qui donnait le bon à imprimer sur l'un et conservait l'autre pour le contrôle.

Les thèses quodlibétaires se soutenaient le jeudi; on en commençait la soutenance le premier jeudi après la Saint-Martin (11 novembre).

Gui Patin soutint sa première thèse quodlibé-

1. Cf. FAUVELLE, *les Étudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi*, 65 et suiv.

taire le 16 décembre 1624, sur le sujet suivant : *La femme ne peut-elle pas se transformer en homme?* La réponse fut négative.

Sa deuxième thèse portait sur un sujet plus sérieux : *Faut-il faire avorter une femme enceinte, dont la vie est en danger?* L'auteur répond oui, « mais seulement si le fœtus est corrompu [1] ».

La thèse cardinale, qui se soutenait après les thèses quodlibétaires, du jour des Cendres à la Saint-Pierre, roulait sur une question d'hygiène; mais quelles questions y étaient agitées le plus souvent! Voici des titres relevés au hasard :

Les héros naissent-ils des héros; sont-ils bilieux? — Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres? — La débauche entraîne-t-elle la calvitie? — S'enivrer une fois par mois est-il salutaire? — La femme est-elle plus lascive que l'homme? — La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature? — Les bâtards ont-ils plus d'esprit que les enfants légitimes? — Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand le vent souffle du nord? — De quelle partie du corps provenait l'eau qui s'écoula du flanc du Christ, quand, après sa mort, il fut percé par la pointe aiguë d'une lance? J'en passe et de plus divertissantes, et de non moins singulières.

En un temps où l'astrologie médicale comptait

1. V. la thèse de LARRIEU, sur Gui Patin et les *Commentaires* de la Faculté, t. XII, 119 et 138.

nombre de partisans, on ne s'étonnait pas de voir soutenir cette thèse : *An cometa morborum prænuntio ?* Les comètes présagent-elles les maladies ?

De même, à l'époque où fleurissaient les superstitions, peut-on être surpris qu'on se soit demandé si « les amulettes sont efficaces dans la cure des maladies » ? Gui Patin s'éleva avec énergie contre la prétention du candidat à soutenir pareille opinion, et il ne dépendit pas de lui que ce travail inaugural ne fût refusé par la Faculté.

L'irascible chroniqueur aurait dû s'indigner moins que personne, lui qui avait soutenu cette thèse cardinale : *Peut-on trouver dans l'examen des urines un signe certain de la grossesse*, et qui avait conclu hardiment par l'affirmative.

Mais la palme appartient, au moins sous le rapport de la grivoiserie, au célèbre Bouvard, le dernier médecin de Louis XIII, dont la première thèse quodlibétaire agite ce problème folâtre : *La femme est-elle plus apte que l'homme aux plaisirs de l'amour ?* Sa thèse de doctorat était tout aussi rabelaisienne, et après Vénus, Bacchus en faisait les frais : *Vaut-il mieux, dans les maladies, boire de l'eau ou du vin ?*

A la Faculté de Paris, on avait assez de prédilection pour les sujets bachiques. C'est devant cette Faculté que fut soutenue la thèse fameuse : *Le vin de Beaune est-il plus agréable et plus*



Thèse de Bonaventure FOURNIER, illustrée par HALLÉ (14 mai 1750)
(Bibl. de la Faculté de médecine de Paris).

sain que le vin de Reims? Notre docteur concluait en faveur du bourgogne; mais, quelques années plus tard, les Champenois entraient en lice, en soutenant la proposition que *le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne.* Il ne fallut pas moins que l'autorité de Fagon pour proscrire de la table du Grand Roi tout vin autre que le vin de Beaune.

Longtemps bornées à de simples propositions, les thèses avaient fini par prendre, avec le progrès du temps, des développements plus considérables. Parfois, elles étaient enrichies de magnifiques gravures qui en faisaient tout le prix. On se rappelle, dans *le Malade imaginaire*, le dialogue entre Diafoirus et Angélique.

THOMAS DIAFOIRUS (*tirant de sa poche une grande thèse roulée qu'il présente à Angélique*) : « J'ai, contre les circulateurs, soutenu une thèse (*saluant Argan*), qu'avec la permission de Monsieur, j'ose présenter à Mademoiselle, comme un hommage que je lui dois des prémices de mon esprit. »

A quoi Angélique de répondre :

« Monsieur, c'est pour moi un meuble inutile, et je ne me connais pas à ces choses-là. »

Toinette prend alors la thèse : « Donnez, donnez, fait-elle dédaigneusement ; elle est toujours bonne à prendre *pour l'image;* elle servira à parer notre chambre. »

Au moment où Molière met ces paroles dans la bouche de ses personnages, la mode des thèses à image bat son plein ; elle durera, du reste, pendant une bonne partie du siècle suivant.

On les dédiait au roi ou aux grands personnages qui l'approchaient : les cardinaux Richelieu et Mazarin, le chancelier Séguier, la Grande Mademoiselle, Colbert, Louvois, Armand de la Porte, marquis de la Meilleraye, etc., furent parmi ceux qui en reçurent l'hommage.

La bibliothèque de notre Faculté possède une thèse imprimée sur satin, qui remonte à l'année 1673. Bien que cette thèse soit une thèse de philosophie, elle a trouvé place à la Faculté, parce qu'elle est dédiée au corps des docteurs-régents par son auteur Philippe-François Collot. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale en possède une analogue, de 1657, imprimée à Cahors.

La thèse de Collot est de Paris. L'artiste qui l'a illustrée n'est autre que le célèbre graveur Sébastien Le Clerc.

La première thèse de chirurgie à image semble avoir été celle de Bonaventure Fournier, dédiée « au Saint Roi, fondateur du Collège des Chirurgiens », dont l'origine remonterait à 1226. La gravure est signée Hallé, probablement Noël Hallé, le peintre connu : elle représente le roi saint Louis pansant un blessé.



Thèse de Toussaint Bordenave (2 juillet 1750), illustrée par Philippe de Champaigne (Bibl. de la Faculté de médecine de Paris).

La thèse de Toussaint Bordenave, que nous reproduisons comme la précédente, a pour auteur Philippe de Champaigne. L'artiste a placé la scène de la résurrection de Lazare à l'entrée d'une grotte funéraire, qui fait songer à l'époque néolithique; Lazare est placé sur la dalle de pierre qui le recouvrait. Cette belle gravure mesure 60 centimètres de largeur sur 47 centimètres de hauteur. Les propositions d'anatomie et de chirurgie, sur les blessures par armes à feu, sont imprimées en trois colonnes. Il n'y a pas de partie anatomique distincte[1].

La thèse de François-Michel Disdier, dont nous donnons une reproduction réduite, représente le réservoir de Béthezda, dans lequel tout malade qui y était plongé était retiré guéri. Elle a été soutenue, sous la présidence de Nicolas Jallot, maître ès arts et en chirurgie, le 25 septembre 1750. Disdier devint plus tard démonstrateur d'anatomie à l'Académie de peinture et de sculpture de Saint-Luc.

Il existe, encore, tant à la Faculté qu'à Sainte-Geneviève, quelques autres thèses à images, dont certaines signées de grands noms : Mignard, Jouvenet, l'artiste infirme, etc.

1. *Quelques thèses à images exposées momentanément dans les salles d'examen de l'École de médecine*, par le docteur E. Turner. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*)

Antoine Dieu en a dessiné plusieurs, indépendamment de la « Veüe de l'amphithéâtre anatomique construit sous le règne de Louis le Grand, par les soins et aux dépens de la Cie Royalle des Maîtres chirurgiens depuis 1694 ». C'est l'École de dessin, qui existe encore rue de l'École-de-Médecine, autrefois des Cordeliers.

Parfois, on se servait d'une gravure ancienne représentant les armes de la famille du personnage auquel la thèse était dédiée. Chaque auteur pouvait ensuite, à son gré, faire tirer à part sa thèse dans un cadre ainsi illustré, auquel on adaptait une gravure pour l'offrir en cadeau; de la sorte, elle pouvait être appendue au mur, ou être conservée sous verre.

On allait faire son choix de cadres et d'images chez un des marchands du quartier Saint-Jacques, qui tenaient à la disposition des candidats une collection de gravures de maîtres, qu'on tâchait d'approprier à la circonstance, avec une devise ou une allusion flatteuse pour le corps des chirurgiens; ou bien des gravures allégoriques, inventées pour un personnage célèbre, avec des armes. Celles-ci pouvaient servir à un de ses descendants, ou à tout autre personnage, grâce à une habile substitution, toujours facile à opérer sur les planches par le graveur. On suit ces transformations dans quelques-unes des thèses à images que conserve



Thèse de François-Michel Dislier, du 25 sept. 1750, illustrée par Bon Bologne.
(Bibl. de la Faculté de médecine de Paris)

notre cabinet des Estampes (thèses de jurisprudence et de théologie).

Quand on songe que des grands peintres, tels que Le Poussin, Ch. Lebrun, Mignard, n'ont pas dédaigné de faire servir leur talent à l'illustration de ces thèses, on se prend à regretter qu'on n'ait pas conservé avec plus de soin ces œuvres de leur pinceau ; qu'on ne se soit pas efforcé de sauver de la destruction ces dernières épaves du grand art que sont les thèses historiées, lesquelles ne sont plus bonnes, comme le disait Toinette, que *pour l'image*, mais qu'il serait profondément regrettable de reléguer dans l'endroit où Oronte envoyait son fameux sonnet.

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU TEMPS DE VOLTAIRE

Au siècle de la galanterie, la situation sociale du médecin n'est plus celle qu'elle était cent ans auparavant. Molière a pu trouver dans le costume, dans le langage, dans l'esprit de routine et le pédantisme des médecins de son époque, matière à raillerie, et l'on sait qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer à leurs dépens sa verve sarcastique. Plus tard, quand les médecins vivront au milieu de la société la plus policée de l'univers, ils auront vite fait d'en prendre les manières, d'acquérir cette science du monde, cette gravité de tenue, cette aménité de ton, qui ont valu aux grands praticiens de ce temps d'être des oracles souvent consultés et toujours avidement écoutés.

On comprend l'influence que pouvait exercer,

surtout sur la moitié la plus sensible de notre genre humain, « un agréable, parlant de tout autre chose que de médecine; étendant une main blanche, jetant une dentelle avec symétrie; parlant par saillies, et jaloux d'étaler au doigt un gros brillant[1] ».

On a justement comparé les sentiments des dames du dix-huitième siècle pour leur médecin, à ceux que leurs grand'mères avaient eu, à la fin du règne de Louis XIV, pour leur directeur de conscience. A parler franc, les médecins qui jouissaient de ce privilège étaient le petit nombre; et l'on n'a pas lieu d'en être surpris, quand on songe qu' « ils devaient réunir à des talents reconnus dans leur art, un esprit d'élite, la connaissance du cœur humain, l'usage du monde et des manières agréables[2] ».

Plus instruits que leurs devanciers, ils se montrent moins préoccupés du décorum.

A peine sortis des écoles, ils ont hâte de bannir le jargon scolastique et, s'ils ont conservé la gravité inhérente à leur ministère, ils ont l'allure moins solennelle, la démarche moins compassée, l'extérieur plus en harmonie avec la simplicité du costume de leur temps.

Ils ont remplacé la robe par l'habit noir et la

1. Mercier, *Tableau de Paris.*
2. Duc de Lévis, *Souvenirs et Portraits.*

perruque à trois marteaux [1], qui leur donnent l'aspect suffisamment doctoral : tel nous est représenté notre confrère du dix-huitième siècle, dans la curieuse estampe qui nous le montre au chevet d'une malade, la canne à la main, en habit et jabot à dentelles, dictant son ordonnance à ses deux auxiliaires habituels, le chirurgien et l'apothicaire, ceux-ci tenant leur instrument à la main, le tablier ceint autour des reins, attendant avec déférence, prêts à recueillir les instructions de celui qui garde seul la responsabilité du traitement [2].

Le rôle du médecin est alors bien défini [3]. Il consiste à examiner le patient, à l'interroger,

1. A la fin de l'avant-dernier siècle, la perruque n'avait pas encore été abandonnée par les médecins. On connaît l'aventure dont Corvisart fut le héros. Ayant appris qu'une place de médecin était vacante à l'hôpital fondé par Mme Necker, il se présente chez la dame et sollicite l'emploi. Une des premières conditions imposées au postulant, c'est de porter perruque. « Ce grotesque embellissement n'était point du goût de Corvisart ; il ne soupçonnait pas qu'en s'affublant d'un ridicule ornement, on se rendît plus habile ; et comme l'*ultimatum* proposé ne souffrait point de restriction, il prit congé, rentra chez lui et, s'applaudissant d'avoir sauvé sa chevelure, se hâta d'écrire un billet fort poli, où toute négociation était rompue. » *Éloge de Corvisart*, par PARISET (*Hist. des membres de l'Académie royale de médecine*, t. I, Paris, 1850, 101).

2. V. *Gayetez d'Esculape*, par WITKOWSKI et CABANÈS, 295.

3. « Au médecin seul, écrit DUMONCHAU, dans sa *Bibliographie médicinale raisonnée* (Paris, 1756), appartient la science de la médecine ; le chirurgien ne peut prétendre qu'à l'art... Un chirurgien qui entreprend de guérir seul une maladie et qui ne prétend se guider que par ses lumières, franchit les bornes de

roger, puis à dicter sa sentence. C'eût été déroger que de se livrer à un travail manuel. On abandonnait cette tâche vile au porte-seringue et au porte-lancette.

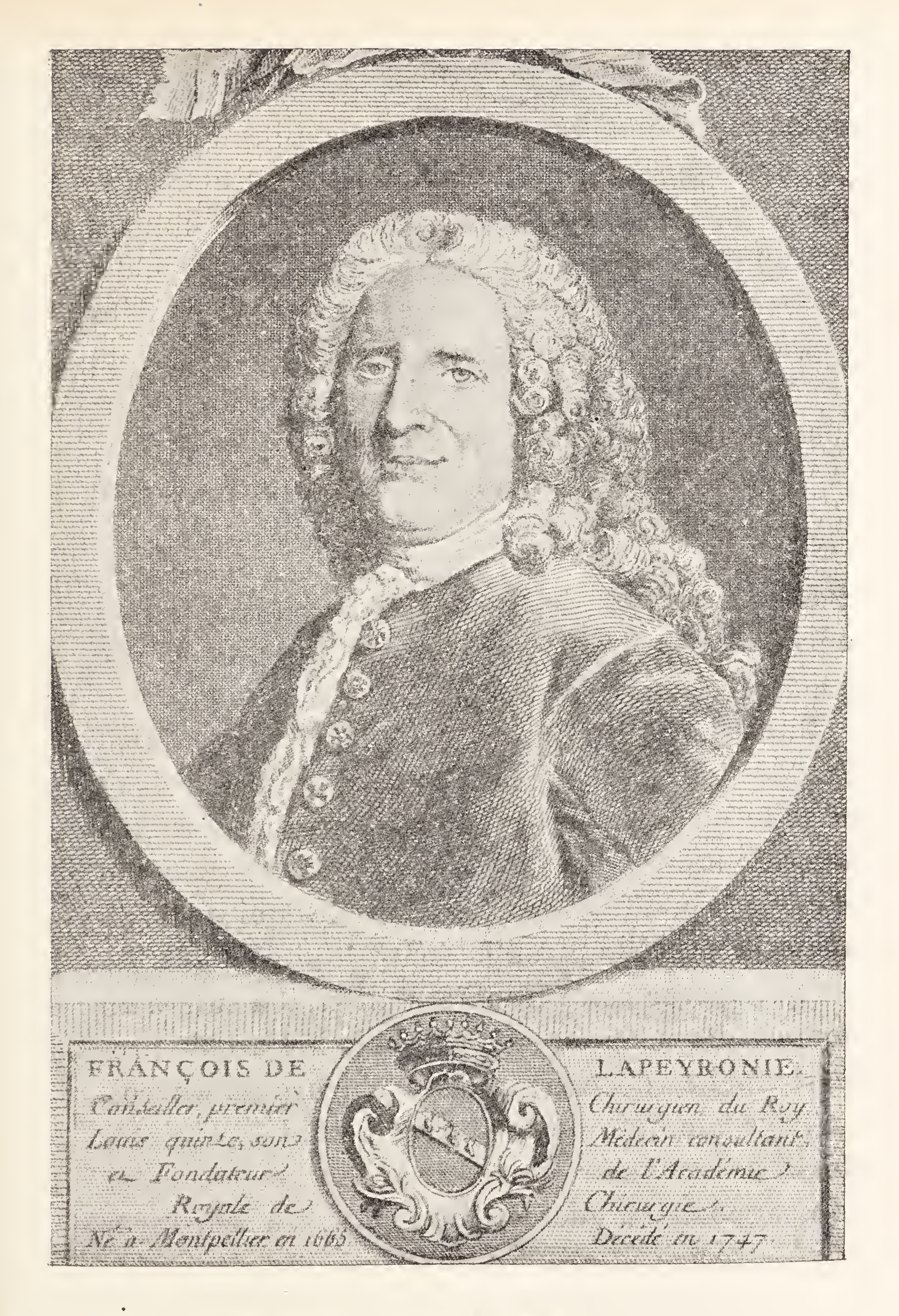
Quelques exceptions à part, la profession ne rapportait guère plus d'honneurs que d'honoraires. Ainsi qu'aujourd'hui, on était peu empressé à acquitter la note de son médecin. Les « huit mille bonnes livres de rente » de M. Purgon [1] pouvaient être le produit de la vente de ses drogues ; mais il nous est permis de présumer que les deux Diafoirus n'en avaient pas acquis autant à saigner et à purger leurs nombreux clients ou clientes. En réalité, il fallait posséder déjà quelque aisance, avant d'entreprendre les études médicales.

On n'était reçu docteur qu'après plusieurs années passées à suivre des cours et à subir des examens ; et tout cela coûtait cher. En 1754, il fallait dépenser bien près de 6.000 livres [2],

son état ou cesse d'être un chirurgien... La chirurgie n'est point une partie de l'art de guérir ; elle est comprise dans les moyens que nous employons pour guérir ; la main du chirurgien est un médicament ; armée de fer ou de feu, c'est au médecin à la diriger. La médecine commande, le chirurgien doit se prêter à ses volontés, ainsi que l'apothicaire... Encore un coup, cet art est mécanique et il s'en faut bien que la médecine et la chirurgie soient deux sœurs ; celle-là commande, celle-ci doit obéir... »

1. *Le Malade imaginaire,* acte I, scène v.

2. Cf. l'*Ancienne Faculté de médecine de Paris*, par le docteur Corlieu, 248.



F. DE LAPEYRONIE, fondateur de l'Académie de chirurgie.

avant de conquérir le diplôme qui conférait le *jus occidendi ubique terrarum*. En 1789, c'est plus de 7.000 livres qu'on déboursera, en y comprenant les frais d'inscription.

Sans doute, des dispenses étaient accordées aux étudiants pauvres ; mais combien profitaient de cette faveur ? Une infime minorité. La médecine n'était accessible qu'à la bourgeoisie aisée ; les moins riches avaient, il est vrai, la ressource de la chirurgie.

Si la condition des médecins ne s'améliora pas au dix-huitième siècle, il n'en fut pas de même de celle des chirurgiens.

Ceux-ci, qui ne furent longtemps que des artisans, arriveront, pour la plupart, à conquérir droit de cité dans la bourgeoisie. Ils chercheront à secouer la suprématie des médecins et prépareront la révolution professionnelle qui fera du médecin un chirurgien [1].

Pour opérer cette transformation, il a suffi d'un homme. Parvenu au sommet de la hiérarchie professionnelle, devenu premier chirurgien du roi, La Peyronie, loin de renier ses humbles origines, tint à se souvenir de ses premiers et modestes compagnons d'études et il s'appliqua à leur créer un nouveau blason. En fondant l'Académie de

1. *Les Bourgeois d'autrefois*, par Albert BABEAU (Paris, 1886)



LE BARON BOYER

Premier chirurgien de Napoléon Ier

chirurgie, il inaugura une ère nouvelle : désormais la chirurgie allait marcher de pair avec la médecine. Mais avant d'en arriver là, par quelles vicissitudes étaient passés les aspirants chirurgiens !

Au seizième siècle, un chirurgien voulait-il être reçu médecin, il devait s'engager, *par-devant notaire*, à ne plus faire aucune opération ; « car, disaient les statuts de la Faculté [1], il convient de conserver pure et intacte la dignité du corps médical ».

Un peu plus tard, les barbiers — car la séparation entre barbiers et chirurgiens n'est pas encore accomplie — arrivent à la Cour et prennent officiellement le titre de maîtres barbiers-chirurgiens de Paris. Ambroise Paré, qui devint premier chirurgien de plusieurs souverains, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, était depuis longtemps chirurgien du roi, quand il se fit recevoir maître chirurgien-juré.

L'ambition des barbiers grandit avec leur influence ; mais ils avaient à faire à forte partie avec la Faculté. Souvent ils durent faire amende honorable devant leur toute-puissante rivale, et on put voir, le 19 octobre 1656, lendemain de la Saint-Luc, les barbiers-chirurgiens se présenter devant

1. CORLIEU, cité par BABEAU, *op. cit.*

la Faculté, pour lui rendre la visite obligatoire et consignés à la porte, la Faculté ayant refusé de les recevoir.

L'infériorité dans laquelle les médecins entendaient tenir les chirurgiens, se révélait toutes les fois que les circonstances mettaient en contact les membres des deux corporations. Les chirurgiens subissaient, sans mot dire, ces vexations, attendant patiemment le jour de la revanche. La création de l'Académie de chirurgie devait consacrer leur triomphe. Mais avant de voir se lever cette aurore, quelles tribulations ils eurent à subir !

Le temps n'était pas éloigné où les garçons chirurgiens, éveillés par leur maîtresse au point du jour, ouvraient la boutique, puis, après avoir vainement attendu la pratique, couraient par la ville faire le poil.

A 10 heures, ils déjeunaient, mais ils jeûnaient le plus souvent.

A 3 heures, avait lieu le principal repas : une croûte flottante dans un bouillon clair comme de l'eau ; un morceau de bœuf, salé ou réchauffé, d'où la graisse était absente ; et, les jours maigres, des « harengs sorets », des pois ou des navets, alternant avec la classique merluche.

Le soir, on se couchait bien las, dans des chambres sans feu, et l'on marquait d'une pierre blanche

les nuits où l'on n'était pas réveillé pour quelque saignée urgente [1]. Bon nombre de chirurgiens qui ont illustré leur art, à la fin de l'avant-dernier siècle et au commencement du dix-neuvième, ont passé par ce rude apprentissage.

Le titre de maître chirurgien-juré ne s'obtenait qu'après s'être soumis à la dure condition d'*apprentif* ou *garçon* chirurgien. Pour n'en citer que deux, et non des moindres, Boyer et Dubois, l'un qui devait occuper le poste de premier chirurgien de l'Empereur, l'autre celui de premier accoucheur de l'Impératrice, Boyer et Dubois étaient sortis de la boutique d'un maître-barbier.

Boyer disait, avec philosophie, qu'il avait dû accepter cette humiliante position comme sa *préture*, afin de passer plus tard au *consulat*, c'est-à-dire au véritable apprentissage de la chirurgie. Une seule chose le désolait dans sa nouvelle condition : c'était d'être obligé de coucher dans une soupente prise sur la boutique.

Par une heureuse circonstance, cette boutique était située dans le voisinage des Écoles de médecine. Le patron, qui était bon homme au fond, autorisait son « apprenti » à sortir quelquefois, et celui-ci en profitait pour se rendre dans la salle de dissection ; là, il contemplait, d'un œil d'envie,

1. *La peine et misère des garçons-chirurgiens*, etc. (1715).

ces heureux jeunes gens, à qui il était permis d'étudier les merveilles de l'organisme humain.

A la longue, on finit par remarquer ce gros garçon balourd, qui manifestait un si vif désir de s'instruire. Les étudiants entrèrent en conversation avec lui, le laissèrent s'approcher de leurs préparations, lui abandonnèrent le soin d'essuyer leurs scalpels et de repasser leurs bistouris. Bientôt, ce ne fut pas seulement d'une inépuisable complaisance que le néophyte donna la preuve, mais d'une remarquable instruction et d'une grande habileté dans l'art de disséquer. L'année suivante, s'associant avec ceux qui lui paraissaient les plus instruits, le jeune apprenti devint le démonstrateur officieux des nouveaux venus. Il se mit à leur donner des leçons d'anatomie et, grâce aux premiers bénéfices que lui procura sa nouvelle situation, il put quitter enfin sa soupente et louer, au carrefour de l'Odéon, une petite mansarde.

Désormais, il avait fait avec son maître cet arrangement : les dimanches et fêtes, qui étaient de grands jours de barbe, il reprendrait le rasoir; les autres jours, il serait libre de son temps.

Le vivre et le toit lui étant assurés, il pouvait se livrer en toute sécurité à ses études favorites.

Après cinq ans de ce pénible labeur, Boyer obtenait, à l'École pratique du Collège de chirurgie, la médaille d'or, « pour avoir, disait

le programme, suivi avec assiduité les leçons qu'on faisait à l'École pratique, et pour avoir fait, avec intelligence et adresse, sous les yeux de ses professeurs, des dissections et des opérations chirurgicales ».

L'année d'après, il était admis comme élève dans cet hôpital de la Charité, qui devait être, pendant plus d'un demi-siècle, le théâtre de sa gloire [1].

A l'exemple de Boyer, deux autres personnalités éminentes de la chirurgie, Dubois et Desault, se sont créé des ressources, en donnant des leçons d'anatomie et de médecine opératoire, et, entre temps, des leçons de latin et de mathématiques.

C'est qu'au dix-huitième siècle, ceux qui aspiraient à être chirurgiens, comme ceux qui se destinaient à la médecine, ne se contentaient pas de suivre l'enseignement de l'École. 190 docteurs composaient alors toute la Faculté de Paris. Celle-ci conservait son prestige plusieurs fois séculaire, mais singulièrement amoindri, tant par l'émancipation des chirurgiens et par la création de l'Académie de chirurgie, que par la fondation de la Chambre royale et de la Société royale de médecine. La Faculté avait dû s'incliner devant l'autorité du roi, qui avait passé

1. *Eloge de Boyer*, par Dubois (d'Amiens).

outre à la délibération portant que les membres de la nouvelle Société seraient déchus de tous leurs droits, privilèges et honneurs, s'ils persistaient à s'y vouloir affilier.



LE BARON DUBOIS

Accoucheur de l'Impératrice Marie-Louise.

Le premier médecin du roi avait été choisi comme président de la société rivale, composée de 30 associés ordinaires, tous docteurs-régents, dont 20 de la Faculté de Paris ; 12 associés libres, résidant à Paris ; 60 régnicoles ; 60 étrangers et un nombre indéterminé de correspondants. Ce

fut l'embryon de notre Académie de médecine.

La Faculté n'était donc plus le seul corps dont les pouvoirs publics sollicitaient les avis ; son esprit de domination et d'intolérance avait porté ses fruits.

Les étudiants eux-mêmes désertaient ses amphithéâtres et se pressaient, qui, aux cours du Jardin du Roi, où étaient enseignées l'anatomie, la botanique et la chimie ; qui, au Collège de Navarre, où le maître de physique et d'histoire naturelle des Enfants de France faisait, toute l'année, un cours de physique expérimentale ; qui, enfin, aux Écoles de chirurgie, dont l'enseignement était également très suivi.

Sur la vie même de l'étudiant et sur ses premiers pas dans la carrière médicale, au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle, nous avons un témoignage aussi précis que précieux, qui nous vient très opportunément en aide, car les documents *vécus* de cette époque sont d'une rareté insigne.

Sous le titre de *Souvenirs de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième*, ou *Mémoires de R. D. G.*, Roger Desgenettes nous a laissé une autobiographie fidèle, qui ne vise à être ni une apologie de son temps, ni un panégyrique de sa personne.

Desgenettes, qui appartenait à une vieille famille normande, mais dont la mère était bretonne, avait été mis, de bonne heure, dans un collège de la capitale. Vers la fin de 1778, ses parents l'avaient envoyé, pour terminer ses études, à Sainte-Barbe, dont les élèves suivaient les exercices du collège du Plessis. Il y avait été le condisciple de Desbois de Rochefort; de Corvisart, qu'il retrouvera plus tard dans les hôpitaux; de Marc-Antoine Baudot, le conventionnel-médecin; de Baudelaire, précepteur du duc de Choiseul-Praslin, le père du poète des *Fleurs du mal*, etc.

Après avoir passé deux ans à Sainte-Barbe, il avait fallu songer à faire choix d'une profession. Le jeune Desgenettes ne se sentait pas encore une vocation bien déterminée.

Sur ces entrefaites, il fut présenté à Buffon, par une amie de sa mère qui lui portait intérêt.

Comme Franklin, Buffon avait l'heureux privilège d'être embrassé par toutes les femmes; sa célébrité et surtout son âge excusaient la familiarité de ses manières. Il reçut avec force caresses la visiteuse et sa sollicitude voulut bien s'étendre au jeune homme qu'elle chaperonnait; il lui conseilla de choisir une profession scientifique et parla avec effusion « des délices et des consolations que l'étude avait versées sur sa vie entière »

Il y avait alors, aux environs du Jardin du Roi,

une pension, tenue par un sieur Verdier, à la fois docteur en médecine et avocat au Parlement. M. Verdier avait, tout d'abord, fondé un établissement d'orthopédie, afin de prévenir et corriger, chez les enfants, les difformités du corps; puis il lui avait joint une maison d'éducation, conçue sur un plan nouveau.

Les premières familles de France lui avaient confié leurs enfants; un grand nombre de savants, de littérateurs et d'artistes allaient visiter cet établissement, que les Encyclopédistes, notamment d'Alembert, Diderot, Court de Gébelin, prônaient et défendaient contre les attaques dont il était l'objet.

Desgenettes occupait, à la pension Verdier, une chambre particulière, donnant sur le labyrinthe du Jardin du Roi; mais il ne suivait presque aucun des exercices littéraires de la maison. Par contre, il se rendait aux cours du Collège de Navarre, où le savant Brisson enseignait et démontrait, avec succès, la physique expérimentale; au Collège de France, où il pouvait entendre Raulin, qui professait la médecine pratique; Portal, l'anatomie; Darcet, la chimie; Daubenton, l'histoire naturelle, etc. Par goût personnel, il suivit aussi les leçons de littérature latine et française et il n'eut pas lieu, plus tard, de regretter cette incursion dans le domaine des lettres.

Sa famille pressait le jeune étudiant de se pro-

noncer : on lui donnait à choisir entre les armes et l'administration, il préféra l'art de guérir.

Avant de prendre ses inscriptions à la Faculté de médecine, il fallait être pourvu du grade de *maître ès arts*. Desgenettes présenta sa requête au tribunal de l'Université et fut admis aux épreuves, conformément à l'usage. Il subit deux examens distincts, le premier sur les humanités, le second, sur ce qu'on appelait alors la philosophie.

Le premier examen eut lieu au Collège d'Harcourt, chef-lieu de la *nation* de Normandie : nous avons expliqué les origines de cette appellation[1]

Le second examen se passa dans une des salles basses de l'Archevêché. Les épreuves terminées, les candidats reçurent, à genoux, dans l'église de Notre-Dame, la bénédiction du chancelier, qui leur conféra le grade de maître ès arts, au nom et par délégation du Saint-Siège.

Les candidats étaient au nombre de six, « tous en soutane et rabats ». Seul, Desgenettes portait un gros catogan, bien poudré : on appelait ainsi un nœud de cheveux retroussés, fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle.

A part l'enseignement de la Faculté, trois autres enseignements avaient la faveur des étu-

1. V. le chapitre sur *l'Étudiant en médecine au moyen âge*.

diants : aux Écoles royales de chirurgie, on professait l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique; la chimie et la botanique appliquées à la chirurgie; les accouchements et les maladies des yeux.

Outre l'instruction qu'offrait l'École pratique, il y avait plusieurs cours particuliers, où l'on enseignait l'anatomie et la physiologie, la pathologie et les opérations.

Desault et Pelletan avaient, l'un et l'autre, un cours libre, très suivi. Rien de commun n'existait entre ces deux professeurs, si ce n'est un grand talent pour enseigner, avec des moyens complètement différents : « l'un était positif dans ses doctrines, mais très négligé dans son élocution...; l'autre était facond jusqu'à la séduction, et ingénieux dans ses aperçus, ses rapprochements et ses applications ».

Au Jardin du Roi, les étudiants en médecine pouvaient apprendre la botanique au cours de Le Monnier ou de Jussieu; l'anatomie et la chirurgie, à ceux de Portal ou de Mertrud. Il y avait aussi grande affluence aux lecons de chimie de Macquer, et surtout à celles de son remplaçant, Fourcroy, où l'on se pressait en foule.

Le *Jardin des apothicaires*, devenu dans la suite l'École de Pharmacie, offrait un enseignement varié, que beaucoup d'étudiants en médecine ne

dédaignaient pas de suivre. Ils pouvaient y entendre les excellentes leçons de Deyeux, de Mitouard, de Demachy et de quelques autres professeurs moins connus.

Desgenettes se contentait de suivre le cours de chimie de Fourcroy qui, outre son cours public du Jardin du Roi, donnait des leçons particulières dans son laboratoire de la rue des Bourdonnais.

Notre étudiant ne négligeait pas, pour cela, l'hôpital et, pour être plus à portée de la Charité, où Desbois de Rochefort et Boyer faisaient leur visite journalière, il s'était logé, rue de Seine, au faubourg Saint-Germain, dans un hôtel garni, donnant en face de la rue du Colombier. Il y occupait, au-dessus de la loge du portier, une petite chambre isolée et à cheminée, où l'on accédait par un escalier d'une vingtaine de marches.

Ses études commencées à Paris, Desgenettes alla les poursuivre à Montpellier, après une interruption de plusieurs années, pendant lesquelles il visita l'Italie.

Il arriva dans la vieille cité universitaire en 1789, à l'aurore de la Révolution.

Montpellier était alors « une ville de second ordre et renfermant une population de 30 à 35.000 habitants », mais renommée pour la douceur de son climat, autant que par la célébrité de son École.

Desgenettes y passa ses épreuves de baccalauréat

en médecine, et, pour la circonstance, revêtit la fameuse robe de Rabelais, qu'on avait, est-il besoin de le dire, remplacée plusieurs fois déjà, pour cause de vétusté.

Puis vinrent les *triduanes* et l'examen dit *point rigoureux*. Ce dernier examen avait lieu à huis clos, dans la salle appelée le *Conclave*, et en présence de tous les professeurs rangés autour d'une table oblongue. Le candidat, debout et en robe rouge de bachelier, se plaçait, devant un pupitre, en face du président de l'acte.

L'examen fini, le candidat était invité à passer dans une pièce voisine, d'où il était rappelé au bout d'un quart d'heure, pour entendre prononcer son admission ou son ajournement.

Quand le candidat, admis ou ajourné, se retirait, il trouvait, venant à sa rencontre, le secrétaire-greffier de la Faculté, portant dans le Conclave, sur une assiette, autant de tartines de beurre qu'il y avait de professeurs, dans l'intention de faire croire que l'examen, qui avait pourtant lieu de midi à une heure, était constamment fait par des juges à jeun[1].

Desgenettes conquit ensuite ses grades de licence et de doctorat, suivant les us habituels, mais qui, à l'époque, étaient sensiblement diffé-

1. *Souvenirs de la fin du dix-huitième siècle* (Paris, 1836), par R. D. G., t. II, 36.

rents de ceux pratiqués un demi-siècle auparavant.

Molière a pu trouver dans les actes de la Faculté de Montpellier matière à plaisanter : car, la procession de la maison du lauréat à l'Université, les violons de la ville jouant la marche des apothicaires jusque dans la salle royale, la chaîne de cuivre, l'anneau de même métal, qui complétaient l'investiture, tout cela existait encore, en 1750, à Montpellier. Mais si nous convenons que le cérémonial devait paraître un peu archaïque et anachronique, à la veille de l'orage révolutionnaire, nous nous prenons à regretter ce qu'il y avait de véritablement paternel, et confraternel à la fois, dans le dernier acte de la réception du nouveau docteur.

On avait alors, il faut le reconnaître, l'impression d'entrer dans une grande famille, dont tous les membres étaient mus par l'esprit de solidarité et de confraternité, alors qu'aujourd'hui le nouveau docteur cherche, dès qu'il a quitté les bancs de l'École, à s'affranchir des derniers liens qui l'unissent à l'*Alma mater*.

APPENDICE

LA VIE D'ÉTUDIANT

A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV

(D'après une relation du temps)

Ayant eu la bonne fortune de découvrir la relation d'un étudiant étranger, qui séjourna à Paris « depuis le 1er décembre 1770 jusqu'au 12 juillet 1771 », il nous a paru que sa publication compléterait le tableau que nous avons, dans le précédent chapitre, esquissé, de la vie scolaire à cette même époque.

Il est rare, il est exceptionnel, pourrions-nous dire, de retrouver des détails vus, vécus *sur de pareils sujets ; c'est pourquoi nous voulons espérer que nos lecteurs nous excuseront de nous effacer, pour cette fois, devant le narrateur, qui va nous conter ses impressions très simplement, sans souci de littérature, ce qui n'enlève à son récit ni son charme, ni son intérêt, bien au contraire.*



C.-P. THUNBERG

Voyageur et botaniste suédois auteur de la relation que nous reproduisons.

Séjour à Paris, depuis le 1er décembre 1770 jusqu'au 12 juillet 1771.

Le 1er décembre 1770, j'arrivai à Paris, vers dix heures du matin. Mes ballots furent visités à l'hôtel même des diligences, et on les transporta tout de suite dans une chambre garnie du voisinage, où je m'installai provisoirement, en attendant un logement plus proche des hôpitaux et des cours publics. J'allai voir le même jour mon compatriote, M. Hesseen, qui me donna plusieurs instructions utiles pour un nouveau débarqué. Je vis aussi en même temps le bel hôpital de la Charité.

Le lendemain, de très-grand matin, mon hôte vint prendre mon nom pour l'envoyer à la police avec mon adresse, et il voulut bien me conduire à l'Hôtel-Dieu, que je ne manquai pas ensuite de visiter tous les jours au moins une fois, pendant mon séjour dans cette capitale, parce qu'il s'y présente continuellement des occasions de s'instruire, soit pour les operations, soit pour les traitemens.

J'allai encore trouver deux autres de mes compatriotes, MM. Rudolph et Lücke, qui étoient

venus se perfectionner dans la chirurgie. Ils pouvoient m'être d'autant plus utiles, que nous suivions tous trois le même cours, et qu'il y avoit déjà quelque temps qu'ils habitoient Paris. En effet, ils me donnèrent des renseignements très utiles; car un étranger peut résider long-temps dans cette ville immense, sans connoître toutes les facilités qu'elle offre pour tous les genres d'instruction. Comme ils se disposoient à me conduire, l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, ils furent très-étonnés d'apprendre que j'avois déjà visité ces deux hôpitaux, dans l'espace de vingt-quatre heures qui s'étoient écoulées depuis mon arrivée. Ils me dirent qu'avec une pareille activité, je ne perdrois ni mon temps ni mon argent. L'après-midi, je traversai plusieurs églises catholiques, parmi lesquelles je distinguai la cathédrale, sur le plan de laquelle a été construite celle d'Upsal. La plupart de ces édifices ont la forme d'une croix, et se ressemblent beaucoup. Ils sont tous d'une grande beauté : il n'y a pas de bancs dans l'intérieur.

Le 2 décembre, on fit, à l'Hôtel-Dieu, la procession du premier dimanche du mois; les prêtres et les religieuses qui servent les malades y assistent vêtus en blanc, avec des manteaux noirs. Devant l'autel chantoient trois jeunes filles, qui

avoient une voix très agréable et que je retrouvai dans plusieurs autres églises.

Le 9 du même mois, j'assistai au service divin qui se célèbre dans l'hôtel de Suède. Il y eut sermon en allemand.

Je présentai mes respects à l'ambassadeur, M. le comte de Ruetz, qui, pendant mon séjour à Paris, me témoigna la plus grande bienveillance, et qui, quelques années après, a contribué à ma fortune. Tant de bienfaits lui donnent des droits éternels à ma reconnaissance.

Le 14, j'allai voir le couvent des chanoines de Sainte-Geneviève, leur bibliothèque, leur cabinet d'histoire naturelle et leur beau jardin.

La bibliothèque occupe le dernier étage de la maison, et forme une croix. Les tablettes règnent le long des murs et sous les fenêtres avec des grilles fermées à clef. Les livres sont numérotés. Dans les intervalles des corps de la bibliothèque, on a placé des statues de rois ou de philosophes. Cette bibliothèque s'ouvre les lundis, mercredis et vendredis après-midi, depuis deux heures jusqu'à cinq. On peut obtenir la permission d'emporter des livres. A côté sont la salle des antiques, et le cabinet d'histoire naturelle dans deux appartemens séparés. On y voit, à travers des grilles fermées à clef comme celle de la bibliothèque, divers amphibies et des poissons em-

paillés, des momies, des minéraux, des coquillages et des coraux, avec une grande quantité d'antiques. Le jardin est charmant et supérieurement dessiné en buis taillé avec le ciseau.

Le 24, veille de Noël, j'assistai à l'office divin qui se célèbre dans les églises catholiques pendant la nuit, avec beaucoup de cérémonies; elles sont très brillamment illuminées avec de gros cierges dans des lustres.

Afin de ne pas perdre de temps, quoique j'allasse une et deux fois par jour à l'Hôtel-Dieu, je m'attachai à M. Dumas, chirurgien de cet hôpital pour les dissections anatomiques, et tout en suivant bien assidûment les leçons publiques de chirurgie à Saint-Côme, celles de l'École de médecine, du Jardin du roi et le cours de physique du collège de Navarre, je prenois encore des leçons particulières d'anatomie, de chirurgie et d'accouchemens.

Les établissemens où l'on enseigne toutes ces différentes branches de la médecine sont nombreux et excellens; on ne les étudie pas toutes à la fois, mais successivement; les professeurs se succédant alternativement, les auditeurs ne se trouvent pas accablés de travail.

En hiver, on s'occupe d'anatomie, ensuite de chirurgie, de chymie, d'accouchement; à l'approche

de l'été, de botanique, de pathologie et autres sciences semblables. On joint toujours la pratique à la théorie.

Outre leurs leçons publiques, la plupart des professeurs ou de leurs adjoints en donnent de particulières, quelquefois *gratis*.

Dans presque toutes les séances publiques, le professeur a son adjoint ou prévôt; et quand le premier a traité d'un objet, l'autre le démontre aussitôt par la pratique.

M. Sabathier professoit, pendant les mois de janvier et de février, l'anatomie, et opéroit ensuite publiquement à Saint-Côme : il faisoit chez lui un cours particulier d'anatomie et d'opérations chirurgicales, qui duroit six semaines, et coûtoit 36 livres par personne. Il prenoit aussi des pensionnaires à l'hôtel des Invalides qu'il dirigeoit.

De La Faye, vieillard respectable, démontroit parfaitement bien, tous les matins, à Saint-Côme, les opérations de chirurgie. L'après-midi, Goursaud, son prévôt, répétoit ses leçons. Il indiquoit, sur des morceaux d'anatomie gravés et enluminés, les différentes parties du corps humain et les sièges des maladies.

Petit, homme aimable et jovial, donnoit, au Jardin du roi, en mars et en avril, un cours d'anatomie, de physiologie et d'opérations chirurgie


ANTOINE PETIT.
Docteur Régent et ancien Professeur de la faculté de Medecine en l'Université de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris et de Stockolm, Professeur d'Anatomie et de Chirurgie au Jardin du Roy, Inspecteur des Hopitaux militaires du Royaume &c.
De l'honnête et du Beau faisant mon bien suprême
A servir les Humains j'ay consacré mes jours,
Puisse le Ciel en terminer le Cours
Quand je ne pourray plus vivre que pour moi même.

cales; chaque leçon étoit suivie de démonstrations.

M. Sue professoit l'anatomie à Saint-Côme, l'après-midi, de la même manière que Sabathier le matin. Il commençoit par présenter les parties



JEAN-JOSEPH SUE
Professeur d'anatomie (1710-1792).

dans leur état naturel; on les disséquoit ensuite pour en démontrer la structure. Il présentoit aussi ces mêmes parties bien desséchées et bien préparées, et enfin gravées sur de grandes feuilles et bien enluminées.

Au commencement du printemps, Tenon don-

noit, à Saint-Côme, un cours particulier de pathologie et de maux d'yeux.

En mai et en juin, les mercredis et samedis, Brasdor professoit à Saint-Côme la thérapie à onze heures du matin, et Hévin à trois heures d'après-midi.

Au mois de juin, Macquer commençoit son cours de chymie; pendant la leçon, l'on préparoit toujours, dans un appartement séparé par une grille, des opérations, expliquées ensuite par Roël[1], apothicaire.

A la même époque, Jussieu enseignoit la botanique au Jardin du roi, partie dans sa classe, partie dans le jardin, auprès des plantes ; Louis, la physiologie, à Saint-Côme, le matin, et Bordenave l'après-midi ; Fabre et Tenon, la pathologie, au même endroit, l'un le matin, et l'autre l'après-dînée, deux fois seulement par semaine, le mardi et le vendredi, jusqu'au mois de novembre.

Les mardis et jeudis, à une heure et demie d'après-midi, Pean démontroit, à Saint-Côme, les accouchements aux élèves en chirurgie, et Barbeau, aux sages-femmes, les mercredis et samedis, à onze heures du matin.

En mai et juin, les lundis, mardis et vendredis, à onze heures du matin, Gendron traitoit des

1. Rouelle.

maladies des yeux; il démontroit toutes les parties de cet organe de deux manières, anatomisées et gravées en couleur sur de grandes feuilles Les maladies des yeux sont représentées en émail

Pendant l'hiver, les lundis, jeudis et samedis à onze heures, il y avoit un cours gratuit de physique expérimentale au collège de Navarre ; le professeur et les instruments sont sur une estrade un peu élevée et environnée de gradins, sur lesquels s'asseyent les auditeurs.

On donnoit des leçons à l'École de médecine, six jours par semaine, d'abord pour l'anatomie et la pathologie, ensuite pour la chymie. Le professeur d'anatomie lisoit, pendant une demi-heure, son texte latin ; quand il avoit fini, le démonstrateur présentoit les objets même dont on avoit parlé, et faisoit les explications en françois : c'étoit toujours Leroux qui faisoit les expériences de chymie.

La même marche s'observoit pour les opérations chirurgicales : le professeur Dionis parloit latin ; tout ce qu'il disoit étoit répété en françois par Franc, démonstrateur.

L'après-midi, à la même école, M. Millin donnoit aux sages-femmes des leçons anatomiques d'accouchemens ; il avoit Goubelly pour démonstrateur. Voilà l'énumération des cours publics et gratuits.

Les professeurs, principalement ceux de médecine et de chirurgie, donnoient beaucoup de leçons particulières, quoiqu'il semble que les cours publics doivent suffire. Aussi suit-on ces leçons moins pour apprendre la théorie, que pour acquérir un peu de pratique, et procéder par soi-même aux opérations chirurgicales.

C'est cette considération qui me détermina à souscrire promptement chez MM. Dubut et Dumai pour un cours d'opérations en chirurgie, afin de manier journellement le scalpel sous leurs yeux, et pour un cours d'accouchement chez M. Solairis[1], afin d'apprendre les opérations nécessaires quand l'enfant se présente dans une mauvaise position.

M. Didier, savant chirurgien, enseignoit tout ce qui concerne les maladies des os. On peut, moyennant 30 livres, disséquer un cadavre entier chez M. Riel, et assister à la leçon. M. Sue, au contraire, prenoit 100 livres pour un cours d'anatomie, qui ne duroit que quatre mois.

Guérin et Ferrand donnoient des leçons particulières, l'un pour les maladies des yeux, et l'autre pour les opérations chirurgicales. Quant aux accouchemens, il n'y a pas moins de six professeurs qui en donnent des leçons particulières

1. Solayrès

M. Levret prenoit deux louis pour un cours de six à sept semaines.

Goubelly, Lauverjat, Sue et Pean, opéroient en ville, chez deux sages-femmes.

Le Roi donnoit des leçons d'accouchemens gratuites, afin d'attirer les élèves; mais il exigeoit un louis pour la manipulation.

Je ne dois pas oublier Didier, qui enseignoit *gratis* l'ostéologie, et Moreau les opérations chirurgicales quatre fois par semaine, au troisième étage de l'Hôtel-Dieu.

Les prêtres de la Charité donnoient quelquefois des leçons d'anatomie.

Les professeurs n'ayant pas de tableau indicatif de leurs leçons, on répand des cartes pour annoncer aux étudiants les leçons publiques et particulières. Alors on se fait inscrire, et il y a quelquefois un appel nominal.

Outre cela, le jardin royal est toujours ouvert pour ceux qui veulent s'instruire dans la botanique et dans la matière médicale. M. Royer, épicier-droguiste dans la grande-rue du faubourg Saint-Martin, prévient, par des affiches, qu'il ouvre son jardin botanique, les mardis, jeudis et vendredis du mois de mai; les mercredis et samedis, il donne des leçons de botanique. Dans tous les temps, son jardin est ouvert aux sages-femmes et aux élèves en pharmacie. Il laisse voir aussi son cabinet

d'histoire naturelle et de drogues. Barbeu du Bourg ouvroit aussi un cours de botanique.

On peut, moyennant la somme de 18 livres, se procurer toutes les plantes en fleurs dans le jardin des apothicaires.

La longue énumération que je viens d'offrir au lecteur, prouve que l'École de médecine de Paris est la plus complète qui existe en Europe, et qu'on y trouve toutes les facilités imaginables de se perfectionner dans cette science. Aussi le nombre des étudians est-il plus considérable que partout ailleurs. On compte plus de trois mille élèves en médecine.

Les cours se tiennent ordinairement dans des salles rondes, garnies de bancs en gradins sans dossier. Dans le fond, le professeur est assis devant une table, à-peu-près comme dans la salle d'anatomie d'Upsal. Il y a toujours un garde à la porte pour prévenir le désordre et le tumulte, et empêcher d'entrer avec l'épée ou le couteau de chasse, de peur de gêner ses voisins. La salle ne s'ouvre qu'au moment où l'heure sonne ; et pour avoir une bonne place sur les bancs inférieurs, certains auditeurs viennent souvent une demi-heure d'avance. On applaudit ordinairement quand le professeur entre et quand sa leçon est finie.

Les mardis et jeudis on soutient, à l'École de

Médecine, des thèses renfermées dans une demi-page.

La salle où l'on dispute est divisée en deux parties ; en dehors est assis, auprès d'une table, un homme en noir avec un rabat, qui distribue les thèses; en dedans, sont placés les officians sur des bancs et des chaises drapés. Le président et le répondant ont un surplis blanc, et sont assis l'un auprès de l'autre. Ceux qui interrogent sont habillés en noir avec des manteaux de la même couleur et des rabats bleus.

On dispute de même dans l'École de Chirurgie ; les chaises et les bancs sont couverts en velours galonné ; l'enceinte, formée par les gradins qui règnent autour de la salle, est occupée par des chaises. Ces apprêts et ces dispositions donnent à la séance un air de grandeur qui en impose. Les professeurs ont un costume pour donner leurs leçons publiques : c'est une robe noire avec rabat blanc.

Les François, en argumentant, prononcent le latin comme leur propre langue, de manière que, dans les commencemens, un étranger a de la peine à les entendre.

Quoique les encouragemens ne paroissent pas nécessaires dans un pays où l'on a déjà tant de facilités pour s'instruire, on ne les a pas cependant oubliés. Il se fait des examens publics, dans les-

quels les élèves qui se sont distingués reçoivent des récompenses : ce sont des médailles d'or ou d'argent, ou d'autres gratifications. Le 15 février 1771, j'assistai à un concours de ce genre, qui se fit à St- Côme ; les élèves questionnoient et répondoient tour-à-tour.

Il y en eut un autre au même endroit dans le mois de mars, où six professeurs furent examinés.

Tout le monde est admis à cet examen, excepté les étrangers et les Parisiens. Ceux qui sont reçus à l'école pratique ou qui remportent quelque prix dans les examens, ont l'avantage de disséquer et de faire d'autres opérations chirurgicales sur les cadavres, sans le moindre déboursé.

L'Hôtel-Dieu est le plus grand hôpital de Paris, et probablement du monde entier ; il a, dit-on, un fonds de six millions, qui ont été formés et accumulés par différentes donations volontaires. Les malades y sont traités et soignés *gratis*, sans distinction d'état, de nation ou de religion, et quelque nombreux qu'ils soient. On les apporte ordinairement sur un brancard, et on les inscrit dans la *chambre de réception.* On entre par la chapelle, à la porte de laquelle commence un rang de lits, qui ne sont pas cependant toujours occupés ; de-là, on passe dans des vastes salles, qui renferment plusieurs rangs de lits, avec un grand nombre de

malades, principalement des enfants qui sont couchés quelquefois quatre dans un lit. Dans l'étage supérieur, on voit les malades qui ont besoin de l'office des chirurgiens ; au-dessus, les femmes en couche, ou qui n'attendent que le moment. Les malades des deux sexes sont servis par des prêtres et par des religieuses.

On apporte le manger sur des tables : et on le distribue aux malades dans des écuelles.

Chaque lit a sa chaise percée couverte. De grosses lampes éclairent les chambres pendant la nuit.

Quand un malade meurt, on le porte dans la *salle des morts*, où ils sont ensevelis dans de la toile d'emballage. On sépare soigneusement ceux qui sont morts le matin ou l'après-midi. Le nombre des morts se monte ordinairement de dix à vingt par jour, et celui des malades quelquefois à trois mille, dont deux mille soignés par les médecins, et mille pansés par les chirurgiens.

Le 1er mars 1771, on comptoit à l'Hôtel-Dieu de Paris trois mille neuf cents cinquante malades, et trois mille sept cents huit la semaine suivante.

L'hôpital de la Charité est plus propre et plus beau que l'Hôtel-Dieu, mais bien moins considérable. M. Sue, qui en est économe, donne des billets pour y être admis.

L'Hôtel des invalides, où l'on entretient les

vieux soldats estropiés, a une grande salle pour les malades, et est situé à l'extrémité occidentale de la ville, sur la gauche de la rivière; l'église, qui est très grande, a un chœur fort beau, et extrêmement élevé, revêtu de différentes espèces de marbre; au milieu, est une espèce de caveau où le roi seul a la permission d'entrer. C'est pourquoi il y a une sentinelle comme aux portes de l'hôtel. Cette garde est en partie composée de vieux soldats estropiés. Non loin des Invalides est l'École militaire.

Bicêtre, hôpital où l'on traite les maladies vénériennes, est hors l'enceinte de la ville. On ne peut y entrer sans une permission.

Le Jardin du roi ou des plantes, dirigé par le savant Thouin, est très vaste, et consiste en deux longues portions de terrains environnés de charmilles. Les plates-bandes sont bordées en buis. Le bas du jardin est un bois agreste, composé de toute sorte d'arbres. Sur le côté sont les orangeries et les serres, devant lesquelles on a ménagé un espace pour y transporter en été les pots et les caisses, avec plusieurs petits carrés environnés de taxus pour les plantes. Ces bâtimens sont dominés par une hauteur, sur laquelle se trouvent une couple (*sic*) de serres, le logement du jardinier, et différentes pièces où l'on conserve les

semences : au-delà, et toujours sur la même éminence, il y a des allées, un petit bois et une monticule assez élevée (*sic*) pour que, du sommet, on découvre tout Paris.

Le même jardin est borné, du côté de la rue, par le cabinet d'histoire naturelle, composé de plusieurs salles; la première renferme différentes espèces de bois, d'écorces, de semences, de racines, de fruits et autres objets semblables, dans des flacons et dans des armoires vitrées, avec les noms en françois.

La salle suivante offre une magnifique collection de pierres, dans des armoires et sur des tablettes disposées en gradins.

Il y a des pétrifications et beaucoup de différentes espèces de marbres polis.

Dans la troisième salle on voit des oiseaux. Les armoires sont divisées en trois parties : la partie inférieure contient les nids et les œufs des oiseaux; les deux supérieures, les oiseaux mêmes, avec des coraux et des coquillages, ainsi que des insectes dans les tiroirs de verre quarrés.

Dans la quatrième salle les amphibies sont suspendus au plancher. J'y remarquai la peau du zèbre apporté du Cap par La Caille, et que l'on a empaillée. On y conserve aussi des insectes, des poissons, des vers dans de l'esprit-de-vin; la chambre destinée aux préparations anatomiques

n'étoit pas encore achevée. Ce cabinet s'ouvre les mardis et jeudis, depuis deux heures jusqu'à cinq. Il y a dans chaque salle une sentinelle qui ne laisse entrer que les gens bien mis.

Les botanistes entrent partout, et le jardin forme une promenade publique. Les charmilles sont formées de buis, d'if, d'orme, de houx, de tilleul, de cornouiller mâle, de chèvrefeuille, de cerisier, de gaînier, de liciet de Chine, de coronille des jardins, de lilas, d'érable commun et de troëne.

Les arbres les plus remarquables de ce jardin sont l'érable plane, l'érable de Montpellier, l'érable commun, le chêne yeuse, le chêne à cochenille, le cyprès, le genevrier de Bermude, l'if, l'orme, le tilleul, le marronnier, le gaînier, le filaria, le platane, le poirier, le cognassier, etc.

L'eau de la Seine qui traverse la ville incommode souvent les étrangers, auxquels elle donne la diarrhée, par la craie qu'elle dissout.

Chaque matin, les tombereaux emportent les ordures, que les balayeurs rangent au coin des bornes.

Les maisons sont, pour la plupart, couvertes en ardoises et assez obscures, parce que l'on perce les fenêtres dans l'intérieur même de la muraille, ce qui ne contribue pas non plus à embellir l'ex-

térieur de la maison. Il y a souvent des balcons au second et même au troisième.

Certaines fenêtres du rez-de-chaussée et de l'entresol s'ouvrent à coulisses. Les planchers sont pour la plupart en pierres ou en carreaux, conséquemment froids et incommodes ; c'est pourquoi l'on met dans les chambres des pantoufles fourrées.

Les lits sont très hauts et très grands, isolés de la muraille, et il y a beaucoup de matelas ; mais la forme cylindrique des traversins ne paraît pas très commode aux cols qui n'y sont pas habitués.

Je ne connois pas de ville mieux éclairée que Paris pendant la nuit. De grandes lanternes, qui ne projettent pas d'ombre, sont suspendues au milieu des rues, de distance en distance et à une hauteur convenable.

On y promène et on y crie des fruits, différentes marchandises et de l'eau, que les hommes vont chercher à la rivière, pour la commodité de ceux qui en sont éloignés.

Dans toutes les places et au coin des rues, les décrotteurs vous offrent leur service, qui n'est pas inutile, parce que les ruisseaux qui coulent au milieu des rues, et le grand nombre de voitures de toute espèce, entretiennent des boues éternelles dans cette ville. En Suède, ils mourroient de faim pendant les trois quarts de l'année. Quand

il pleut, les rues sont, pour ainsi dire, obstruées par les parapluies, dont les Parisiens ne peuvent pas plus se passer que les Japonais, parce qu'ils ont presque toujours la tête nue.

On commence à prendre les manchons dès le mois de novembre. Ils sont petits, en étoffes ou en plumes, avec des rubans.

Les gens les moins aisés mangent du pain de froment, et par ce moyen peuvent se passer de tout autre aliment,

Quand le froid commence à se faire sentir vivement, les femmes du peuple ont du feu dans des vases de grès pour se chauffer les mains. Dans les dégels, l'eau coule avec tant d'abondance à la Seine, qu'on ne peut passer dans de certaines rues.

Les ventes publiques à la folle enchère se font quelquefois en plein vent, et l'on y trouve du neuf et du vieux. Le crieur, au lieu de frapper avec un marteau ou une massue, comme en Suède, après avoir crié une, deux et trois fois, dit *adjugé*, et on paie sur-le-champ.

Les tables ne sont pas toujours garnies de couteaux, et les convives en portent sur eux qui se ferment.

La police se fait très-bien; le jour comme la nuit, les patrouilles se succèdent très-fréquemment; il y a presque dans toutes les rues un com-

missaire chargé d'accommoder les petits différends.

Comme il arrive, dans une ville aussi immense, que des personnes périssent par divers accidens sans être reconnues, on les transporte dans une petite chambre basse du Châtelet, dont la porte a une petite grille. Ceux qui s'aperçoivent de l'absence d'un parent et qui n'en ont pas de nouvelles, vont visiter la Morgue (c'est ainsi que l'on nomme cet endroit) et y retrouvent quelquefois le cadavre de la personne qu'ils cherchent

Il y a dans ce pays des hommes assez complaisans pour attendre dans la rue ceux qui se sont attardés et les reconduire chez eux avec un falot, moyennant une très-faible rétribution.

Le palais marchand est un fort bel édifice, où l'on vend toutes sortes de bijoux et de colifichets. La nuit du nouvel an, il est magnifiquement illuminé, et chaque boutique garnie de marchandises de toute espèce et des plus à la mode.

Le Luxembourg est un superbe palais, avec une grande cour et un vaste jardin, où les hommes ne peuvent entrer qu'en épée et les femmes en robe.

On y voit un cabinet de sculptures et peintures tous les mardis et samedis, depuis dix jusqu'à une heure. D'un côté est l'histoire de Marie de Médicis, peinte en tableaux allégoriques par Ru-

bens; de l'autre côté, une grande quantité de tableaux de différentes dimensions.

La plupart des couvens sont vastes, et ont dans leur intérieur des cours et de grands jardins, où les séculiers vont se promener librement.

Le Waux-hall, situé aux Champs-Élysées, a été construit et est soutenu par des entrepreneurs. Certains jours de la semaine, il y a concert et bal. Tout le monde peut y danser ; le soir on y tire un feu d'artifice. Le billet d'entrée coûte trente sols.

Après Noël, on expose l'image de Jésus-Christ et de sa mère, dans de petites armoires collées au coin des rues, et ornées de lumières et de couronnes.

Dans le carême, les denrées augmentent de prix, parce que les boutiques des bouchers sont fermées ; l'on ne peut s'en procurer qu'à l'Hôtel-Dieu, qui tire un grand avantage de ce privilège exclusif. Les œufs, le lait et le beurre, sont aussi très-chers.

Pendant le carnaval, les Parisiens ont l'air d'avoir perdu la tête, par toutes les extravagances qu'ils font pour s'amuser ; on promène dans les rues un énorme bœuf, avec des cornes dorées, et monté par un enfant. Une multitude innombrable de masques court de tous côtés à pied, à cheval et en voiture.

A cette même époque, le Prince héréditaire, aujourd'hui roi de Suède, était aussi dans cette capitale; il en partit le 26 mars.

Le 29 du même mois, j'allai (me) promener au bois de Boulogne, où le peuple danse et trouve différens amusemens.

Au-delà du bois de Boulogne, sur le bord de la Seine, on rencontre la montagne du Calvaire qui est assez élevée, et sur le penchant de laquelle on a construit sept chapelles, où l'on a représenté sept stations de la passion du Christ. Au sommet, on voit trois croix, une église et le sépulcre. Aux fêtes de Pâques, le peuple y va en pèlerinage; l'affluence est considérable, et un prêtre donne une croix à baiser aux dévots pèlerins. Deux hermites tiennent des assiettes pour recevoir des offrandes.

Le 30 mars, deux de mes compatriotes, MM. Veber et Volstein, m'engagèrent à voir l'école vétérinaire de Charenton, où il y avoit alors environ cent élèves qui logeoient dans des chambres supérieures, quelquefois deux ou trois ensemble. L'amphithéâtre anatomique occupe un côté du bas; l'autre est une immense salle longue, avec trois rangées de bancs, exhaussés les uns au-dessus des autres, pour les séances publiques. Ce jour-là, il y avoit un concours qui a lieu cinq ou six fois par

an. Le préfet et quelques députés s'assirent à une longue table, avec du papier blanc devant eux pour écrire. Sur une table un peu plus petite, on plaça le sujet anatomique.

Tous les élèves démontrèrent successivement, et deux à deux, la myologie d'un cheval. Les deux reconnus pour les plus instruits tirèrent entre eux le prix au sort. Pendant l'examen, on appelloit toujours les élèves par leur nom. L'étage supérieur renferme aussi de superbes préparations anatomiques de différens animaux, dans des tiroirs de verre et dans des armoires à portes vitrées. Le directeur de cette utile et belle école, demeure dans une grande maison voisine ; à côté de cet édifice, il y a une forge avec deux foyers, pour l'instruction des élèves. On cultive, pour les médicamens des bestiaux, des plantes usuelles dans un petit jardin botanique, qui renferme aussi une petite orangerie. L'apothicairerie est fort belle.

Les pensionnaires paient 20 livres par mois.

Je remarquai, entre autres singularités, un mouton turc, qui avoit eu la cuisse coupée, et qui marchoit avec une jambe de bois.

Le premier avril, on vendit dans les rues des œufs peints, nommés *œufs de Pâques*.

Dès que le carême touche à sa fin, on étale et on vend des pigeons et de la viande.

Le 25 avril, La Faye présenta à l'Académie de chirurgie une servante, âgée de trente-six ans, qui avoit eu la petite vérole à sept ans. Un abcès et la gangrène, suites trop fréquentes de cette maladie, lui avoient fait perdre la langue par morceaux; elle étoit même restée muette pendant deux ans; mais ensuite, elle avoit repris insensiblement l'usage de la parole, quoiqu'il ne lui restât aucun vestige de langue; les glandules seulement étoient un peu enflées, de manière qu'elle parloit très distinctement et chantoit de même, en serrant les dents et pressant la lèvre inférieure contre la supérieure.

Le 27, il fit une telle sécheresse, que l'on arrosa les boulevards pour abattre la poussière. On conduit l'eau dans des charrettes, sur le derrière desquelles se trouve un tuyau, placé en travers et percé comme un arrosoir, pour laisser un passage à l'eau.

Le 2 mai, les gardes-françaises en uniforme bleu, galonné de blanc, et les gardes-suisses en uniforme écarlate, se rendirent en grande cérémonie à Notre-Dame, avec toute leur musique, pour y faire bénir leurs drapeaux. Ce jour-là, je montai sur les tours de cette cathédrale, où l'on a le plus beau coup-d'œil.

Le 14 du même mois, se célébra le mariage du comte de Provence, avec une fille du roi de Sardaigne. Toute la ville fut illuminée avec des lam-

pions et des chandelles, placés sur le bord des fenêtres. On distribua différens comestibles et du vin sur les places publiques.

Le 25, je visitai le jardin des apothicaires, qui, dans un petit espace, contient plusieurs plantes rares, et une espèce de bosquet qui forme promenade dans la partie inférieure. On y a ses entrées moyennant douze livres et six livres *pour boire*. Le jardinier vous donne un catalogue, avec lequel il faut chercher les plantes qui n'ont pas de numéro.

Le 30, jour de la Fête-Dieu, les prêtres se promenèrent en procession dans leur paroisse, portant le *bondieu* dans un soleil placé sous un dais; de la musique, des tambours, des encensoirs, des paniers pleins de fleurs, etc., formoient le cortège. Le devant des maisons, jusqu'au premier, étoit tapissé, et si bien couvert, qu'un étranger avoit peine à retrouver son logis; les rues étoient jonchées de fleurs, qu'on jettoit devant le soleil, et l'on avoit construit, dans différens endroits, des autels où les prêtres donnoient la bénédiction au peuple. Pendant la procession, l'on quêtoit pour délivrer des prisonniers du petit-Châtelet, et l'on faisoit en général beaucoup de singeries et de pieuses grimaces.

L'après-midi, j'allai voir les tapisseries de la

magnifique manufacture des Gobelins, exposées dans des cours et dans des appartemens. Elles représentent des histoires de la *Bible*, et divers sujets des *Métamorphoses* d'Ovide, et autres.

Le 12 juin, je fus chez Roux, célèbre émailleur. Il excelle surtout à faire des yeux d'émail, qu'on ne peut absolument distinguer des yeux naturels. Il en représente aussi fidellement toutes les maladies.

Pour imiter les différentes couleurs de cet organe, il emploie différens émaux de Venise, et les mèle avec des métaux.

Comme tout le monde n'a pas l'avantage d'être admis dans son atelier, je vais en donner la description.

Sur une table, recouverte d'une plaque de laiton, est un tiroir plein d'huile, avec une fort grosse mèche; sous cette même table, un soufflet qu'il fait aller lui-même, dont le bout passe à travers la table, et se termine par un conduit de verre courbé, qui répond auprès de la lampe; il s'en sert pour mettre l'émail en fusion. Il commence par mettre le globe de l'œil au bout d'un tuyau de pipe, le cercle s'élargit, et on ne le retire que quand il y a un trou pour la cornée, qu'il fait avec de l'émail bleu; il chauffe l'extrémité de cette composition, souffle la cornée et le reste du globe. Il prend ensuite un bâton d'émail bleu mêlé de

blanc, pour faire des points dans l'intérieur de la cornée; il en distribue encore de blancs parmi ceux-ci, qu'il entre-mêle encore de petits traits bleus et blancs, et fond toutes ces couleurs au feu.

La prunelle se fait avec un émail noir, dessous lequel se trouve une forte épaisseur de crystal fin, pour rendre la cornée transparente. Toute cette composition prend au feu la forme qui lui convient; l'artiste retire le tuyau de pipe, après avoir adapté un bâton de cristal à la cornée, et l'orbite se forme en dedans.

Il se sert d'un compas très-exact pour arrêter, tout en soufflant, la grandeur de la prunelle et sa convexité. Il enlève de l'œil le superflu qui pourroit nuire à l'accord de toutes les parties, et unit les bords en les passant au feu.

Avant de retirer la pipe, il souffle le globe de l'œil des deux côtés, afin de former les fontaines lacrymales. Quand l'opération touche à sa fin, il colle légèrement un bâton de crystal dans le coin de l'œil, et retire celui qui tenoit à la cornée ; on souffle pour égaliser les petites cavités qui pourroient être restées. On met enfin l'œil dans un tiroir plein de feu et de cendres chaudes, où il se refroidit insensiblement.

Cet ingénieux artiste travaille avec des lunettes dans une chambre obscure, dont les volets sont

fermés. Devant son feu est une plaque de métal avec un manche, et dont la partie convexe est tournée du côté du feu.

Chaque mois il distribue *gratis* des yeux aux pauvres, les vend assez bon marché aux personnes peu fortunées, et se fait bien payer des riches. Il y a des yeux depuis un louis jusqu'à vingt-cinq. Les chirurgiens ne les lui paient que six livres la pièce.

Quand on a eu le malheur de perdre un œil, et qu'on peut le remplacer par un autre d'émail, on va chez Roux, qui vous en fait un bien semblable à celui qui vous reste. On peut aussi envoyer le dessin par la poste, avec une description bien exacte, et vous pouvez compter sur son exactitude. Alors il a soin de mettre de côté les échantillons des émaux dont il s'est servi, les enveloppe dans du papier pour une autre fois.

Comme l'iris a différentes teintes, il faut en changer la couleur et les nuances, aussi bien que les rayons, le point visuel, les nues et les gerbes.

Il y a des yeux de différentes grandeurs, suivant les divers âges ; il les fait quelquefois avec la corne des ongles ou des griffes de différens animaux ; un œil de cette sorte ne peut servir que trois mois ou six au plus ; alors, il faut le changer, parce qu'il doit être usé en partie.



ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT.

Seigneur, portant la parole, ont dit, Que quelque utilité que le Public puisse recevoir de la permission accordée à Guillaume Desnoües Chirurgien, de faire des Ouvrages de cire colorée, representant le Corps humain, les faire voir au Public en cette Ville de Paris & ailleurs, & en faire des Demonstrations Anatomiques; il s'y peut neanmoins glisser des abus, ausquels ils ont estimé devoir supplier la Cour de pourvoir par son autorité, suivant les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy, qu'ils ont laissées sur le Bureau, & se sont retirez.

Veu les Lettres patentes du Roy du dernier Janvier 1711. & l'Arrest d'enregistrement du sept Juillet ensuivant, ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy: la matiere mise en deliberation.

LA COUR faisant droit sur les Conclusions du Procureur General du Roy, a ordonné & ordonne que ledit Desnoües ne pourra continuer de faire des Demonstrations Anatomiques, qu'en plein jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures en hyver, & depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures en esté, & en outre à la charge que les femmes n'y seront point admises, *que les parties naturelles de l'un & de l'autre sexe y seront toûjours couvertes*. Qu'il pourra neanmoins faire la Demonstration de ces parties separées du reste du corps, en faveur seulement de ceux qui font profession de la Medecine, de la Chirurgie, ou de la Pharmacie, ou qui s'y destinent, *& qui iront pour leur instruction seulement*, & ce à d'autres heures que celles où il fera ses Demonstrations publiques, le tout à peine de mille livres d'amende, de décheance de son privilege, & de confiscation de ses Figures. Et sera le present Arrest affiché, tant aux deux costez de la porte de la maison où ledit Desnoües fera ses Demonstrations, que du lieu où il les fera; luy enjoint d'en renouveller les affiches toutes les fois que besoin sera, à ce que personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance. FAIT en Parlement le dix-neuf Aoust mil sept cens douze.

Signé, DONGOIS.

A Paris, Chez la Veuve François Muguet & Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy & de son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1712.

ARRÊT DU PARLEMENT (1712) RELATIF AUX DÉMONSTRATIONS ANATOMIQUES AVEC DES FIGURES DE CIRE

Les yeux qui représentent les maladies de cet organe, se vendent de douze à vingt-quatre livres. Il y en a au moins de cinquante espèces différentes.

. . . .

LES PREMIERS MUSÉES ANATOMIQUES

I

A une époque où la vue du cadavre et la dissection inspiraient encore une vive répulsion, où l'anatomie était presque considérée comme une profanation, on devait s'ingénier à imaginer des procédés qui pussent permettre de vulgariser l'enseignement de cette science.

Le dessin et la gravure, lorsqu'ils représentent avec exactitude l'état des diverses parties du corps, ont l'inconvénient de fatiguer l'attention par leur multiplicité, et surtout de ne rendre qu'imparfaitement certains reliefs. Les préparations sèches peuvent donner une idée de la disposition particulière ou relative des organes ; mais il fallait rouver le moyen de dessécher les muscles, d'injecter les vaisseaux, de les recouvrir d'un vernis qui les protégeât contre les insectes : tout l'art,

en un mot, de la préparation des pièces anatomiques.

On devait, plus naturellement, songer à imiter la structure et la couleur des parties, en se servant d'une matière facile à modeler, et qu'on avait sous la main, puisque la nature la produit en abondance, par le soin des industrieuses abeilles, qui n'ont pas encore songé à décréter la grève des pattes croisées. Le modelage à la cire est, en effet, très ancien. Il nous suffira de rappeler que les Romains de la classe patricienne remplissaient les vestibules de leurs palais des portraits en cire de leurs aïeux et s'estimaient d'autant plus nobles, que le nombre des portraits était plus considérable ; ce qui leur attira plus d'une épigramme des satiriques de leur temps [1].

A quel moment a-t-on commencé à imiter les diverses parties du corps de l'homme et des animaux ? Il est plus malaisé de l'établir.

Selon Pausanias, on montrait, dans le fameux temple de Delphes, en Phocide, une statue d'airain, qui figurait un homme dont les chairs étaient consumées, *en sorte qu'il ne lui restait que les os*. En vertu d'une antique tradition, cette statue avait

1. *Tota licet veteres exornent undique ceræ*
Atria, nobilitas sola est, atque unica virtus.
(Juvénal, sat. VIII.)

été consacrée à Apollon par Hippocrate en personne. C'est, semble-t-il, le plus ancien monument de la sculpture, appliquée à ce genre particulier d'imitation [1].

Quant à la cire, on fut plusieurs siècles avant de l'employer à cette destination.

Elle paraît avoir été mise en œuvre, pour la première fois, par un Français, qui vivait sous le roi-chevalier, à l'aurore de la Renaissance. Jacques d'Angoulême serait l'auteur des trois grandes figures anatomiques, longtemps conservées dans la Bibliothèque du Vatican, où elles se trouvent peut-être encore : « l'une montre l'homme vif ; l'autre comme s'il estoit écorché, les muscles, les nerfs, les veines, artères et fibres ; et le troisième est un skeletos (squelette), qui n'a que les ossements et les tendons qui les lient et accouplent ensemble [2] ».

On présume que ces figures étaient en cire [3]. C'étaient bien, comme le désigne expressément celui qui nous les décrit, des *écorchés ;* de même que les deux personnages qui soutenaient le baldaquin de la chaire destinée aux leçons que pro-

1. *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, par Ph. A. Bacher (mai 1793), t. XCIV, 163.

2. *Images ou tableaux de plate peinture*, par Blaise de Vigenère (Paris, 1578).

3 *Essai historique sur la sculpture en cire*, par Gaston Le Breton. Rouen, 1894.

fessait à Bologne, au milieu du dix-septième siècle, le célèbre Ercole Lelli, lequel se servait de modèles en cire, pour enseigner l'anatomie aux jeunes gens qui étudiaient les arts du dessin, dans cette Université [1].

Vers la même époque, un prêtre sicilien [2] passait pour très habile dans l'art de modeler la cire.

Il avait commencé par imiter toutes sortes de fruits, à la manière des Romains, qui excellaient dans ce genre de travail. Il avait fabriqué force *ex-voto*, représentant des mains, des pieds, des têtes, affectés de maladies ou de difformités plus ou moins hideuses, qui avaient été guéris par l'effet des vœux présentés à un saint ou à une Madone [3].

Zumbo, tel est le nom de l'artiste, fut, de bonne heure, remarqué par le chirurgien Florentin Ricci, qui lui confia l'exécution de pièces pathologiques; mais il se lassa vite de ce travail, qui lui causait un insurmontable dégoût, et il puisa désormais son

1. C'est dans cette Université qu'on vit, pour la première fois, une femme occuper la chaire d'anatomie, Anna Manrollini, dont l'Institut de Bologne possède des préparations remarquables Sa science, ses découvertes, lui firent offrir une chaire à Milan, et lui valurent, en 1769, une visite à l'empereur Joseph II, qui la combla de distinctions honorifiques. (*Les Femmes dans la science*, de Rebière, 196.)

2. L'abbé Dom Gaetano Giulio Zumbo serait né à Syracuse en 1637.

3. En réalite, les *ex-voto* sont beaucoup plus anciens (cf. l'*Asclépiéion d'Athènes*, par Girard (1881); le *Dict. du mobilier*, de Havard, t. I, col. 826, etc.

inspiration dans les sujets religieux. Il se plaisait à faire des crèches et de ces grands reliquaires où des saintes, de grandeur presque naturelle, reposent sur le velours, au milieu d'ornements somptueux[1]. Mariette prétend avoir vu à Florence, outre des compositions anatomiques, remarquablement exécutées par cet artiste, deux cires coloriées, que Zumbo apporta en France, où sa réputation l'avait devancé. C'étaient également deux sujets religieux : la Nativité et la Sépulture du Christ[2].

En 1701, le Sicilien Zumbo avait présenté au roi une tête en cire, qui se démontait, et dans laquelle figuraient les veines, les artères, les nerfs, les muscles, etc. « Désormais, écrit le *Mercure galant*, en parlant de cette invention, on pourra faire des leçons anatomiques toute l'année, sans craindre la puanteur et l'infection des sujets. »

Louis XIV, émerveillé, acheta l'œuvre du modeleur, dont plus tard il fit don à Georges Mareschal, Le premier chirurgien légua sa collection à l'Académie royale de chirurgie ; mais les pièces en furent à la longue dispersées, de sorte que l'on ne sait, aujourd'hui, ce qu'est devenu la tête de Zumbo[3].

1. *Dict. des sc. médicales ;* Paris, 1819, art. *Muséum.*
2. Le Breton, *loc. cit.*
3. *Georges Mareschal*, par le comte Mareschal de Bièvre ; Paris, Plon, 1907, 208.

Un chirurgien et anatomiste de Paris, Guillaume Desnoues, avait profité du séjour de Zumbo dans la capitale [1], pour se faire initier, par lui, aux arcanes de son métier, mais il perfectionna cette branche d'industrie à un tel point, qu'on accourut de tous côtés voir ses personnages en cire.

Les contemporains ne tarissent pas d'éloges sur l'habileté de Desnoues.

« Les artistes — rapporte Vigneul-Marville [2], qui était allé voir son cabinet — proposent quelfois des chefs-d'œuvre, inconnus aux siècles passés ; je n'en ai guère vu qui méritassent mieux ce nom que les corps en cire colorée du sieur Desnoues. On ne saurait trop louer l'habile anatomiste des peines qu'il se donne, pour perfectionner l'étude d'une science aussi utile à l'homme que la connaissance de son propre corps, connaissance qu'on acquiert d'autant plus facilement à l'aide de ces nouveaux corps artificiels, qui imitent si parfaitement la nature, que l'odorat n'en est pas désagréablement frappé, et qu'on n'est pas exposé à ces mouvements d'horreur et de dégoût que cause nécessairement la dissection des corps naturels. Tout ce qu'une profonde connaissance des par-

1. D'autres disent qu'ils avaient fait connaissance à Gênes, où Desnoues était chirurgien français de l'hôpital de cette ville.

2. *Mélanges d'hist. et de littér.*, t. III, 307.

ties qui composent le corps humain, de ses muscles, des nerfs, des tendons, des vaisseaux même les plus imperceptibles, peut donner de lumières à un anatomiste consommé, se trouve exécuté dans les sujets qu'il expose à la curiosité publique, avec tant de finesse et de précision que je ne crois pas qu'on puisse rien voir de plus beau dans ce genre. »

Desnoues avait ouvert, rue de Tournon, un musée formé de nombreuses pièces de cire. On y admirait surtout un homme entier, une fille d'environ douze ans ; une femme grosse de neuf mois, « avec l'enfant couché encore dans la matrice ».

« Tout y est si juste et si naturel, écrivait un touriste étranger, de passage à Paris [1], qu'il ne manque rien jusques aux plus petites veines ; la cire étant quelquefois rouge, quelquefois blanche, bleue, mêlée, suivant les diverses couleurs des parties charneuses ou des veines du corps humain ».

Le prix d'entrée était de 50 sols : c'était assez cher pour l'époque ; on pouvait, il est vrai, prendre pour guide un ouvrier qui entendait l'anatomie et vous expliquait le mécanisme du corps humain et toutes les particularités des figures en cire qu'il vous montrait.

1. Nemeitz, *Séjour de Paris*, t. I, 373.

Comme dans nos musées forains, on ne permettait l'entrée du musée « qu'aux grandes personnes seulement ».

En 1711, le Parlement, sur la demande de l'avocat du roi, fut appelé à réglementer l'exhibition du sieur Desnoues, à qui il fut imposé de ne faire ses démonstrations anatomiques « qu'en plein jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 7 heures en été ; et en outre, à la charge que les femmes n'y seraient point admises, que les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe y seraient toujours couvertes ».

Cette réserve ne s'appliquait pas, toutefois, aux personnes « faisant profession de la médecine, de la chirurgie ou de la pharmacie, ou qui s'y destinent », et qui pouvaient se rendre, « pour leur instruction », au musée anatomique, à toute heure qui leur conviendrait, en dehors des heures réglementaires [1].

Desnoues mourut vers 1720. Son cousin, qui fut son héritier, montra son cabinet de ville en ville. Il le fit voir en Hollande, à Hambourg, en Danemark, en Angleterre, où l'on suppose qu'il le laissa [2].

1. Cf. les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. VI, 1890, 163 et suiv. (*Chr. méd.*, 1902, 718).

2. *Dict. hist. des arts, des métiers et professions*, par Alf. Franklin; Paris, Welter, 1906, 116.

Desnoues eut de plus nombreux imitateurs qu'il n'avait eu de précurseurs[1]. En 1727, paraissait à Paris une brochure, dans laquelle M. de Rasières, écuyer, donnait une description détaillée de son cabinet d'anatomie. En tête de l'opuscule, une magnifique gravure représentait ce cabinet, où étaient conservés environ cent sujets savamment préparés, pour la démonstration anatomique des différents organes.

Ce cabinet d'anatomie devait être un curieux musée ; la préparation des différents cadavres, et surtout leur conservation avaient exigé beaucoup de recherches, et non moins de travail[2].

Bianchi, qui se livra aussi à l'anatomie imitative, avait, en Italie, un cabinet aussi réputé que celui de Desnoues le fut en France ; les pièces en furent dispersées à sa mort.

Le cabinet de Fontana était non moins célèbre au delà des monts[3]. Douze chambres étaient remplies de ses différentes préparations anatomiques et pathologiques, et reproduisaient à ce point la nature, que des femmes, des hommes même, reculaient de saisissement à l'aspect de tous ces

1. *Le Journal des Savants*, de 1713, analyse la dissertation de Camenarius, sur les préparations anatomiques en cire. (Cf. *Intermédiaire des chercheurs*, 10 mai 1893.)

2. *Tribune médicale*, 15 février 1908.

3. Cf. le *Journal de méd., chir. et pharm.*, de juillet 1793 (art du citoyen Desgenettes).

membres qui paraissaient encore palpitants ; certains se disaient même incommodés par l'odeur qu'ils prétendaient s'en dégager !

Bien que ces pièces de cire fissent, paraît-il, plus d'honneur au modeleur qu'à l'anatomiste, l'empereur d'Autriche, Joseph II, fut si enthousiasmé à la vue de cette collection, qu'il en commanda une toute semblable, que son premier chirurgien fut chargé de faire transporter à Vienne [1].

En 1764, le comte de Tressan présentait à l'Académie des Sciences la « moulure en cire » de la personne, en grandeur naturelle, de Bébé, le célèbre nain du roi Stanislas [2]. Quatre ans plus tard, la même Académie recevait la visite d'un souverain étranger.

Quand, en 1768, le jeune roi de Danemark arriva en France, on l'accabla, selon l'usage, de fêtes, de bals et de spectacles. Mais, au milieu de ces travestissements de commande, il n'eut garde d'oublier les savants français, qui n'avaient pas été mis sur le programme. Le monarque voulut avoir à dîner les philosophes en renom et se rendit successivement aux séances des trois Académies.

A l'Académie des sciences, d'Alembert, prévenu de sa visite, lut un discours intitulé : « *Le plus*

1. *Dict. des sc. méd.*, t. XXXV.
2. *Mém. secrets*, t. II, 133.

grand bonheur d'une nation est que ceux qui la gouvernent soient d'accord avec ceux qui l'instruisent[1] ».

Tandis qu'il n'était que prince royal, Gustave III vint, à son tour, à Paris, où il devait apprendre son avènement à la couronne de Suède. Il manifesta, lui aussi, l'intention de visiter l'Académie des Sciences[2]. D'Alembert, l'orateur attitré, prononça l'inévitable discours, et comme le prince s'intéressait, disait-on, aux progrès de la chimie, Macquer, Sage et Lavoisier firent chacun une lec

1. Le discours de d'Alembert se trouve dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, t. VI, 214.

2. En 1777, l'empereur d'Autriche, qui voyageait sous le nom de comte de Falkenstein, voulut également assister à une séance de l'Académie des Sciences, et la chimie, alors fort à la mode, en fit les frais, comme dans la visite de Gustave III. Lavoisier montra à Joseph II comment l'acide carbonique, ou, comme l'on disait dans le langage chimique du temps, l'*air fixe*, est impropre à entretenir la vie. Il asphyxia un moineau dans un bocal qui en était rempli. L'Assemblée croyait le petit animal mort, et elle fut fort étonnée, lorsque Sage, ayant approché du bec de l'oiseau de l'ammoniaque fluor, le moineau se ranima peu à peu, battit des ailes, puis prit sa volée. Le savant français avait profité de la circonstance pour mettre en évidence la vertu de l'alcali volatil contre l'asphyxie ; c'est à peu près la seule bonne observation que Sage ait faite en chimie. Enfin, en 1782, Paul Ier, qui voyageait avec sa femme sous le nom de comte du Nord et qui avait reçu à Versailles la plus somptueuse hospitalité, fit à son tour sa visite aux trois Académies. Malgré la sévérité des sujets qui devaient être traités devant lui, la princesse, son épouse, l'accompagna à l'Académie des Sciences. (Cf. Alfred Maury, *l'Ancienne Académie des Sciences*, 179 et suiv.)

ture : le premier, sur le flint-glass ; le second, sur la blende ; le troisième, sur la nature de l'eau. La séance se termina par plusieurs démonstrations anatomiques, faites par Mlle Biheron.

II

Qu'était cette demoiselle Biheron, qui avait eu l'honneur de faire des démonstrations devant un souverain, en présence de l'assemblée la plus savante de l'Europe? Ce personnage vaut la peine que nous fixions en quelques traits sa physionomie falote.

Marie-Catherine Biheron (et non Bihèron, comme on l'écrit quelquefois), était fille et petite-fille d'apothicaires parisiens.

Le premier des Biherons apothicaires, Michel, natif de Mamers, avait été reçu maître le 26 décembre 1673, puis s'était établi rue Saint-Paul : il fut garde de sa communauté pendant les années 1693 et 1694.

Son fils, Gille, immatriculé dans le corps des marchands apothicaires et épiciers [1], le 4 novembre 1701, fut reçu maître le 22 mai de l'année suivante et succéda à son père, dans son officine

1. Archives de l'École de Pharmacie, reg. 21, p. 75.

de la rue Saint-Paul. Il eut plusieurs enfants, dont *Marie-Catherine*, notre héroïne, qui s'adonna avec succès à la fabrication des pièces artificielles d'anatomie[1].

Cette « demoiselle » avait de bonne heure manifesté une inclination marquée pour l'anatomie et la chirurgie[2]. Elle avait longtemps assisté à des cours de dissection, avant de s'essayer à composer les pièces artificielles qui serviront plus tard à ses démonstrations.

A entendre Mme de Genlis[3] qui, pour compléter son instruction, avait suivi les cours d'anatomie clastique professés par Mlle Biheron, celle-ci, aurait eu, la première, l'idée de faire, avec de la cire et des chiffons, des sujets entiers ce qu'elle exécutait, assure le mémorialiste en jupons, à la perfection. Elle modelait ses imitations sur les cadavres mêmes, qu'elle conservait dans un cabinet vitré, situé au milieu de son jardin, et qu'elle appelait son « boudoir ».

Ces pièces artificielles représentaient si bien les organes, qu'on avait peine à les distinguer des viscères naturels. « Il n'y manque que la puanteur », s'était galamment écrié le chevalier

1. *Journal de médecine de Paris*, 28 juillet 1901 (article du docteur Dorveaux).
2. Cf. la *Corresp. litt.* de Grimm, t. III, 19; et t. VII, 454.
3. *Mémoires*, t. I.

Pringle, un jour qu'il visitait le musée de cire de Mlle Biheron. Et cette opinion était l'écho de l'admiration publique.

Grimm[1], le chroniqueur le mieux informé de son temps, ne manque pas de lui consacrer une mention dans ses tablettes : « Elle avait, dit-il, beaucoup de netteté dans les idées et faisait des démonstrations avec autant de clarté que de précision. » Puis il nous communique ces détails sur la dame :

« Cette fille, âgée de plus de quarante ans, pauvre, subsistant d'une petite rente de douze à quinze cents livres, infiniment dévote d'ailleurs, a eu toute sa vie la passion de l'anatomie. Après avoir longtemps suivi la dissection des cadavres dans les différents amphithéâtres, elle imagina de faire des anatomies artificielles, c'est-à-dire de composer non seulement un corps entier avec toutes ses parties internes et externes, mais de faire aussi toutes les parties séparément dans leur plus grande perfection. Si vous me demandez de quoi sont composées ces parties artificielles, je ne pourrai rien répondre ; ce que je sais, c'est qu'elles ne sont pas de cire, puisque le feu n'a pas d'action sur elles ; ce que je sais encore, c'est qu'elles n'ont aucune odeur, qu'elles

1. *Correspondance* de Grimm, t. XIV.

sont incorruptibles et d'une vérité surprenante.

« Que vous examiniez l'intérieur de la tête ou les poumons, ou le cœur ou quelque autre partie noble, vous les trouverez imités avec tant d'exactitude, jusque dans les nuances les plus délicates, que vous aurez de la peine à distinguer les limites de l'art et de la nature. »

Mlle Biheron comptait parmi ses élèves l'élite de la société. A peine pourrait-on citer, parmi les dissidentes, Mme d'Épinay ; peut-être encore, Mlle de Launay, devenue plus tard Mme de Staal, qui avait pris des leçons du célèbre anatomiste du Verney, lequel l'avait rencontrée à la Cour de Sceaux, chez la duchesse du Maine.

Encouragée par tant de marques de sympathie, Mlle Biheron avait monté un cabinet d' « anatomies artificielles », dont nous avons retrouvé ce suggestif prospectus :

On peut voir à Paris, chez la demoiselle Biheron, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de la rue des Ponts, des anatomies artificielles de son invention, sur un corps tronqué aux extrémités, avec le développement des viscères contenus dans les trois ventres. Voici les différences essentielles de cette pièce d'avec celles de feu M. Desnoues, qu'on a vues autrefois à Paris :

1° Ce qui a été fait jusqu'ici en ce genre ne représentait que des blocs de cire, qui exprimaient mal les parties minces, et dont les reliefs et les couleurs faisaient le seul mérite. Le corps montré par la demoiselle Biheron

est recouvert d'une vraie peau qui imite l'enveloppe extérieure et générale, et qui permet le transport de la pièce entière facilement et sans danger ;



Morand, Chirurgien en chef de la Charité.
Membre de l'Académie des Sciences (1697-1773)

2° On y a copié les membranes naturelles, de manière à tromper les yeux des spectateurs : ce qui est singulièrement remarquable dans le péritoine, l'épiploon, la plèvre, etc. ;

3° Les viscères creux et membraneux, tels que l'estomac

et les intestins, sont rendus artificiellement avec la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels; on souffle l'estomac et même les poumons;

4° Les proportions naturelles de toutes les parties, leurs positions exactes, tout y est observé au point que la nature est copiée avec une précision et une vérité qui étonnent.

Cet ouvrage a déjà obtenu les suffrages de l'Académie des Sciences, de la Faculté de Médecine et de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris.

A l'Académie des Sciences, Morand en personne, Morand, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, avant Louis, avait tenu, dans la séance du 23 juin 1759, à entretenir ses collègues des talents particuliers de Mlle Biheron.

Occupé depuis quatre ans à faire pour S. M. l'Impératrice de Russie une collection des instruments, machines et modèles « nécessaires à la chirurgie », Morand y avait joint « une anatomie artificielle, qui pût servir aux démonstrations sur cette matière ». Mais avant de l'envoyer à destination, il avait tenu à obtenir l'approbation de l'Académie.

C'était, il faut le dire, un peu par amour-propre d'auteur : Mlle Biheron avait suivi les leçons du praticien et le maître était heureux de se féliciter en public du succès de son élève.

Jusqu'alors, on n'avait fait que des modèles de cire plus ou moins imparfaits, et d'un transport

difficile. Outre que la surface extérieure pourrissait avec le temps, les viscères étaient sujets à se casser au plus petit accident, le bloc pouvait tout entier se fendre par l'effet de la sécheresse.

Rien de semblable dans les pièces présentées : les membranes naturelles étaient imitées « à tromper les yeux des spectateurs » ; les viscères creux et membraneux, tels que l'estomac et les intestins, étaient rendus artificiellement, « avec la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels [1] ».

Pour conclure, le rapporteur espérait que les anatomistes voudraient bien convenir « qu'on n'était point encore parvenu à copier la nature avec tant de précision et de vérité ».

Après la lecture de ce panégyrique, Mlle Biheron était introduite au sein de la docte assemblée et démontra, sur la pièce même, la théorie que son maître venait d'exposer. Ce fut une explosion d'enthousiasme, dont les journaux de l'époque nous ont conservé l'écho.

« Nous avons eu la curiosité de voir cette production anatomique, écrivait un médecin. Nous avons été singulièrement surpris de la fidélité, de l'exactitude et de la vérité avec laquelle toutes les parties sont exprimées. Il nous a semblé que

1. *Journal de Médecine*, 1759, 275 et suiv; cf. *Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences*, 1759, *Histoire*, 94 ; Paris, 1765.

Mlle Biheron a redoublé d'efforts, toutes les fois qu'elle a rencontré des obstacles, et que ses talents se sont irrités contre les difficultés.

« On ne peut pas mieux rendre qu'elle l'a fait la surface interne du crâne, les différentes substances du cerveau et les cordons des nerfs.

« Le plexus choroïde nous a paru de toute beauté; nous avons également admiré la section transversale des côtes, la texture du sternum et surtout les membranes qui recouvrent la poitrine et le bas-ventre ; l'épiploon fait une illusion complète.

« Il y a des beautés de détail sans nombre, que nous ne pouvons faire sentir ici ; nous ne dissimulerons pas même qu'il y ait des parties que nous n'avions jamais si bien vues dans le cadavre.

« Si Mlle Biheron continue à se perfectionner dans ce genre, nous ne doutons pas qu'elle ne puisse faire une anatomie complète, aussi parfaite que la nature, dans laquelle on pourra pleinement s'instruire de cette science sans dégoût et sans horreur, et nous sommes persuadés qu'à l'aide des maîtres et des livres, on apprendrait mieux et en moins de temps l'anatomie. Les lumières du célèbre M. Morand pour l'anatomie, les sages conseils de Mlle Basseporte, peintre du roi, pour le dessin, n'ont pas peu contribué à faire éclore les

talents de Mlle Biheron, et à faire sortir de ses mains ce chef-d'œuvre que nous lui devons et que nous admirons. »

De tels suffrages avaient leur prix, et celle qui s'en rendait digne méritait mieux que les quelques lignes dédaigneuses que lui ont accordées ses rares biographes.

Si Mlle Biheron est oubliée aujourd'hui, elle n'en a pas moins conquis, de son vivant, la célébrité, sinon la gloire. Nous n'en voulons pour preuve que les documents peu connus, sinon tout à fait inédits[1], auxquels nous avons réservé une place à la fin de cette étude.

Le premier, extrait des archives du *British Museum*, est une lettre de Diderot à Wilkes, écrivain politique anglais, où le créateur de l'*Encyclopédie* donne des détails assez neufs sur cette Mlle Biheron, dont nous nous sommes constitué l'historiographe. Nous n'allons reproduire que le passage qui la concerne :

« Mlle Biheron, qui vous remettra ce billet extravagant, écrit Diderot à Wilkes, est une souris effarouchée qui sort de son trou et qui va chercher chez vous de la sécurité.

« Cette souris est une souris distinguée dans son espèce. Elle justifiera la considération dont elle

1. Les *Inédits*, publiés à Londres par livraisons, éditées par M. Genonceaux, 30, Store Street, Bedford Square, London.

jouit ici par une quantité de très beaux ouvrages ; ce sont des pièces anatomiques d'une vérité et d'une exactitude merveilleuses.

« Je vous prie de l'accueillir et de lui rendre tous les bons offices qui dépendront de vous. Ma fille a fait avec facilité et sans dégoût un cours d'anatomie chez elle. Si vous m'en croyez, vous engageriez Mlle Wilkes à prendre quelques unes de ses leçons. Quoique ce ne soit point l'objet du voyage de Mlle Biheron, comme elle joint à ses connaissances un grand caractère de bienfaisance, je ne doute point qu'elle ne se fît un plaisir de vous obliger dans votre enfant. »

Dans une autre lettre, adressée au général Betzky, ministre des arts à la Cour de Catherine II, Diderot s'était encore entremis en faveur de sa protégée, qui s'était montrée, dès les premières ouvertures qui lui avaient été faites par la Cour de Russie, assez disposée à transporter ses préparations dans ce pays.

Elle avait cependant, à l'époque, pas moins de cinquante-cinq ans ; sa santé avait beaucoup souffert de la continuité de ses travaux. Elle avait fait deux fois déjà le voyage d'Angleterre et chaque traversée avait pensé lui coûter la vie[1]. Elle hésitait, pour toutes ces raisons, à entreprendre un aussi

1. DIDEROT, *Œuvres complètes*, édition Assézat et Tourneux, t. XX, 62 (Paris, 1877).

long et aussi périlleux voyage, sans recevoir au moins quelque avance.

Diderot nous a laissé ignorer quel fut le dénouement de cette aventure. Les réserves exprimées par la vieille fille, qui montrait beaucoup de désintéressement en la circonstance, puisqu'elle ne mettait aucun prix à ses pièces anatomiques, qu'elle proposait d'abandonner en toute propriété à l'Impératrice, n'étaient que trop légitimes.

Elle était, d'ailleurs, dans une situation assez précaire, si nous en jugeons sur certains indices.

En 1761, elle avait sollicité et reçu une gratification du roi de Danemark: elle avait eu l'idée d'expédier à ce prince « un cœur avec différentes coupes, pour en faire voir la structure intérieure; un canal thoracique, avec le réservoir du chyle; les parties de la génération; une matrice élastique, pour faciliter les connaissances nécessaires à la pratique des accouchements [1]; une vessie d'homme; une vessie de femme; un

1. Elle fit présenter, en 1770, à l'Académie des Sciences « une pièce ou fantôme, relative à la manœuvre des accouchemens: au moyen de cette construction, et en plaçant un fantôme d'enfant dans la matrice, avec son cordon et son délivre, on peut imiter ce qui se passe dans l'accouchement naturel, etc. » (*Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences*, 1770; *Hist.*, 49; Paris, 1773). Elle ne fut pas la seule à fabriquer des « fantômes » pour l'instruction des sages-femmes. En 1773, une dame Lenfant (un nom prédestiné!) faisait des « fantômes et des mannequins très propres pour l'exercice manuel des accouchemens; les proportions naturelles, soit dans le bassin, soit dans le fœtus,

cæcum armé de sa valvule de Tulpius ; un rein, un foie, une oreille, un œil[1] ».

Malgré les annonces qu'elle fit insérer dans les annuaires de médecine[2], et quoiqu'elle comptât dans la haute société beaucoup d'amis, empressés à la recommander aux pouvoirs publics[3], elle ne se lassait pas de présenter requêtes sur pétitions, pour attirer l'attention sur elle.

Cette demoiselle, « modeste et dévote », dont parle Grimm, cette souris trottinant menu, s'en-

sont exactement observées », lit-on dans une réclame de l'époque (*Affiches, annonces et avis divers*, n° du 24 février 1773).

1. Éphémérides médicales, 4 juin 1761 (*Union médicale*).

2. Voici ce qu'on peut lire dans l'*Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe*, pour l'année 1776, à la p. 230 :

« Mademoiselle Biheron, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de celle des Poulies, auteur de plusieurs pièces d'anatomie artificielle, d'une composition qui lui est propre : elle ouvre son Cabinet tous les mercredis, à l'exception des fêtes, depuis onze heures du matin jusqu'à une. On pourra avoir des séances particulières, en prenant avec elle des arrangemens. Elle a fait l'anatomie artificielle pour servir aux démonstrations sur cette matière, qui a eu le suffrage de l'Académie des Sciences, et qui a été envoyée avec les autres pièces qui composent l'arsenal de chirurgie, pour la Chancellerie de médecine de Pétersbourg, par feu M. Morand : elle a aussi fait une machine, pour démontrer les accouchemens naturels et contre nature, qui fut jointe à l'anatomie artificielle. »

3. « ... Je crois, en effet, écrivait Grimm, que ce merveilleux ouvrage de Mlle Biheron est une chose unique en Europe et que le Gouvernement aurait dû depuis longtemps en faire l'acquisition pour le cabinet d'histoire naturelle au Jardin du roi, et surtout récompenser l'auteur, d'une manière qui honore et encourage les talents. » (Grimm, *Correspondance littéraire*, Paris, t. IX, 275-7.)



Lith. de Delpech

Médecin sous le règne de Louis XV.

tendait très bien à creuser sa galerie, ainsi qu'en témoigne ce dernier document, celui-là inédit, que nous tirons de notre collection personnelle : c'est une lettre adressée par la vieille fille, probablement à un ministre de Louis XVI, pour lui demander une pension. Nous la reproduisons *in extenso*, en mettant en italique ce qui est souligné dans le texte :

Monseigneur,

Votre Grandeur m'a permis de lui remettre sous les yeux l'objet de ma demande que la reine a daigné accueillir et que Sa Majesté a recommandé à vos soins particuliers.

J'ai l'honneur *d'offrir au Roi mon* cabinet d'anatomies artificielles pour l'éducation des enfants de France. Sur ce que Votre Grandeur a bien voulu me proposer de déterminer ce que je souhaitais de la part du Gouvernement, je désirerais une somme de *trente mille livres*, dont *six* me seraient paiées actuellement, et dont le *reste me feroit le fond d'une rente viagère.* En outre, pour *récompense* d'un travail unique en Europe, et *pour* me mettre à portée de compléter mon *cabinet par des pièces rares que je médite*, je désire *une pension viagère de quinze cents livres.*

Monseigneur, je supplie Votre Grandeur de donner des ordres pour que le vœu de la Reine soit accompli. J'attends pour moi cette faveur d'un ministre qui est le protecteur le plus éclairé des beaux-arts.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, etc

Nous avons longtemps ignoré quel avait été le sort de cette curieuse pétition ; récemment, nous

en avons su, par hasard, le résultat : Mlle Biheron, au lieu des 30.000 livres qu'elle sollicitait, n'obtint tout juste qu'une somme de 1.500 livres, pour les leçons qu'elle s'était engagée à donner à la famille royale [1].

Bien que nous ne soyons pas fixé sur la date exacte de sa mort[2], Mlle Biheron semble avoir vécu jusqu'à un âge très avancé.

Si on lui reconnut de son vivant quelque habileté dans l'art des « anatomies artificielles », ceux qui sont venus après elle ont porté cet art à un tel degré de perfection qu'il en est bien peu, à l'heure actuelle, qui connaissent seulement de nom ce précurseur incontestable des Auzoux et des Talrich.

1. Nous relevons, dans les *Archives parlementaires*, Ire série, t. XXVI, p. 34 : ... « Art. 26. — A Marie-Anne-Marguerite Biheron, tant pour compléter les pièces d'anatomie artificielle qui composent son cabinet que pour lui tenir lieu de traitement, sans retenue, à raison du travail et des soins qu'exigent, soit la garde et l'augmentation de ladite collection, soit les démonstrations qu'elle est chargée d'en faire à la famille royale, et ce, pour les 6 derniers mois de 1789, la somme de 1.500 livres, suivant l'ordonnance à elle délivrée le 3 décembre de ladite année, ci... 1.500 l. »

2. Presque tous ses biographes la disent morte en 1785, âgée de cinquante-cinq ans. C'est une erreur, ainsi que le démontre le document cité dans la note précédente. D'après Dorveaux, qui s'en réfère à Larousse (*Grand Dictionnaire universel*, t. II, 730 ; Paris, 1867), elle aurait succombé en 1815, presque centenaire, puisqu'elle était née le 17 novembre 1719.

LES FEMMES DU MONDE AUX COURS DE MÉDECINE

I

A côté des étudiants qui se sont assis sur les bancs des Écoles, à la conquête d'un parchemin, but et couronnement de leurs efforts, il nous a paru qu'une place devait être réservée à ceux ou celles qui se sont épris, si l'on peut dire, platoniquement, de notre science, aux « amateurs » des deux sexes, qui souvent témoignèrent de plus d'ardeur que bien des professionnels, occupant leurs loisirs à ces distractions sévères, non sans doute avec le parfait insouci du qu'en dira-t-on, mais avec un désintéressement que nous aurions mauvaise grâce à reconnaître.

Parmi les fervents de ce libre enseignement, les femmes, entre tous, se distinguèrent. Ce fut une de leurs premières conquêtes, sinon un des premiers signes de leur affranchissement.

Un certain nombre de femmes et non des moins élevées dans la hiérarchie sociale, firent montre, de bonne heure, de ces goûts si peu conformes à la délicatesse de leur tempérament. Dès l'époque de la chevalerie, on les voit se manifester, timidement encore ; deux siècles plus tard, ils s'affirmeront avec moins de discrétion.

Particulièrement sensibles au mystère des choses, les femmes ne pouvaient rester longtemps étrangères aux préoccupations scientifiques. Leur curiosité naturelle y trouvait un aliment ; leur instinct charitable, une satisfaction.

A leurs yeux, la médecine est, dans le principe, surtout une science pratique, expérimentale, une collection de recettes, avec quoi leur semblable peut être soulagé.

Les grandes dames de la Renaissance nous en offriraient maints témoignages [1] ; nous n'en rappellerons qu'un : celui de Catherine Sforza, de cette illustre maison milanaise où les condottières alternent avec les héros.

Cette femme d'État, qui fut aussi une savante, nous est dépeinte passant des heures, dans son officine, à recevoir une Juive qui lui apporte un

1. « Théologie, philosophie, histoire, jurisprudence, mathématiques et médecine, ces femmes (du quinzième et du seizième siècle), comme le docteur Faust, avaient tout parcouru, tout étudié. » (H. Blaze de Bruy, *Dames de la Renaissance*. 105.)

onguent universel ; à vérifier les formules « d'eau céleste » ; d'un remède à base de moelle d'âne ; à expérimenter un aimant destiné à réconcilier les ménages et mille autres billevesées de même espèce.

Un jour, un de ses ambassadeurs lui envoie une drogue à base d'œufs et de safran, qu'il vante avec un enthousiasme délirant : « Je veux, lui répond-elle, assister à l'expérience... Je ne changerais pas avec le roi de France, tant je suis heureuse devant un objet si admirable ; et, d'ailleurs, Votre Excellence ne trouverait pas d'homme semblable à moi, car il faut du courage pour ne pas craindre les esprits, de la foi pour croire, du secret pour ne rien trahir, et enfin les instruments que j'ai : les Universités de Bologne, de Ferrare, de Paris, de Rome, n'en possèdent point de semblables [1]. »

Au plus fort de ses occupations guerrières, à la veille d'une prise d'armes, elle n'oublie pas de commander les bocaux, pour les expériences qu'elle a projetées : manie de collectionneur, amusement puéril, pourra-t-on penser ; nous préférons y reconnaître cette ardeur de savoir, cette soif de l'inconnu, ce désir de pénétrer l'impénétrable, qui ira de plus en plus se développant, pour

1. *Les Femmes de la Renaissance*, par R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE : Paris, 1898.

aboutir à l'admirable mouvement scientifique du siècle de Voltaire et des Encyclopédistes.

Mais avant d'en arriver là, que d'étapes parcourues ! Combien sont-elles de femmes, qui ont étudié la médecine pour leur plaisir personnel ? Jusqu'à l'aurore du dix-huitième siècle, bien peu, assurément [1].

Deux noms seuls viennent sous notre plume [2] : après Catherine Sforza, nous ne voyons à citer que la Palatine de Neubourg, Anne-Sophie, épouse de l'électeur de Saxe.

Cette dernière, née princesse de Danemark, possédait de grandes connaissances, tant dans le domaine des langues que dans celui de l'histoire naturelle [3]. Elle excellait surtout en botanique et

1. Plus que les femmes, au dix-septième siècle tout au moins, les hommes, de la catégorie de ceux qu'on est convenu d'appeler les gens du monde, ont pris intérêt à l'anatomie, le passage suivant, tiré des *Lettres de Gui Patin* (édition Reveillé-Parise, III, 635), n'en serait-il pas l'indice ?

« Hier fut tirée de la Conciergerie une jeune fille de Tours ; et de là menée à la Grève, où elle fut pendue et étranglée, pour avoir, à ce qu'on dit, défait son enfant. Mais aussitôt un carrosse arrive dans la Grève, dans lequel fut mis ce corps et emporté dans le Louvre, *où quelque grand en veut avoir la démonstration.* »

2. Au seizième siècle, deux noms également sont à **retenir** : Alexandra Gigliana, anatomiste à Bologne (*les Femmes dans la science*, par Rebière, 127) ; et Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, mais qui s'occupa surtout d'alchimie (cf L. Feugère, *Mlle de Gournay, sa vie et ses œuvres*, 1853, in-8).

3. *Histoire des femmes-médecins*, par la doctoresse Mélanie Lipinska, 200.

en médecine et consacrait avec prédilection ses loisirs à cette dernière. Elle cultivait dans son jardin beaucoup d'herbes médicinales et en préparait des médicaments, qu'elle distribuait aux pauvres malades. Dans le même but, elle établit d'autres grands jardins et fonda, à Dresde, une excellente pharmacie, qui existait encore en 1830[1].

Dans le même temps, Éléonore, princesse de Wurtemberg, inspirait la publication d'un manuel de thérapeutique[2].

Au milieu du dix-huitième siècle, mourait à Iéna, à un âge déjà avancé, Jeannette, née comtesse de Sayn et Wittgenstein, mariée en premières noces avec le comte Jean de Hesse et, en secondes noces, avec le duc Jean-Georges de Saxe-Eisenach. Selon Paullini, elle « acquit dans les sciences médicales beaucoup de notions et quelque expérience ».

Élisabeth, comtesse de Kent (Élisabeth Kantzi), publiait en anglais, sous ce titre : *A choice manual, or rare secrets in physic and chirurgery*, Londres, 1670, in-12 (Manuel choisi ou secrets rares de médecine et de chirurgie), un livre qui obtint un grand succès dès son apparition[3].

1. Harless, *Verdienste der Frauen ;* Göttingen, 1830, 159-160.
2. *Histoire des femmes-médecins*, loc. cit.
3. Il fut traduit en allemand par Jean-Caspar Grimm. Schacher en cite trois éditions.

La *poudre de la comtesse* (de Kent) a longtemps figuré dans les Pharmacopées. En 1693, Madame (la mère du Régent), atteinte de petite vérole, ne voulut pas prendre d'autre remède et, malgré les boissons glacées, les fenêtres toujours ouvertes, et quoi qu'elle changeât de linge quatre fois le jour, toutes choses que la médecine de l'époque considérait comme autant d'hérésies, elle réchappa d'un mal dont on n'était plus à compter les victimes.

Nous n'avons, jusqu'ici, relevé que des cas pour ainsi dire *sporadiques* de cette fièvre de science ; mais il fut un temps où elle sévit comme une véritable épidémie.

Nous l'avons déjà noté, quand nous avons parlé des études médicales à la Renaissance : outre les étudiants, se pressaient, alors, aux dissections, des seigneurs et des bourgeois et aussi maintes dames, « quand on disséquait un homme[1] ».

Sous le Grand Roi, « non contentes d'être renchéries, maniérées, et absurdement coquettes, les femmes se mirent en tête d'être savantes, et non pas seulement en lettres, mais en philosophie, en astronomie, en médecine[2] ».

Ce ne fut pas assez de tenir la plume et de former les salons en académies, il leur vint le désir de manier l'astrolabe et le bistouri.

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1892).
2. Jeannel, *la Morale de Molière.*



FONTENELLE

(D'après une peinture de Voiriot, gravée par P.-G. Langlois).

C'est alors que Molière intervient et flagelle, on sait avec quelle vigueur, ces *Précieuses ridicules*, que Boileau, avec son robuste bon sens, achèvera d'accabler, dans des vers qui ne sauraient trouver meilleure place :

D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si terni ?
C'est que, sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un astrolabe en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.
Gardons de la troubler : sa science, je croi,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi ;
D'un nouveau microscope on doit, en sa présence,
Tantôt, chez Dalencé, faire l'expérience ;
Puis, d'une femme morte avec son embryon
Il faut, chez du Verney, voir la dissection [1].

Guichard-Joseph du Verney était le grand anatomiste à la mode.

Il n'avait pas seulement des connaissances profondes dans la science qu'il professait; ce qui contribua, au dire de Fontenelle[2], à le mettre promptement en vogue, ce fut « l'éloquence avec laquelle il parlait sur ces matières... C'était un feu dans les expressions, dans les tours et jusque dans sa prononciation, qui aurait presque suffi à un orateur. Il n'eût pas pu annoncer indifférem-

1. Boileau, satire X, 425.
2. *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. VI, contenant les Éloges des académiciens morts depuis 1718 jusqu'en 1739 (Paris, 1742).

ment la découverte d'un vaisseau, ou un nouvel usage d'une partie : ses yeux en brillaient de joie et toute sa personne s'animait. » Ajoutons qu'il était jeune, de figure agréable, ce qui n'était pas fait pour éloigner de son cours les belles personnes avides de l'entendre. Mais cédons la parole à son panégyriste, qui fut rarement mieux inspiré.

« A mesure qu'il parvenait à être plus à la mode, il y mettait l'anatomie qui, renfermée jusque-là dans les Écoles de médecine ou à Saint-Côme, osa se produire dans le beau monde, présentée de sa main.

« Je me souviens, ajoute Fontenelle, d'avoir vu des gens de ce monde-là, qui portaient sur eux des pièces séches préparées par lui, pour avoir le plaisir de les montrer dans les compagnies, surtout celles qui appartenaient aux sujets les plus intéressants. »

Comment ne se serait-on pas presse aux leçons de celui dont le Roi lui-même avait fait choix pour son propre fils ? Quand ceux qui étaient chargés de l'éducation de Mgr le Dauphin songèrent à lui donner des connaissances de physique — ainsi désignait-on l'ensemble des sciences dites exactes — c'est à du Verney qu'on fit appel pour l'anatomie.

« Celui-ci préparait les parties à Paris et les transportait à Saint-Germain ou à Versailles.

Là, il trouvait un auditoire redoutable : le Dauphin, environné de M. le duc de Montausier, de M. l'évêque de Meaux, de M. Huet, depuis évêque d'Avranches, de M. de Cordemoi, qui tous, en ne comptant pour rien les titres, quoiqu'ils fassent toujours leur impression, étaient fort savants et fort capables de juger même ce qui leur eût été nouveau. Les démonstrations d'anatomie réussirent si bien auprès du jeune prince, qu'il offrit quelquefois de ne point aller à la chasse, si on les lui pouvait continuer après son dîner.

Ce qui avait été fait chez lui, se recommençait chez M. de Meaux avec plus d'étendue et de détail. Il s'y assemblait de nouveaux auditeurs, tels que M. le duc de Chevreuse, le P. de la Chaise, M. Dodart, tous ceux que leur goût y attirait, et qui se sentaient dignes d'y paraître. M. du Verney fut, de cette sorte, pendant près d'un an, l'anatomiste des courtisans, connu de tous et presque ami de ceux qui avaient le plus de mérite. »

Une anecdote, peu connue, atteste l'intérêt que Louis XIV lui-même portait aux progrès de l'anatomie et à celui qui y avait le plus contribué.

« Un éléphant femelle, que Pierre II, de Portugal, avait offert au Grand Roi, en 1668, étant mort à Versailles en 1681, Louis XIV voulut être témoin de son autopsie, qui fut faite avec une grande solennité, par Duvernev, Perrault et La Hire, toute

l'Académie des Sciences étant présente. Lorsque les entrailles eurent été examinées, décrites et dessinées, on les enleva de la salle anatomique. Alors, Duverney se plaça dans le coffre de l'éléphant, pour opérer plus à son aise; ce fut dans ce moment que Louis XIV entra, pour satisfaire sa curiosité et pour inspirer de l'émulation aux académiciens. Le roi, ne voyant pas l'opérateur, dit: « Où est donc l'anatomiste? » Dans l'instant, Duverney, le scalpel à la main, sortit du ventre de l'animal, comme d'une caverne, pour répondre à S. M. et le remercier de son attention[1]. »

Ce n'était pas seulement à du Verney qu'allait l'engouement de la société parisienne; s'il était de bon ton d'assister à ses démonstrations, il ne l'était pas moins de se montrer aux cours de chimie de Lémery, comme plus tard on se fera voir à ceux de Rouelle[2].

Lémery avait ouvert des cours publics dans la rue Galande. « Son laboratoire était moins une chambre qu'une cave et presque un antre magique,

1. M. Denise (*Bibliographie du Jardin des Plantes ;* Paris, 1903) a emprunté ce curieux récit au journal *le Publiciste*, n° du 19 floréal an X; mais le rapport *in extenso* de cette dissection fameuse se trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux dressés*, par M. Perrault (*Hist. de l'Acad. des Sciences*, t. III, 3e partie).

2. Cf. Saigey, *les Sciences au dix-huitième siècle*, 189.

éclairé de la seule lueur des fourneaux ; cependant, l'affluence du monde était si grande, qu'à peine avait-il de la place pour ses opérations [1]. »

Il avait, pour auditeurs, tout ce que le siècle comptait d'illustrations : Bernier, Rohaut, Tournefort, et nombre de dames entraînées par la mode, qui venaient faire assaut d'élégance dans ces assemblées austères.

Parmi elles, Mme de la Sablière n'était pas des moins assidues. La maison de Mme de la Sablière était la véritable hôtellerie des gens de lettres et des savants. N'était-ce pas à elle que La Fontaine dédiait son poème du *Quinquina ;* elle encore, à qui Bernier, qu'on se plaisait à nommer le *joli philosophe*, envoyait, en guise d'*Étrennes* [2], des observations sur divers sujets de physique, voire d'anatomie et de médecine ?

C'est pour Mme de la Sablière, enfin, que le même Bernier prit la peine de composer un *Abrégé* du système philosophique de son maître Gassendi, abrégé qui ne compte pas moins de huit volumes !

1. *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. V (Éloge de Lémery).
2. Ces *Étrennes* figurent dans le *Journal des Savants*, des 7 et 4 juin 1688.

II

On a dit, non sans quelque raison, que les écrivains du dix-huitième siècle se sont fort peu préoccupés de l'éducation des femmes. L'*Encyclopédie*, qui traite avec détail de l'éducation des garçons, ne consacre, en effet, que quelques lignes à l'éducation des filles. Diderot va jusqu'à déclarer que l'étude des sciences est déplacée chez une fille ou une femme et ne convient ni à l'âge ni au sexe.

Rousseau avance, de son côté, dans l'*Émile*, que « la recherche des vérités abstraites et spéculatives, des principes, des axiomes, dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées n'est point du ressort des femmes ; leurs études doivent se rapporter toutes à la pratique ».

Les faits ont donné un démenti à ces théories. Non pas que les femmes, au siècle de la galanterie, aient eu autre chose que des notions superficielles des différentes sciences[1] ; mais on les voit

1. Feu Mme la marquise de Voyer, conte Grimm dans sa *Correspondance* (t. XIV), assistait à une leçon d'anatomie, dans

prendre intérêt aux expériences de physique et de chimie, se presser aux cours de mathématiques, d'astronomie, d'histoire naturelle. Certaines veulent être initiées à la médecine, à la chirurgie, même à l'astronomie !

Par son livre de la *Pluralité des mondes*, Fontenelle avait popularisé l'astronomie. Il était du bel air de s'inquiéter de ce qui se passait dans Saturne et dans Jupiter, d'aller interroger les mondes qui ouvraient le champ à ces rêveries et à ces chimères.

Toutes les femmes se firent astronomes, comme auparavant elles avaient été cartésiennes, comme plus tard elles seront naturalistes, avec les *Époques de la Nature*, de Bernardin de Saint-Pierre ; ou botanistes, sous l'impulsion de Jean-Jacques.

Jusqu'à Rousseau, la botanique n'avait été, en France, que l'étude des simples, exclusivement dévolue à l'apothicaire et à l'herboriste ; par le charme de ses démonstrations, l'auteur des *Confessions* répandra le goût de cette science dans toutes les classes de la société et les dames feront assaut de grâces, pour obtenir du farouche misogyne un

laquelle on expliquait le peu que nous savons du mécanisme mystérieux de la reproduction. Le démonstrateur, ayant suivi le cours du chyle dans tous les viscères qu'il parcourt, avant d'arriver à son dernier terme, Mme de Voyer dit, avec une surprise dont la naïveté pourra paraître assez originale : « Cela passe donc aussi par le cœur ? Ah ! j'en suis bien aise ! »

de ces herbiers, où les plantes desséchées par ses mains ressemblent à de beaux dessins.

Jean-Jacques complétait, en histoire naturelle, l'œuvre de Buffon qui, en parant la science des riches ornements du style, était parvenu à la rendre accessible à la plus frivole portion du genre humain.

C'est alors que Mme du Châtelet [1] traduit les *Principes* de Newton et concourt pour les prix de l Académie des Sciences. « L'esprit philosophique fait tant de progrès en France depuis quarante ans, écrit Voltaire à la *divine Émilie*, en lui dédiant sa tragédie d'*Alzire*, que si Boileau vivait encore, lui qui osait se moquer d'une femme de condition, parce qu'elle voyait en secret Roberval et Sauveur, il serait obligé de respecter et d'imiter celles qui profitent publiquement des lumières des Maupertuis, des Réaumur, des Mairan, des Du Fay et des Clairaut ; de tous ces véritables savants qui n'ont pour objet qu'une science utile et qui, en la rendant agréable, la rendent insensiblement nécessaire à notre nation. Nous sommes au temps, j'ose le dire, où il faut qu'un poète soit philosophe et où une femme peut l'être hardiment. »

1. Les *Lettres de Mme du Châtelet* ont été publiées par Eug. Asse, avec une préface, des notes et un index. On y voit avec quelle passion la marquise cherchait à s'instruire, auprès de tous les savants compétents, des différentes sciences.



LES BELLES DAMES ASSISTANT AUX LEÇONS DE L'ABBÉ NOLLET

(D'après une gravure du temps).

En parlant de la sorte, Voltaire ne faisait qu'exprimer l'opinion de son siècle, et ambitieux lui-même de réunir le titre de géomètre à celui de poète et d'historien[1], il s'était fait expliquer, par Mme du Châtelet, la physique de Newton, que Maupertuis avait enseignée à l'aimable marquise, et il avait pris, avec elle, des leçons de géométrie de Samuel Kœnig[2].

Les traités de géométrie, de mécanique et d'algèbre voisinaient, sur les chiffonniers, avec les romans de l'abbé de Voisenon et de Crébillon fils.

Toutes ces petites-maîtresses, que la vue d'un bouquet de violettes ou l'aspect d'une écrevisse ou d'un homard, même en peinture, font évanouir[3], se pressent aux leçons de physique de l'abbé Nollet, ou aux cours de chimie du pharmacien Rouelle[4].

1. Le Président Hénault écrivait, de Plombières, à d'Argenson : « J'ai aussi passé par Cirey; c'est une chose rare : ils sont là, tous les deux, comblés de plaisirs. L'un fait des vers de son côté, et l'autre des triangles. La maison est d'une architecture romanesque et d'une magnificence qui surprend. Voltaire a un appartement, terminé par une galerie, qui ressemble à ce tableau que vous avez vu de l'école d'Athènes, où sont rassemblés des instruments de tous les genres : mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques, et tout cela est accompagné d'ancien laque, de glaces, de tableaux, de porcelaines de Saxe, etc.; enfin, je vous dis qu'on croit rêver. » (L. Perey, *le Président Hénault et Mme du Deffand*, 257.)

2. *L'Ancienne Académie des Sciences*, par Alf. Maury, 156.

3. *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I.

4. Plus tard, elles se rendront en foule au cours de Lavoi-

Les démonstrations de ces savants sont, d'ailleurs, pleines d'attrait. Chez l'abbé Nollet, les belles dames s'extasient « en voyant sortir du feu, un feu qui fait du bruit, du menton d'un grand laquais qu'on gratte ».



EXPÉRIENCES D'ÉLECTRICITÉ, FAITES SUR UN HOMME SUSPENDU (1740)
(D'après une vignette de COCHIN fils).

Le chimiste Rouelle, en poussant à l'extrême limite la fusion et la volatilisation du charbon, expose aux regards de ses spectatrices éblouies

sier. « La gloire de Lavoisier, écrit le voyageur russe Karamsine, a passionné beaucoup de Parisiennes pour la chimie, à ce point qu'il y a deux ans, de belles dames se plaisaient à expliquer les impulsions de leur cœur par des réactions chimiques. » (RIBIÈRE, *op. cit.*, 334.)

un diamant qu'on n'aura plus qu'à débarrasser de sa gangue pour lui rendre tout son éclat.

Les femmes du monde se rencontrent aux cours de Sigaud de Lafond et de Mithouart.

Le *Musée* de Gourt de Gébelin, le *Salon de correspondance* de la Blancherie, le *Lycée* de Pilastre de Rozier, font une sérieuse concurrence aux salons littéraires de Mme Geoffrin et de Mme du Deffand.

« Nulle science ne répugne à la femme. Les sciences les plus viriles semblent exercer sur elles une tentation, une fascination.

« La passion de la médecine est presque générale dans la société; la passion de la chirurgie est fréquente. Beaucoup de femmes apprennent à manier la lancette, le scalpel même. Beaucoup se montrent jalouses de la petite-fille de Mme Doublet[1], la comtesse de Voisenon, qui, auprès des

1. « La maison de Mme Doublet avait été ouverte, pendant un demi-siècle, à tous les gens de lettres qui s'y étaient présentés. Elle recevait particulièrement des savants et beaucoup de médecins. A force de causer avec ceux-ci, sa petite-fille, qui allait beaucoup chez Favart, et qui avait épousé le frère de l'abbé Voisenon, devint folle de médecine, et voulut traiter tout le monde, ses gens, ses amis, ses amans; il paraît que deux ou trois de ces derniers furent horriblement maltraités. C'est cette même dame Voisenon qui, au temps où les mystifications étaient à la mode, reçut un jour le diplôme de présidente de la faculté de santé : on avait fait imprimer exprès une gazette pour lui bien persuader sa nomination. Cette gazette fut copiée sérieusement par d'autres ; le *Journal des savans*

médecins reçus chez sa grand'mère, apprend tant bien que mal l'art de guérir, et médicamente dans ses terres parents et amis, tout ce qui lui tombe sous la main, si bien que des plaisants, insérant un carton dans le *Journal des Savants*, lui font croire qu'elle est élue présidente du Collège de médecine [1]. »

L'étude de l'anatomie figure dans les programmes d'éducation de toute personne de qualité [2]. La plupart se contentent de la théorie, mais il en est qui poussent le fanatisme pour la dissection, jusqu'à en mourir. Le fait nous est très placidement conté par ce virago en jupons, ce joli monstre, comme on l'a très heureusement qualifiée, de Mme de Genlis.

« La comtesse de Coigny mourut très jeune, rapporte l'intarissable caillette, dans ses *Mémoires* [3]. On prétend que sa passion pour l'anatomie

répéta même son discours de réception, ou plutôt sa lettre d'acceptation, et cela fit rire tout Paris. » (*Mém. de Brissot*, t. I, 209).

1. Les Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle* (1862), 372-373, éd. Didot.

2. Du Verney venait quelquefois voir, à Sceaux, la duchesse du Maine. « Le bonhomme, conte un anecdotier, cherchait à rendre service, dans cette cour, à Mme de Staal, alors Mlle de Launay, qui avait fait sous lui un cours d'anatomie. Voulant faire un grand éloge de sa protégée, il lui arriva un jour de dire, en grande compagnie, que cette demoiselle était *la fille de France qui connaissait le mieux le corps humain.* » On entend les rires de l'assistance !

3. *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I.

contribua à sa mort, en lui faisant respirer un mauvais air. On assurait dans le temps, qu'elle ne voyageait jamais sans avoir dans la caisse de sa voiture un cadavre. » Et voilà toute l'oraison funèbre de cette femme de dix-huit ans, dont Mme de Genlis approuvait, cela va sans dire, le singulier penchant !

Mme de Genlis, cependant, malgré tout son zèle et son penchant pour les plus macabres fantaisies, avait reculé devant une besogne qui s'accommodait mal avec ses ordinaires occupations, lesquelles consistaient, tantôt à pincer de la harpe ou jouer de la mandoline, tantôt à enseigner à ses élèves la géographie, la botanique, ou à suivre des cours de physique et de chimie. Elle s'était, en outre, rompue de bonne heure aux exercices du corps, apprenant, avec l'escrime et l'équitation, les premières notions de médecine et de chirurgie. Au besoin, elle saignait son homme, quand les circonstances le commandaient, et elle déclarait, sans fausse honte, qu'elle n'en ressentait aucune répugnance.

Mme de Genlis avait eu des devancières, presque, pourrait-on dire, sur les degrés du trône.

Une des filles du Régent, celle qui sera l'abbesse de Chelles, était passionnée pour les travaux de chimie, de physique et de pharmacie, auxquels

elle se livrait « avec une ardeur toujours très grande, mais plus rarement soutenue. Elle apprit même la chirurgie et maniait assez habilement les instruments[1] ». Il lui restait assez de loisirs pour s'adonner à la théologie, à la musique et à la géométrie ! C'est d'elle le mot, souvent répété depuis : « Je suis carrée comme un cube [2]. »

Mme de Montesson ne s'était pas bornée à la culture des lettres : elle chantait et jouait de la harpe. Elle avait pris des leçons de peinture de Van Spaëndonck, des leçons de physique et de chimie de Berthollet et de Laplace[3].

Mme Fouquet, la mère du surintendant, avait, dans un but des plus louables, vulgarisé ses *Remèdes faciles et domestiques, choisis et expérimentés*, dans un livre en deux volumes, qui fut plusieurs fois réimprimé.

Mme Guyton de Morveau avait traduit en français l'ouvrage de chimie de Scheele, et Mme d'Arconville, les *Leçons* de l'Anglais Shaw, avec des corrections, des compléments et des notes historiques : dans le discours préliminaire de la traductrice, il est traité de la naissance et des progrès de la chimie, de l'invention du feu et des métaux,

1. *Les Filles du Régent*, par Ed. de Barthélemy, t. I, 303.
2. *Les Femmes dans la Science*, 219.
3. *Ephémérides universelles* (1828), 124.

de la fabrication du pain, du verre et de la porcelaine, etc.

Mariée à M. Thiroux, conseiller au Parlement, amie de Gresset et de Lavoisier, Geneviève-Charlotte d'Arconville s'était adonnée de bonne heure aux lettres et aux sciences. S'occupant tour à tour d'histoire, de chimie, de physique, d'histoire naturelle et de médecine, elle suivait les cours du Jardin du roi, entre autres, celui d'anatomie, et sa société était composée des personnages les plus distingués dans tous les genres : Sainte-Palaye, Turgot, Malesherbes, Monthyon, Jussieu, Macquer, Valmont de Bomare, Chaptal, Lacépède, Fourcroy, Sage, Gosselin, sans compter de moins notoires.

En 1759, elle fit les frais d'impression de la traduction du Traité d'ostéologie du docteur Alexandre Munro (deux volumes in-folio, avec de superbes planches), due à la plume du docteur Sue. L'étude dont elle l'a fait précéder montre quels soins elle a consacrés à cette édition et de quelle importance à ses yeux étaient de bonnes planches anatomiques.

« Plusieurs personnes prétendent et M. Munro lui-même, — c'est son propre texte que nous citons [1], — que les planches ne sont d'aucune utilité en

1. *Œuvres*, t. V, 209-215.

anatomie ; que c'est sur la nature même qu'il faut étudier la nature. Je crois que des planches d'anatomie bien faites, c'est-à-dire copiées fidèlement d'après le cadavre, peuvent être très utiles dans certains cas, en ajoutant néanmoins qu'il faudra toujours préférer — toutes les fois qu'on le pourra — la nature à ce qui ne fait que la représenter.

« Comme le principal mérite des planches d'anatomie consiste dans l'exactitude, j'ai pensé qu'on ne pouvait y apporter trop de soin. C'est dans cette vue que je ne me suis pas contentée qu'elles fussent passables, j'ai voulu qu'on ne pût rien y critiquer et pour y parvenir, je n'ai épargné ni mon temps, ni mes peines.

« Tous les dessins ont été tracés sous mes yeux ; il y en a même quelques-uns que j'ai fait recommencer plusieurs fois, pour corriger des défauts très légers, qui eussent peut-être échappé aux yeux mêmes des plus habiles, mais que le point de perfection que je m'étais proposé ne me permettait pas de laisser subsister. A l'égard de la finesse du burin, je me flatte qu'elle ne le cédera en rien à toutes les gravures de ce genre. »

Mme d'Arconville avait ajouté au texte de Munro plusieurs notes, sur des singularités qu'elle avait remarquées, ou qui lui avaient été communi-

quées; elle le fit précéder d'une bonne préface, qui suffirait à prouver les connaissances médicales de Mme d'Arconville, autant que la profondeur de son esprit.

III

Vers 1782, écrit Taine[1], « les femmes du monde ont dans leur cabinet un dictionnaire d'histoire naturelle, des traités de physique et de chimie. Elles se font peindre dans un laboratoire, assises parmi des équerres et des télescopes. Elles assistent aux expériences scientifiques, elles suivent des cours de sciences physiques et naturelles. »

Il n'est pas de peinture plus exacte : le siècle finit comme il a commencé.

Les femmes assistent aux séances de l'Académie des inscriptions et, à partir de 1786, aux cours du Collège de France. A la date du 13 novembre 1786, les *Mémoires secrets* de Bachaumont[2] annoncent que, grâce à M. de Lalande, « partisan dévoué du beau sexe », les femmes « qui se piquent aujourd'hui de vouloir entrer jusque dans le sanctuaire le plus reculé des

1. *Origines de la France contemporaine.*
2. T. XXXIII, 173.

sciences », ont obtenu la permission de suivre les cours du Collège de France. Le chroniqueur ajoute que cette innovation a causé beaucoup de difficultés[1].

L'autorisation n'avait été accordée qu'après beaucoup de résistance, mais les pouvoirs publics avaient fini par céder.

En 1785, avait paru la *Bibliothèque universelle des Dames*, volumineuse encyclopédie, où les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle[2] ont

1. Voici la lettre qu'écrivait le Ministre à Mme la baronne d'Andlau, au Palais-Royal.

« Le 4 juin 1787.

« Je serais, Madame, infiniment flatté de pouvoir seconder le désir que vous ont témoigné les deux dames au sujet desquelles vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais la permission qu'elles demandent, de suivre le cours d'histoire naturelle que M. Daubenton doit donner au Collège royal, serait contraire aux usages de ce collège. Si elle leur était accordée, il est vraisemblable qu'elle serait bientôt sollicitée par d'autres personnes de leur sexe, et il serait à craindre que cela ne détournât les élèves de l'attention qu'ils doivent aux leçons. J'espère que vous voudrez bien vous rendre à ces considérations et n'en être pas moins persuadée de l'envie que j'aurai toujours de vous témoigner mes égards pour votre recommandation. » Archives Nationales, O L 489. Registres de correspondance du ministère de la maison du roi, 309 (publié par les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I, 128).

2. D'après l'*Almanach historico-physique des Dames*, sur les quarante-huit cabinets d'histoire naturelle qui existaient à Paris, vers le milieu de la seconde moitié du dix-huitième siècle, sept appartenaient à des femmes, parmi lesquelles Mlle Clairon. La femme de Barras, le célèbre directeur, s'était adonnée également à l'histoire naturelle.

leur place et qui eut assez de succès auprès du public et même auprès de la Cour, pour figurer dans la bibliothèque particulière de Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI.

Vers la même époque, retirée avec son mari à Villefranche, dans la généralité de Lyon, Mme Roland se livrait, avec la passion qu'elle apportait à tout ce qu'elle faisait, à l'étude des *simples*. Elle administrait ses remèdes à tous les malades de la paroisse, ayant chez elle une véritable officine de pharmacie.

Elle se fit une réputation dans tout le pays par ses cures merveilleuses ; on venait de six lieues à la ronde pour se faire médicamenter par elle[1].

Une des amies intimes de la célèbre Girondine, Sophie Grandchamp, faisait des cours publics d'astronomie.

Nous n'avons plus l'idée de l'indépendance d'éducation qui existait dans certaines familles au dix-huitième siècle.

A quatorze ans, Montlosier avait fini ses études classiques chez les moines augustins de Clermont ; sa mère, qui surveillait avec soin son instruction, l'avait ensuite placé chez les Sulpiciens, pour faire sa théologie. Dévoré par la fièvre de savoir, il

1. V. ses *Mémoires*, édition Champagneux.

suivait, à dix-huit ans, des leçons d'anatomie à l'Hôtel-Dieu[1].

Un gentilhomme d'excellente maison, le chevalier de Louville, s'était senti pour l'astronomie une telle vocation, que, rompant avec les préjugés de sa caste, il avait renoncé au brevet de colonel, qu'il tenait du roi, et ne s'était plus occupé que d'observations d'étoiles et de calculs.

Le prince de Conti avait pris goût à l'astronomie et construit une machine horaire.

Les travaux du duc de Chaulnes et du comte de Lauraguais ne déparent point le recueil de l'Académie des Sciences. Il est vrai que, si l'on en croit Diderot[2], le noble personnage faisait faire ses découvertes en chimie par les autres, et qu'il les retenait prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent achevé ses expériences.

La noblesse de robe, plus souvent encore que celle d'épée, consacrait ses loisirs à des recherches sur quelques points de physique ou de mathematiques. Dionis du Séjour, Bochart de Saron, Guyton de Morveau, les deux premiers astronomes, le dernier chimiste, ont marqué leur place dans la science et honoré l'Académie : l'un était conseiller au Parlement de Bourgogne, les

1. Bardoux, *Revue des Deux Mondes*, décembre 1874.

2. *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot* t. II, 61.

deux autres appartenaient au Parlement de Paris.

De Borda, du présidial de Dax et correspondant de l'Académie, se livrait à l'étude de la physique.

Le président Joubert du Bosc, de la Cour des aides de Montpellier, également correspondant de l'Académie, fit à la docte assemblée de fréquentes communications sur l'histoire naturelle ; enfin, le plus illustre de tous les magistrats amis des sciences, Lamoignon de Malesherbes, adressait à la Compagnie, dont il était membre honoraire, d'intéressantes notes sur des points de botanique et de sylviculture[1].

C'était une véritable émulation : il n'était guère de châteaux, de maisons seigneuriales où il n'y eût un cabinet de physique ou de sciences naturelles.

Au château de Brienne, un grand salon servait de cabinet de physique expérimentale, garni des plus beaux instruments : là, M. de Parcieux, célèbre professeur de chimie et de physique, venait, chaque année, faire un cours, instructif et récréatif, de ces deux sciences.

Cette vulgarisation, quand elle s'appliquait à une science d'un maniement aussi délicat que la médecine, et particulièrement la chirurgie, n'allait

1. Alf. Maury, *l'Ancienne Académie des Sciences ;* cf. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*, t. I, 373 et suiv.

pas sans quelque désagrément pour ceux qui servaient de sujets d'expérience.

On connaît l'aventure du duc d'Épernon ; elle nous servira, tout à la fois, d'épilogue et d'enseignement.

Le duc d'Épernon s'était pris de fantaisie pour la chirurgie. « Il saigne, il trépane tout ce qui se rencontre », rapporte Mlle Aïssé.

Un cocher s'étant fracturé le crâne, il s'empresse de le trépaner. En aurait-il réchappé si on ne l'eût point opéré, nous n'oserions en répondre ; toujours est-il que « le pauvre homme fut bientôt expédié avec un pareil chirurgien ».

Voilà, en somme, à quoi pouvait conduire cette manie, qui fut trop encouragée, des femmes du monde et des personnages de qualité, se mêlant d'apprendre à saigner, à médicamenter, à trépaner leurs semblables.

Peut-être y eut-il des maladroits autre part qu'en dehors de l'École ; du moins voudra-t-on convenir que le diplôme ne confère qu'exceptionnellement, à qui le conquiert par des études sérieuses, un brevet d'ignorance.

C'est, quoi qu'on prétende, une garantie, et pas aussi illusoire que les médisants de notre art voudraient le faire croire.

AUTOUR DU BAQUET DE MESMER

I

N'est-il pas reconnu que, dans le temps même où l'homme semble vouloir se libérer de la religion, il soit plus enclin à cette faiblesse qu'est la superstition ? N'est-ce pas au siècle philosophique, au siècle des esprits forts, que le merveilleux trouva le plus d'adeptes ?

Des âmes éprises de mystère, toutes les époques en ont connu ; mais n'est-ce pas un sujet d'étonnement que ce « besoin furieux de surnaturel », qui pousse aux pratiques les plus étranges une société avide de s'instruire, mais à qui la Science n'apporte qu'un aliment insuffisant ?

Les femmes, à cette époque, autant que les hommes, se targuent d'incrédulité, mais elles croient aux horoscopes et à la pierre philosophale. Et les plus affranchies, ou qui paraissent l'être, n'échappent pas à la folie ambiante.

Telle croit à la corde de pendu ; telle autre s'épouvante du sel renversé ou des fourchettes en croix. La curiosité du diable les travaille tellement, pour la plupart, qu'elles font, pendant des heures, antichambre chez la diseuse de bonne aventure ou la tireuse de cartes, quand elles n'assistent pas à des séances d'évocation, où elles attendent, avec une patience exemplaire, que Satan daigne se présenter, paré de tous ses attributs.

Et ce ne sont pas allégations vaines ou affirmations téméraires : les témoignages abondent et leur choix seul nous cause de l'embarras.

C'est Mme de Pompadour, qui s'échappe la nuit du palais où les gardes sommeillent, pour aller consulter la Bontemps, qui lit l'avenir dans le marc de café.

C'est la princesse de Conti, qui tient des assemblées où des bergers amènent des lièvres possédés de l'esprit malin; tandis que, chez Mme de Charolais, au château de Madrid, on renouvelle au naturel les scènes les plus impudiques du sabbat [1].

Au milieu du dix-huitième siècle, Louis XV régnant et Voltaire vivant encore, un M. de la Fosse se flatte de faire voir le diable, un diable de la meilleure compagnie, à un groupe de femmes

1. V. les *Mémoires de Richelieu*, t. VII.

avides de l'approcher, d'entrer avec lui en conversation; et les voilà partis en expédition vers les carrières de Montmartre, où le rendez-vous est donné!

Aucune déception ne les arrête; il semble que l'échec des unes encourage les autres à plus de hardiesse. La mystification de M. de la Fosse est à peine éventée, qu'on se divertit de la mésaventure de deux marquises, cruellement punies de leur trop vive curiosité.

La marquise de l'Hospital et la marquise de la Force ont voulu faire connaissance avec Lucifer; la sorcière les prévient qu'elles ne le verront qu'une fois déshabillées; elles se laissent docilement dépouiller, par la mégère, de leurs vêtements, de leur linge, de leur bourse [1], et elles sont abandonnées dans cet état de nudité, qu'un exempt est appelé à constater.

Il y a, chez la femme, comme une impatience de se livrer aux thaumaturges; elle appelle la jonglerie, elle y aspire, elle s'y voue [2].

Une amie de la duchesse de Bourbon écrit qu'on ne voit autour de soi que des prophètes, des sorciers, des nécromanciens [3].

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.
2. *La Femme au dix-huitième siècle*, par E. et J. de Goncourt, ch. xi (Paris, 1877).
3. *La Mère du duc d'Enghien*, par le comte Ducos, ch. ix (Paris, 1900).

A peine a-t-on fini de jaser du comte de Saint-Germain, celui qui parlait de Charles-Quint, de François Ier, de Jésus-Christ, comme s'ils étaient ses contemporains, qu'on annonce l'arrivée de l'extraordinaire Cagliostro, qui prétend détenir les plus admirables secrets.

D'où sort donc cet aventurier qui fait tourner toutes les têtes ? C'est à qui, parmi les chroniqueurs, voudra en paraître le mieux instruit.

« On a soupçonné longtemps le comte de Cagliostro d'être un valet de chambre de ce fameux M. de Saint-Germain, qui fit tant parler de lui sous le règne de Mme Pompadour, écrit le gazetier Grimm. On croit aujourd'hui qu'il est le fils d'un directeur des mines de Lima; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a l'accent espagnol (quatre ans plus tard, on lui trouvera l'accent napolitain), et qu'il paraît fort riche. Un jour qu'on le pressait, chez Mme la comtesse de Brienne, de s'expliquer sur l'origine d'une existence si surprenante et si mystérieuse, il répondit en riant : « Tout ce que je puis « dire, c'est que je suis né au milieu de la mer « Rouge et que j'ai été élevé sous les ruines d'une « pyramide d'Égypte; c'est là, qu'abandonné de « mes parents, j'ai trouvé un bon vieillard qui a « pris soin de moi; je tiens de lui tout ce que je « sais. »

C'est de l'engouement, presque de l'idolâtrie,

pour ce personnage bizarre, dont nul ne connaît les origines, ne soupçonne la nationalité.

« Vous avez peut-être déjà entendu parler du comte Cagliostro, qui est ici, mandait de Versailles une dame de la Cour[1]. C'est un homme bien singulier. On ne sait de quelle religion, ni de quelle nation il est; il n'est en relation ni en correspondance avec personne, n'est adressé à aucun banquier, ne reçoit aucune lettre de change, vit bien, paye bien, fait des charités incroyables, a une femme, plusieurs domestiques, sans qu'on sache où il prend pour fournir à toute cette dépense. Mais ce qui a fait sa plus grande réputation, c'est le concours incroyable de tous les malades qui viennent souvent, même de fort loin, sur lesquels il fait les cures les plus merveilleuses et réellement innombrables, sans jamais prendre un sol de qui que ce soit, pauvre ou riche... Il y a déjà plusieurs mois que nous voyons tous les jours la même chose; en tâtant le pouls, il dit tous les maux qu'on a, et ceux qu'on a eus; il avertit même de ceux dont on est menacé, et les moyens de les éviter ou prévenir. Je ne vous parle pas de ses autres connaissances, qui sont incompréhensibles. On parle toujours

1. *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe* (par Thévenot), 94 et suiv.

de la curiosité féminine, eh bien ! cet homme extraordinaire est dans la même ville que moi; je n'entends parler que de lui; il vient dans ma maison pour la fille borgne de M. de Belandt, et je n'ai pas encore vu sa physionomie. Qu'on dise encore que les femmes sont curieuses ! »

Ce qu'on nous dit du désintéressement du bonhomme se trouve confirmé par ailleurs. A la sollicitation du cardinal de Rohan [1], Cagliostro a fait le voyage de Strasbourg à Paris, pour voir le prince de Soubise, dangereusement malade; il était déjà convalescent quand on lui annonça son sauveur.

Mais qu'on se garde de conclure qu'il ne recherche que la clientèle des princes; les petites gens étaient sûres de trouver accueil auprès du guérisseur.

« Quelques personnes de la société de M. le cardinal, qui ont été à portée de le consulter, se sont fort bien trouvées de ses ordonnances et n'ont jamais pu parvenir à lui faire accepter la moindre marque de leur reconnaissance. » Qui parle ainsi ? Un de ceux qui ont été témoins de ses cures et qui s'empresse de rendre hommage à sa

1. Le cardinal avait installé des collections de physique et d'histoire naturelle dans son palais de Saverne. Il s'intéressait beaucoup et principalement à la chimie et à la botanique (cf. FUNCK-BRENTANO, *l'Affaire du collier*, 2e édit., 80 et 96).

bienfaisance, à sa sollicitude pour les malheureux.

Quels étaient les remèdes dont le rusé compère faisait usage ? Un hasard providentiel nous en a fait découvrir la formule [1], que les biographes les mieux informés nous avaient laissé ignorer. Celui qui nous renseigne prétend avoir fait connaissance de Cagliostro lors du procès du collier.

« J'étais, écrit-il, alors, à Paris, et je voyais souvent un seigneur allemand, l'un des plus zélés adeptes de l'illuminé Napolitain. Ce seigneur avait depuis longtemps un catarrhe sur la poitrine, et son médecin commençait à craindre que cette affection n'eût une issue fâcheuse, lorsque Cagliostro entreprit la cure de son disciple. En huit jours, le seigneur fut rétabli. Le seul remède qu'il avait pris était un électuaire pectoral, à la dose d'une cuillerée à café, le matin à jeun. Je demandai au comte sa recette. Il me la donna sans difficulté. La voici :

Manne en larmes.	2 onces.
Suc de réglisse purifié	} ââ demi-once.
Huile de sucre candi [2] *. . . . .*	}

1. V. le *Bulletin de pharmacie*, 5e année, n° XII (décembre 1813), 576 et suiv.

2. Une lettre ultérieure de M. P... E... nous apprend que l'huile de sucre candi se prépare de la même manière que l'huile de myrrhe. On coupe en deux un œuf dur, on enlève le jaune, on met à la place du sucre candi en poudre, on rejoint

« Depuis, je me suis souvent servi pour moi-même de cette préparation, elle m'a réussi. »

Le comte avait l'habitude de priser du tabac; le matin, on lui voyait une très belle boîte, dans laquelle était une poudre sternutatoire, dont il faisait usage et dont il obtenait, disait-il, de très bons effets. Curieux d'en connaître la composition, l'auteur de notre récit en demande à Cagliostro la recette ; celui-ci s'empresse de satisfaire sa curiosité.

« Cette poudre céphalique, lui dit-il, n'est autre chose que le mélange suivant :

Racine de pyrèthre	ââ 1 once.
Racine d'ellébore blanc	
Feuilles de bétoine	
Semences d'anis	
Semences de fenouil	
Fumeterre	

« On fait avec ces substances une poudre moyenne, et l'on ajoute huit grains d'ambre gris par once du mélange. »

Cagliostro, voyant qu'il recueillait avec tant de soins les formules qu'il employait, dit à son interlocuteur :

« Monsieur P... E..., ne vous gênez pas avec moi, je ne fais point mystère des moyens que

les deux moitiés de l'œuf, qu'on noue avec un fil et qu'on suspend à la cave au-dessus d'un vase. Au bout de quelque temps, il en découle une liqueur sucrée : c'est l'huile de sucre candi.

j'emploie. La médecine n'est pour moi qu'une occasion de rendre service; si vous croyez pouvoir appliquer utilement mes recettes, je vous les offre bien volontiers. »

A ces mots, il prit dans son portefeuille deux formules, et ajouta :

« Voici une poudre purgative, très efficace et très commode, parce qu'elle n'entraîne point de dégoût avec elle. Prenez :

Séné mondé . . . . *Crème de tartre*	ââ 2 onces.
Semences de fenouil . . . . . . *Semences d'anis*	ââ demi-once.
Diagrède	3 drachmes.

« Faites du tout une poudre très fine et très égale. La dose est d'un gros pour les adultes et d'un demi-gros pour les enfants. Après avoir pris la poudre, il faut boire un bouillon gras. »

Cette autre formule, à laquelle Cagliostro attachait plus de prix encore qu'aux précédentes, est celle d'un électuaire antivénérien, « qui convient parfaitement dans les maladies syphilitiques anciennes, rebelles aux mercuriaux ». On le prépare avec :

Séné mondé . . . . *Hermodactes*	ââ 4 drachmes.
Racines de turbith	6 drachmes.
Ecorces de gaïac . . . . *Salsepareille* . . . . *Sassafras*	ââ 4 drachmes.

« Pulvérisez le tout, incorporez-le avec une livre de miel réduit à la consistance de sirop par une forte décoction de quinquina.

« On prend une demi-once de cet électuaire, le matin, de deux jours l'un. »

Cagliostro est-il le véritable inventeur de ces préparations, il est permis d'en douter : il était trop ignorant en médecine pour les avoir imaginées ; sans doute avait-il trouvé ces recettes dans quelque vieux dispensaire, ou un homme de l'art les lui avait-il communiquées.

Mais il aurait pu exploiter ces remèdes, faire prôner leur excellence, publier en tous lieux les guérisons qu'il en avait obtenues, demander au gouvernement, à l'exemple de bien des charlatans, des privilèges, des rentes, des pensions ; il avait dédaigné de pareilles ressources Il avait, il est vrai, recours à d'autres moyens pour s'en procurer, si nous en croyons d'indiscrètes révélations.

A l'hôtel qu'il habitait, avec sa compagne Lorenza Féliciani, on se rendit longtemps en pèlerinage. Cet hôtel existe[1], à peu près tel qu'il était quand il abritait le couple mystérieux ; on n'a guère changé que la porte, qu'on a remplacée

1. A l'angle du boulevard Beaumarchais et de la rue Saint-Claude.

par une des anciennes portes provenant des démolitions du Temple[1].

La maison convenait admirablement pour la destination qu'on lui avait assignée. Au fond d'une cour étroite, sous un porche, un escalier à rampe de fer ; par cet escalier montaient les adeptes, pleins de foi et de ferveur.

C'est dans cet antre que se déroulèrent les scènes que l'imagination la plus affolée aurait peine à se représenter; c'est là que Cagliostro évoquait les ombres et faisait souper ensemble les vivants et les morts.

Cédant aux instances qui, de toutes parts, l'assaillaient, Mme Cagliostro avait consenti à ouvrir un cours de magie. Pour s'y faire inscrire, il fallait être de qualité et déposer au préalable, dans une caisse appropriée, une somme de cent louis. D'autres conditions, non moins bizarres, étaient imposées aux adeptes, dont le nombre ne devait pas dépasser trente-six.

« En entrant dans la première salle, chaque femme était obligée de quitter son cul (*sic*), sa bouffante, ses soutiens, son corps, son faux chignon et de vêtir une lévite blanche avec une ceinture de couleur. Il y en avait six en noir, six en bleu, six en coquelicot, six en violet, six en

1. V. *la Libre Parole*, 4 juillet 1899 (article de Gaston Méry).

couleur de rose, six en impossible. On les fit ensuite entrer dans un temple éclairé, garni de trente-six bergères garnies de satin noir.

« Mme Cagliostro, vêtue de blanc, était sur une espèce de trône. Quand la lumière fut presque éteinte, la grande-prêtresse ordonna de découvrir la jambe gauche jusqu'à la cuisse, puis d'élever le bras droit. Alors, deux femmes ayant un glaive en main, entrèrent et attachèrent les trente-six dames par les jambes et par les bras. Cette cérémonie fut suivie d'un discours de la grande-prêtresse et l'on soumit les dames à diverses épreuves. Enfin, le *Génie* parut sous les traits de Cagliostro ; toutes les dames se dépouillèrent de leurs voiles et un souper suivit [1]. »

Le cours de Lorenza n'aurait eu, dit-on, qu'une séance : la police, avertie, fit une descente dans l'hôtel de la rue Saint-Claude et Cagliostro, ainsi que son épouse, furent mis sous les verrous. Pendant un an, Paris les y oublia.

1. *Les Demoiselles de Verrières*, par GASTON MAUGRAS, 18 (note).



« LE BACQUET DE M. MESMER, OU REPRÉSENTATION FIDELLE DES OPERATIONS DU MAGNÉTISME ANIMAL »

Le boniment, qui suit le titre, sur la gravure même, qui est de **la fin de 1784, est écrit** en très mauvais français et émanait, présume-t-on (cf. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, 1891, 482), soit de Mesmer, soit de son valet Antoine. **A droite de la gravure,** se voit Mesmer en personne, armé de **sa baguette ; à gauche,** le valet magnétiseur **qui** s'empresse auprès d'une patiente. **Au dernier plan,** à droite, des musiciens jouent, sans doute pour seconder l'action de la médication ; au fond **et à gauche,** se trouve le baquet des pauvres, où les séances, réservées **aux seuls indigents,** n'avaient lieu **que tous les deux jours.**

II

Toute grande qu'elle ait été, la vogue de Cagliostro fut de moindre durée que celle de son émule, de l'homme qui, pendant près de dix ans, avait tenu l'opinion en haleine, avait vu accourir vers lui toute l'élite de la société, avait tenu à sa merci les plus belles et honnestes dames.

En 1766, un jeune docteur[1] soutenait, devant la Faculté de Vienne, une thèse intitulée : *De planetarum influxu* (*De l'influence des planètes sur le corps humain*).

Comme les planètes agissent les unes sur les autres, comme le soleil et la lune agissent, d'autre part, sur notre atmosphère et sur nos mers, le jeune docteur concluait que ces grands corps agissent aussi sur les organismes, particulièrement sur le système nerveux, par le moyen d'un fluide subtil, ressemblant, par ses propriétés, à l'aimant et qui fut désigné, pour ces motifs, sous le nom de *magnétisme animal*.

1. Il avait alors trente-trois ans. Certains de ses biographes le font naître à Meersbourg, en Souabe ; d'autres à Itzmang, près du lac de Constance, sur le territoire suisse ; cette opinion semble la plus fondée (cf. *le Manuscrit*, infrà cit., 149).

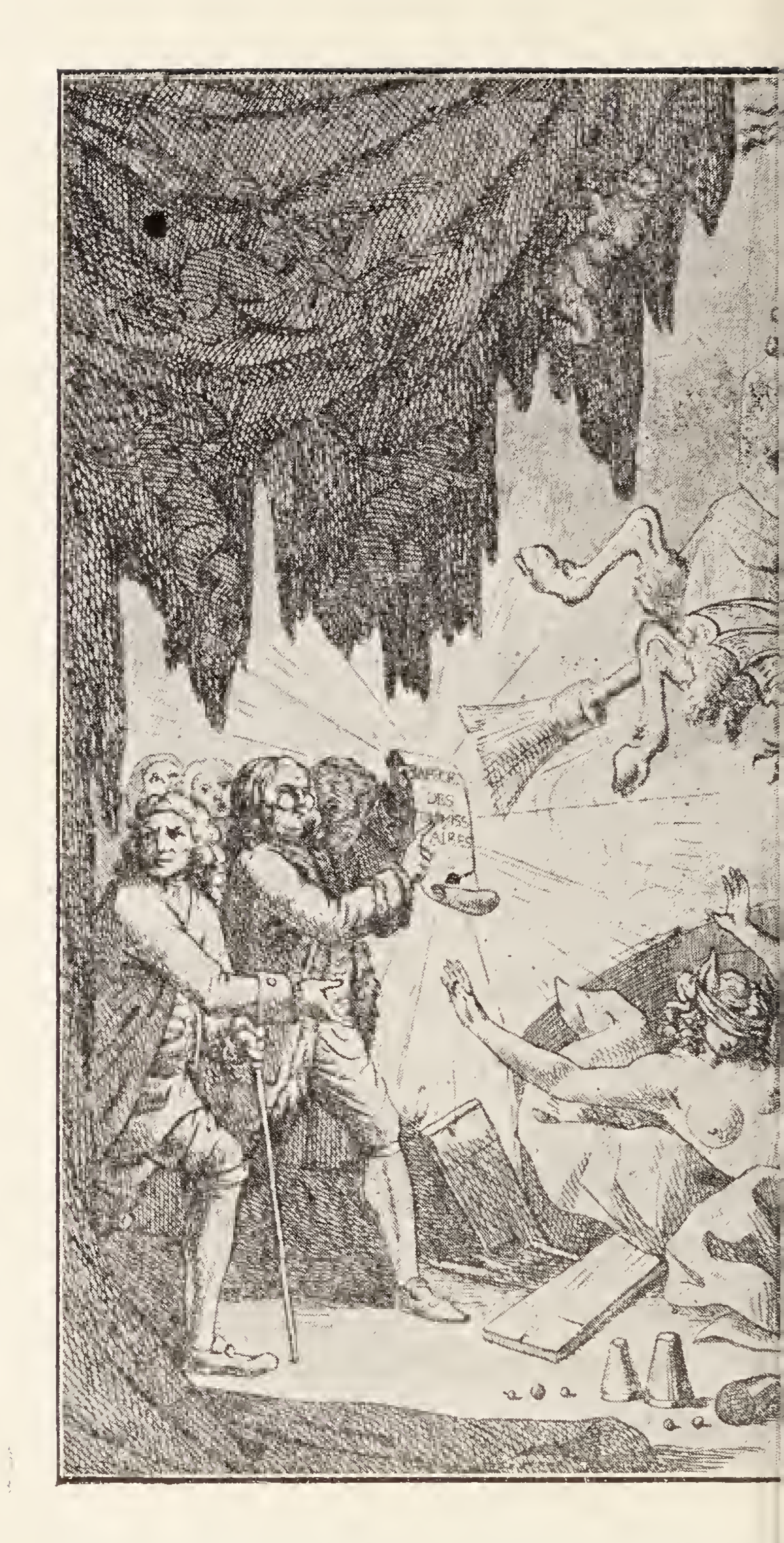
L'auteur de la découverte se vantait bien un peu en se l'attribuant et, dans le monde scientifique, on ne manqua pas de protester contre d'aussi téméraires assertions.

Mesmer avait eu, en réalité, de nombreux précurseurs. Mais le public ignorait que, cent ans avant Mesmer, Valentin Greatrakes avait obtenu plusieurs guérisons remarquables par la simple apposition des mains [1]; que Guillaume Maxwell [2], presque dans le même temps, érigeait en corps de doctrine le magnétisme animal; et qu'avant eux, Paracelse, Van Helmont, Kircher avaient eu plus que la prescience de cette thérapeutique dont on affirmait si bruyamment la nouveauté.

D'ailleurs, Mesmer lui-même convenait qu'en 1774 il avait fait la rencontre d'un Père jésuite, professeur d'astronomie à Vienne: le P. Hell se flattait d'avoir guéri nombre de maladies avec les fers aimantés, notamment une affection chronique du cœur et un rhumatisme aigu. Instruit de ses procédés, Mesmer ne songea plus qu'à la façon de les exploiter: il ouvrit une maison de santé, où devaient être traites gratuitement tous ceux

1. Cf. *Mesmer et le Magnétisme animal*, par Ern. Bersot (Paris, 1853), ch. IV.

2. *De Medicina magnetica*, Francfort, 1679 (*le Transformisme médical*, par le docteur H. Grasset, 492).



Une commission avait été nommée, par l'Académ
de Mesmer. Un des membres de cette commis
lumière, qui mettent en déroute Mesmer et ses a



ces, le 12 mars 1784, pour vérifier les expériences
main le rapport, d'où s'échappent des flots de

qui seraient justiciables de la nouvelle médication.

Tout d'abord, il s'en tint aux lames et aux anneaux aimantés, suivant les indications du Père Hell ; peu à peu il s'affranchit de cette tutelle encombrante et, en 1773, il soutenait l'existence du magnétisme animal, qu'il disait essentiellement distinct de l'aimant, comme de l'électricité.

Les corps savants n'acceptèrent pas, sans protestation, cette théorie du prétendu novateur; en présence d'une opposition qui menaçait de s'étendre, Mesmer jugea prudent, pour se faire oublier, d'entreprendre un voyage.

En Suisse, il ouït parler des cures miraculeuses qu'avait obtenues un ecclésiastique, dont la manière de procéder était des plus simples : Gasner se contentait d'exorciser les malades, mais quand il avait reconnu, au préalable, que la maladie était d'origine diabolique.

Comment y parvenait-il ? En ordonnant à Satan de se déclarer par trois interpellations et trois signes de croix. S'il ne répondait pas, le mal était naturel et était traité par les remèdes ordinaires.

Survenait-il des convulsions, la présence du diable était manifeste et le bon curé s'empressait de le chasser du corps du possédé, par des paroles sacrées et des attouchements d'objets religieux. S'il se produisait une rechute, c'est que le sujet avait,

dans l'intervalle, péché ou manqué de confiance

Mesmer vit opérer Gasner, constata les guérisons et les attribua au magnétisme animal. Retourné à Vienne, il voulut essayer son pouvoir sur une fille de dix-huit ans, aveugle depuis l'âge de quatre ans. Il publia partout qu'il lui avait rendu la vue; il faut croire que tout le monde n'en fut pas convaincu, car l'impératrice lui envoya l'ordre de « finir cette supercherie ». Mesmer était démasqué, il n'avait plus qu'à partir pour aller exercer en d'autres lieux ses talents.

Au mois de février 1778, notre aventurier faisait route vers Paris, Paris le grand consécrateur des renommées, le théâtre où pouvaient le mieux se déployer toutes les ressources de son génie inventif.

A peine débarqué dans la capitale, Mesmer lance son manifeste. Dans son *Mémoire sur la découverte du magnétisme* (1779), il annonce sa panacée.

Pourvu qu'il connaisse et qu'il sache diriger le fluide magnétique, le médecin « jugera sûrement l'origine, la nature et les progrès des maladies, même les plus compliquées, en empêchera l'accroissement et parviendra à leur guérison sans aucun danger. Il guérira directement les maladies de nerfs, indirectement toutes les autres. »

Mais comment faire profiter le plus grand nombre de sujets du fluide bienfaisant? Ici se révèle



Cette gravure, qui porte pour titre : *le Bacquet magique*, montre les différents effets produits par le traitement : crises convulsives, vomissements, prostration, etc. Dans le fond, et vers le milieu de la gravure, se voient trois femmes enlacées. A droite, l'opérateur coiffé, d'un bonnet d'âne (Mesmer, vraisemblablement), comprime avec son pied la région ovarienne d'une malade, tandis que d'autres « sujettes » cherchent à subir son contact. En haut, les signes du Zodiaque, recouverts par un nuage, sont une allusion à la théorie planétaire, légèrement nébuleuse, que cherchait à accréditer Mesmer.

l'ingéniosité du médicastre; là nous voyons apparaître le *Baquet magnétique*.

Au milieu d'une grande salle on plaçait une cuve en bois de chêne, de quatre à cinq pieds de diamètre, d'un pied de profondeur, fermée par un couvercle en deux pièces, s'enchâssant dans cette cuve ou *baquet*. Au fond du baquet on avait disposé des bouteilles en rayons convergents et couchées de manière que le goulot fût tourné vers le centre de la cuve. D'autres bouteilles partaient du centre en sens contraire ou en rayons divergents, toutes remplies d'eau, bouchées et magnétisées. On mettait souvent plusieurs lits de bouteilles; la machine était alors *à haute pression*.

La cuve renfermait elle-même de l'eau et dans cette eau baignaient les bouteilles; quelquefois, on y ajoutait du verre pilé, de la limaille de fer et autres substances conductrices.

Il y avait aussi des baquets à sec, c'est-à-dire où les objets que nous venons d'énumérer étaient mis, sans être plongés dans un liquide.

Le couvercle était percé de trous, donnant issue à des tringles en fer, coudées, mobiles, plus ou moins longues, afin de pouvoir être dirigées vers les différentes régions du corps des malades qui s'approchaient du baquet. Une corde partait d'un

anneau du couvercle, dont des patients s'entouraient les membres inférieurs, sans la nouer.

D'autres fois, on formait une seconde chaîne, en communiquant par les mains ; on appliquait son pouce entre le pouce et l'index du voisin ; alors on pressait le pouce qu'on tenait ; l'impression reçue à la gauche se rendait par la droite et circulait à la ronde.

A ceux qui, altérés, demandaient à boire, on donnait de l'eau où était dissoute de la crème de tartre [1].

On n'admettait pas les affections pénibles à la vue, telles que les plaies, tumeurs et difformités.

Pour ajouter à l'action magnétique, on jouait ou on chantait, surtout à la fin des séances. Les sons de l'harmonica, depuis peu introduit en France, alternaient avec les accords d'un piano-forte, les symphonies d'instruments à vent ou de chœurs insivibles.

Les portes et les fenêtres de la salle étaient soigneusement fermées ; une lumière douce et faible filtrait à travers les rideaux.

Quand toutes les personnes étaient rangées autour des baquets, les magnétiseurs paraissaient, tenant dans leurs mains une baguette de fer, longue de dix à douze pouces. Fixant les yeux sur le

1. *Mesmer et le Magnétisme animal* (Paris, 1853), ch. II.

sujet, ils promenaient, devant ou sur son corps, la baguette magique, descendaient des épaules aux extrémités des bras, touchaient les parties douloureuses, notamment les hypocondres et la région du bas-ventre. Parfois, ils se contentaient de toucher le front, ou de prendre les mains, ou de croiser et décroiser les bras avec une plus ou moins grande rapidité.

Alors, conte un témoin de ces scènes étranges[1], les malades offrent un tableau très varié.

« Quelques-uns sont calmes et n'éprouvent rien; d'autres toussent, crachent, sentent quelque légère douleur, une chaleur locale ou une chaleur universelle, et ont des sueurs; d'autres sont agités et tourmentés par des convulsions.

Ces convulsions sont extraordinaires par leur nombre, par leur durée ou par leur force... Elles sont caractérisées par les mouvements précipités, involontaires, de tous les membres et du corps entier, par le resserrement à la gorge, par des soubresauts des hypocondres et de l'épigastre, par le trouble et l'égarement des yeux, par des cris perçants, des pleurs, des hoquets et des rires immodérés. Elles sont précédées ou suivies d'un état de langueur ou de rêverie, d'une sorte d'abattement et même d'assoupissement. Le moindre

1. Bailly, dans le rapport dont il avait été chargé, au nom de l'Académie des Sciences.

bruit imprévu cause des tressaillements ; et l'on a remarqué que le changement de ton et de mesure dans les airs joués sur le piano-forte influait sur les malades, en sorte qu'un mouvement plus vif les agitait davantage et renouvelait la vivacité de leurs convulsions. On voit des malades se chercher exclusivement et en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec attention et adoucir mutuellement leurs crises.

Tous sont soumis à celui qui magnétise ; ils ont beau être dans un assoupissement apparent, sa voix, un regard, un signe les en retire... Cet état convulsif est appelé *crise*... dans le nombre des malades en crise, il y a toujours beaucoup de femmes et peu d'hommes. »

Au milieu de cette foule agitée, Mesmer circulait, vêtu d'un habit de soie lilas ou de toute autre couleur agréable à l'œil, promenant sa baguette avec une autorité souveraine, tandis que ses aides opéraient dans d'autres salles, sinon avec la même *maestria*, au moins avec la même apparence de conviction.

Le guérisseur à la mode s'était logé dans un des plus beaux hôtels de la place Vendôme. Tous les jours, cabriolets, chaises à porteurs en vernis Martin, carrosses armoriés encombraient la porte de l'idole.

Les trois baquets réservés aux riches étaient retenus longtemps à l'avance, comme actuellement nous faisons réserver une loge pour un jour de première[1].

La maison de M. Mesmer est, pour employer le langage d'un contemporain[2], « comme le temple de la divinité qui réunit tous les états.

« On y voit des cordons bleus, des abbés, des marquises, des grisettes, des militaires, des traitants, des freluquets, des médecins, des jeunes filles, des accoucheurs, des gens forts et vigoureux, etc. Tout y annonce un attrait, un pouvoir inconnus ; ce sont des barreaux magnétiques, des baquets fermés, des baguettes, des cordages, des arbustes fleuris et magnétisés, divers instruments de musique, entre autres l'harmonica, dont les sons flûtés éveillent celui-ci, donnent un léger délire à celui-là, excitent le rire, et quelquefois les pleurs; joignez à ces objets des tableaux allégoriques, des caractères mystiques, des cabinets matelassés, des lieux particuliers destinés aux crises ; un mélange confus de cris, de hoquets, de soupirs, de chants, de gémissements ; le tout se fait par l'opération d'un principe inconnu. »

1. Cf. *Un contrat entre Mesmer et Roüelle, médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen* (1784), par le docteur R. Hélot (*Revue médicale de Normandie*, 1904).

2. *Mesmer justifié* (1784), in *les Demoiselles de Verrières*, par G. Maugras, 17, n.

Les salles où ces scènes se passaient avaient reçu dans le monde le nom d'*enfer à convulsions.*

On ne se contentait pas de magnétiser l'homme, on magnétisait des objets inanimés, surtout des arbres et on attachait au tronc, aux branches, des cordes que les malades appliquaient à leurs maux.

Quand c'était de l'eau qu'on magnétisait, elle prenait, pour le sujet en état de crise, une température et un goût particuliers.

Ce fut, pendant un temps, une vogue incroyable ; tous et toutes, et des plus titrés et des plus huppées, raffolaient de Mesmer.

Le mesmérisme est confessé par Mmes de Lamballe, de Gléon, de Saint-Martin; il est prêché aux incrédules par la marquise de Coislin, sous la présidence de laquelle se font les expériences de M. de Puységur.

Quant aux admirateurs, ils sont légion.

Ils s'appellent La Fayette [1], Montesquiou, le prince de Condé, les ducs de Bourbon et de Coigny.

La duchesse de Bourbon est une adepte émérite, adepte qui dépense son temps à faire du prosélytisme. Non contente d'assister aux expé-

1. V. le contrat entre La Fayette et Mesmer, reproduit dans a *Chron. méd.*, 1904, 403. C'est un autre contrat qui a été publié par le docteur R. Hélot, dans la *Revue médicale de Normandie.*



NOS FACULTÉS SONT EN RAPPORT

(Estampe satirique de l'époque.

riences, elle se mêle de propager la doctrine de l'initiateur; et la voilà qui se met en quête de tous les individus dont le fluide peut calmer la susceptibilité nerveuse.

Elle a bientôt sa clientèle d'hystériques et de névrosés et, dans son hôtel de la rue de Varennes, le baquet magique occupe la place d'honneur. Sa vie était remplie, dès l'instant qu'elle était persuadée que les malheureux revenaient, par ses soins, à la santé.

Du moins colorait-elle de ce prétexte sa nouvelle fantaisie; car nulle plus qu'elle ne fut éprise de ces fantasmagories. La mettait-on sur ce chapitre, elle était d'une verve intarissable.

C'était elle qui racontait qu'une découverte très impressionnante avait été faite au Palais-Royal, du vivant de sa mère. C'était, au fond d'une cachette, creusée dans un mur épais, l'énorme et sinistre appareil de magie, dont le Régent s'était servi pour ses mystérieuses expériences: grimoires indéchiffrables, instruments inconnus, têtes de morts, squelettes d'animaux, herbes et poudres, produisant, par l'odeur seule, des effets stupéfiants. Et, en rappelant les conjurations cabalistiques de son aïeule, elle laissait entendre que, volontiers, elle eût entrepris le grand œuvre à son exemple, si elle eût vécu dans le même temps[1].

1. *La Mère du duc d'Enghien*, par le comte Ducos (Paris, 1900), ch. IX.

Faute de mieux, la duchesse se rabat sur Mesmer, qui n'aura pas de partisan plus décidé. Le fondateur du magnétisme l'accueille avec la bonne grâce qu'on suppose, surtout quand elle lui amène quelque amie de haut parage, comme la baronne d'Oberkirch, aussi engouée qu'elle du magicien dont tout Paris s'entretient; et quand celui-ci veut bien, à leur intention, faire une séance spéciale, elles ne tarissent pas sur son compte d'épithètes laudatives.

Ce fut, pour Mesmer, l'ère triomphale. Tous accouraient à la place Vendôme, ne fût-ce que pour toucher les basques de son habit. Quand on n'avait pas la somme suffisante pour avoir un baquet à soi tout seul, on se cotisait entre amis. On recevait des invitations dans le genre de celle-ci : « Viendrez-vous ce soir avec nous? j'ai mon baquet. »

Bientôt l'appartement de la place Vendôme ne fut plus assez grand pour contenir la foule des infirmes qui l'assiégeaient. Mesmer dut transporter ses pénates à l'hôtel Bullion, entre la rue Montmartre et la rue Jean-Jacques-Rousseau ; plusieurs malades s'y mirent en pension, au prix de dix louis par mois[1]

1. *Le Merveilleux au dix-huitième siècle*, par Ern. d'Hauterive (Paris, s. d.), ch. xi.

Faisant argent de tout bois, Mesmer se mit à vendre des petits baquets, des baquets-miniature, à ceux qui ne pouvaient, pour une raison quelconque, s'approcher du grand. En présence de l'affluence toujours plus nombreuse de ses dévots, il imagina de magnétiser... un arbre du boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, où des milliers de malades vinrent s'attacher avec des cordes, dans l'espoir d'une guérison qui survenait souvent, chez des personnes qu'animait une foi invincible.

Devant un tel engouement, les pouvoirs publics commencèrent à s'émouvoir : le ministre, M. de Maurepas, fit offrir à Mesmer 20.000 livres de rente viagère, s'il voulait s'engager à former des élèves et une somme de 10.000 livres, qu'il devait employer à louer une maison propre à recevoir des malades. Mesmer aurait répondu, dit-on, qu'il préférait *une terre et un château.*

On essaya d'intéresser le roi à l'affaire. Mais Louis XVI ne témoignait que d'une foi très relative aux cures du nouveau prophète. Il raillait ceux qui lui vantaient ses prodiges. On connaît son mot à La Fayette, lors de son départ pour l'Amérique : « Que pensera Washington, quand il saura que vous êtes le premier garçon apothicaire de Mesmer ? » Dans une autre circonstance, il eut une riposte qui ne manquait pas d'à-propos. Au mo-

ment où il se rendait à la messe, un jeune homme, très convenablement vêtu, fend la foule et se jette aux pieds du roi, en s'écriant :

— Grâce, Sire, ce damné de Mesmer m'a ensorcelé !

— Messieurs, dit tranquillement le souverain, en se retournant vers son aumônier et ses chapelains, il s'agit du démon : cette affaire vous regarde.

Le soir, le pauvre détraqué couchait à la Bastille, pour avoir osé troubler les méditations d'un monarque.

Bien persuadé qu'il n'avait aucune chance d'aboutir auprès de Louis XVI, Mesmer s'était tourné vers Marie-Antoinette, qu'on lui avait assurée d'abord plus facile. Il eut l'audace de lui adresser une lettre, dont quelques extraits suffiront à montrer la suffisance[1] de son auteur.

« Uniquement par respect pour Votre Majesté, écrivait-il à la reine, je lui offre l'assurance de prolonger mon séjour en France jusqu'au 18 septembre prochain, et de continuer jusqu'à cette

1. Pour donner une idée de son outrecuidance, rappelons le passage d'une de ses lettres au célèbre Franklin : « Je suis comme vous, monsieur, au nombre de ces hommes qui, parce qu'ils ont fait de grandes choses, disposent de la honte, comme les hommes puissants disposent de l'autorité. Ma découverte intéresse toutes les nations, et c'est pour toutes les nations que je veux faire mon histoire et mon apologie. »



CARICATURE CONTRE MESMER

(A terre, gît le P. Hervier, un des principaux apologistes du charlatan).

époque mes soins à ceux de mes malades qui me continueront leur confiance. Je cherche, Madame, un Gouvernement qui aperçoive la nécessité de ne pas laisser introduire légèrement dans le monde une vérité qui, par son influence sur le physique des hommes, peut opérer des changements que, dès leur naissance, la sagesse et le pouvoir doivent contenir et diriger dans un cours et vers un but salutaire. Dans une cause qui intéresse l'humanité au premier chef, l'argent ne doit être qu'une considération secondaire aux yeux de Votre Majesté; quatre ou cinq cent mille francs de plus ou de moins employés à propos ne sont rien. Ma découverte doit être accueillie et moi récompensé avec une munificence digne du monarque auquel je m'attacherai. »

La requête ne fut pas accueillie, la missive resta sans réponse. Huit mois plus tard, Mesmer quittait la France et se retirait à Spa.

C'était plus qu'une imprudence, une maladresse.

Donnant raison au proverbe que les absents ont toujours tort, un de ses élèves, que Mesmer avait laissés à Paris, le médecin Deslon, un des premiers qu'il eût initiés à ses doctrines, mit tout en œuvre pour le supplanter. Le danger était pressant, il fallait aviser.

Un des disciples du maître, un malade reconnaissant, l'avocat Bergasse, avec l'aide d'un ban-

quier du nom de Kornmann, « pour acquitter envers Mesmer la dette de l'humanité[1] », ouvrit une souscription : celle-ci devait être composée de cent actions, à cent louis chacune; les cent actions remplies et leur prix acquitté, le docteur Mesmer devait rassembler les actionnaires et leur révéler le système de ses connaissances, dont ceux-ci pourraient disposer ensuite comme d'une propriété à eux[2].

Ainsi fut fondée la *Société de l'Harmonie.*

Il n'avait pas fallu plus de dix mois pour recruter les cent premiers adhérents, les cent chevaliers de l'ordre de l'Harmonie. La souscription atteignit le chiffre respectable de 340.000 livres.

Un pareil succès fit naître les convoitises. Mesmer prétendait exploiter seul son secret ; certains de ses élèves répliquaient qu'ils avaient acheté le droit de répandre la découverte : d'où querelles sans fin, notamment entre Mesmer et son disciple de la première heure, Deslon. L'un avait pour lui son autorité de chef d'école; l'autre, les grâces de la jeunesse et de l'esprit. Il y eut le camp des mesmériennes et le camp des deslo-

1. *Considérations sur le magnétisme animal, ou sur la théorie du monde et des êtres organisés, d'après les principes de Mesmer,* par BERGASSE ; La Haye, 1784 (30, n.).

2. *Observations de M. Bergasse sur un écrit du docteur Mesmer ayant pour titre : Lettre de l'inventeur dn magnétisme animal,* etc. (Londres, 1785), 11.

niennes. On se jura, de part et d'autre, une haine implacable.

Bientôt Mesmer et Deslon se réconcilient; puis, après une courte trêve, les hostilités reprennent de plus belle. Chacun se déclare pour ou contre le magnétisme.

Le P. Hervier, docteur en Sorbonne, était parmi les plus chauds partisans : c'était, à l'entendre, le retour de l'âge d'or, le mesmérisme avait triomphé de la mort!

Le magnétisme guérissait tout, même les bêtes. Quand le prince Henri de Prusse vint en France, en 1784, on magnétisa devant lui un vieux cheval malade. Les magistrats, en grands costumes de cérémonie, assistaient à l'expérience, que dirigeaient des médecins. On magnétisa l'animal sans le toucher, puis on dirigea vers son larynx l'action magnétique : il fut aussitôt pris d'une quinte de toux. Les médecins conclurent à une affection des voies respiratoires, et l'autopsie confirma un diagnostic que, vraiment, ils n'avaient pas eu grand'-peine à formuler

Des esprits avisés ne tardèrent pas à pénétrer le mystère; voyant clair dans le jeu de l'imposteur, ils dénoncèrent la mystification. Parmi ceux qui avaient payé cent louis pour être affiliés à la Société de l'Harmonie, se trouvaient quelques

médecins, tels que Cabanis, Berthollet, et autres.

Berthollet avait consenti à donner la forte somme, mais il s'était réservé le droit de critiquer.

Le célèbre chimiste vient un soir à l'hôtel Bouret dans de mauvaises dispositions. Le piano, l'harmonica, les chants invisibles, tout cela n'arrivait pas à émouvoir le néophyte. Alors Mesmer, lui appliquant sa baguette de fer et l'y trouvant insensible, l'invective avec violence. Berthollet se fâche tout rouge, culbute le baquet, apostrophe les malades qui entraient en crise. On lui rappelle son serment, il répond qu'il n'a pas juré le secret à une mascarade. Et il sort, en claquant les portes !

Le magnétisme eut à subir de plus rudes assauts avant de succomber. La caricature, les chansons, la parodie, les représailles commençaient.

Le théâtre s'en mêlait à son tour. Le 16 novembre 1784, avait lieu, à Paris, la première représentation, par les comédiens italiens ordinaires du Roi, de la comédie-parade en un acte, intitulée : *les Docteurs modernes*.

C'est une satire contre le mesmérisme, une sorte de vaudeville à couplets, qui attire chaque soir adversaires et amis du système, s'invectivant à qui mieux mieux. Quand le public demande le nom de l'auteur, le régisseur s'avance devant la rampe : « Messieurs, dit-il, j'ai eu l'honneur de

LES EFFETS DU MAGNÉTISME... ANIMAL

(Estampe satirique de l'époque).

vous annoncer que l'auteur (Radet) était dans la salle des crises ; vos bontés l'en ont fait partir, et nous ne savons pas ce qu'il est devenu... »

Cette innocente plaisanterie a le don de déchaîner les colères : les ferventes du baquet montent une cabale ; l'une d'elles envoie son laquais au théâtre, avec ordre de siffler vigoureusement ; le laquais exécute consciencieusement la consigne, mais il s'était trompé de pièce : il sifflait un lever de rideau insignifiant, qui n'avait jamais eu tant d'honneur.

D'autres, plus enragées, comme la duchesse de Villeroy, chassent Radet de chez elles, pour avoir osé attaquer le dieu et voulu « conduire, nouvel Aristophane, le nouveau Socrate Mesmer à la ciguë [1] ».

Il en est qui se jettent plus furieusement encore dans la mêlée : tel le conseiller Duval d'Épremesnil, qui lance du haut de sa loge les exemplaires d'un mémoire destiné à défendre le magnétisme, ou ce bon M. Court de Gebelin, qui ne veut pas quitter cette vallée de larmes, sans annoncer *urbi et orbi* qu'il a été guéri par Mesmer ; et les journaux d'enregistrer malicieusement : « M. Court de Gebelin, auteur du *Monde primitif*, vient de mourir, *guéri* par le magnétisme animal. »

Le magnétisme ne battait plus que d'une aile,

1. *Correspondance secrète*, t. XVII.



Mesmer, dans une peau d'âne, est en train de magnétiser une jeune beauté prête à se pâmer.

la Faculté et l'Académie allaient lui donner le coup de grâce.

Deslon ayant réclamé une enquête, on s'empressa de saisir cette occasion d'en finir avec ces charlataneries.

Une commission de la Faculté, composée de MM. Borie, Sallin, Darcet, Guillotin, s'était adjoint cinq membres de l'Académie des Sciences, Franklin, Leroy, Bailly, de Bory et Lavoisier. Les commissaires s'attachèrent, d'abord, à constater l'existence du fluide magnétique, puis ils se soumirent à toutes les expériences, prirent place autour du baquet, observèrent les effets produits sur les sujets. Leur opinion fut bientôt faite : l'imagination avait la plus large part dans les phénomènes qu'ils avaient eus sous les yeux. L'attouchement entrait aussi en ligne de compte : le magnétiseur, en touchant des parties très sensibles du corps, mettait en jeu, par des moyens connus, une puissance non moins connue. Ajoutant à ces deux causes l'imitation, on avait tout le secret du mesmérisme.

En même temps qu'ils publiaient leur rapport, les commissaires en remettaient un autre, secret celui-là, au ministre, à qui ils ne dissimulaient pas le danger que faisaient courir aux bonnes mœurs les expériences auxquelles se livraient Mesmer et ses disciples.

Peu après, la Société royale de médecine arrivait à des conclusions à peu près analogues. Mesmer était jugé... et exécuté; il n'allait plus lui rester de partisans qu'en quelques provinces attardées[1].

Jusqu'au fond de la Bretagne, Mesmer avait ses fervents. Dans le vieux manoir de la Mancellière, à deux lieues environ de Dol, le comte de Ranconnet de Noyan, gentilhomme de vieille souche, que Mesmer avait guéri d'un asthme obstiné, et qu'il avait initié, moyennant finances, à la science nouvelle, dès son retour en Bretagne tint *baquet ;* tous les matins, il se faisait magnétiser et magnétisait ses gens[2].

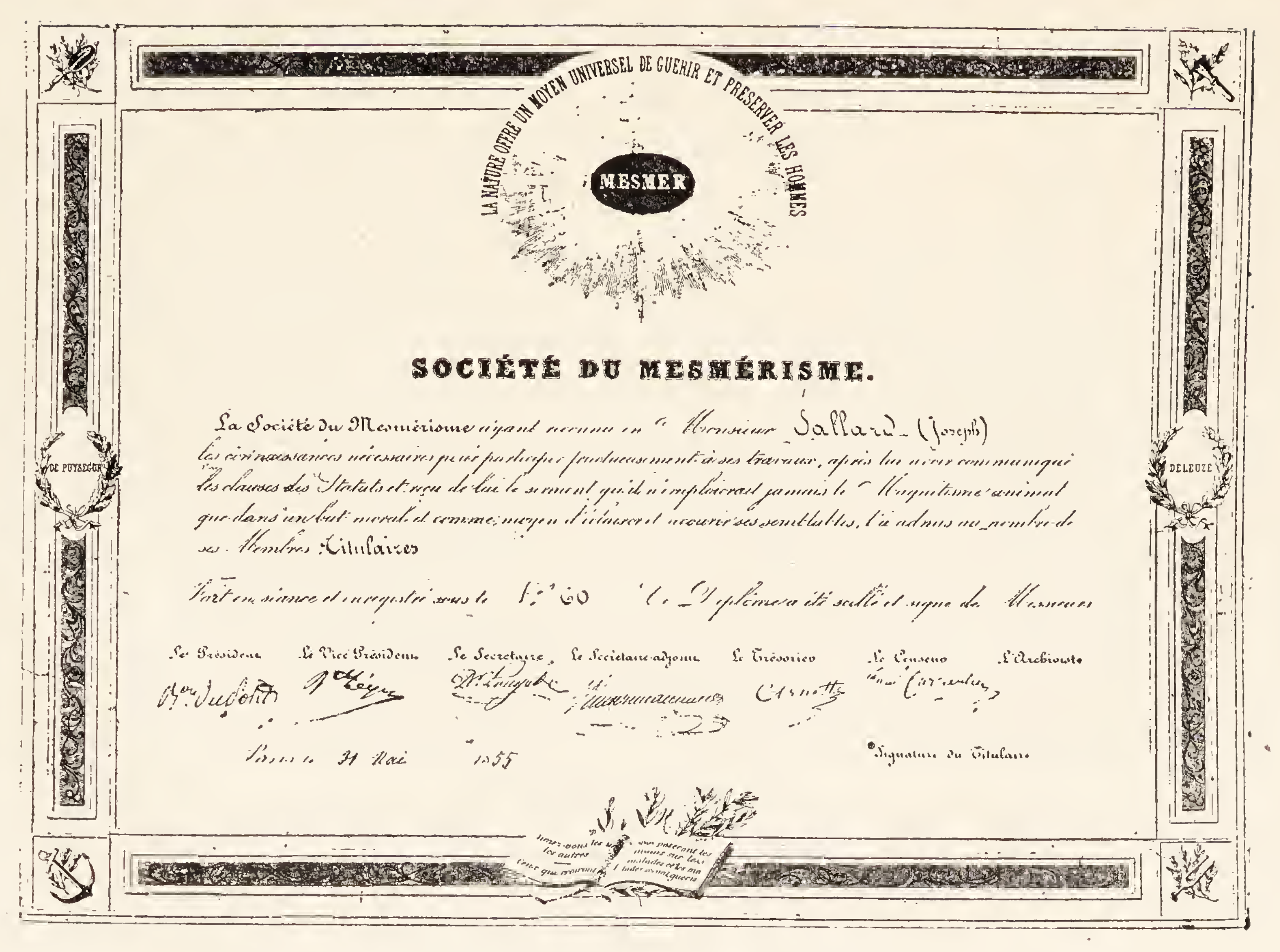
1. Cf. le ch. VII du livre de Bersot. — Chartres paya son tribut à cette manie extravagante, écrit un auteur du cru. L'eau magnétisée ne se vendait pas à vil prix, en voici la preuve : « Trois cents bouteilles magnétisées, pour ceux qui désireraient former chez eux un réservoir ou *baquet magnétique*, à vendre, à 12 sols la bouteille. S'adresser au bureau d'avis, on donnera la manière de les arranger dans le réservoir. » Puis, les Chartrains enthousiastes chantèrent en vers les cures du médicastre :

Vers pour mettre au bas de mon baquet.

Gloire, honneur, amour, confiance
Au plus étonnant des mortels ;
Puisse un jour la reconnaissance,
Mesmer, te dresser des autels ;
Malgré les fureurs de l'envie
Et les cris du peuple ignorant,
Tu seras le Dieu de la vie,
Ton baquet en est le garant.

(Par M. l'abbé M..., de Chartres.)

2. *Le Manuscrit* (2e année, n° 10), 150.



LA NATURE OFFRE UN MOYEN UNIVERSEL DE GUERIR ET PRESERVER LES HOMMES

MESMER

DE PUYSÉGUR

DELEUZE

SOCIÉTÉ DU MESMÉRISME.

La Société du Mesmérisme ayant reconnu en Monsieur Sallard (Joseph) les connaissances nécessaires pour participer fructueusement à ses travaux, après lui avoir communiqué les clauses des Statuts et reçu de lui le serment qu'il n'emploierait jamais le Magnétisme animal que dans un but moral et comme moyen de soulager et secourir ses semblables, l'a admis au nombre de ses Membres Titulaires

Fait en séance et enregistré sous le N° 60. Le Diplôme a été scellé et signé de Messieurs

Le Président — Le Vice Président — Le Secrétaire — Le Secrétaire adjoint — Le Trésorier — Le Censeur — L'Archiviste

Paris le 31 Mai 1855

*Signature du Titulaire

DIPLÔME DE LA « SOCIÉTÉ DU MESMÉRISME »

(Collection personnelle).

Alors les épigrammes de pleuvoir ; c'était bien la fin.

Le magnétisme est aux abois :
La Faculté, l'Académie
L'ont condamné tout d'une voix,
Et l'ont couvert d'ignominie.
Après ce jugement, bien sage et bien légal,
Si quelque esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire :
« Crois au magnétisme... animal ! »

Le rapport de Bailly avait mis Mesmer en fuite. Il se retira en Allemagne, après un court séjour en Angleterre et en Italie. Les 340.000 livres dues à la générosité des Français ne lui durèrent pas longtemps, puisqu'il se trouva réduit à solliciter un poste de médecin dans un hôpital de la République helvétique[1] : il devait avoir, à cette époque, soixante-huit ans, s'il faut ajouter foi aux trente-cinq années de médecine qu'il se donne, et en supposant qu'il ait commencé à exercer cet art dès qu'il avait été reçu docteur. Mesmer mourut en 1815, à Meersbourg, en Souabe, dans l'oubli le plus complet, après avoir parcouru une des carrières les plus extraordinaires qu'ait eu à enregistrer l'histoire de la crédulité humaine.

1. Cf. *le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne*, par Lenotre, 1899, ch. ii.

LA VIE D'ÉTUDIANT

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le vieux Plutarque, qu'on ne lit plus, a écrit quelque part [1] que, « loin d'accuser les uns et les autres d'avoir outrepassé leurs confins, il faudroit plus tost les blasmer s'ils ne levoient et ostoient entièrement ces bornes pour labourer comme en un champ commun ». Nous sommes trop portés, au temps où nous vivons, à catégoriser chacun, à lui imposer l'étiquette de sa profession, comme si un médecin n'était capable que d'examiner et traiter des malades ; un avocat, de plaider la cause de la veuve et de l'orphelin ; un industriel, d'aligner des chiffres.

Il fut une époque, pas si lointaine, où il était interdit au physiologiste de s'occuper de philosophie ; où l'on blasphémait, si l'on osait prétendre que l'exercice de la pensée pût être influencé par

1. *Œuvres mêlées*, traduction Amyot.

une lésion pathologique; qu'une forte pression sur un point du cerveau est capable de paralyser la mémoire, suspendre la faculté du langage, ou déterminer tout autre trouble de nos fonctions cérébrales. On s'est aperçu, depuis, que ce divorce de la science d'avec la philosophie ne pouvait que nuire à celle-ci, et plutôt que de voir refleurir les beaux jours de la scolâstique, que mieux valait ménager un rapprochement, sceller un pacte de réconciliation entre ces sœurs ennemies.

Il en va de même pour les rapports de la science et de l'histoire. Dire qu'il n'y a rien de commun à ces deux domaines, les vouloir délimiter par des cloisons étanches, cela est aussi absurde que de proclamer l'incompétence du médecin en matière de critique, artistique ou littéraire.

Il y a, objecte-t-on parfois, le pli professionnel, qui porte le médecin à chercher les verrues, à dénoncer les tares des personnages qu'il soumet à sa vivisection, ou dont il fouille les viscères avec son scalpel, si son introspection ne s'applique pas à des vivants.

Jadis, l'historien opérait par larges touches, peignait à fresque, ne voyait que l'ensemble : l'homme disparaissait, les détails se noyaient dans la masse. La réaction contre ce système nous aurait conduits à une exagération en sens inverse : c'est peut-être exact, mais n'y avons-nous pas gagné

de connaître plus précisément, plus intimement, telle ou telle personnalité dont les actes nous avaient paru énigmatiques, avant que nous ayions étudié la constitution physique de leur auteur?

A entendre les détracteurs de cette méthode, ce n'est plus le bourreau de Joseph de Maistre, c'est le médecin qui serait devenu la pierre angulaire de l'histoire et des sociétés modernes [1]. Nos prétentions ne vont pas jusque-là, mais nous avons bien le droit de prétendre que, de par sa culture générale, de par son habitude d'observer, le médecin est, plus que quiconque, apte à noter ses impressions, à les traduire d'une manière fidèle autant que concise. Appelé, par le privilège de sa profession, à pénétrer dans tous les milieux, pour peu qu'il soit curieux de son art et de son temps, il lui est loisible d'amasser une riche moisson de documents, de lier une belle gerbe d'observations; et si l'historiographe est doublé, chez lui, d'un psychologue, il saura tirer des événements dont il a été le témoin, la moralité qu'ils comportent, et en doubler à nos yeux l'attrait.

Dans les *Souvenirs d'un médecin de Paris*, qui ont récemment paru[2], le docteur Poumiès de la Siboutie se révèle, tour à tour, selon l'expression

1. V. du Bled, *la Société française du seizième au dix-neuvième siècle ;* les Médecins, 219.
2. Plon, éditeur, 1910.

de son préfacier, médecin savant et consciencieux, moraliste sans le savoir, et, par surcroît, très alerte chroniqueur des mœurs. Entre autres révélations que nous lui devons, le docteur Poumiès nous donne les plus piquants détails sur ses débuts dans la carrière médicale, et sur ce qu'était la vie d'étudiant à l'époque du premier Empire. Les documents sont si rares sur ce sujet, que c'est une bonne fortune de les rencontrer.

C'était, en ce temps, toute une affaire que de se rendre du fin fond de la province à la capitale. Notre jeune héros habitait un petit village du Périgord, privé de tout moyen de communication avec la ville voisine.

Il était à peine à une lieue de son bourg natal, qu'il était arrêté par un ruisseau débordé. Aucun moyen de le franchir ne s'offrait à lui, quand un paysan survint, qui lui proposa de le passer sur ses épaules, moyennant cinq francs. Marché conclu : voilà le futur étudiant, juché à califourchon sur le paysan, qui avait ôté ses vêtements et n'avait conservé que sa chemise.

Mais, arrivé au milieu de l'eau, le passeur improvisé s'arrête. Il déclare qu'il n'ira pas plus loin, si on ne lui verse incontinent un supplément à la somme promise. Devant la menace de le planter là, notre voyageur dut s'exécuter et

donner à ce rustre indélicat les dix francs qu'il réclamait. Il se contenta de rire de sa mésaventure et, le lendemain, de grand matin, il reprenait sa route et se dirigeait sur Angoulême.

Arrivé dans cette ville, il tombe dans une auberge « de modeste apparence, mais propre et bien tenue », qui avait un air de fête : l'hôtelier mariait sa fille ! On l'invite à la noce, on le choie de toutes les façons ; l'aubergiste refuse, au départ, d'accepter la moindre rétribution de son hôte de passage. Cette agréable aventure était une compensation à la mésaventure du ruisseau.

L'état des chemins, ravinés par la pluie, qui tombait par torrents, la route mal entretenue, qui n'était qu'une suite de fondrières, ne permirent pas au jeune homme de continuer son voyage à pied ; il se décida donc à prendre la diligence qui faisait le service de Bordeaux à Paris.

C'était « une voiture lourde, grossière, mais assez commode ; elle avait six places d'intérieur, trois de coupé, qu'on appelait alors *cabriolet*. Le cabriolet ou coupé fermait avec deux rideaux de cuir, percés de deux ouvertures rondes, garnies de verre » : nous avons connu de pareilles pataches, il y a quelque trente ans.

On partait le matin à six ou sept heures. On s'arrêtait vers midi pour déjeuner et on s'attardait à table. Le soir, on dînait et on se couchait jus-

qu'au lendemain. On mettait ainsi cent vingt heures pour faire le trajet de Bordeaux à Paris.

Néanmoins, le temps ne paraissait pas long, grâce aux mille distractions de la route, aux relations qu'on ébauchait avec ses compagnons de voyage, qu'on était souvent appelé à ne plus revoir.

Notre jeune homme arrivait enfin à Paris, « objet des rêves des jeunes gens élevés en province ».

Sa première impression fut plutôt du désenchantement. Ce n'était pas « la ville de merveilles bâtie par son imagination », qui se présentait à lui, mais une cité gardant partout les vestiges de la Révolution récente. Des églises, des couvents à demi ruinés, délabrés, abandonnés. Sur leurs murs, ainsi que sur un grand nombre de bâtiments publics, on lisait : *Propriété nationale à vendre.*

Les rues étaient étroites, fangeuses, plusieurs non pavées ; d'autres ouvertes, mais non bâties, étaient impraticables.

Il n'existait qu'un petit nombre d'égouts ; après les grands orages, c'étaient des torrents, de véritables rivières infranchissables ; toutes les communications étaient interrompues, même pour les voitures. Les commissionnaires voisins étaient munis de planches, espèces de ponts volants, qu'ils

jetaient sur ces rivières, lorsque cela était possible; on payait un droit de péage pour les traverser.

L'étudiant fraîchement débarqué était descendu rue de la Harpe, en plein quartier latin. Il devait y retrouver d'anciens condisciples, qui allaient lui faire paraître moins pénible la période d'acclimatement.

Son budget était médiocre, force était d'y conformer sa vie. « Logement, nourriture, entretien, dépenses courantes, tout fut réduit à sa plus simple expression. » Le seul luxe qu'il pouvait s'offrir était le théâtre.

Au Théâtre-Français allaient ses préférences. Il y avait alors une troupe incomparable : Talma, Lafon, Mlles Mars, Bourgoin, Duchesnoy et d'autres étoiles, de moindre grandeur.

Comme de notre temps, les étudiants en droit avaient le gousset mieux garni que les étudiants en médecine, dont les frais d'études étaient plus considérables.

Avant d'aborder la carrière médicale, il fallait justifier de ses deux diplômes, de bachelier ès sciences et de bachelier ès lettres. On prenait ensuite ses inscriptions trimestriellement, pendant quatre années. Il y avait, en outre, cinq examens à passer et la thèse. Tout cela, fort coûteux, absorbait, pour la majeure part, les maigres ressources de l'étudiant.

Les journées étaient à peine suffisantes pour permettre de suivre tous les cours, cliniques, amphithéâtres de dissection, etc. Jusqu'en 1816, chaque professeur particulier eut son amphithéâtre.

« C'était ordinairement quelque vieille maison dont il était le locataire unique... Les logements de ces maisons étaient, du haut en bas, garnis de tables longues et étroites, destinées à recevoir les cadavres. Ceux-ci étaient fournis par les hôpitaux, où un garçon d'amphithéâtre allait les chercher tous les matins; il était chargé, de plus, de rassembler les débris et résidus des dissections et de les porter au cimetière : il les plaçait dans une toile d'emballage et les disposait de manière à leur donner la forme d'un cadavre. Chaque table était disposée pour recevoir un sujet, qui se payait vingt francs et qui servait à quatre élèves. Chacun disséquait, préparait à son tour les parties soumises à l'étude, tandis qu'un autre en lisait à haute voix la description dans un traité d'anatomie. »

Il y avait, comme il y a eu de tout temps, des « vétérans », de ceux qui, durant de longues années, mènent la vie d'étudiant sans faire d'études.

Parmi ces chevronnés, se distinguaient les *majors*. On désignait sous ce nom les étudiants en

médecine pauvres, qui gagnaient leur subsistance en travaillant dans une boutique de barbier.

En 1810, ils avaient presque complètement disparu ; du moins, n'en vit-on plus dès ce moment sur les bancs de l'École.

Quelques-uns étaient arrivés à de brillantes situations, témoin le baron Boyer, premier chirurgien de l'Empereur[1], qui avait débuté comme *frater*, on disait alors *apprentif*, chez un barbier, où il « faisaït le poil ».

Est-on curieux de savoir comment se nourrissaient des étudiants disposant d'aussi maigres ressources ? Nous en avons déjà un aperçu par ce que dit Balzac, dans quelques-uns de ses romans, *Illusions perdues*, ou *Un grand homme de province à Paris*. Le génial romancier nous y parle, on s'en souvient, du restaurant Flicoteau, dont la devanture à petits carreaux donnait place de la Sorbonne et rue Neuve-de-Richelieu.

Le dîner, composé de trois plats, coûtait dix-huit sous, avec un carafon de vin ou une bouteille de bière, et vingt-deux sous avec une bouteille de vin. On avait le pain à *indiscrétion*. C'était chez Flicoteau qu'avait été conduit celui qui nous narre ses impressions d'étudiant.

1. V. les *Éloges* académiques, de Dubois (d'Amiens), t. I.

Ce Flicoteau était le troisième du nom qui, après son père et son grand-père, dirigeait l'établissement.

« C'était une grande salle obscure, garnie de tables et de bancs : à cela près qu'on n'y connaissait ni nappes ni serviettes, le tout était assez proprement tenu.

Les plats, gras ou maigres, variaient de trois à cinq sous. Pour un sou, on trempait la soupe, c'est-à-dire que chaque consommateur allait, en entrant, choisir une soupière de la capacité qui lui convenait ; il y taillait le pain qu'il voulait et appelait le père Flicoteau qui, consciencieusement, n'épargnait pas le bouillon. Certaines de ces soupières, dont le contenu était destiné à un seul consommateur, auraient été plus que suffisantes pour dix ou douze convives ordinaires.

Les portions de viande de cinq sous étaient très copieuses ; l'usage du vin était peu répandu. Il arrivait que beaucoup de dîners ne montaient qu'à six sous, non compris le pain que chacun devait apporter.

A cette époque, cinq ou six autres restaurants, situés dans le pays latin, étaient tenus par des membres de cette honorable famille Flicoteau : les prix fixés étaient de seize à vingt-deux sous. Le vieux père Flicoteau, de la rue de la Parcheminerie, chef de la famille, ne se gênait pas pour

critiquer ce qu'il appelait le *luxe* des nouveaux établissements formés par ses neveux... »

Nous voilà congrûment fixés sur la manière dont se logeait et se nourrissait un étudiant, sous le règne du premier des Napoléon ; suivons-le au cours de ses études.

En novembre 1811, le jeune étudiant en médecine que nous allons accompagner dans ses étapes, était nommé, au concours, externe des hôpitaux et placé à l'hôpital Saint-Louis. Cet hôpital n'était pas seulement affecté aux maladies de la peau ; il recevait à cette époque toutes les filles publiques de la rive droite de la Seine, qui passaient leurs journées, dans les promenoirs, à rire, chanter, et se livrer à toutes sortes de désordres.

Le médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis était Jean-Louis-Marie Alibert, le dermatologiste célèbre, dont les leçons étaient fort courues.

Alibert était originaire de Villefranche-de l'Aveyron, petite ville qui faisait autrefois partie de la Haute-Guyenne : c'était le fils d'un conseiller au présidial.

Ses humanités terminées, il était entré dans la Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne. Après la suppression de la congrégation, il resta pendant quelque temps dans la retraite, dont il sortit pour aller suivre les cours de l'École nor-

male. C'est à la suite d'entretiens avec deux médecins, « qui étaient l'honneur de la philosophie et des lettres [1] », Roussel et Cabanis, qu'Alibert conçut un goût passionné pour la médecine, dans laquelle il devait s'illustrer.

Alibert avait inauguré l'enseignement de la dermatologie à l'hôpital Saint-Louis. Cet enseignement n'était pas suivi seulement par les étudiants, mais tout homme de science étranger, qui visitait Paris, ne manquait pas d'en profiter. A la belle saison, les leçons avaient lieu en plein air, sous les grands arbres.

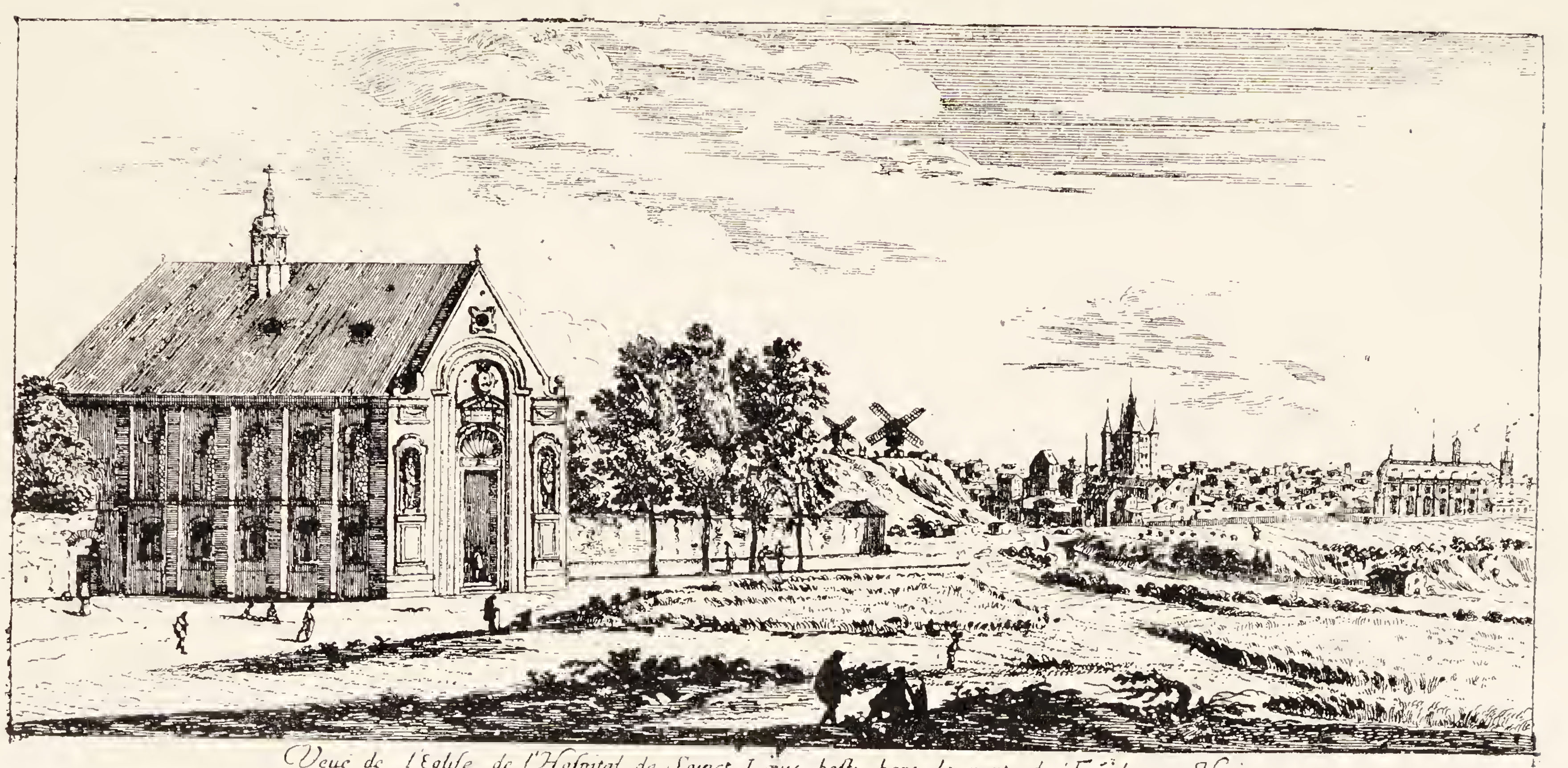
Sa parole, au dire de ceux qui l'ont entendu, « était douce, facile, et d'une élégance parfaite. Il ne parlait qu'avec amour, avec fanatisme même, des affections qu'il étudiait... Après la leçon avait lieu la consultation : quarante à cinquante individus des deux sexes venaient étaler leurs infirmités ».

Alibert s'extasiait sur la *beauté* de tel ou tel cas qui s'offrait à son examen et son enthousiasme débordait ingénument.

Un jour, se présente à lui un sujet affecté d'éléphantiasis.

— Cas superbe! s'écrie Alibert.

1. Discours prononcé aux funérailles de J.-L. Alibert, par Pariset (*Hist. des membres de l'Académie royale de médecine*, t. II).



CHAPELLE DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS, SOUS LOUIS XIII
(Collection personnelle).

— J'entends bien, de répliquer le malade ; mais guérirai-je ?

— Je vous ferai peindre !

— Mais, docteur, puis-je espérer de guérir ?

— Certainement, certainement... je vous ferai peindre.

— Pourrai-je avoir un lit dans votre service ?

— Il vous en faudrait dix que vous les auriez !

Et la scène recommençait à toutes les consultations.

Alibert était d'une taille moyenne, un peu ramassée. Sa figure était agréable, exprimant la bonté, peut-être un peu narquoise.

Il était bien vêtu. Son linge était beau et renouvelé chaque jour ; mais tout cela était mal arrangé.

A peine était-il assis, qu'il croisait ses jambes et essuyait ses pieds sur ses bas de soie blancs ; car il est resté fidèle à la culotte courte jusqu'à sa mort. Tout en parlant, il chiffonnait sa chemise, son col, sa cravate, ce qui lui donnait l'air un peu débraillé.

Après avoir passé un an, en qualité d'externe, dans le service d'Alibert, notre étudiant concourut pour l'internat. Il y avait 120 candidats pour 18 places ; il fut nommé le dix-septième : pour une première année de concours, c'était un succès.

Quel était alors le rôle de l'interne ? A peu près ce qu'il est actuellement. Il voyait les malades dès leur

arrivée dans le service, rendait compte au chef de leur état, exécutait ou dirigeait les pansements les plus importants, surveillait les externes pour les pansements ordinaires, recueillait ou rédigeait les observations les plus intéressantes, enfin faisait la contre-visite du soir.

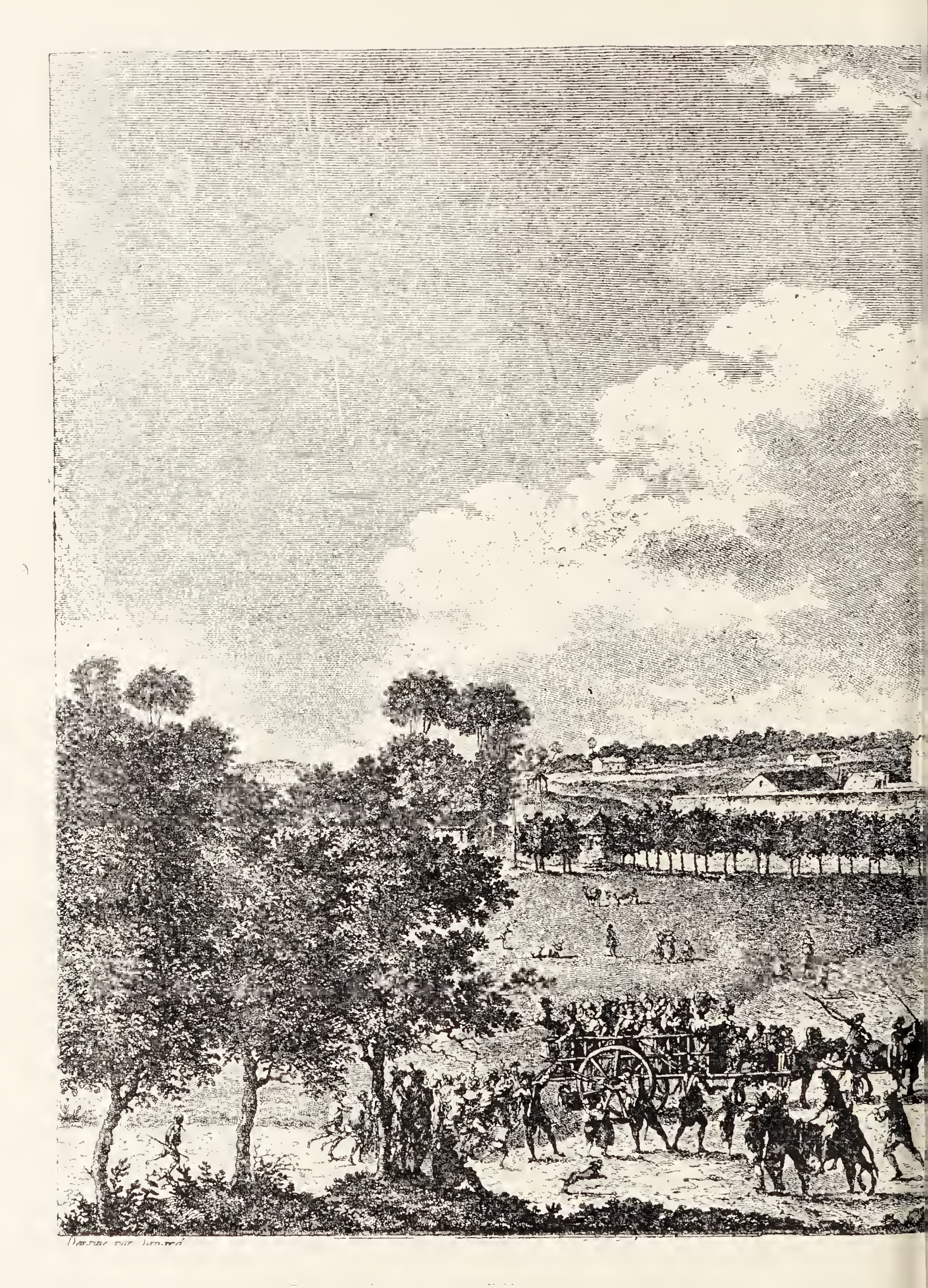
Quant au traitement, ou, pour mieux dire, l'indemnité affectée à la fonction, elle était ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire très insuffisante : cinq cents francs par an, le logement, et la nourriture les jours de garde.

C'est à la Salpêtrière que le nouvel interne fit ses premières armes.

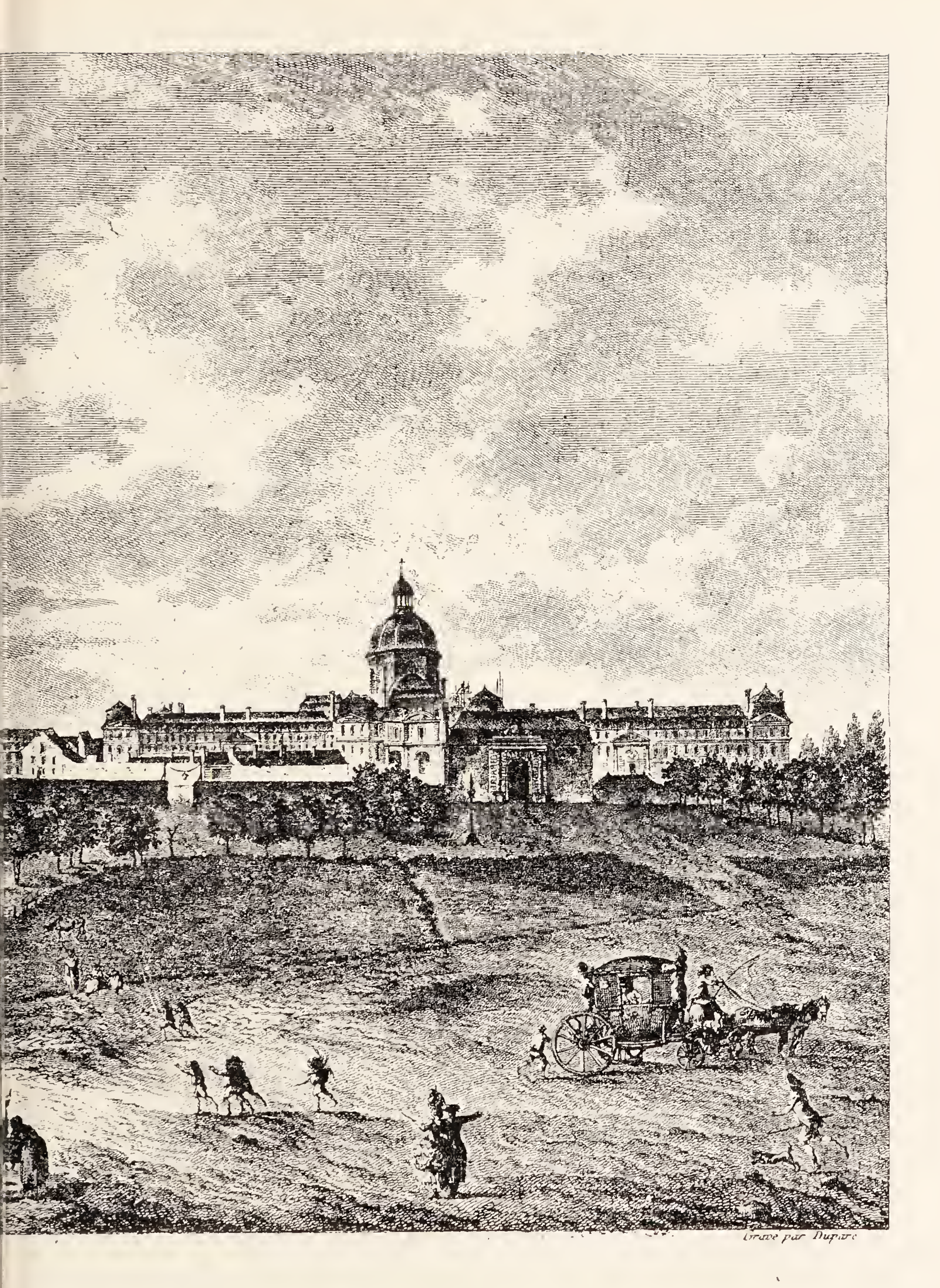
L'hospice de la Salpêtrière était déjà le plus considérable de Paris. L'ensemble des bâtiments, salles, pavillons, maisons détachées, constituait une véritable cité.

Avant 1789, il y avait, à la Salpêtrière, une division qu'on appelait *la Force*, où l'on renfermait les filles publiques, les condamnées à la prison. Ce bâtiment, séparé des autres, portait encore des traces de son ancienne destination.

On sait qu'on doit à Pinel la suppression de la chaîne et du carcan dans le traitement des aliénés. Il aimait à raconter que, la première fois qu'il était entré dans une maison de fous, son cœur avait été si douloureusement affecté par le spectacle des



HOSPICE DE L
(Col



SOUS LOUIS XV
ıelle).

tortures qu'on leur faisait subir, qu'il n'eut plus que la pensée de les faire disparaître.

Pinel était médecin à la Salpêtrière, au moment où y arrivait notre narrateur; il avait débuté par Bicêtre, dont il avait été nommé médecin par décret du 25 août 1793.

Il entrait en fonctions le 11 septembre suivant, comme médecin des infirmeries, dont dépendait le service des aliénés.

La première réforme à accomplir était l'abolition des chaînes, car l'usage des chaînes de fer, pour contenir un grand nombre d'aliénés, était encore dans toute sa vigueur. On était en pleine Terreur, la Commune était au pouvoir, la loi des suspects toujours appliquée. Pinel n'ignorait pas qu'il jouait une grosse partie; il la tenta courageusement.

Il se présenta, nous dit le dernier en date de ses biographes [1], à plusieurs reprises, devant la Commune, pour y exposer sa requête, y faire entendre ses plaintes, ses réclamations. Le président de la Commune était alors le paralytique Couthon qui, voyant partout des embûches, traita sans façon Pinel d'aristocrate. « Malheur à toi, lui dit-il, si tu nous trompes, et si parmi les fous tu caches des ennemis du peuple! » Pinel,

1. Docteur René SEMELAIGNE, *les Grands Aliénistes français*, t. I (Paris, 1894).

sans s'émouvoir, lui répliqua que ce qu'il avançait était l'expression de la vérité et que sa mission était toute médicale. « Nous verrons bien », lui fut-il répondu, et le lendemain, le fougueux conventionnel se faisait transporter à Bicêtre.

Couthon était porté à bras d'hommes. Pinel le conduisit dans le quartier des agités, où la vue des loges l'impressionna péniblement. Il voulut interroger tous les malades. Il ne recueillit de la plupart que des injures et des apostrophes grossières.

Il était inutile de prolonger plus longtemps l'enquête. Se tournant vers Pinel, Couthon l'apostrophait en ces termes : « Ah ça, citoyen, est-ce que tu es fou toi-même, de vouloir déchaîner de pareils animaux ? » Pinel lui répondit avec calme : « Citoyen, j'ai la conviction que ces aliénés ne sont si intraitables que parce qu'on les prive d'air et de liberté. — Eh bien ! fais-en ce que tu voudras; mais je crains bien que tu ne sois victime de ta présomption. » Et là-dessus, Couthon prenait congé de celui qui allait entreprendre son œuvre de réforme bienfaisante et allait accomplir son rêve de philanthrope avisé.

Sans plus tarder, Pinel se mit à la besogne, et eut la satisfaction de constater la justesse de ses vues. « Les même aliénés, écrira-t-il un jour, qui, réduits aux chaînes pendant une longue suite

d'années, étaient restés dans un état constant de fureur, se promenaient ensuite tranquillement avec un simple gilet de force, et s'entretenaient avec tout le monde, tandis qu'auparavant on ne pouvait en approcher sans les plus grands dangers. » Une fois de plus, les faits triomphaient des préjugés.

Pinel eut le regret de ne pas voir la fin de cette coutume, barbare et routinière, de châtier les fous comme des criminels, avant de quitter Bicêtre pour la Salpêtrière, où il allait poursuivre son apostolat. Ce n'est, en effet, que plus tard que les dernières chaînes furent enlevées des loges, en attendant que les loges elles-mêmes fussent plus sainement aménagées.

Le 24 floréal an III (13 mai 1795), Pinel avait pris possession de son service de la Salpêtrière; il y avait donc dix-sept années qu'il occupait cette fonction, quand Poumiès de la Siboutie, dont nous reprenons le récit, entra en relations avec lui. Les élèves affluaient à ses cours et, à l'hôpital, ses cliniques étaient très suivies. Bien que sa diction fut saccadée, pénible, lorsqu'il parlait, avec une mimique qui rappelait son origine méridionale, l'auditoire était suspendu à ses lèvres.

« Pinel avait le tact médical au suprême degré, il se trompait rarement. Il avait en horreur tout

ce qui sentait la pose, l'affectation, le charlatanisme. »

Ce que l'on doit ajouter à ces appréciations c'est qu'à ces paisibles vertus de modestie, de candeur, de droiture, Pinel ajoutait une vive compassion pour le malheur et un véritable courage. Ce courage, si rare dans les discordes civiles, il sut en donner la preuve pendant la Révolution : on sait le risque qu'il courut, en procurant une retraite à son ami Condorcet, à qui l'échafaud était promis et qui échappa par une mort volontaire au glaive de la loi; on ignore peut-être qu'il arriva souvent à Pinel de cacher parmi les malades de son hôpital des infortunés qui lui durent la vie [1].

En même temps que les leçons de Pinel, notre interne suivait des cours particuliers d'accouchement. Il nous en donne un tableau des plus vivants.

« Ces cours d'accouchement se faisaient dans une salle de l'hôtel de Cluny, occupé entièrement par des familles d'ouvriers et par divers industriels [2]. »

Le professeur d'accouchements était, à l'époque,

1. V. son éloge, par Pariset, t. I de *l'Hist. des membres de l'Ac. roy. de médecine.*

2. Ce ne fut qu'en 1836 que cet hôtel fut loué en totalité par M. du Sommerard, qui y installa ses collections du moyen âge et de la Renaissance : ce fut l'embryon du musée de Cluny.

le père Capuron, excellent homme, connu par ses excentricités.

« Il était grand, maigre, vêtu, en hiver comme en été, d'une petite et mince redingote, plus ou moins râpée. Il a occupé, pendant plus de cinquante ans, le même logement, rue Saint-André-des-Arts, avec 400 francs de loyer. A l'exception de sa bibliothèque, pour laquelle il n'épargnait rien, il s'était appliqué à dépenser le moins possible. Il prenait ses repas dans les modestes restaurants du pays latin, au milieu des étudiants. Il était aussi économe de son temps que de sa bourse : tous les matins, il suivait la clinique des hôpitaux, déjeunait avec un morceau de pain et de fromage, faisait à pied sa clientèle, qui lui donnait au moins 25 ou 30.000 francs; après quoi il se mettait à ses livres et ne les quittait que fort tard dans la nuit. »

Ce bon Capuron ! Il a été l'auditeur et l'élève de trois générations de professeurs, d'agrégés, de tout médecin ou chirurgien qui a fait un cours sur une spécialité quelconque des sciences médicales.

Quelqu'un qui paraît l'avoir bien connu [1] nous dit avec quel respect religieux il assistait — le chapeau sur la tête, car ce chapeau, non moins vénérable par son antiquité que sa redingote, ne

1. L. Peisse, *la Médecine et les Médecins*, t. II.

quittait jamais son chef — à la clinique de Dupuytren, et avec quel air de naïve satisfaction il inclinait la tête, lorsque l'autocrate, se tournant vers lui, après l'achèvement d'une opération ou à propos d'une assertion doctrinale qu'il venait d'émettre, lui disait, d'un ton de gravité un peu ironique, que le bon vieillard n'avait garde de remarquer : *N'est-ce pas, monsieur le professeur ?*

Capuron est allé à l'école toute sa vie : il resta étudiant jusqu'à la fin.

« Son instruction était immense; il savait tout et avait l'air de ne rien savoir, tant sa modestie était grande. Son avarice, ses manières, ses vêtements étriqués étaient l'objet des plaisanteries, des quolibets de ses confrères, de ses clients, de ses élèves. Pour toute réponse, il souriait... A sa mort, en 1850, à quatre-vingt-trois ans, les pauvres accoururent de toutes parts. On a su alors ce qu'on ne soupçonnait pas : c'est que Capuron ne se refusait tout que pour donner davantage aux pauvres. Mais il faisait la charité en homme éclairé, donnant du pain à ceux qui en manquaient et s'occupant surtout de l'éducation des enfants. Il en avait une trentaine sous sa tutelle, les envoyait aux écoles, les mettait en apprentissage, les aidait à s'établir et les patronnait, ne les perdait jamais de vue. Il avait ainsi plus de cent ménages qui, grâce à lui, prospéraient

et vivaient honnêtement de leur travail. Voilà ce qu'on a appris au moment de sa mort. »

Physionomie non moins originale, celle de Lallement, chirurgien en chef de l'hospice de la Salpêtrière et professeur à la Faculté.

« C'était un homme remarquable par son vaste savoir et par sa grande modestie. Il n'était jamais pressé de parler. » De combien de nos contemporains, à qui la langue démange à tout propos et si souvent hors de propos, pourrait-on en dire autant ?

« Si, dans une discussion générale, il voyait la question bien posée, bien soutenue, il gardait le silence ; mais, s'il croyait devoir prendre la parole, c'était avec un tact, une convenance, un talent d'argumentation, qui le rendaient bientôt maître de la discussion. Dénué de toute intrigue, d'ambition, de savoir-faire, il n'occupa jamais, parmi les chirurgiens de Paris, le rang auquel il pouvait prétendre par son instruction et son habileté comme praticien.

Il avait une mince fortune, due à son amour de l'ordre et à une économie poussée à ses dernières limites. Il n'invitait jamais personne et prenait ses repas non sur une table, mais dans un vaste tiroir. Lui arrivait-il un importun, il ôtait sa serviette, poussait son tiroir, prenait un livre, et rien

n'annonçait qu'il fût occupé à déjeuner ou à dîner. »

Un homme qui, non moins que Lallement, avait horreur des bavards, était l'abbé Delille, le prince des poètes de l'époque, dont notre étudiant ne manquait jamais de suivre le cours, au Collège de France.

Quoique privé de la vue, Delille était d'humeur gaie et, par quelques anecdotes bien appropriées, il parvenait toujours à faire rire son auditoire. Un jour, faisant une leçon sur les grands parleurs, il cita tout ce qu'on avait écrit, depuis la Bible, sur cet insupportable défaut qu'est l'incontinence de langue. — « J'avais un ami, conta-t-il, homme plein de sens, d'esprit, de raison; toutes ces belles qualités étaient obscurcies par une extrême intempérance de langage. J'adressai à un ami commun une lettre où je disais, en parlant de notre bavard :

Lassé de l'écouter, je me livre au sommeil;
Je le trouve toujours parlant, à mon réveil.

« Ma lettre lui fut communiquée et m'attira de sa part de violents reproches. Je parvins à le calmer : il reconnut et déplora son incorrigible défaut. » — « Oh ! s'écria-t-il, j'ai toujours envié cet homme qui demandait trois jours de réflexion

pour répondre à la question la plus insignifiante. Comme on lui demandait, un jour qu'il avait fait une chute grave, s'il était blessé, il répondit, trois jours plus tard : « J'ai le bras cassé. »

Delille était très aimé des étudiants. A sa mort, ils traînèrent le char contenant ses dépouilles, et tous tinrent à honneur de souscrire pour son monument.

Heureuse époque où les étudiants en médecine trouvaient le temps de suivre des cours de littérature ! Ils y avaient quelque mérite, car il ne semble point que, pas plus qu'aujourd'hui, les élèves sérieux eussent beaucoup de loisirs.

Le 1er janvier 1814, le jeune de la Siboutie quittait la Salpêtrière pour entrer à la Pitié.

Les circonstances étaient graves; on se battait à quelques lieues de Paris. Napoléon, après des efforts incroyables, avait réussi à recréer une armée ; habitué à la guerre d'invasion, « à nourrir la guerre par la guerre », et obligé de battre en retraite au milieu de populations hostiles ou mal disposées, il ne put, comme à l'ordinaire, s'approvisionner et le typhus ne tarda pas à se déclarer parmi ses soldats. Le plus grand nombre fut dirigé sur Paris; l'hôpital de la Pitié en fut bientôt encombré. « On dédoubla les lits, on ne laissa qu'un matelas; on mit de la paille dans les



Le baron Desgenettes, Médecin de l'armée d'Égypte.
(Collection personnelle).

corridors, dans les vestibules, dans l'église même. Les malades étaient les uns sur les autres. Les vides que la mort y faisait chaque jour étaient remplis par le convoi du lendemain. »

L'Hôtel-Dieu, seul, était moins encombré qu'il ne l'avait été une trentaine d'années auparavant, alors que les lits contenaient quatre ou cinq malades. Désormais, d'ailleurs, dans tous les hôpitaux, chaque malade avait un lit, à lui tout seul ; mais la réforme avait été longue à réaliser.

Ce n'est qu'en 1786, dans un rapport présenté au baron de Breteuil, que la compagnie des gouverneurs de l'hôpital avait réclamé cette sage et humaine mesure. C'est donc à Louis XVI qu'on est redevable de ce progrès. A ceux qui conserveraient quelque doute à cet égard, nous soumettons le texte de la délibération, où se trouve constatée la situation telle qu'elle existait au 31 janvier 1787 :

M. Colombier (l'inspecteur général du département des hôpitaux) a prévenu le Bureau (de l'Hôtel-Dieu) que les nouvelles salles que le Roy fait disposer, seront bientôt habitables et qu'il est temps de prendre les arrangements nécessaires pour leur aménagement, que le nombre des lits neufs que le Roy a fait faire est de huit cent cinquante, savoir : six cent cinquante de trois pieds à une seule place, et deux cents de cinq pieds deux pouces pour coucher deux malades, avec une cloison en planche au milieu pour séparer les couchers et les malades, ce

qui fait en tout mille cinquante places pour coucher les malades *seuls*. La difficulté est de caser tous ces lits et on a beaucoup étudié les moyens, parce que, dans un temps où l'intention connue de S. M. est d'améliorer le sort des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu, il serait inconséquent d'y voir environ quinze cents malades couchés *seuls*, tandis qu'il y en aurait *cinq et six* couchés ensemble dans plusieurs autres lits [1].

Est-il un témoignage plus explicite de l'encombrement hospitalier, que ces lignes révélatrices? Cet état de choses avait heureusement disparu en 1814, au moment où notre interne arrivait à l'Hôtel-Dieu ; c'est là qu'il connut le professeur Lallemand, de Montpellier, qui devint plus tard membre de l'Institut.

Lallemand offre un exemple de ce que peut une volonté, servie par une intelligence.

« Son éducation première était nulle, il sentit la nécessité de la refaire. Le grec, le latin, la médecine, la chirurgie, les sciences qui s'y rattachent, tout cela fut mené de front et avec un tel succès, qu'au bout de deux ans il lisait couramment les auteurs grecs et latins. »

Mais s'il brillait par un savoir hors de pair, Lal-

1. *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines*, par A. CHEVALIER. Paris, Champion.

lemand ne se faisait pas moins remarquer par son originalité.

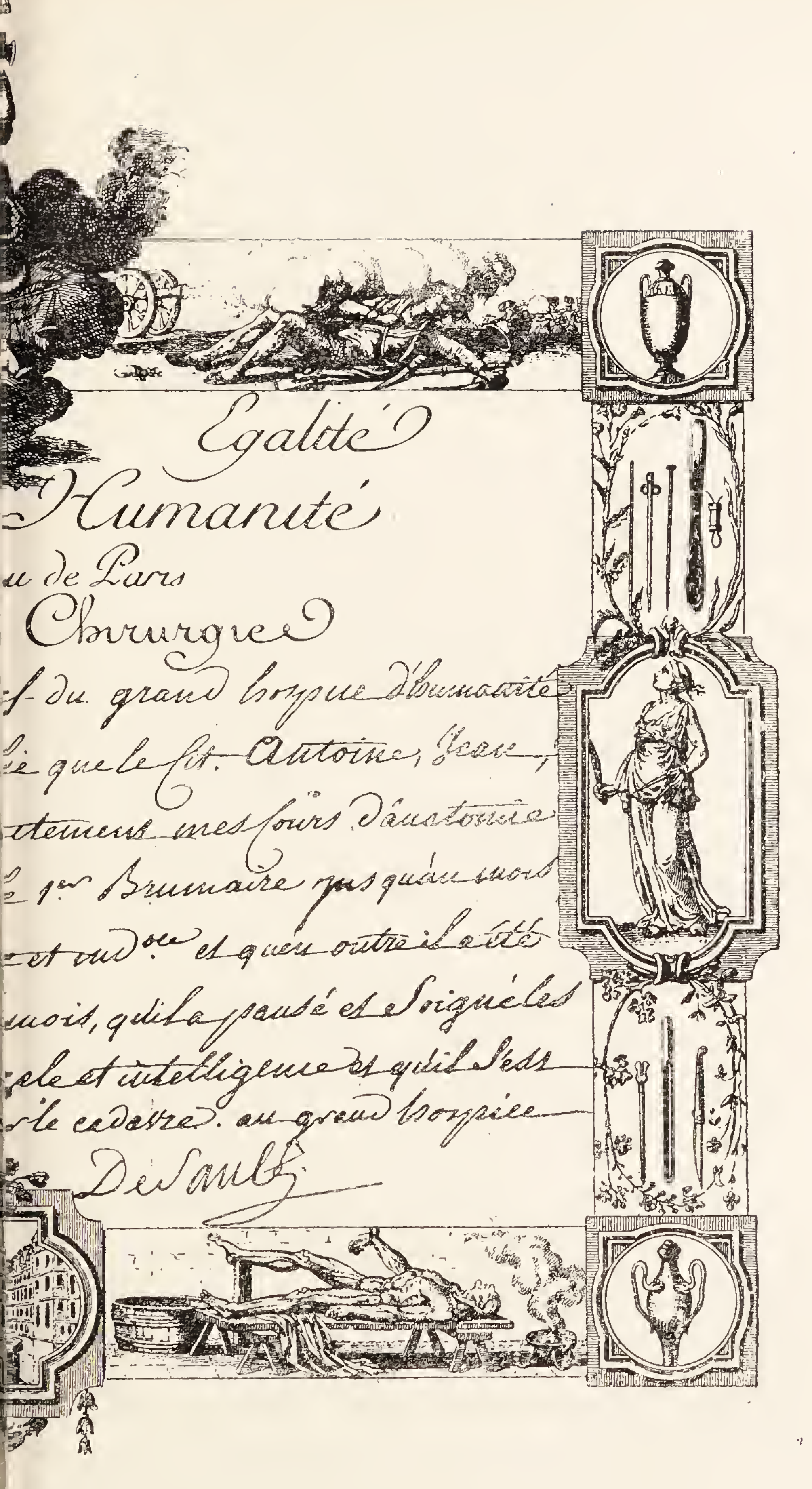
« Il était d'ordinaire vêtu salement : ses habits étaient en mauvais état, pleins de duvet, tachés d'encre. Cela tenait surtout à sa manière de travailler, tout étendu dans sa chambre sur un mauvais tapis, ne quittant jamais sa pipe. Il était toujours débraillé... Il était aussi désheuré que débraillé. Souvent il dînait à 11 heures du soir, arrivait toujours trop tard et s'excusait en disant : « Il faut absolument que j'aie une montre ! »

On pouvait l'interroger sur n'importe quel sujet ; il parlait de tout avec la même aisance : beaux-arts, littérature, médecine, il avait toujours l'air d'être sur son terrain. C'est lui qui racontait, qu'étant à Marseille, il avait été consulté sur le meilleur peintre en portraits de Paris. Avant que Lallemand eut le temps de répondre, un ami présent s'écria : « Tu vas à Paris pour te faire peindre à l'huile ? Mais, mon cer, tu ne sais donc pas qu'à Paris il n'y a pas d'huile, ils n'ont que du beurre ! »

Un trait, que rapporte notre conteur, de Dupuytren, mérite aussi d'être conservé. Ce chirurgien, qu'on a représenté comme un opérateur prestigieux, mais nullement soucieux des suites opératoires, exigeait que les pansements fussent bien faits, qu'une propreté minutieuse régnât par-


Liberté
Grand Hos[...]
Ci-devant [...]
Certificat d'E[...]
Je Soussigné Chirurgie[...]
Et de L'hospice du Nord [...]
nicolas Sully de paris a[...]
et de Chirurgie pratique [...]
messidor de l'an 2e de la ré[...]
employé comme élève pend[...]
malades qui luy ont été conf[...]
exercé à la manœuvre des opéra[...]
d'humanité le 27 nivose l'an 3e

CERTIFICA
(An I



Egalité

Humanité

u de Paris

Chirurgie

f du grand hospice d'humanité

é que le Cit. Antoine, Jean,

ttement mes cours d'anatomie

1er Brumaire jusqu'au mois

et oud. et qu'en outre il a été

mois, qu'il a pansé et soigné les

le et intelligence et qu'il s'est

le cadavre. au grand hospice

DeSault

CHIRURGIE

nique[1].

tout. « Le linge blanc, disait-il, est un grand élément de succès. » On n'en était pas encore à l'antisepsie, mais c'était déjà de l'asepsie.

Poumiès avait été attaché au service de Dupuytren. Il avait également connu Larrey, le célèbre chirurgien militaire, dont Napoléon a dit que c'était le plus honnête homme qu'il eût jamais rencontré.

« C'était un homme d'une activité prodigieuse, dur au mal et à la fatigue. Il pouvait impunément passer plusieurs nuits sans se coucher. Assis à rebours sur une chaise, dont le dos lui servait à appuyer sa tête, il dormait, disait-il, comme dans son lit. Il était d'une taille au-dessous de la moyenne, trapu, robuste, fortement membré, la tête volumineuse, couverte d'une chevelure plantureuse, le visage expressif, où dominait la bonté. »

Un soir, se trouvant dans un salon, assis à côté de Desgenettes, Poumiès de la Siboutie voit entrer Larrey. « Tiens, dit-il à son interlocuteur, voilà Larrey avec ses longs cheveux ! — Eh ! mon Dieu, je le vois bien, répliqua Desgenettes. Et n'allez pas lui dire de les couper : il prétend que sa tête est historique, et il n'y veut rien changer. »

Quelques moments après, Larrey venait s'asseoir, à son tour, à côté de l'anecdotier qui nous a conservé le propos.

— Savez-vous, lui dit-il, que Desgenettes fait faire son portrait ?

— Oui, par Gérard, riposta vivement Larrey, et le peintre prétend que c'est une vraie tête de chat !

En deux coups de crayon, les deux personnages sont croqués sur le vif.

Autant Larrey était « vif, emporté, mais bon et excellent homme », autant Desgenettes était « disgracieux, hargneux et, comme on dit vulgairement, mauvais coucheur ». Mais tous deux étaient braves jusqu'à la témérité, et Napoléon, qui s'y connaissait en hommes, les estimait pareillement.

Il les avait vus à l'œuvre, en Égypte où, tandis que Larrey se précipitait jusqu'au pied de la brèche et sous le feu de l'ennemi, pour secourir les malheureux blessés, Desgenettes, plus calme mais non moins stoïque, parcourait les quartiers visités par la peste et, pour achever de raffermir les imaginations ébranlées, s'inoculait le pus d'un bubon et ranimait par ce geste les courages défaillants [1].

Desgenettes, Larrey, l'honneur de la médecine

1. Dans des conversations particulières, dans des solennités publiques, Desgenettes se serait, dit-on, lui-même désavoué. Quoi qu'il en soit, feinte ou réalité, l'effet qu'il cherchait fut produit et, ajoute très judicieusement Pariset, la tranquillité qui revint dans les esprits rendit la maladie plus légère et multiplia les guérisons.

militaire, gloire de leur profession ! Les opposer l'un à l'autre, chercher les taches qui ont pu obscurcir ces astres de première grandeur, ne serait pas seulement puéril et vain ; nous nous le reprocherions à l'égal d'un sacrilège.

APPENDICE

Un étudiant limousin a Paris, en 1809.

Ce n'est pas dans les gazettes, qui rapportaient surtout les événements militaires dont l'Europe entière était le théâtre, ou donnaient le texte des lois nouvelles élaborées par le génie de Napoléon, qu'il faut songer à puiser quelques informations sur la vie des étudiants, à cette époque; c'est bien plutôt dans les correspondances familières, ou familiales, qu'on a quelque chance de les découvrir.

Un de nos amis toujours regretté et de nos plus dévoués collaborateurs, le docteur André Lombard, eut, naguère, la bonne fortune de retrouver, parmi de vieux papiers, les quelques lettres qui vont suivre et qu'il voulut bien nous communiquer pour notre revue [1]. Ces épîtres sont surtout intéressantes, en raison des détails de l'existence journalière qu'elles contiennent de la sincérité et de la naïveté d'impressions qu'elles reflètent.

Leur auteur est un jeune homme, originaire de la

1. Cf. *la Chronique médicale*, 1er mars 1907, pp. 153 et suiv.

Corrèze, venu à Paris en 1808, pour y « faire sa médecine ».

Fraîchement débarqué dans la capitale, notre provincial mandait à son frère, qui l'avait sans doute, dans une lettre précédente, admonesté et engagé à restreindre ses dépenses, comment il allait s'y prendre pour lui donner satisfaction.

Nous lui cédons la plume.

A M. Mongibaud, demeurant à Juillac — par Brive — département de la Corrèze.

Paris, 24 janvier 1809.

Je viens de recevoir, mon cher frère, ta lettre avec les 150 francs que tu m'as envoyés par M. Albert. Tu me fais des reproches de ce que je vis à dix écus par mois, je n'y vis plus maintenant, il ne m'en coûte que 16 sols. Je vais aussi quitter le logement où je suis, car je suis trop éloigné de la Charité; je vais demeurer avec un nommé Cruveiller [1], d'Userche, qui a 4 ans d'études, il me fait faire un second cours d'osthéologie pour que je sois capable de disséquer avec lui, et il me fera bientôt faire ses pansements, (c'est un brave garçon). La chambre que nous allons prendre nous coûtera 18 francs par mois (chacun 9 francs) et elle est tout près de la Charité. Il sera bientôt reçu comme interne dans l'hôpital où il aura son logement gratis et 25 louis d'appointement; il m'a promis qu'il

1. Jean Cruveilhier, né à Limoges en 1791, mais dont la famille était d'origine corrézienne, était venu étudier la médecine à Paris, dans le service de Dupuytren, auquel il devait succéder plus tard. Professeur à la Faculté, médecin des hôpitaux, président de l'Académie de médecine, il fut promu, en 1873, commandeur de la Légion d'honneur; il mourut en 1874. (A. L.)

me ferait demeurer avec lui et qu'il ne m'en coûterait rien. . . . Je te prie de me croire toujours ton bon frère.

J.-B. MONGIBAUD.

De tous temps l'étudiant a passé pour bruyant et frondeur; celui-ci ne fait pas démentir la tradition. On lui a dit qu'une pièce qui se joue à l'Odéon ne vaut rien, ses camarades et lui vont la siffler. On va voir de quelle façon, agissant avec les étudiants aussi vigoureusement qu'avec des insurgés, le mari de Mme Sans-Gêne savait faire, à l'occasion, respecter l'ordre au théâtre.

A M. Mongibaud fils, demeurant à Juillac — par Brive — département de la Corrèze.

Paris, ce 17 mars 1809.

MON CHER FRÈRE,

Étant sur le point de prendre mon inscription, et ayant déjà pris le numéro, je me trouvais sans argent . . . mais aussi je n'aurais pas besoin de me faire commissionner, car sans cela je serais déjà en Allemagne ou en Italie comme chirurgien de 3e classe, parce que l'on en demande beaucoup.

Tous mes cours de médecine vont finir bientôt et nous allons commencer ceux de chirurgie, aussi il me faut acheter la Nosographie philosophique de Pinel en deux volumes; il me faut aussi Lafaye en quatre volumes, et la seconde édition de Richeran.

Je ne pouvais pas avoir de pansements à la Charité, j'ai été à l'Hôtel-Dieu ; on m'en a donné de sorte qu'il s'y est trouvé un malade qui avait la gale, et je l'ai attrappée. J'ai demandé à M. Boyer une consultation ; il m'a ordonné de prendre 12 bains chauds qui me coûtent 25 sols pièce et ensuite de la

pommade qui m'a coûté 6 l. Aussi j'ai pris 120 l. de Mr Dumas que vous voudrez bien lui remettre, car j'avais besoin de faire remonter mes bottes et d'acheter une paire de souliers, car quand on a des marches à faire cinq à six fois par jour sur le pavé l'on en use.

Je ne dois pas vous passer sous silence une affaire qui nous est arrivée à tous les étudiants. M. Lemercier ayant fait une nouvelle pièce intitulée *Christophe Colomb*, nos étudiants ayant entendu dire que cette pièce ne valait rien nous avons formé le projet de la siffler, nous avons été à l'Odéon ou se donnait cette pièce (il y avait au moins cent mouchards et trente officiers de police dans le parterre), de sorte que quand on a eu joué deux scènes, les sifflets ont commencé de toute part, et on n'a pas voulu laisser jouer la pièce; alors le maréchal Le Fevre a ordonné aux officiers et aux militaires de tomber à coups de sabre et de bayonnettes sur le parterre de sorte que plusieurs jeunes gens se sont saisis de sabres et de fusils et se sont deffendus ; il y a eu un militaire tué et trois ou quatre de blessés, ainsi que plusieurs jeunes gens et moi. J'en suis quitte par un coup de bayonnette à mon habit, il y a eu plus de cent élèves en droit arrêtés dont 40 sont en prison et n'en sortiront pas encore. Jamais plus de la vie pareille chose ne s'était vue. Je finis en t'embrassant et te prie de me croire toujours ton bon frère.

J.-B. MONGIBAUD.

Notre étudiant pouvait s'estimer heureux de s'en être tiré à aussi bon compte.

Napoléon, dans une circonstance à peu près semblable, avait fait montre d'une tout autre sévérité. C'était en 1806. Une représentation avait été troublée au théâtre de Rouen par quelques jeunes gens, et la troupe, comme dans le cas précédent, avait dû intervenir. L'empereur,

instruit de l'incident, écrivait, d'une plume irritée, à son préfet de police :

Ceux des jeunes gens qui ont fait tapage au spectacle de Rouen, qui ne sont pas mariés et qui ont moins de vingt-cinq ans, seront envoyés au 5e de ligne, qui est en Italie. Faites-les mettre sur-le-champ en marche. En vivant avec les militaires, ils apprendront à les connaître et verront que ce ne sont pas des sbires.

On se le tint pour dit, pendant quelque temps, — et la jeunesse recommençait trois ans plus tard, comme nous l'apprend la lettre ci-dessus reproduite.

Mais cette rébellion n'eut sans doute pas de lendemain; du moins, il n'en est plus question dans la correspondance de notre étudiant, qui revient à des questions plus terre à terre, touchant de plus près à la vie matérielle.

De nouveau, le jeune homme a recours à la bourse fraternelle; mais cette fois, il emprunte la plume d'un ami, pour négocier une affaire aussi délicate. Celui-ci s'acquitte, du reste, en conscience, de la tâche qui lui a été confiée et ne cherche à rien farder d'une situation vraiment pitoyable.

A M. Mongibaud à Juillac par Brive département de la Corrèze.

Paris, ce 15 octobre 1809.

MONSIEUR,

Si j'ai tant tardé à vous répondre, c'est que je n'avais pas trop de temps à moi, et que d'ailleurs votre frère n'était pas

dans une grande nécessité mais aujourd'hui j'y suis forcé par le besoin qu'il a; il fait ici beaucoup de froid et il n'est habillé que pour l'été et il a besoin d'habits pour l'hiver; aussi je vous exhorte à lui envoyer de l'argent car je crains qu'il ne prenne du mal. J'ai été obligé de lui acheter un pantalon car il serait impossible qu'il pu résister dans les amphitéâtres.

Quand au traiteur dont vous me parliez, il n'a point pu y aller, car M. Dounève a été obligé de quitter parce qu'il a été manqué d'être empoisonné de sorte qu'il est toujours chez le même.

Je vous salue, Monsieur, et suis toujours votre serviteur.

Breuil.

Il n'est qu'une lacune à constater dans cette correspondance : tandis qu'il nous instruit de tout ce qui a trait aux premières nécessités de la vie, que ni le tailleur ni le traiteur ne sont oubliés, notre étudiant se montre, sur le chapitre des amours, singulièrement réservé. Serait-ce qu'il mettait quelque pudeur dans ses confidences à son frère ; ou les Musette et les Mimi Pinson n'étaient-elles pas encore nées ? La première hypothèse est, évidemment, des deux la plus plausible.

Car la grisette n'était pas un mythe [1], même à cette date ; nous n'en voulons pour preuve que cette page, à peu près inconnue, d'un témoin contemporain des événements qu'il raconte :

« La moitié de l'étudiant, c'est la grisette. Le printemps de celui-ci se rencontre avec celui de ces jeunes filles

1. *Réminiscences*, par J.-J. Coulmann, t. I, 1862.

libres, pauvres, inconséquentes, avides d'émotion comme eux...

La connaissance se faisait au *Prado* ou à la *Chaumière*, dans les bals, modèles de décence, en comparaison de ceux qui ont lieu aujourd'hui. Bientôt l'union devenait plus intime. On se logeait sur le même palier.

On allumait sa chandelle et son cœur à la flamme du bougeoir de sa voisine. Des petits services on passait à des raccommodages de linge, à des blanchissages pressés.

L'étudiant prêtait des romans, la grisette partageait son parapluie. L'association était une économie évidente de feu et de lumière, et bientôt les deux cœurs et les deux ménages n'en faisaient plus qu'un... »

Mais l'idylle n'avait qu'un temps !...



ÉTUDIANT DISSÉQUANT

LA VIE D'ÉTUDIANT

SOUS LA RESTAURATION

Au mois d'octobre 1818, la diligence de Lafitte et Caillard déposait, dans la cour des Messageries, un jeune Arlésien, sans fortune, sans protecteurs, muni d'un simple diplôme de l'École de Montpellier, et qui ne rêvait de rien moins que de conquérir Paris. Ce rêve était permis à un jeune homme de vingt-trois ans, qui avait toutes les illusions de son âge ; mais, ô ironie de la destinée, au lieu de réussir dans la carrière qu'il s'était choisie, il devait parvenir au but, en suivant un chemin tout différent.

Ce qui nous rend particulièrement attachant le cas de notre personnage, c'est qu'ayant commencé par la médecine, c'est en dehors d'elle qu'il trouva sa voie ; nul ou à peu près ne connaît le *docteur*

Pichot, alors que tous les lettrés gardent leur gratitude au créateur de la *Revue britannique*, à l'émule, si même il ne fut le précurseur, de Buloz, fondateur, comme chacun sait, de la *Revue des Deux Mondes*.

Les correspondances de jeunesse des grands hommes — et celui-là en fut un dans son genre (car il jouit, en son temps, d'une très grosse et légitime notoriété) — sont toujours instructives par quelques côtés. Outre qu'elles marquent l'étape première d'un laborieux à la conquête de la gloire, elles nous révèlent bien des détails ignorés, non pas seulement sur la vie même de celui qui nous livre ses impressions, mais encore sur les événements dont il fut le témoin, et dont il se trouve être, à son insu, l'historien d'autant plus sincère et plus impartial, que sa « déposition » est dépourvue d'apprêt.

Au moment où s'ouvre la correspondance qu'a eu la bonne fortune d'exhumer un de nos savants universitaires [1], Amédée Pichot est à Montpellier, où il termine ses études médicales. Le séjour de la vieille ville commence à l'ennuyer, et il rêve déjà d'aller s'établir à Paris. « J'aime mieux aller chercher femme à Paris », écrit-il

1. *La Jeunesse d'un félibre arlésien. — Amédée Pichot à Paris* (1818-1828), par Léon-G. Pélissier, professeur d'histoire à l'Université de Montpellier. Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi.

le 12 mars 1817, et sa mère entre volontiers dans ses vues :

« Il me paraît que tu veux tâcher de ne plus retourner à Montpellier... Si tu termines cette année, tu pourras plus tôt aller à Paris. » (12 janvier 1817.)

On l'autorisait à commencer ses études de doctorat au mois d'avril. Le 12 mars, il attendait l'argent de ses inscriptions, pour faire fixer son examen à une date antérieure aux vacances de Pâques.

Mais les vacances arrivent et l'examen n'est pas encore passé ; cela n'empêche le futur docteur de mettre la dernière main à sa thèse de doctorat. Il a choisi pour sujet une question d'intérêt local : « Aperçu sur les diverses espèces de pays marécageux et sur la ville d'Arles en Provence. »

Au moment d'aborder son cinquième examen, Amédée Pichot apprend d'Arles que son père est très malade. Honnête boutiquier du plan de la Cour, Jean-Baptiste Pichot n'avait pu se consoler de sa retraite à la campagne. Il déclinait rapidement, et, dès la fin d'avril, Mme Pichot annonçait à son fils que l'état du père était désespéré. Il mourut, en effet, le 1er mai, sans que son fils ait pu assister à ses derniers moments.

Le 13 mai 1817, Amédée Pichot soutenait sa thèse et était reçu docteur en médecine. Il abandonna

aussitôt le logis qu'il occupait « chez M. Bedos, marchand de papiers, rue de l'Argenterie », et rentra dans Arles.

Un mois plus tard, nous le retrouvons à Marseille. Après un court séjour dans cette ville, il s'installait à Toulon, où il projetait d'exercer la médecine. Mais il ne s'y plut vraisemblablement pas, car, moins d'un an après, en février 1818, Pichot parlait déjà de repartir pour Paris.

Au mois d'octobre suivant, il réalisait son projet : en compagnie d'un de ses camarades, étudiant en droit, notre héros quittait Arles, « par un soleil magnifique », et faisait son entrée dans la capitale, le jeudi 29 octobre.

Installé d'abord rue Saint-André-des-Arts, n° 53, il y reste peu de temps : « Je n'ai pas encore le logement que je voudrais », écrit-il le 17 novembre 1818.

Au mois de mai, il se transporte rue des Grands-Augustins, 17 : « Je suis à un quatrième et je n'ai vue que sur un ciel ouvert. » Cette mansarde lui coûtait 28 francs par mois. Le soir, il retrouvait un ami au restaurant, et ils dînaient ensemble dans une pension, moyennant 48 francs par mois, « assez bien et souvent très bien ».

« Je suis surpris de la bonne cuisine », écrivait-il à sa mère. Le pain était à discrétion. Le plus cher

c'était le vin : tandis que, « dans les cabarets, le peuple ne le payait que quatre ou cinq sous » et qu'on « n'y voyait que des hommes saouls », dans les restaurants bourgeois, il coûtait trente ou quarante sous la bouteille, encore était-il de qualité inférieure. Aussi les jeunes gens préféraient-ils au vin de la bière ou du cidre.

Mais ces préoccupations gastronomiques n'absorbaient pas tout le temps de notre étudiant. L'art de parvenir comporte d'autres préceptes que ceux de bien boire et de bien manger ; il est, par exemple, autrement important de se bien vêtir et d'obéir à la mode, quelle que soit sa loi, quels que soient ses caprices.

Le jeune Pichot, qui n'a pourtant rien d'un petit-maître, comprend qu'il est des nécessités auxquelles un homme de bonne tournure ne peut se soustraire. Nous présumons que le sacrifice ne lui coûtait guère, car il paraît suivre bien docilement les avis de son costumier. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trouver de guide plus sûr pour savoir comment s'habillait le monde fashionable dans les premiers temps de la Restauration.

Dans l'hiver de 1816-1817, on s'habillait à Paris tout en noir, avec des bas de soie noire. Les bas, cependant, ne devaient être de soie que « pour l'habit » ; lorsqu'on était en bottes, il les fallait de

fil très commun. La culotte tendait à se substi tuer presque partout au pantalon.

Mais on n'était un parfait gentleman, que si l'on avait des chemises de percale, à 13 francs pièce, des cravates de « mousseline fine », ou en batiste.

En batiste aussi doit être le jabot, que porte tout docteur qui se respecte, quand il est reçu dans les salons.

Les bottes et les souliers, « pour n'avoir pas les pieds humides », coûtaient dans les 9 ou 10 francs la paire. Il pleuvait, paraît-il, beaucoup, et les bonnes chaussures n'étaient pas de luxe. On avait, il est vrai, la ressource de prendre le cabriolet, au lieu de « trotter dans l'eau », d'autant qu'il n'était pas de bon ton d'avoir un parapluie : « cela prouve qu'on n'a pas d'argent pour payer une voiture ».

L'hiver, il faut se chauffer, et le bois est, avec le loyer, une grosse dépense : outre ce que l'on consomme, il faut compter que le portier et sa femme en volent pour 20 francs par mois.

Encore s'il n'y avait eu que ces occasions de dépenses ! Mais deux mois à peine après son arrivée à Paris, le jeune Provençal « s'en faisait déjà » pour 50 francs d'étrennes : argent pour les domestiques, almanachs, bonbons, etc.

Ces *etc.*, ce sont les *bonnes occasions* dont on veut profiter, l'*imprévu* qui revêt à Paris tant de

formes, la visite des monuments, les spectacles... et le reste, qui ne s'avoue pas !

Amédée Pichot tient à nous convaincre, ou plutôt à persuader sa mère qu'il appartient à la catégorie des jeunes gens rangés [1], et s'il accorde une part aux divertissements, il en fait une bien plus grande aux distractions artistiques et intellectuelles.

Il est allé voir jouer Mlle Mars, « qui est une divinité et joue à merveille », et il devient, après l'avoir vue un certain nombre de fois, un de ses plus déterminés admirateurs. Mlle Mars l'enchante « par son naturel, sa grâce et sa naïveté ». Toute jeune qu'elle paraisse, la grande artiste a ses quarante-cinq ans bien sonnés, « mais elle fait les petites filles de quinze à seize ans - ravir ». Un autre jour, c'est Talma que notre Arà lésien va applaudir, et il revient du spectacle absolument enthousiasmé.

L'époque du carnaval arrive : notre étudiant n'aurait garde de manquer le bal de l'Opéra : il s'y ennuie, parce que personne ne l'y intrigue. C'est déjà « un bal où on ne danse pas, faute de place, quoiqu'il y ait musique tout le temps, et que la salle soit vaste ».

Le saint temps du Carême vient un moment interrompre cette vie de dissipation. « Les théâtres

1. « J'ai beaucoup de distractions, écrivait-il le 28 décembre 1818, mais peu d'amusements véritables. »

royaux sont fermés ; les églises sont pleines. »

L'étudiant préfère les boulevards, où se concentre tout le mouvement de la grande ville.

L'ouverture des Chambres, les cérémonies funèbres en l'honneur du duc de Berry, les fêtes de banlieue, où l'on se rend en voiture, « pour vingt ou trente sols », voilà les distractions de Paris l'été.

Dans l'hiver qui suit celui de 1819, ce sont, à peu de variantes près, les mêmes passe-temps.

Les spectacles de la rue sont tels que nous les revoyons de nos jours : ce sont les mêmes petites boutiques, installées dans les passages et sur les ponts, la semaine qui précède le Jour de l'An, et où l'on vend, tout comme aujourd'hui, « des joujoux, des étrennes de toutes les façons, jusqu'à des compliments de bonne année pour deux sous ».

La grande attraction du Carême de 1819 est la représentation d'*Athalie*, avec chœurs, à l'Opéra. La pièce obtient le plus franc succès. Beaucoup de billets se sont payés jusqu'à 50 et 100 francs.

Après les plaisirs chers, ceux qui ne coûtent rien, « comme cette promenade dite de Longchamp, où des voitures élégantes, des attelages magnifiques et la toilette des dames forment un spectacle admirable » ; ou encore, le cortège de cet ambassadeur du shah de Perse, qui fit courir tout

Paris, comme on court aujourd'hui après les souverains qui nous rendent visite.

Le 3 mai, grande fête en l'honneur du retour de Louis XVIII; « mais peu de particuliers se sont donné la peine d'éclairer les lampions : c'est qu'en général, on se moque assez du 3 mai à Paris, et s'il y avait beaucoup de monde partout, c'était le beau temps et non le royalisme qui faisait sortir les promeneurs ».

Amédée Pichot préfère au spectacle de la rue celui, plus discret et aussi plus intime, qu'il va nous décrire. Il ne lui en a coûté que 3 francs d'entrée pour contempler les merveilles qui se sont déroulées sous ses yeux éblouis :

« Dans un salon de verdure, de jolies demoiselles, qui ne sont cependant que des feseuses (*sic*) de mode ou des ouvrières, toutes bien parées qu'elles soient, dansent avec des calicots au son d'un orchestre très animé ; plus loin, un concert de musiciens rassemble un cercle d'amateurs; dans une allée, des jeunes gens enfourchent des chevaux de bois (les *draisiennes*, première forme des vélocipèdes), qui vont tout seuls, quand on sait les faire aller; dans une autre, une promenade d'élégants et d'élégantes. Des chars volants, des gondoles aériennes font voyager dans les airs ceux qui dédaignent de se mêler dans la foule. Les petits enfants et beaucoup de grands garçons

courent au théâtre des marionnettes, où Polichinelle danse au moyen d'un fil secret. Plus loin, est un escamoteur; ce sont des danseurs de corde, des sauteurs; et enfin un roulement sourd comme celui du tonnerre vous attire du côté des montagnes (les *montagnes russes*, alors dans leur nouveauté), où pour dix sous on fait dans une minute un quart de lieue en poste, sans chevaux ni postillon; tout cela se trouve dans un même jardin[1], ainsi que mille jeux divers, celui de la bague, du billard, etc. Tous les arbres sont illuminés en verres de toutes couleurs, et quand dix heures sonnent, un superbe feu d'artifice commence la soirée. Avec de l'argent on peut se faire un paradis à Paris[2]. »

En cette année 1819, les Parisiens eurent tous les bonheurs, jusqu'à une comète au mois de juillet, et une exposition universelle au mois d'août! Cette exposition s'ouvrit le 25, jour de la Saint-Louis, dans la grande galerie du Louvre. Le jour de l'ouverture, qui était la fête du roi, on dansa dans tous les carrefours. La veille, avait eu lieu un spectacle gratis, où « la canaille » était allée écouter nos grands acteurs, « avec un silence dont les jeunes bourgeois n'ont aucune idée ».

1. Jardin de Tivoli.
2. Lettre du 12 juin 1819.

Le lendemain, des distributions gratuites de comestibles, et surtout de vin, mirent le peuple en goguette, et le soir un feu d'artifice des plus beaux attira une population immense aux Champs-Élysées et aux Tuileries.

La correspondance d'Amédée Pichot est, pour tout dire, la chronique de la vie parisienne dans toutes ses manifestations.

Parfois le conteur ne dédaigne pas la note tant soit peu graveleuse ; mais n'est-il pas médecin, et, comme tel, ne jouit-il pas, entre autres privilèges, de celui de tout dire... avec bienséance ?

Au mois de décembre 1819, il n'est bruit à Paris que « de certains *piqueurs*, qui attachent les jeunes filles et les lardent avec de petites broches. Il y a de quoi en rire et de quoi en avoir peur. C'est un diable qui est dans Paris; d'autres disent un certain lord anglais, assez mauvais sujet[1] ».

Nous avons vu reparaître de nos jours, sinon sur les boulevards, au moins dans les annales judiciaires et médico-légales, ces singuliers érotomanes. Mais combien ils ont fait de progrès depuis ! Leur imagination fertile leur a suggéré bien d'autres dépravations.

1. Lettre du 14 décembre 1819.

Il y a, comme on voit, de tout un peu dans ces lettres, écrites au courant de la plume, sans pose et sans prétention. S'il y est souvent question de la pluie et du beau temps, on peut y relever nombre de menus faits, qui sont et qui resteront la meilleure monnaie de l'histoire.

Où trouverait-on, un tableau plus fidèle de la situation politique que dans les lettres qui vont suivre, et qui dénotent un esprit d'observation et un sens pratique, tout professionnels ?

«... Il circule de mauvais bruits dans Paris sur l'île Sainte-Hélène (la lettre est datée de novembre 1818)... la garnison s'est révoltée... On craint peu Bonap.. (*sic*), mais on a peur d'une diablerie plus forte que le changement du tribunal d'Arles, et le gouvernement se bat les flancs pour soutenir les fonds. Les Parisiens sont si drôles qu'on parle de tout en riant et en faisant des calembours. Nous verrons si les Chambres riront. J'ai rencontré le père 18 dans sa voiture. Je l'ai vu dans le fond assis comme un bon père...

On ne crie jamais : Vive le Roi ; cependant il n'y a que les *ultra* qui ne l'aiment pas. J'ai vu à l'Opéra la pauvre duchesse de Berry; elle est toujours en rose, chapeau et robe; les Parisiens n'aiment pas les femmes qui ne font pas d'enfants. On ne fait point d'acclamations non plus pour elle ; elle est bien peu jolie... »

Pas très galant pour la duchesse, le confrère!

Un mois plus tard, l'horizon politique se rassérénait :

« Bonaparte n'a pas réussi à s'échapper; on ne le craint plus... »

Le peuple, pas plus du reste que les fidèles du parti, ne montrent grand enthousiasme pour le souverain régnant. A part les *ultra*, « très contents du discours du Roi, personne n'a crié : Vive le Roi, le jour de la messe et de l'ouverture, hors la salle du moins... »

Il n'y avait pas foule pour voir « le magnifique cortège des voitures dorées, des princes, des ducs, des valets galonnés, des dames de la cour couvertes de diamants, des troupes de la garde qui sont superbes »; et, « cependant, il ne faisait pas froid ». La réflexion ne manque pas de piquant.

Survient une crise ministérielle; la vie de Paris n'en est pas pour cela troublée.

« A Paris, la tristesse ne gagne pas le dessus. On vous dit d'un air consterné que tout est perdu, et soudain on se déride le front pour inviter une demoiselle à une contredanse. Il y a même des gens, hommes ou femmes, qui ne se donnent pas la peine de prendre l'air de ce qu'ils disent, et c'est avec la physionomie la plus calme qu'on vous assure qu'on est au désespoir[1]. »

1. 16 février 1819.

Toutefois, des symptômes graves se font jour : une « forte révolte » à Louis-le-Grand, où les jeunes gens crient : vive la Liberté; du tapage à l'École de droit, mais on n'y attache aucune importance dans les sphères officielles. Peut-être porte-t-on plus d'attention aux propos qui se tiennent dans certains cafés, où l'on parle de soulever le faubourg Saint-Antoine et de courir aux Tuileries; on sera plus ému sans doute, quand (le jour où la hausse du pain est affichée sur les murs de la capitale) la famille royale, revenant de Saint-Cloud, sera saluée par les cris de : *Vive la République !*

Mais Paris redevient bien vite calme, et la naissance de l'*Enfant du miracle*, comme on a baptisé le fils posthume du duc de Berry, vient à point pour consolider la monarchie chancelante.

Nous ne vous avons présenté jusqu'ici que le Pichot chroniqueur et historien, le seul, du reste, que la postérité consacrera. Il est peut-être temps de retrouver le médecin, car Pichot a eu l'intention, bien réelle, de pratiquer notre art (au début, il s'était même spécialisé comme gynécologue); mais, à Paris, il s'en tint à la médecine.

En février 1820, il nous parle de ses premiers malades, dont il paraît avoir reçu surtout des honoraires en nature : l'un d'eux lui a fait « un cadeau de cinquante à soixante livres de sucre

superbe ». Le prix de cette denrée de première nécessité était alors assez élevé, pour que ce ne fût pas un présent à dédaigner.

Le « docteur Pichot » s'était installé à proximité des beaux quartiers, près du Louvre, 16, rue d'Angivilliers.

Dès les premiers temps de son installation, il s'était rendu compte que la médecine ne nourrissait pas son homme; aussi songea-t-il à se procurer quelque argent par d'autres moyens. Il écrivit des articles de médecine dans les journaux, rédigea une préface et des notes pour un ouvrage qui ne porte pas son nom. Mais tout cela ne l'enrichit guère.

Bientôt le moment viendra où il se fera imprimer à son tour, au lieu de travailler pour le compte d'autrui.

Il eut l'idée, neuve pour l'époque, de traduire les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, et, pour ses débuts, son choix fut des plus heureux. C'est lord Byron qui obtint ses préférences, et il n'eut pas lieu de s'en plaindre par la suite, puisque ce fut le commencement de sa réputation littéraire.

Désormais, Hippocrate et Galien seront relégués au second plan et les Lettres compteront un adepte de plus.

APPENDICE

LA VIE D'ÉTUDIANT EN 1830 [1]

Le nom seul d'étudiant s'applique presque toujours, à Paris, à l'élève en médecine; les élèves en droit sont des messieurs, des jeunes gens de famille qui ne forment point une classe particulière. Au contraire, demandez au premier venu, dans le quartier latin, ce que c'est qu'un étudiant, à coup sûr on vous répondra que c'est un élève en médecine, un carabin.

Les carabins sont un corps dans la société, comme les grisettes de Paris, et même ils en font assez bien le pendant. Les étudiants et les grisettes ne peuvent guère aller l'un sans l'autre; ils sont faits l'un pour l'autre; ils sont insépa-

1. Ayant découvert, dans un recueil précieux de monographies, trop dédaigné aujourd'hui, cette description de la vie d'étudiant en 1830, nous avons cru devoir la reproduire *in extenso*, plutôt que de lui substituer une froide et sèche analyse. Elle émane d'un médecin qui a occupé une situation éminente et dont les qualités littéraires, qui se révélaient dès lors, ne firent que se développer et s'affermir.

rables; aussi les rencontrerons-nous souvent ensemble dans la suite de cette histoire.

Les grisettes sont un sujet d'effroi pour les mères de famille qui envoient leurs fils étudier à Paris; et c'est un tort, car elles leur sont souvent plus utiles que nuisibles. Un étudiant est perdu, s'il se lance dans le monde; les grandes dames lui prendront tout son temps, et lui coûteront fort cher. Les grisettes, au contraire, ne sont pas exigeantes; une promenade le dimanche, à pied, le soir quelques contredanses à la Chaumière, voilà tout ce qu'elles demandent à l'étudiant qu'elles préfèrent, et nous verrons combien de services elles lui rendent en retour !

Je reconnaîtrais un étudiant qui arrive de sa province, pour suivre ses cours à Paris, à ses joues fraîches et rondes, à son air honnête et gauche, à ses habits mal faits, à sa casquette ou à son chapeau à grands bords.

Il loge rue Saint-Jacques ou rue de la Harpe, dans un de ces hôtels exclusivement consacrés aux étudiants depuis des siècles; où l'on trouve dans toutes les chambres des pièces de squelette, des préparations anatomiques pour ornements.

Ces hôtels sont des lieux de liberté par excellence. L'étudiant y fume, y chante, y joue du cor, y fait du punch, y reçoit sa grisette le jour, la nuit, y apporte des pièces à disséquer; personne

n'a le droit de lui faire la moindre observation ; si le propriétaire se montrait sévère, sa clientèle l'abandonnerait bientôt ; c'est sitôt fait, un déménagement d'étudiant !

La première année d'étude est entièrement consacrée à l'anatomie ; c'est dans l'amphithéâtre que l'étudiant se forme au métier, qu'il devient carabin. Le voilà qui achète un cadavre, un *sujet*, avec trois autres camarades. Ce n'est pas toujours chose facile que de se procurer un *sujet ;* il ne s'agit pas seulement de donner ses six francs ; la marchandise est rare quelquefois, il faut s'inscrire longtemps d'avance, lutter pour choisir un *sujet* convenable à l'étude que l'on veut faire : fort et bien musclé, si c'est pour la myologie ; maigre, si l'on doit voir les nerfs, etc.

Aujourd'hui, tout ce qui tient au service des amphithéâtres d'anatomie est singulièrement perfectionné, surtout depuis que M. Orfila est placé à la tête de l'École ; jadis, ce n'était pas dans des pavillons bien chauffés, bien surveillés, tenus proprement que les élèves disséquaient. Il y avait des amphithéâtres particuliers, que les propriétaires louaient par spéculation ; c'était souvent quelque vieille femme, retirée dans les combles d'une maison obscure, qui se livrait à ce genre de commerce ; on trafiquait des cadavres avec les fossoyeurs, on les entrait frauduleusement à la bar-



ÉTUDIANTS SORTANT DU COURS
(D'après une lithographie de DAUMIER).

rière, et Dieu sait combien de profanations il se faisait. Maintenant, les hôpitaux livrent à l'École les corps qui ne sont point réclamés par les parents, et tout se passe dans un ordre parfait.

C'est un spectacle horrible et curieux que l'aspect d'un vaste amphithéâtre dans lequel on aperçoit cinquante cadavres couchés sur des tables entourées d'étudiants qui, le scalpel en main, suivent avec avidité le trajet d'un nerf ou d'un vaisseau, pendant que l'un d'entre eux lit tout haut la description de ces organes. Lorsqu'un débutant a passé l'hiver en ce lieu, il est bien préparé à voir de sang-froid les opérations chirurgicales.

Des amphithéâtres d'anatomie, l'étudiant passe aux hôpitaux.

Les hôpitaux sont à peu près pour les étudiants ce qu'est le palais de justice pour les avocats ; c'est là que les questions se plaident et se jugent. On sait que, tel jour, M. Dupuytren doit faire à l'Hôtel-Dieu une opération importante; on y court en foule, comme à une grande affaire plaidée par M. Dupin.

J'ai cru pendant longtemps qu'un étudiant ne pouvait pas vivre à Paris à moins de douze cents francs. Mais nous autres, qui n'avons jamais manqué de rien, nous avons des goûts que nous prenons pour des besoins et nous ne connaissons pas toutes les ressources que trouve en lui-même un jeune homme pauvre qui veut faire son chemin.



Une consultation a l'hôtel-dieu
(D'après un dessin de Gustave Doré).

Un carabin de mes amis reçoit de son père trente-deux francs par mois pour sa nourriture, son logement, et pour ses menus plaisirs. C'est avec cette légère somme de trois cent quatre-vingts francs par an qu'il vit à Paris depuis plusieurs années. C'est un peu plus, comme l'on voit, de vingt sous par jour. Les détails de sa vie sont assez curieux pour que j'en fasse connaître quelques-uns.

Son déjeuner se compose d'un morceau de fromage de deux sous et d'un petit pain. Ce sobre repas lui permet d'attendre cinq heures pour dîner ; il ne dîne pas, comme vous le pensez bien, au café Hardy, mais chez un traiteur, qui lui donne, pour douze sous, un potage, du bœuf, des pommes de terre et du pain. Il lui reste donc quatre ou six sous pour se loger et se divertir; oui, se divertir, car l'homme ne vit pas seulement de pain, comme dit l'Évangile, mais il lui faut à tout prix un peu de plaisir.

Par exemple, mon carabin a la passion du théâtre ; il s'est autrefois échappé du séminaire, où son père l'avait placé, pour venir entendre Talma, et maintenant il aime l'Opéra à la fureur ; mais comment aborder le parterre de l'Opéra, lui qui n'a jamais tout au plus qu'une vingtaine de sous d'économie. Je suis sûr que vous ne le devinez pas, vous autres qui croyez si bien connaître toutes les choses d'ici-bas ; mon carabin m'a avoué franchement sa manœuvre : il a fait con-

naissance avec le chef des claqueurs, qui, moyennant une petite rétribution, car il faut payer même pour claquer, lui permet de venir s'asseoir sous le lustre, pour voir *Robert-le-Diable* et *Sylphide*.

Quant à un autre genre de plaisir, dont les carabins se passent aussi difficilement que de pain, le mien m'assure qu'il ne lui a jamais manqué, sans qu'il fût obligé de le payer, de sa bourse au moins. Je le crois facilement, les grisettes sont si bonnes et si obligeantes, surtout pour les carabins ; et puis elles savent bien que les carabins ne sont pas ingrats ; vous verrez plus tard comme ils savent récompenser leurs chères grisettes, qui ont partagé leurs peines et leurs plaisirs, qui les ont soignés quand ils étaient malades, qui les ont encouragés, soutenus, poussés au travail, quand ils se laissaient rebuter par la sèche ostéologie.

Je ne m'étonne pas que beaucoup de jeunes gens sans fortune embrassent la carrière médicale, de préférence à bien d'autres ; outre l'indépendance de cet état, que l'on peut exercer partout honorablement, dans toutes les circonstances et sous tous les régimes, il n'en est peut-être pas qui offre plus de ressources aux élèves pendant le cours de leurs études. Dès qu'il sait l'anatomie, un étudiant est sauvé, il peut déjà se tirer d'affaire. Il donne des leçons aux commençants, car il y a bien longtemps que l'enseignement mutuel est

introduit à l'École de médecine ; il concourt pour les hôpitaux ; arrivé au grade d'externe, il peut avoir déjà sa petite clientèle, faire des saignées, des pansements, etc. ; une fois interne, c'est un grand personnage ; il est logé, quelquefois nourri, chauffé, etc. Il porte le tablier blanc, véritable signe de puissance, envié, respecté par tous les élèves, comme un portefeuille de ministre par les chefs de l'opposition ; il est le premier au lit des malades, aide le chirurgien dans les opérations, fait exécuter ses ordres dans les salles, en donne quelquefois lui-même, prend le ton de maître avec les autres élèves ; enfin, il est sorti de la foule, il a un titre qu'il peut exploiter avec avantage, s'il sait le faire valoir ; avec un peu d'adresse, il pourra bientôt déjeuner à trente-deux sous chez Flicoteau, et faire le soir sa partie de dominos au café Procope, en prenant sa demi-tasse.

Pendant quatre ans l'interne reste attaché aux hôpitaux, il vit dans les hôpitaux, un an dans l'un, un an dans l'autre ; il parcourt successivement l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Pitié, etc. ; passant d'un maître à l'autre, voyant toutes les méthodes, discutant toutes les opinions, les anciennes et les nouvelles et se préparant à prendre un jour pour guides celles dont il aura reconnu les meilleurs effets. Faut-il s'étonner, après cela, que nos médecins soient sortis des hôpitaux de Paris ?



ÉTUDIANT ET SA GRISETTE

(1830)

A la Charité, la vieille expérience du doyen de nos chirurgiens lui sera également utile pour la pratique de son art et pour la manière de se conduire dans le monde. Les histoires que raconte M. Boyer sont comme les fables du bon La Fontaine : elles renferment toujours une morale dont on fait son profit. L'habileté savante de M. Roux lui apprend jusqu'où l'art peut aller pour réparer les désordres et les accidents de la nature.

Les occupations d'un étudiant en médecine sont si variées, qu'il serait beaucoup trop long de les retracer toutes dans un article de peu d'étendue.

Aux hôpitaux, depuis six heures du matin jusqu'à dix heures ; passant de la chirurgie à la médecine, de l'étude des maladies externes à celle des maladies internes, des opérations à l'examen des organes cachés, il a à peine le temps de déjeuner, avant d'aller retenir sa place au cours de chimie de M. Orfila ; aussi le voit-on bien souvent casser en route la flûte de deux sous, et terminer son frugal repas sur les bancs même de l'École.

Après la chimie, viennent les cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie, etc. Pendant l'été, la physique, la botanique occupent ses journées et le soir encore, on le retrouve assidu aux cours particuliers, aux conférences dont les affiches placardent nos murs.

Ici, un jeune professeur, qui n'est pas encore

lui-même sorti des bancs de l'École, suivant les traces de M. Magendie, interroge la nature sur des animaux vivants ; là, des élèves se réunissent autour du mannequin, pour s'exercer dans l'art des accouchements ; mais, hélas ! le mannequin n'est pas suffisant pour achever cette étude difficile ; c'est à peine si j'ose vous dire que de malheureuses femmes se mettent volontairement entre les mains des élèves, pour compléter leur instruction.

Venez avec moi rue de La Harpe, entrez dans cette salle obscure, voyez contre le mur cette pauvre femme dont l'extérieur annonce la misère ; elle est là, debout, prête à servir aux démonstrations du professeur pour gagner trente ou quarante sous. Cette autre ressent déjà les premières douleurs de l'enfantement ; elle s'est fait transporter dans ce lieu ; les élèves l'entourent, en attendant le moment où ils pourront contempler le phénomène le plus admirable et le plus attendrissant qu'on puisse voir, la naissance de l'homme : c'est ordinairement là le complément des études de l'élève en médecine ; il est arrivé au terme de sa vie d'étudiant ; bientôt il aura passé ses examens ; il aura soutenu sa thèse, et il s'empressera de faire graver ses cartes de visite avec son titre de « Docteur de la Faculté de Paris ». Alfred DONNÉ[1].

1. Extrait du *Livre des Cent-et-Un*. Paris, 1832.

LA VIE D'ÉTUDIANT

DE MURGER A NOS JOURS

I

L'étudiant, dit un écrivain qui nous donne une description du « Quartier latin en 1845 », peut être personnifié par « un écolier du moyen âge, resté sur la rive gauche de la Seine, dont les goûts et le costume ont changé avec le temps et la mode, mais dont l'esprit est resté le même. Jehan, le frère de l'archidiacre Claude Frollo, habite toujours la rue Saint-Jacques ».

Seules, peut-être, leurs opinions littéraires ont varié. En 1809, ils se seraient fait tuer pour les trois unités d'Aristote. Un auteur dramatique de cette époque, plus célèbre aujourd'hui par son prénom que par ses œuvres, Népomucène Lemercier, eut l'audace, dans sa tragédie de *Christophe*

Colomb, de faire passer un acte en Europe et un autre acte en Amérique : il y eut, à l'Odéon, où fut représentée la pièce, une émeute, presque une insurrection.

En 1830, les étudiants étaient tous, ou à peu près tous, romantiques. On les vit à la première d'*Hernani* où ils ne furent pas les derniers à claquer des mains. Il est juste d'ajouter que, s'ils étaient bruyants au théâtre, ils se montrèrent braves dans la rue : aux journées de Juillet, bien des héros se comptèrent dans leurs rangs. L'École de droit, l'École de médecine fournirent plus d'un combattant ; le pavé des barricades fut rougi du sang de nombre d'entre eux.

Au temps de Murger, qui a fait, d'ailleurs, de la vie de Bohême, une peinture dépourvue d'exactitude, sinon de pittoresque, les étudiants se divisent, comme dans les périodes qui précèdent, en étudiants riches et étudiants pauvres.

Ceux-ci continuent à peupler le quartier des écoles, « un des plus vilains quartiers de la capitale », avec « ses rues sombres et tortueuses, ses carrefours étranglés, rendez-vous de cinq ou six ruisseaux bourbeux, dont les eaux jettent dans l'air des miasmes pestilentiels ». C'est dans ces marais Pontins de la cité parisienne que viennent, chaque année, s'abattre des centaines de jeunes gens, rayonnants d'ardeur et d'espoirs.

Ils logent à peu de frais dans ces vieilles masures, branlantes et salpêtrées. Habitant un bouge, leur toilette est à l'unisson de leur logement : elle est misérable ; leurs camarades plus rentés émigrent déjà sur l'autre rive, dans un hôtel propre, sinon dans un appartement confortable et parfois luxueux.

Sans nous préoccuper de la catégorie sociale à laquelle il appartient, disons la vie que mène l'étudiant, de 1850 à 1860, pour prendre une date approximative.

Comme nous l'avons fait jusqu'ici, prenons pour modèle l'étudiant en médecine ; et, afin de ne pas nous laisser accuser d'obéir à la fantaisie de notre imagination, demandons à un historiographe contemporain [1] de nous servir de guide.

L'étudiant en médecine vit tout autrement que l'étudiant en droit : sa mise est moins recherchée, ses habits moins nouveaux de coupe, sa tenue moins élégante.

De grand matin il se lève, pour se rendre a l'hôpital ; il n'en sort que pour aller aux cliniques, aux cours, aux amphithéâtres de dissection. S'il abandonne le scalpel, c'est pour reprendre la pipe : il fume la pipe jusque dans la rue, où il ne rougit

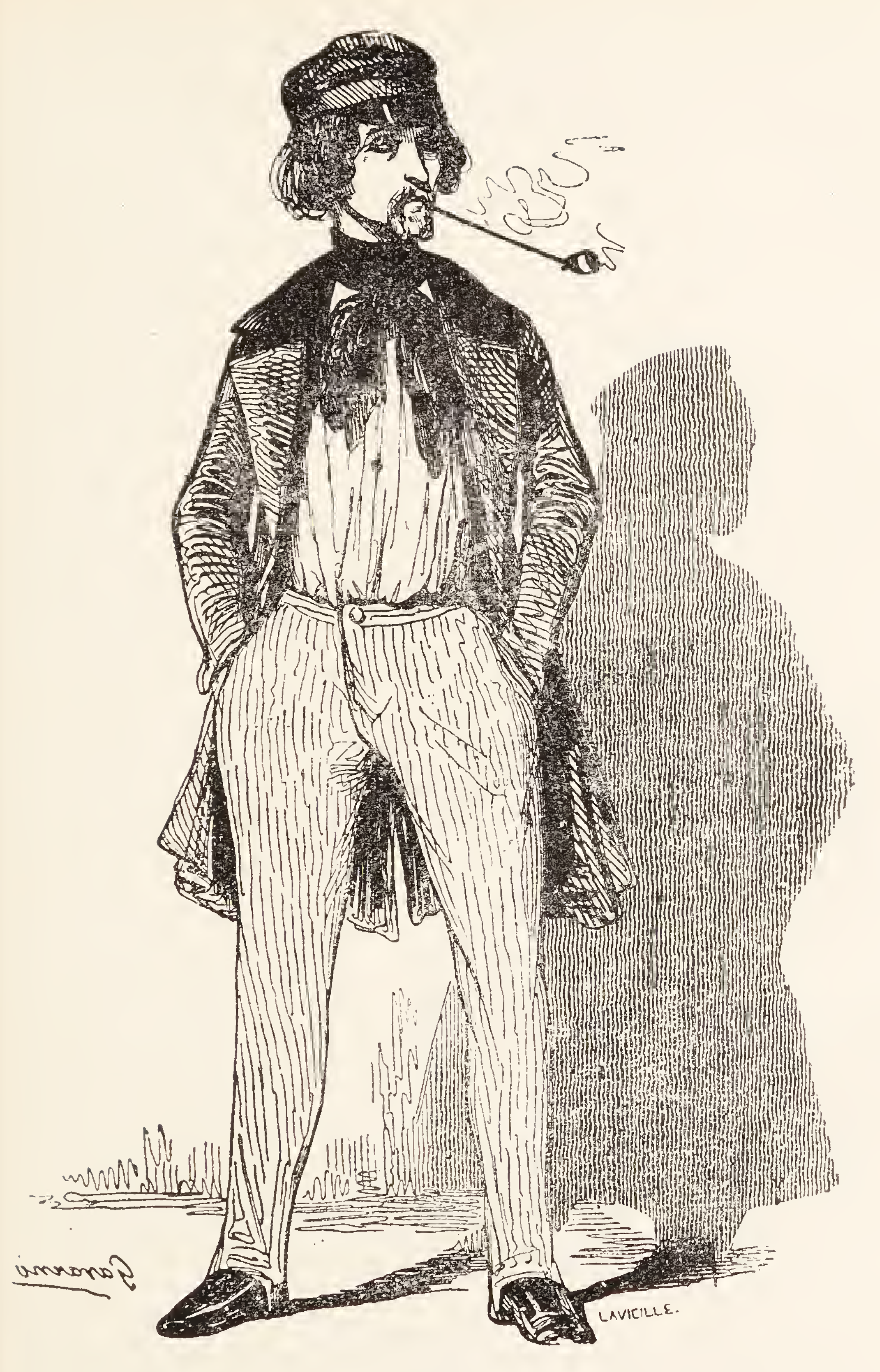
1. *Le Quartier latin*. Paris, chez tous les libraires, 1861.

pas de se montrer « avec une maîtresse en bonnet ou en cheveux ».

Ceux qui pratiquent la polygamie, les monogames sont l'exception, vont, le soir, chez Bullier ou chez Markowski, comme allaient leurs aînés à la Closerie ou à la Chaumière, pour y sceller, selon leurs ressources, les bases d'un accord, transitoire ou durable, avec une vierge folle ou une lorette en quête d'amours vénales ou, plus rarement, désintéressées. C'est dans ces lieux, stigmatisés par le bourgeois, que se déroulent « les saturnales du Latium », qu'officient les grandes prêtresses du cancan et de la polka, alors dans sa nouveauté.

La Closerie des Lilas, que de souvenirs elle évoque ! « Toute la France vivante a passé par là », s'écriait dans un accès de lyrisme lord Pilgrim, un Anglais qui n'engendrait pas la mélancolie. Il n'y a pas que les étudiants, il y a aussi les curieux et les curieuses, qui viennent là en partie de plaisir, pour voir de près les « créatures » qui leur disputent avec succès leurs amants... ou leurs maris.

Les jours où la Closerie est fermée, et où l'on ne va pas à Bobino, on monte au théâtre Montparnasse, à dix minutes du Luxembourg, et où l'on joue tous les soirs, un drame bien sombre, ou un vaudeville très gai : l'étudiant ne peut guère mener ailleurs sa compagne, ces « demoi-



L'Etudiant

(Par GAVARNI).

selles » trouvant l'Odéon « trop sérieux et trop littéraire ».

Les soirées qu'on ne passe pas au théâtre, le café les réclame. Les principaux cafés du quartier sont, à l'époque, le *Procope*, qui a pour habitués des littérateurs en herbe et des savants en expectative. Le *Molière* lui dispute ce genre distingué de clientèle.

Au *Voltaire* se donnent rendez-vous les jeunes Moldo-Valaques, les Haïtiens et autres « Sud-Américains », dont on commence à déplorer l'envahissement.

Après le café luxueux, le modeste caboulot. Au *Buffet Soufflot*, situé dans la rue de ce nom, « on prend des prunes, du tabac, des Chinois et du papier Vautour ».

L'*Ile de Calypso* est une brasserie de la rue Dauphine, la première brasserie de femmes, tenue par une matrone d'âge incertain, qui, si elle se console du départ d'Ulysse, prend plus malaisément son parti de la perte de sa jeunesse et de ses charmes.

Nous avons dit où l'étudiant trouve à se désaltérer ; comment s'alimentait-il ?

Quelques-uns, ménagers de leur estomac, mangent dans les crémeries; d'autres, dans les restau-

rants à prix fixe, à 22 sous, chez Bléry, chez Viot « et autres gargotiers, plus ou moins aquatiques et empoisonneurs ».

Les privilégiés fréquentent les tables d'hôte ou les pensions bourgeoises.

Les principaux hôtels du quartier ont leur table d'hôte, réservée aux locataires et à leurs invités. Le prix en est des plus abordables ; encore faut-il ne pas trop regarder à la qualité des mets qui sont servis : pour 36 sous, on a, généralement, potage, entrée, légumes, rôti, salade, desserts, demi-bouteille de vin... violet, et pain à discrétion, même à indiscrétion. C'est propre, c'est sain, c'est abondant ; que peut-on demander de plus ?

Quant au logement, nous le connaissons, ou nous le devinons : il en subsiste, du reste, encore des vestiges. Ne parlons pas des hôtels aux portiques artistiquement décorés, comme les hôtels du *Mont-Blanc*, de *Seine*, du *Sénat*, des *Américains*, mais de ceux, en bien plus grand nombre, accueillants aux petites bourses.

Vous poussez une grille de bois, peinte en vert, avec ces mots en jaune : *Hôtel meublé ;* vous entrez : un escalier raide et glissant se dresse devant vous, droit comme une échelle de moulin.

Vous montez, vous trouvez la loge du concierge, garnie de ses chandeliers de cuivre et de ses clefs, pendues à leur place numérotée. Vous

montez un étage encore, et vous apercevez, déta chées sur un fond badigeonné en blanc, autour d'un palier dallé de briques, trois ou quatre portes peintes en jaune.

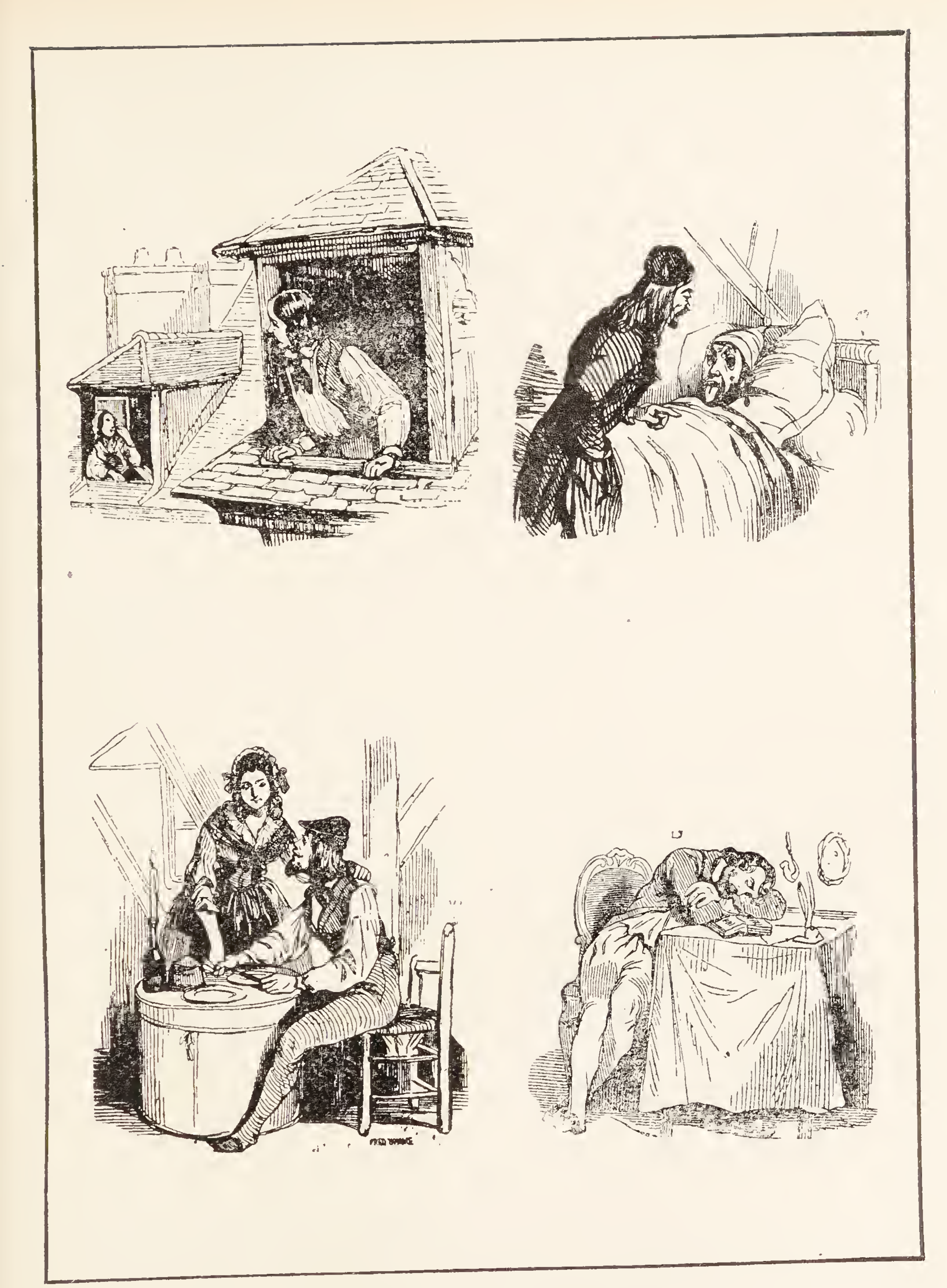
Pénétrons dans le sanctuaire et inventorions le mobilier : un lit, dur et bas ; une table, un secrétaire, une commode sans serrures, deux fauteuils de velours d'Utrecht passé, trois chaises en crin, une pendule sous globe, une toilette et... c'est tout !

C'est simple, de mauvais goût, toujours très sale, — et cela coûte de 30 à 40 francs le mois ; mais ce n'est plus la mansarde : il y a progrès !

Nous avons suivi l'étudiant dans les actes de sa vie journalière ; nous n'en avons omis qu'un, le principal au surplus. Nous attendions et nous entendons votre question : quand l'étudiant étudie-t-il ?

Nous ne ferons pas, à cette place, un horaire des cours ; nous rappellerons seulement qu'en dehors de ceux de leur Faculté respective, les écoliers travailleurs pouvaient puiser à de multiples sources d'instruction. A la Sorbonne, les cours de l'abbé Bautain, ceux surtout de Demogeot, de Saint-Marc Girardin, attiraient une foule d'auditeurs, empressés et respectueux.

Respectueux, n'est-ce pas trop dire ? Oublierions-nous qu'en 1856, les étudiants firent grand



SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(Au temps de Murger).

vacarme au cours de Nisard ? Ce professeur avait soutenu qu'il existait deux morales : l'une, pour les particuliers ; l'autre, plus élastique, à l'usage des chefs d'État. Pour ce subtil *distinguo*, Nisard fut vigoureusement conspué et reconduit, jusqu'à son domicile, avec accompagnement de cris variés ; l'attroupement ne se dispersa qu'à l'arrivée de la police.

Nisard ne fut pas le seul à recevoir des horions ; l'Impératrice eut sa part des gracieusetés de la jeunesse gouailleuse du turbulent quartier.

Arrivée seule à l'Odéon, en attendant que l'Empereur vint l'y rejoindre, la souveraine était accueillie par la chanson, alors en vogue, du *Sire de Framboisy*, dont on ne manqua pas de souligner ironiquement le refrain frondeur :

Corbleu, Madame, que faites-vous ici ?

C'est dans ce même théâtre qu'eut lieu, le 4 janvier 1862, la première de *Gaëtana*, pièce d'Edmond About.

Soit parce que l'auteur était bien en cour ; soit, a-t-on dit, parce qu'il avait insulté la Grèce dans un de ses ouvrages, les étudiants s'étaient concertés pour troubler la représentation. Ce fut une bordée ininterrompue de sifflets ; le lendemain, les argousins veillaient, il y avait presque autant



AUTRES SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(Au temps de Murger).

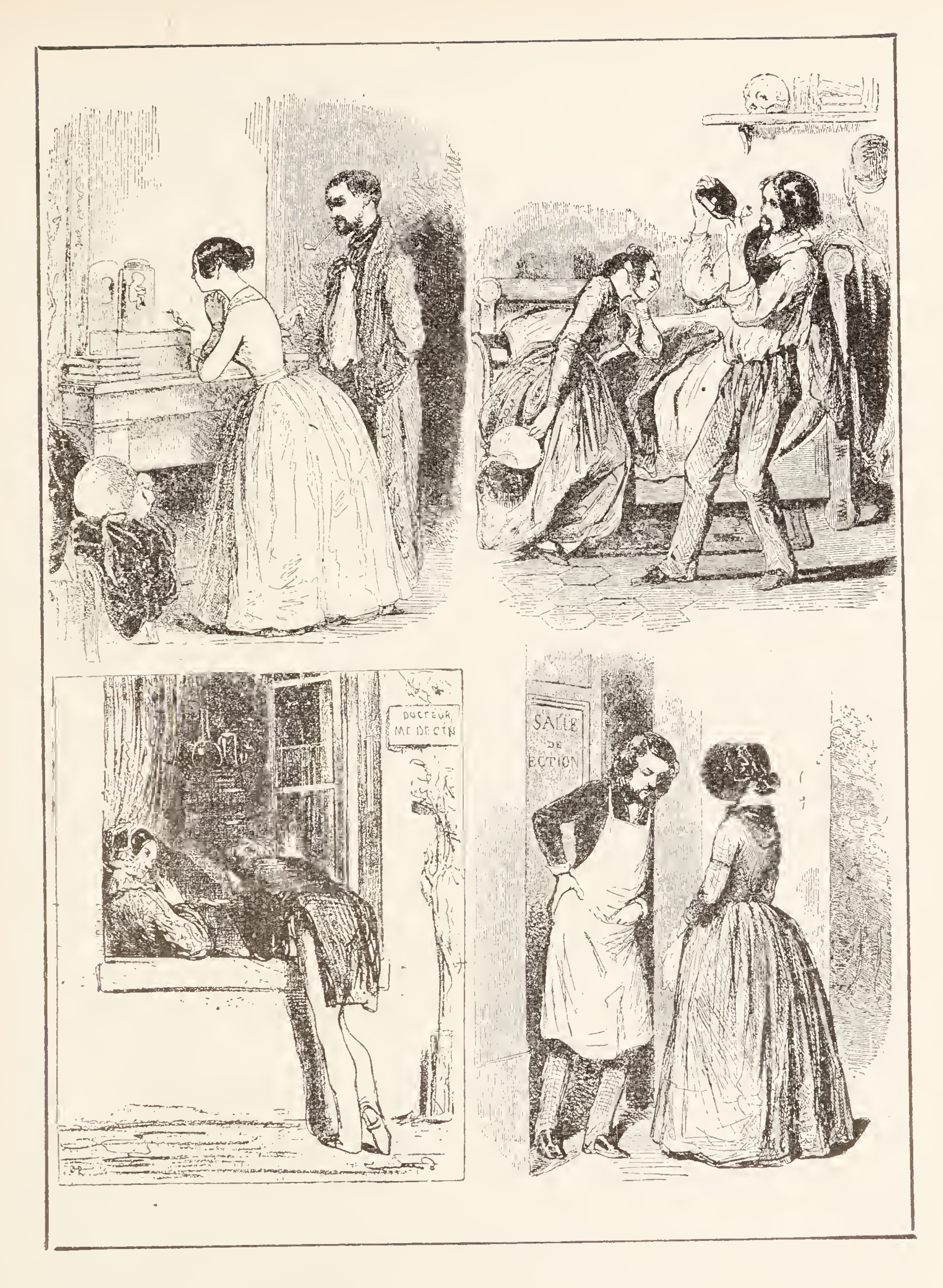
de sergents de ville que de spectateurs : les étudiants se contentèrent d'éternuer bruyamment, et d'applaudir presque sans discontinuer.

La quatrième représentation fut plus orageuse encore que les trois premières; *Gaëtana* dut quitter l'affiche. Deux ans plus tard, une nouvelle manifestation se produisait, toujours à l'Odéon, à la première du *Marquis de Villemer*, de George Sand.

Mais ce fut un bien autre tapage, quand les Goncourt firent représenter, au Théâtre-Français, leur pièce réaliste, *Henriette Maréchal*.

Les frères de Goncourt étaient des familiers de la princesse Mathilde, habitués de la petite cour littéraire et artistique que tenait la cousine du souverain, à Saint-Gratien, près d'Enghien ; on le leur fit expier.

« Les voilà maîtres des Français, comme ils étaient déjà maîtres de l'Odéon », s'écriaient douloureusement ces frères Siamois de la littérature, persuadés qu'une cabale était montée contre eux. Sur ces entrefaites, une lettre de protestation était envoyée aux journaux, par cinq étudiants, déclarant que leurs sifflets « n'avaient eu pour but que de protester contre les aphorismes prétentieux des auteurs, leurs visions hystériques, et des rhapsodies telles que Bobino ne voudrait pas les coudre à ses grelots (*sic*) » ; qu'en



SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(D'après GAVARNI).

un mot, leurs sifflets étaient purement littéraires.

« J'allais presque le croire, ripostait malicieusement l'un des frères, quand, à la dernière phrase de la lettre, j'ai trouvé une superbe faute d'orthographe, une de ces fautes d'orthographe qui demandent cinq personnes pour la commettre ».

La vengeance était anodine, elle n'était pas dépourvue d'esprit.

La même année (1865) et les années suivantes, les étudiants poursuivaient leurs exploits bruyants. « En ce moment, relate un annaliste, auquel nous devons de véridiques et curieuses Éphémérides[1], l'École de droit et l'École de médecine sont furieusement travaillées par l'esprit révolutionnaire. »

Des jeunes gens de ces deux Écoles s'étaient rendus à un Congrès d'étudiants européens, réunis à Liége, pour se concerter sur diverses méthodes d'enseignement. Les étudiants français firent leur entrée dans cette ville, avec un drapeau noir, voulant signifier par là que la France était veuve de ses libertés.

La jeunesse des écoles fournissait alors des recrues à la démagogie, arborant l'étiquette jacobine en politique, comme elle se glorifiait d'être athée en matière de religion.

(1) L'auteur des *Calendriers d'un bourgeois du quartier latin*, M. Henri Dabot.

II

1870 ! la guerre, la chute de l'Empire, la Commune ! La jeunesse se confond avec la nation et n'a pas d'histoire distincte.

Dix ans se passent.

Sur la génération de 1880, nous avons un témoignage et le témoin est, entre tous, autorisé. M. Vallery-Radot, qui rappelle très opportunément le mot de Bersot, parlant de l'École Normale : « ici, il y a un coin de France qui va bien », nous fait un tableau séduisant de cette armée de la jeunesse, un peu dispersée jusqu'alors, se croyant sûre d'elle-même et qui rassemble toutes ses forces, pour entreprendre une grande œuvre. Elle avait senti que, « dans notre époque troublée par des malentendus, qui sont toujours à la veille de devenir des haines, elle avait un glorieux but à se proposer : le rapprochement des classes ».

C'est alors que s'organisèrent ces cours populaires, destinés à relier la jeunesse des écoles à celle des ateliers, et que plus de cinq cents jeunes

gens, développés en tirailleurs, parcoururent tout Paris, du boulevard Voltaire à Montrouge, en passant par le fond des Batignolles et les hauteurs de Passy, cherchant, ici dans un grenier, là dans les quatre murs d'un vieux bal de carrefour, une installation ou un campement, peu importait, pourvu qu'on eût l'emplacement d'une chaire et l'espérance d'un auditoire [1] : ainsi naquit l'*Union française de la jeunesse.*

Les étudiants d'aujourd'hui sont-ils si différents qu'on l'a prétendu, de leurs aînés ? Les jeunes générations valent-elles moins que celles qui les ont précédées ? Nous n'aborderons pas un sujet qui a été traité ailleurs avec ampleur [2].

Comme le faisaient déjà remarquer, il y a un quart de siècle [3], des observateurs clairvoyants, autant que journalistes avisés, les étudiants d'aujourd'hui se distinguent des étudiants d'autrefois et même des étudiants d'hier, par une qualité toute moderne, le sens pratique. Ils s'amusent avec gravité, font des folies raisonnables, partageant leur temps entre de laborieuses recherches et des plaisirs discrets et tarifés.

Elle n'est pas sans vérité, cette description

1. *L'Étudiant d'aujourd'hui*, par René Vallery-Radot.
2. *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, par Agathon. Paris, Plon, 1913.
3. *Paris qui passe*, par Paul Belon et G. Price.



UN ÉTUDIANT SOUS LE SECOND EMPIRE

que faisait du quartier, en 1898, un de nos plus verveux chroniqueurs [1] :

Au quartier latin moderne, on bûche, on potasse, on brigue — il écrirait à l'heure actuelle : on bridge — et on intrigue. Au lieu des vareuses de jadis, on arbore des complets très anglais et très corrects, les jours de laisser-aller; la redingote et le *bosselard* à triple colonne lumineuse sont l'ordinaire uniforme de cette jeunesse morose, pondérée, pratique, rêvant conférence Molé, conseil d'État, mariage riche et la députation les vingt-cinq ans sonnés.

Qu'il est loin, le temps où

jeunes, gais, débraillés, sans rien perdre de la distinction native, coquettement vêtus de velours et de toutes sortes de costumes de fantaisie, coiffés de bérets basques ou de chapeaux à la Rubens, les étudiants s'en allaient par les rues, chantant, flânant, bayant aux corneilles, seuls ou par couples ou par groupes, ou trois par trois, volontiers vendant leurs livres chez le bouquiniste, pour entrer au cabaret!

L'étudiant que peint ici Th. de Banville est l'étudiant du second Empire ; il a disparu, et son souvenir s'est effacé, comme est perdu celui de l'étudiant de 1830 et de 1848 ; le premier, fraternisant avec l'artisan dans l'émeute, tandis que l'autre, fasciné par la magie du verbe inspiré de Lamartine, acclamait le poète-tribun, vaticinant sur les marches de l'Hôtel de Ville.

1. *Écho de Paris*, 15 juillet 1898 (article d'Edmond LEPELLETIER).

L'étudiant actuel est dépourvu, il faut bien le dire, d'originalité, d'individualité; la jeunesse des écoles n'est plus révolutionnaire, elle est syndicaliste, ou plutôt syndiquée pour la défense de ses intérêts corporatifs. Où sont les temps héroïques !

Groupés dans une Association générale, qui fonctionne aussi régulièrement qu'une Chambre de notaires ou d'avoués, nos étudiants ont des ambitions politiques et traitent d'égal à égal avec les pouvoirs publics. On les rencontre dans les antichambres des ministres et les couloirs du Palais-Bourbon ; ils ont pignon sur rue et reçoivent les maîtres de l'heure.

Quelques dissidents, et nous sommes heureux de compter parmi eux les étudiants en médecine, ont renoncé aux avantages d'une association puissante, pour vivre d'une vie plus indépendante. Nous avons plaisir à relever dans leur programme de fières déclarations, telles que celles-ci[1] :

> Un mépris commun pour les basses besognes de la politique de clans et de rivalités, source de discussions et de haines épuisantes, tremplin de tous les arrivismes et pierre d'achoppement de toutes les idées fécondes, nous a préservés de l'influence démoralisatrice des luttes électorales... Nous n'avons jamais rabaissé les chocs d'idées à des heurts de personnalités.

Nos jeunes camarades se flattent, avec quelque

1. *Annales de la jeunesse médicale*, avril 1913.

fierté, d'avoir un budget « que n'alimente aucune subvention officielle ou extra-médicale », et qui, néanmoins, accuse chaque année un excédent de recettes.

Ce sont là symptômes de bon augure. Ce retour de la jeunesse à une conception plus réaliste, plus sérieuse de la vie, n'est pas pour nous déplaire. Cette sagesse réfléchie est assurément préférable à une dissipation joyeuse ; et cependant, au risque de passer pour un impénitent *laudator temporis acti*, nous regrettons le temps où, moins disciplinée, plus ardente, plus généreuse, la jeunesse se passionnait pour les nobles causes de la littérature ou de l'art, sans souci des conséquences qu'aurait pour son avenir une intempérance de langage ou une exubérance d'action ; le temps où elle avait d'autres horizons que ceux d'une charge à occuper ou d'une fonction à remplir.



UNE SCÈNE DE CHAHUT AU COURS
(D'après DAUMIER)

TABLE DES GRAVURES

Pages.

I. — Sceau de la Nation de Normandie 7
II. — Sceau de la Nation de Picardie 8
III. — Sceau de la Nation de France 9
IV. — Sceau de la Faculté de médecine de Paris (xiv° siècle). 17
V. — Une leçon au lit du malade (moyen âge) . . . 19
VI. — Cours de Faculté, au moyen âge 21
VII. — Maîtres et Écoliers, au xiii° siècle 23
VIII. — Écolier recevant le bonnet de *maître ès arts* . . 29
IX. — Un professeur en chaire, au moyen âge . . . 35
X. — Étudiants et Professeurs, au moyen âge . . . 37
XI. — Saint Louis se rendant de nuit aux Cordeliers 41
XII. — Sceau de l'Université de Paris (xiv° siècle) . . 49
XIII. — Monument commémoratif, de 1440. 53
XIV. — Contre-sceau de la Faculté de médecine de Paris (xiv° siècle). 55
XV. — Sceau de la Nation d'Angleterre (xiv° siècle) . 59
XVI. — Docteurs et Maîtres de l'Université d'Oxford (xvii° siècle). 61
XVII. — Un maître, professant à l'École de médecine (xv° siècle) 65
XVIII. — Une salle de cours, au xv° siècle 81
XIX. — Messager, au moyen âge 85
XX. — Messagers (xv°, xvi° et xvii° siècles) 87
XXI. — Procureur de la Nation, Bedeau et Petit Messager 91
XXII. — Maîtres et Étudiants au xvi° siècle. 101

Pages.
XXIII. — Cours de Faculté (commencement du XVIe siècle) 107
XXIV. — Inscription de Rabelais, comme élève en médecine (1530) 113
XXV. — Note écrite de la main de Rabelais, à l'occasion de sa promotion au doctorat en médecine 117
XXVI. — Façade du Collège de Navarre 121
XXVII. — Une leçon d'anatomie, au XIVe siècle. . . . 125
XXVIII. — Félix Platter 137
XXIX. — Costume des médecins, au XVIe siècle . . . 143
XXX. — Docteur en médecine de la Faculté de Paris (1586) 153
XXXI. — Un bal à la cour de Henri III (*Musée du Louvre*) 168
XXXII. — Courtisanes au balcon 177
XXXIII. — Docteur en chirurgie de la Faculté de Paris. 183
XXXIV. — Une leçon d'anatomie, à l'époque de Louis XIII. 197
XXXV. — Amphithéâtre d'anatomie (début du XVIIe siècle) 201
XXXVI. — Cours public dans une Université (début du XVIIe siècle). 205
XXXVII. — Réception d'un docteur dans une Université (XVIIe siècle) 211
XXXVIII. — Frontispice d'une thèse dédiée à Richelieu . 213
XXXIX. — Thèse de Bonaventure Fournier, illustrée par Hallé 217
XL. — Thèse de Toussaint Bordenave (2 juillet 1750), illustrée par Philippe de Champaigne . . 221
XLI. — Thèse de François-Michel Disdier (25 septembre 1750), illustrée par Bon Bologne . . . 225
XLII. — F. de Lapeyronie, fondateur de l'Académie de chirurgie 231
XLIII. — Le Baron Boyer, premier chirurgien de Napoléon Ier 233
XLIV. — Le Baron Dubois, accoucheur de l'Impératrice Marie-Louise 239
XLV. — C.-P. Thunberg, voyageur et botaniste suédois 249
XLVI. — Antoine Petit, docteur-régent de la Faculté de Paris 255
XLVII. — Jean-Joseph Sue 257

Pages.

XLVIII. — Arrêt du Parlement (1712), relatif aux démonstrations anatomiques. 281
XLIX. — Morand, chirurgien en chef de la Charité (1697-1773) 299
L. — Médecin sous le règne de Louis XVI. . . . 307
LI. — Fontenelle 317
LII. — Les belles dames assistant aux leçons de l'abbé Nollet. 327
LIII. — Expériences d'électricité (1740) 329
LIV. — Le « Bacquet de M. Mesmer » 355
LV. — La Déroute de Mesmer et de ses adeptes . . 360
LVI. — Le « Bacquet magique » 365
LVII. — Nos facultés sont en rapport (caricature contre Mesmer) 373
LVIII. — Le Mesmérisme confondu (caricature contre Mesmer) 379
LIX. — Les effets du Magnétisme... animal (caricature contre Mesmer) 385
LX. — Le Doigt magique ou le Magnétisme animal (caricature contre Mesmer) 387
LXI. — Diplôme de la Société du Mesmérisme . . . 391
LXII. — Chapelle de l'hôpital Saint-Louis, sous Louis XIII 405
LXIII. — Hospice de la Salpêtrière, sous Louis XV . . 408
LXIV. — Le baron Desgenettes, médecin de l'armée d'Égypte 419
LXV. — Certificat d'études en chirurgie (An II de la République). 424
LXVI. — Étudiant disséquant (cul-de-lampe) 435
LXVII. — Étudiants sortant du cours (d'après Daumier) . 455
LXVIII. — Une consultation à l'Hôtel-Dieu (d'après G. Doré) 457
LXIX. — Étudiant et sa grisette (1830). 460
LXX. — Étudiant, par Gavarni 469
LXXI. — Scènes de la vie d'étudiant (au temps de Murger) 473
LXXII. — Autres scènes de la vie d'étudiant (au temps de Murger). 475
LXXIII. — Scènes de la vie d'étudiant (d'après Gavarni). 477
LXXIV. — Un étudiant sous le second Empire 481
LXXV. — Une scène de chahut au cours (d'après Daumier). 484

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

La Vie d'étudiant au moyen age 1
La Vie d'étudiant a la renaissance. 99
La Vie d'étudiant au temps de Molière 189
La Vie d'étudiant au temps de Voltaire 227
La Vie d'étudiant a la fin du règne de Louis XV. . . . 248
Les Premiers Musées anatomiques 283
Les Femmes du monde aux cours de médecine 311
Autour du baquet de Mesmer. 343
La Vie d'étudiant sous le premier empire 393
La Vie d'étudiant sous la restauration 437
La Vie d'étudiant en 1830. 452
La Vie d'étudiant, de Murger a nos jours 465
Table des gravures. 485



6264-27. — TOURS, IMPRIMERIE ARRAULT ET Cie



